This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

[redacted]

MÉMOIRES

DE M. LE VICOMTE DE

LA ROCHEFOUCAULD.

IMPRIMERIE DE MADAME POUSSIN, RUE MIGNON, 2.

MÉMOIRES

DE M. LE VICOMTE

DE

LAROCHEFOUCAULD

AIDE-DE-CAMP DU FEU ROI CHARLES X.

(1814 à 1836.)

III

PARIS,
ALLARDIN, LIBRAIRE,
QUAI DE L'HORLOGE, 57.

1837.

C9420811-190

AVERTISSEMENT.

Les notes et les rapports que l'on va lire, tous adressés au feu Roi Charles X, pendant une période de six années, ne forment, je l'ai déjà dit, qu'un extrait ou abrégé de mes Mémoires généraux. Il aurait été possible de multiplier à l'infini ces pièces, à la publicité desquelles rien ne pouvait plus s'opposer; mais je n'ai donné ici que celles qui se rapportent aux principaux événemens publics et aux relations privées que j'avais l'honneur d'entretenir avec Sa Majesté. Les incidens de cette époque se trouvant ainsi confondus avec les choses qui m'étaient purement person-

nelles, j'ai détaché, sans narration, et publié séparément cette partie HISTORIQUE des Mémoires. Les faits de toute nature, moins généraux, moins graves, et auxquels je n'étais pas lié directement, ont été reportés, comme ANECDOTES, au quatrième volume; et l'abondance des matières ayant dépassé les premiers calculs de l'éditeur, un cinquième et dernier volume, sous le titre de MÉLANGES, terminera complétement cette publication.

1824.

AU ROI.

Après avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour décider M. M..... à cesser de travailler à un journal de *l'exagération* et qui fait une opposition prétendue royaliste aussi coupable, je viens de lui déclarer qu'il cessait de faire partie de la maison du Roi : il est impossible de mener les choses autrement. Le Roi a ouvert ses bras à tous; des royalistes refusent de s'y placer, ou plutôt ils s'y placent avec des arrière-pensées; ils doi-

vent être frappés. Respecté, aimé, mais craint, voilà la devise d'un Roi; autrement on ne tient rien. Justice et indulgence; avertissement et décision; cela peut arrêter ceux qui, plus tard, pourraient devenir plus coupables. « *Mais on ne t'aimera point, si tu agis ainsi*, » a eu la bonté de me dire le Roi. Sire, on m'estimera, et l'affection revient après la justice.

Madame de B. m'a demandé un piano; elle est riche; son mari a un gros traitement; j'ai refusé le plus poliment que j'ai pu, mais j'ai refusé. Il faut ou faire des dettes ou prendre ce parti; je resterai inexorable contre les abus. Seulement je demande au Roi de me soutenir. Autrement, je serais accablé avant de l'avoir servi suivant mon cœur, et nul autre après n'oserait le tenter.

15 octobre.

AU ROI.

J'ai à mettre aux pieds du Roi, une nouvelle conquête. M. Casimir Delavigne, avec qui j'ai causé une heure et demie, m'a prié d'y déposer l'hommage de ses sentimens et de ses respects. C'est un de nos premiers talens. Je demande au Roi, avec instance, de vouloir bien m'accorder sur-le-champ, par un seul mot, l'autorisation nécessaire pour annoncer à M. Delavigne que le Roi lui donne une pension de *cent louis*. Il n'a pour toute fortune que 1,500 fr. donnés par M. le duc d'Orléans. C'est ainsi que le bien se consolidera, et que nous finirons par n'avoir plus qu'un sentiment à la place de ce déluge d'opinions.

« Si les choses vont ainsi, disaient quelques libéraux, *nous écraserons* les jacobins, et nous marcherons avec le Roi. » Ce propos est curieux : il est vrai que plusieurs libéraux reviennent de bonne foi; cependant il ne faut pas s'y fier en aveugle.

Tous les jours je regrette que les tableaux empilés dans les greniers du Musée, ces tableaux d'une gloire militaire toujours puissante sur les souvenirs français, ne soient pas rendus au public par Charles X. C'est au début d'un règne que de pareils actes ont du succès. Ils sont de ceux auxquels un cœur aussi généreux que celui du Roi doit se livrer spontanément.

AU ROI.

15 novembre.

Une chose que je regarde comme fort grave, et qui est entièrement contraire à ma manière de voir, me laisserait craindre de sérieuses conséquences. Il s'agit du sacre du Roi, et M. l'archevêque de Reims poserait, dit-on, la couronne sur la tête royale.

Sans doute, le Roi ne peut recevoir l'onction sainte que des mains de l'Eglise par l'intermédiaire de ses ministres; sans doute aussi, c'est par la même main que peut être exclusivement conférée à Sa Majesté la faveur sacrée que le Roi de France possède seul entre tous les princes chrétiens (1). Mais sa couronne!

(1) La communion sous les deux espèces.

sa couronne! le principe populaire qui fait comprendre à tous, parce qu'il en est le symbole, le droit de propriété et d'hérédité, base unique de toute société civilisée; la légitimité, enfin, la légitimité, cette loi nationale, c'est d'elle seule que le Roi reçoit la couronne. Personne n'a le droit de la lui donner, ni même de la poser sur sa tête, ce qui pourrait exciter de fâcheuses idées. Ne donnons rien de temporel à la religion; ce qu'elle a de sublime, c'est d'être purement céleste. Ne remontons plus vers ce temps où le clergé croyait pouvoir dire au Roi : Nous vous avons élu. C'était évidemment une usurpation, une inconséquence avec nos croyances nationales et notre droit public. Que serait donc aujourd'hui le Roi avant son sacre, si quelqu'un dans son royaume, si quelqu'un sur la terre avait le droit de lui placer la couronne sur la tête? Rigoureusement on pourrait donc aussi la placer sur celle d'un autre? Il faut que tout soit vrai pour le peuple, et que chaque chose parle à ses yeux.

Pendant dix ans, Louis XVIII s'était occupé beaucoup de son sacre. Buonaparte avait posé lui-même la couronne sur sa tête; il dé-

plaisait au feu Roi de suivre cet exemple. Aussi avait-il trouvé un moyen qui semblait tout concilier. Il se présentait à la cérémonie religieuse déjà couvert de la couronne.

J'ai beaucoup causé de cela hier avec le marquis de Rivière, espérant qu'il en reviendrait quelque chose au Roi. J'ai aussi prié madame Ducayla de dire tout ce qu'elle savait à ce sujet, et elle a été aussi positive qu'intéressante. Elle restera un livre ouvert et unique pour bien des traditions. Sa mémoire est aussi imperturbable que son discernement est droit. La bonté du Roi l'a vivement émue; il *lui eût été impossible* de le revoir une première *fois* en public. Son émotion aurait été trop juste, et elle n'eût pu la maîtriser.

AU ROI.

« On te travaille joliment ! m'a dit le Roi, hier. » Oui, Sire, mais ce n'est pas ce que je fais qu'on attaque, puisqu'on ne le combat que par des absurdités. Que votre Majesté le sache bien, du moins : ce qu'on poursuit en moi, c'est l'ami de M. de Villèle, de ce ministre habile, indispensable aux affaires, qu'il faut défendre et soutenir sous peine de se détruire soi-même, c'est cet ami que l'on voudrait démolir ; c'est lui qu'on tiraille de cent façons, parce que, j'ose le dire, le Roi, en ne le défendant pas assez, laisse l'espoir de le renverser. Louis XVIII le savait bien, quand il daignait parler de sa reconnaissance avec

tant de grâce et de bonté. Il entendait si bien ce qui était dans l'intérêt de sa personne et de ses états ! Il ne comptait les hommes que dans ce sens ; mais aussi voulait-il qu'ils fussent dans la position de le servir. Voici ce que me disait Beugnot, avant-hier, avec une bonne foi et une chaleur qui ne semblaient pas jouées, après avoir parlé avec enthousiasme du Roi et de l'élan qu'il a inspiré : « Monsieur de Larochefoucauld, permettez-moi une question, ajoutait-il. Sait-on bien les services qui ont été rendus par deux personnes? Je m'étonne toujours qu'on ne le reconnaisse pas davantage. Il me serait facile à moi de montrer à quel point ils ont été grands, et le courage et les efforts qu'il a fallu pour faire revenir les choses de si loin. Louis XVIII trompé, abusé sur tout, courait à sa perte et à celle de la monarchie, s'appuyant sur des hommes placés dans une position impossible; la famille royale était plus divisée qu'il n'est possible de le croire ; Charles X semblait exclu du trône à tout jamais; la chose même ne faisait plus une question, à tel point qu'on ne s'occupait même plus de la possibilité qu'il régnât : lâchons, disait-on, que Louis XVIII achève sa

carrière; mais voyons quel nom *portera le duc d'Orléans*, et les discussions parmi les tout-puissans d'alors ne roulaient que sur ce fait. » — Le Roi devine mes réponses, elles ont été simples.... Mais s'il est vrai qu'on soit parti de si loin, et que ces deux personnes aient tout osé, tout fait, Charles X, dans son propre intérêt, ne doit-il pas le reconnaître? Mon bonheur à moi serait maintenant le repos, la retraite absolue d'une cour que je déteste.... Mais si quelques hommes endiablés contre tout ce qui est utile, m'attaquent avec violence, est-ce au Roi à ne pas oser prouver qu'il daigne me connaître? Long-temps je me suis caché sous des apparences futiles; je le devais; mais tout pourtant a fini par être connu. Veut-on savoir ce que l'Empereur d'Autriche a fait dire *directement* à madame Ducayla, il y a dix-huit mois? « Dites-lui qu'elle est bien digne d'être l'amie du Roi que j'aime, que j'honore; que tous les souverains lui doivent *sécurité et repos*. Le foyer de toutes les révolutions était dans le cœur même du gouvernement français; je suis instruit de tout. Comme Empereur, j'ai des obligations aussi vis-à-vis d'elle. Dites-lui que je l'admire, et

que je la regarde comme la plus noble des femmes. » D'un autre côté, les notes étrangères, secrètes et diplomatiques annonçaient le travail qui se faisait et la part que j'y prenais. Il n'y a qu'à le demander aux hommes de M. de Cazes, et de M. Pasquier; il n'y a qu'à interroger l'ombre du duc de Richelieu.

J'ai parlé dans ma conscience; le Roi jugera dans la sienne.

2 décembre.

AU ROI.

Le Roi entendra beaucoup criailler tous ces jours-ci; mais je réponds de tout, et c'est par le résultat que je demande à être jugé. On ne cherche qu'un prétexte pour attaquer celui qui se lève avec courage contre les abus. N'importe, mon caractère luttera; mais il est peu généreux d'attendre l'événement pour me donner raison.

Il en sera de l'organisation administrative que je prépare et contre laquelle on murmure, parce qu'elle attaque à fond des abus d'hommes et de choses; il en sera, dis-je, de cette organisation comme de celle que je fis, il y a dix ans, d'une légion dont personne ne voulait

prendre le commandement. Je la rendis ou plutôt je la montrai ce qu'elle était : et c'est celle qu'on a appelée ensuite avec le plus de confiance dans les occasions les plus difficiles.

Le Roi pensera, du moins, que je ne suis pas facile à effrayer : j'ai pris sur moi plusieurs détails nécessaires dont je rendrai compte à mon prochain travail ; mais je supplie le Roi de ne point autoriser par son silence les ennemis que je me fais à son service. Dieu merci, j'ai bien plus d'amis encore!.... Mais je suis l'ami de M. de Villèle, et l'on m'en veut du passé comme du présent.... Et lui-même ne l'a-t-on pas déchiré de cent façons! Le voilà cependant, et il a rendu et il rend encore d'immenses services. Il est vrai que Louis XVIII, poussé par d'heureuses influences, sentait qu'il fallait le soutenir et le fortifier à mesure qu'on l'attaquait : ceci soit dit entre nous, Sire.

4 décembre.

AU ROI.

Je veux expliquer ma position telle que je la conçois pour bien montrer à quel point je m'en fais peu accroire.

Sans doute, avec Charles X, il n'y a pas à se conduire comme vis-à-vis du feu Roi. Sous le rapport des personnes, je lui suis d'une parfaite inutilité, et c'est grâce au jugement le plus sain et à l'esprit le plus juste que M. de Villèle se soutient si bien.

Mais le Roi veut-il connaître l'horoscope que Louis XVIII tirait du règne de Charles X depuis qu'il voyait avec bonheur sa succession assurée? J'ose tout dire : puisse le sentiment qui me fait agir ne pas être méconnu!

« Il ne se passera pas six mois sans qu'on me regrette, disait Louis XVIII. Rien ne sera plus brillant que le début du règne de mon frère; il se fera adorer tout d'abord; et l'amour de ses peuples fera illusion aux plus clairvoyans. L'enthousiasme sera porté à son comble. Il craindra de donner sa *confiance* à quelqu'un; mais chacun pourra se flatter de l'obtenir, et en possédera une partie. De là, pas de marche fixe, assurée, inébranlable; point de certitude ni pour les hommes ni pour les choses. La Cour prendra sous son règne une influence dangereuse; que dis-je? destructive. Là, sera le danger. Je lui donnais de l'argent; il lui accordera des honneurs et par-là de l'influence. Les gens de cour en prendront sans qu'il s'en aperçoive. Ils seront librement autour de lui; ils gagneront insensiblement du terrain. C'est par là que le gouvernement se découdra. Son esprit est parfaitement juste et son cœur droit; mais, du moins je le crains, tous les jours une pierre tombera de l'édifice. Puissent, au reste, les vœux qui partent de mon cœur lui porter bonheur, et mes pressentimens ne point se réaliser! »

Voilà la pensée de Louis XVIII, et ce n'est

pas une fois qu'elle a été exprimée. C'était également, il faut oser le dire, la pensée générale. Aussi, chacun reste-t-il étonné et charmé de la tenue et de la persistance que Charles X n'a cessé d'apporter jusqu'ici à ses paroles et à ses actions.

C'est au Roi à assurer l'avenir comme il a placé le présent. Tout lui est possible, tout lui est facile; il lui faut une volonté forte, il faut que sa cour renonce à l'espoir d'obtenir par l'importunité.

Tout le monde voulait le département des beaux-arts pour l'exploiter d'une autre façon; et je n'ose encore dire le nombre et le genre des abus que j'aperçois tous les jours dans cette administration : menus-plaisirs, garde-meuble et surtout les théâtres; ces derniers sont les écuries d'Augias; je les nettoierai, j'espère; peut-être aussi j'y périrai sous les propos, les dénonciations et les calomnies de tous ceux, grands et petits, qui vivent et profitent de ces abus; il ne m'importe. Louis XVIII m'avait confié cette mission; Charles X me l'a continuée; je ne l'avais point recherchée, mais je l'accomplirai en honnête homme, en administrateur actif et en sujet fidèle. Les ennemis et les calomnia-

teurs ne me manqueront pas, car il faut là, n'avoir ni complaisance ni préférence. A ce titre, je m'y sens à mon aise; et si le Roi veut, ce qu'il doit faire, me soutenir et ne pas donner raison à ceux que je dois réprimer, nous en viendrons à bout. Mais si le Roi m'abandonne, le mal sera encore bien plus grand pour lui que pour moi; car il donnera la mesure de son caractère, et de ce qu'on peut alors contre ses amis, ses ministres et lui-même. On va chercher à détruire tout ce qui a été fait, et c'est moi que l'on attaquera tout d'abord; c'est simple; et si l'on parvenait à m'ébranler, les conséquences sont évidentes. Je parle librement, car j'ai tout à gagner au repos. On prend facilement le parti de ne pas travailler tous les jours de sept heures à quatre pour le moins.

« Je lève les mains au ciel comme Moïse, disait le feu Roi il n'y a pas long-temps; mais, après avoir pris les rênes du pouvoir avec force et volonté, et les affaires avec ardeur, je crains que, tiraillé de tous les côtés, mon frère ne finisse par écouter tout le monde et ne plus écouter personne. « Je vous plains, dit-il à Villèle plus d'une fois: les premiers jours iront

bien ; mais ensuite je crains toutes les influences. » Il dépend de Charles X de consolider l'œuvre de Louis XVIII. Si des esprits turbulens font dévier et compromettent le Roi et la monarchie, Louis XVIII n'en sera pas moins grand. La popularité du Roi est à son comble, et elle est un grand moyen s'il y joint la force et le courage nécessaires. Charles X possède toutes les qualités que les Français aiment et apprécient. « Je n'ai pas de plus cruels ennemis que mes jambes, disait encore Louis XVIII. Mon frère aura de grands avantages sur moi ; il pourra rétablir en France la politesse et cette fleur d'urbanité qui se perd tous les jours. »

Mardi, j'avais dans mes mains une note de P..... qui me prévenait du travail actif de l'exagération contre Villèle, ainsi que de tous les efforts des gens de cour. En voilà une autre de G....., dont toutes les relations sont au contraire avec les étrangers, Russes et Anglais, et qui prouve jusqu'à l'évidence la vérité du fait.

Loin de se rassurer sur l'état des chambres, il faut profiter de la faute énorme commise

l'année dernière, causée par trop de sécurité, et faire cette année plus que le nécessaire. Le grand travail est évidemment à la chambre des pairs, et j'ai la certitude qu'il se trame quelque chose qu'il faut déjouer à tout prix. M. de S..... a été laissé, et Villèle convient maintenant que c'est un ennemi dangereux. De semblables hésitations nous font bien du mal, et c'est toujours trop tard qu'on les regrette. Il serait bien peut-être que le Roi mandât chez lui quelques pairs de l'opposition de l'année dernière, parmi ceux qui, au fond, lui sont vraiment dévoués, et surtout parmi ces vieux serviteurs assez aimables pour n'avoir aucun caractère, le bon M. de la S..... par exemple, qui a conscience et affection, mais qui tient à sa place; il faudrait peut-être que le Roi lui exprimât sévèrement à quel point Sa Majesté a partagé le mécontentement de Louis XVIII sur cette opposition calculée de la cour: *qu'on n'aurait pas dû la souffrir;* que chacun sans doute est libre d'avoir une opinion, mais que, lorsque, dans de pareilles circonstances, on se met dans l'opposition, il faut opter, et que Charles X est irrévocablement décidé à ne pas souffrir à

la cour, ni auprès de sa personne, aucun membre d'une opposition qu'il regarderait comme factieuse dans de semblables circonstances; puis encore faire venir M. de V.... « On connaît parfaitement sa conduite de l'année dernière : on ne revient plus sur le passé, mais on le prévient qu'on a l'œil ouvert; qu'il ne suffit pas d'être neutre et qu'il faut réparer. » Au duc de M..... un mot qui aille à son cœur; il sera justement placé; au duc de D...., quelque chose de positif sur lui et de général sur les choses.

Il est encore un point de la plus haute importance; il y va du sort de la monarchie à venir. Louis XVIII était frappé de cette pensée. On veut à tout prix conserver de la popularité dans la chambre des députés, et on l'achète à force de concessions, tandis qu'il semble, au contraire, qu'un gouvernement doive faire la loi aux majorités, en les enchaînant par sa force, sa sagesse et la prévoyance de sa marche. La chambre des Députés, au lieu d'être un rouage puissant et heureux dans la machine politique, deviendra, si l'on continue, un obstacle au bien public, car le pouvoir ministériel, c'est-à-dire, en définitive, le

pouvoir royal passera dans les chambres et nous mènera droit à l'anarchie.

Le Roi a deux choses à combattre pour la gloire et la force de son règne : l'envahissement de la chambre et le pouvoir de l'argent en Europe. Quatre banquiers peuvent aujourd'hui décider la guerre, si tel était leur bon plaisir. Les souverains ne peuvent trop chercher à s'affranchir de ce nouveau sceptre qui s'élève au-dessus du leur. Le triomphe des hommes d'argent flétrirait le caractère et les mœurs de la France.

Je veux finir cette trop sérieuse épître par une anecdote que nous a racontée la duchesse d'Escars, et qui montre, sous un jour honorable et touchant, combien la simplicité du cœur et des manières peut s'allier à une haute position et à la finesse de l'esprit.

Un ancien ami de Corbière ne pouvait parvenir à le voir. Enfin le ministre lui donne rendez-vous à huit heures du matin, et celui-ci arrive au ministère à l'heure dite. On le fait entrer ; que voit-il?... Un monsieur et une dame en tiers avec un grand bol de chocolat qu'ils partageaient en commun. Le visiteur croit s'être trompé, et veut sortir : « Nenni,

nenni, lui dit Corbière ; approchez, mon ami, c'est *ben* nous ; figurez-vous *ben* que c'est le seul moment de liberté que j'aie dans la journée. Mettez-vous là, et causons avec ma femme. Je ne suis pas si heureux que cela tous les jours ! » — N'avais-je pas raison de dire que cette simplicité dans une position si haute était à la fois noble et touchante? Voilà donc heureusement un homme chez qui, malgré le proverbe, les honneurs n'ont point changé les mœurs.

AU ROI.

Je le répète au Roi, le pouvoir finira par passer entièrement aux députés, si on continue à ne rien faire que par eux et pour eux. C'est un danger réel qui menace la monarchie présente et future, et à cet égard, le Roi doit retenir son ministre, car si Villèle est homme de pouvoir, certainement aussi il est homme de Municipalité, de Province, de Chambre, et ce n'est point impunément qu'on a vu le jour dans un ancien pays d'état. Villèle est d'une immense capacité en affaires; c'est un ministre qui, par une suite de circonstances, s'est trouvé lié de la manière la plus intime au système auquel tient notre repos; le laisser abattre, serait laisser toucher à la

couronne ; et plus on le combat avec acharnement, plus il faut le soutenir. Mais il a ses inconvéniens ; qui n'en a pas! et s'il lui manque certaines qualités, le Roi doit, ce me semble, y suppléer par le caractère le plus ferme et la marche la plus égale.

Charles X possède à lui seul plus de grâce que tous les rois de sa race, et plus de sagesse qu'on ne le croit généralement. Villemain, de l'Académie française, a dit de Charles X : « C'est deux fois Charles V ; » mot heureux, vrai, sans doute, et auquel j'ajoute, moi : qu'il soit *Charles-le-Bien-Aimé*, mais jamais *Charles-le-Débonnaire*.

M. de Bl.... est venu me voir, et après des phrases réciproques de politesse, et maints complimens de ma part, etc., etc., etc., j'ai vu qu'il ne comptait rester à N....., ni maintenant, ni plus tard... « Le service de porcelaine que le Roi veut bien me donner à l'ambassade, a-t-il dit, ne me servira probablement jamais ; mais mon *successeur* le trouvera. » Paroles remarquables. Voilà comme on dispose de tout sans le Roi, et quelquefois contre le Roi.

« Si le Roi se laisse entamer, me disait hier « Villèle, et quelquefois je le crains, nous pou-

« vons voir recommencer une partie du mal-« heureux règne de Louis XVI. » Il ne voulait parler que du chaos de toutes choses, et certes il avait raison.

Le Roi va juger du degré de bassesse de ceux qui se disent mes ennemis, parce que je ne veux pas être leur ami. Une lettre anonyme, ou plutôt avec un nom supposé, a été écrite à madame de Larochefoucauld. Sous le masque de la plus tendre affection et de la confiance la plus intime, tout ce que la perfidie la plus raffinée peut inventer pour déchirer le cœur d'une femme est dans cette lettre. Dois-je m'en étonner? faut-il m'en affliger? — *Je ne changerai rien à ma vie : elle est toute au Roi et à mon pays.*

P. S. Le Roi ne verra pas encore son portrait. Horace Vernet, pénétré de ses bontés, serait désolé de passer pour ingrat. Il m'a fait demander en grâce, hier soir, la permission de le retirer ce matin, pour que le Roi ne le vît pas ainsi; il est décidé à le retoucher. J'ai cru devoir y consentir : l'ambassadeur était M. de Forbin.

1825.

AU ROI.

La réunion des chambres est toujours un instant de crise, et les chambres actuelles, se trouvant placées au commencement d'un nouveau règne, présentent un aspect redoutable à un ministère que toutes les ambitions voudraient culbuter, parce qu'il s'oppose à tout désordre, et que le désordre est la seule carrière ouverte aux espérances égarées, passionnées ou factieuses.

Jamais Roi de France n'a eu dans ses mains

le sort de ses peuples comme Charles X; mais aussi combien la moindre hésitation serait coupable, puisqu'elle compromettrait à l'instant des intérêts aussi sacrés! Cependant l'*exagération* s'irrite, et elle met tout en œuvre pour parvenir à ses fins. L'opposition de gauche joue son jeu; mais l'opposition de droite est à mes yeux bien coupable. Elle ne devrait être exagérée que dans sa confiance, et elle sacrifie tout, et son pays, et son Roi, à son ambition. Elle publie que le Roi est sans caractère; qu'il est possible de l'effrayer, de lui forcer la main; qu'il est sans volonté, et que, maîtresse une fois du terrain, il faudra bien que le Roi se jette entre ses bras. Perfides embrassemens qui deviendraient à l'instant même le signal de l'incendie! Si la loi actuelle passe, loin de s'endormir, il faut redoubler d'efforts, car c'est sur le terrain des rentes que l'on attend ce ministre habile et infatigable qui élève nos finances à un état si prospère; qui peut jouer moins bien qu'un autre la partie des hommes, mais qui joue si admirablement celle des affaires.

Si la loi ne passait pas, quelques exemples seraient indispensables, ou bien il faut re-

noncer à gouverner. Le Roi s'est avancé, il **doit tenir parole; le doute est voisin de la révolte. Il est bien clair que, constamment, on travaillera auprès du Roi, directement ou indirectement, contre ceux qui ont amené les événemens accomplis, puisque ces événemens heureux s'opposent à l'ambition de certaines gens qui disent hautement que Charles X ne compte qu'avec ceux qu'il craint. Puisse-t-il à ce prix ne jamais compter avec celui qui ne saura jamais que l'aimer et le servir!**

AU ROI.

J'ai été ce matin causer avec Villèle et lui faire compliment sur son étonnant budget, ainsi que sur l'*état* dans lequel il a su maintenir *les finances*, malgré tout ce qui aurait pu et dû leur porter atteinte. Je l'ai trouvé, ce pauvre malheureux! horriblement fatigué, triste et un peu découragé. C'est au Roi à lui rendre vie et courage par ses bonnes grâces. « J'y succomberai, me disait-il; mais n'importe, je ne quitterai pas la partie, et jusqu'au bout je tiendrai bon pour le service du Roi; mais on ne résiste pas à tant de fatigues. » Je fais tout connaître au Roi, parce qu'il doit tout savoir pour tout juger et agir

ensuite avec connaissance de cause. Villèle est, pour les affaires un ministre incomparable, impossible à remplacer, et après lui tout apparaît comme un véritable chaos. C'est la partie des hommes qu'il connaît moins bien. Il ne peut tout faire, et personne ne vient à son aide. Le Roi le peut et le doit. Il ne suffit plus de parler; on se moque des paroles qui sont sans effet. Il est temps d'agir, et de prouver enfin que l'on veut faire quelque chose pour ceux qui servent, et *rien* pour ceux qui se mettent dans l'opposition.

Le moment actuel, l'agitation que l'on voit commencer à poindre dans les esprits, la négligence, on peut dire la nullité de quelques administrations demandent impérieusement de puissans remèdes. Villèle sent comme moi la situation actuelle, et je jure au Roi qu'hier matin encore, il s'en exprimait avec moi d'une manière si positive que j'en étais inquiet moi-même.

Je ne m'étais pas trompé en parlant l'autre jour au Roi de M. le Duc d'Orléans. Il est entouré plus que jamais; et, depuis quelques temps, il y a autour de lui des intrigues de tout genre.

Villèle voit une nouvelle révolution se préparer, et malheureusement personne ne voit plus juste et n'est plus habile.

« Les changemens m'affaiblissent, » dira le Roi! — Il est facile de lui prouver qu'ils l'ont sauvé; mais si, *bon gré mal gré*, des fautes ont été commises naguère; à qui s'en prendre? Mon beau-père l'emportant, Villèle se retirait et Dieu sait ce qui fût arrivé! Châteaubriand, nommé malgré nos efforts et sa propre volonté, a fait un mal presque irréparable en se retirant ensuite pour aller dans l'opposition; à qui s'en prendre? Certes le Roi sait si c'est à moi. L'état d'incertitude dans lequel Digeon est resté à la guerre a encore *été fatal*. Que n'ai-je pas tenté pour le faire cesser! mais lorsque nous montrions un peu trop les dents, Monsieur nous demandait de céder; nous obéissions. — Quel est mon tort aujourd'hui? de dire au Roi : — Sire, le mal est grand, mais le remède est entre les mains de Votre Majesté, et le Roi *seul* peut l'appliquer. Villèle ne le fera jamais *seul* : il faut que le Roi ordonne; il en verra les résultats; il conservera à la France le ministre le plus habile, le plus utile et devenu le plus in-

dispensable, car les choses en sont au point qu'on peut dire :

« Villèle ou le chaos? »

L'opinion libérale plus active que jamais, a repris de l'espoir; elle fonde ses espérances, on ne peut se le dissimuler, sur la division qu'elle sait parfaitement exister dans l'opinion royaliste; elle fait tout pour l'augmenter, et y faire croire davantage.

« Ne répand-on pas partout, dans ce moment, que madame la duchesse de Berri est en disgrâce pour avoir pris trop vivement le parti de M. de Villèle? il y a là plusieurs intentions toutes également condamnables. Le malheur du temps, c'est que tout semble se découdre et que le sentiment de l'autorité comme le sentiment de l'obéissance s'égarent à la fois dans le pouvoir et dans les masses, tandis que l'esprit monarchique, sagement entendu, ne pousse que vers l'ordre et la liberté commune. L'esprit révolutionnaire, qui ne comprend que le despotisme et la servitude, est un véritable et épouvantable dissolvant de toute hiérarchie de commandement et de soumission. Sa grande tactique, c'est de brouiller tellement toutes

les notions, que l'on ne sache plus qui doit ordonner, qui doit obéir; ces déplorables dispositions commencent à renaître de tous côtés.

Aussi, il est très bien d'avoir fixé définitivement le sacre. Une telle cérémonie ne pouvait et ne devait dépendre d'aucun événement, et encore moins des chambres; mais, Sire, malgré les bruits qui courent à ce sujet, on ne saurait trop le demander et le répéter : qu'il ne soit pas nommé un seul pair au moment du sacre. Pas de pairs héréditaires; c'est là une des grandes plaies de la Charte de 1814; plus tard des pairs à vie; sans cela, on ne parviendra jamais à sortir de l'ornière, et à revenir à une *constitution plus naturelle*, plus nationale, plus *simple*, plus indépendante et dégagée d'élémens contradictoires qui peuvent éclater d'un moment à l'autre et produire une dangereuse explosion. C'est là, c'est dans cette contradiction que l'esprit de faction et d'ambition met tout son espoir. Oh! que Louis XVIII regrettait et se reprochait cette faute énorme, que M. de Talleyrand, poursuivi par son anglomanie, lui fit commettre, en nommant les pairs héréditaires! Que ses regrets nous ser-

vent de leçons. C'est à la chambre des pairs que la révolution, sans contredit, trouve un appui; il faut l'y combattre à outrance; mais avant de livrer bataille à l'ennemi, il faut rétablir l'ordre. Il est d'autant plus urgent de prendre un parti, que nul autre ministère que celui de Villèle n'aurait la majorité; et casser même la chambre des députés pour en avoir une plus libérale, ne ferait que déplacer la question. Non, point de coups d'état qui usent un empire. Servons-nous de nos élémens; mais sachons en tirer parti et les faire marcher.

« Tu choisis bien ton moment, dira le Roi; laisse-moi jouir de mes succès. » J'en jouis bien plus que vous encore, Sire; mais aussi je vous aime plus que personne, et c'est à cause de cela que je crains pour le Roi et pour l'état un sommeil qui serait celui de la mort; c'est quand les autres flattent, que la vérité toute nue devient plus nécessaire. C'est le devoir d'un sujet de la dire alors.

AU ROI.

La conquête de Casimir Delavigne n'était pas sans importance. Sa lettre, jointe à la mienne, ne doit pas, je crois, laisser de doute. J'ai causé une heure avec lui : il ne m'a parlé que de sa reconnaissance; mais il ne faut pas songer à lui offrir quoi que ce soit en ce moment : il a le cœur noble et fier.

M. Delavigne est souffrant, et il est reparti pour aller préparer son discours de réception à la campagne. Je pense que, quand il l'aura prononcé, il sera bien que le Roi témoigne le

désir de le voir, et alors la conquête ne sera plus indécise. Un cœur, quel qu'il soit, ne peut résister aux paroles du Roi lorsque le Roi veut être aimable, et jamais cœur n'a été mieux disposé que celui de M. Delavigne. »

AU ROI.

Il est un point si important que je supplie le Roi d'y faire la plus sérieuse attention. La résolution, qui semble avoir été prise au Conseil, de ne pas convoquer une députation de pairs et de députés au banquet royal du sacre, aurait nécessairement les plus fâcheux résultats. J'en ai parlé, ce matin même, à Villèle de la manière la plus vive. — « Que veux-tu, « m'a-t-il dit ? c'est le Roi qui l'a décidé. » S'il en est ainsi, que le Roi y pense. Il s'isole par-là de la nation ; il perd toute popularité, toute influence dans les chambres : c'est ce que l'on veut. — Le Roi, en un mot, reste *seul*. — Le clergé est admis en grande pompe

dans la salle du festin; son influence est donc seule régnante?

Sire, c'est peut-être, dans ce moment et pour ce fait, la plus grande faute que le Roi puisse commettre, et il ne lui appartiendra pas d'en arrêter les conséquences, comme il ne m'est pas donné d'en mesurer l'étendue.

Rien n'est fait. Il est plus que temps encore: personne ne s'en doute; autrement, une leçon sévère apprendrait que j'ai raison. Je voudrais que le Roi entendît autre que moi en parler, il verrait: « Si jamais je m'aperçois que la « confiance du Roi s'altère, me disait Villèle « ce matin, je ne reste pas six minutes. »

C'est très bien; mais après lui?.....

Sire, il faut tout sauver. Ordonnez.

P. S. J'ignore qui a pu être d'avis de ne pas garder le 3 mai, véritable anniversaire de la restauration de la monarchie, et qui devait durer toujours, tandis que le 12 avril est personnel à Charles X; je crois la chose maladroite. Ce qui est certain, c'est qu'elle a produit un mauvais effet.

AU ROI.

Deux choses de ma conversation d'hier demandent une plus ample explication, car ces deux points sont excessivement importans, et il est du devoir du Roi d'y penser sérieusement; Sa Majesté avait l'air un peu fatiguée, et je me serais reproché des momens dérobés à un repos qui doit parfois lui être si nécessaire!

Je veux parler des affaires du clergé et de la position de M. le Dauphin. Je commence par la première; elle est bien plus grave qu'on ne paraît le croire. Si cette affaire m'entraîne trop loin aujourd'hui, je remettrai l'autre à une note prochaine.

« Le Roi est trahi partout, » me disait Villèle avant hier. — Sire, c'est qu'une volonté forte ne donne pas à tout l'impulsion, et qu'on laisse chacun libre de suivre la route qui convient à ses passions, à son ambition et même à ses intrigues. Quand le Roi le voudra, tout cela changera; mais il est grand temps de s'en occuper.

Tout ce que je vois nous a été prédit par Louis XVIII, et l'on possède encore plusieurs lettres cachetées avec ordre de ne les ouvrir que sept ou huit ans après sa mort. Je devine tout ce qu'elles disent, et je supplie Charles X de leur donner tort : il en a tous les moyens; personne n'en posséda jamais plus que lui.

Le mandement de M. l'archevêque de Rouen eût dû être hautement blâmé : il réveille toutes les craintes; il est de nature à mettre le désordre dans un diocèse; le besoin de l'ordre se fait sentir partout, et la volonté la plus ferme, le caractère le plus fort peuvent seuls les rétablir.

J'ai vu tous ces jours-ci des habitans de Rouen, même des gens d'une opinion vive (la duchesse de B....., de plus très pieuse); tout est sens dessus dessous dans ce diocèse,

et une seule chose peut y rétablir l'ordre : la destitution du grand-vicaire, et un homme sage pour le remplacer.

Je supplie le Roi de l'*ordonner* au cardinal, et si M. le cardinal s'y refuse, je supplie le Roi de prescrire lui-même la destitution du grand-vicaire de Rouen; il verra la bonne impression que cela produira. Cette destitution est devenue *indispensable*, elle remettra tout dans l'ordre; et pourquoi toujours remettre! Que chaque jour, ce qu'il est sage et utile de faire soit commandé; ne laissons plus s'amonceler devant nous des montagnes que nous ne pourrions plus gravir. Je demande au Roi cette destitution avec la plus vive *instance* : ne cédons pas au clergé quand il a tort, pas plus qu'au public quand il n'a pas raison. Cet exemple de fermeté remettrait chacun à sa place.

Il serait inutile de dissimuler que l'esprit d'*insubordination* est partout, dans le clergé comme dans le reste, et pourtant il faut partout ordre et obéissance. Certes, sur cette matière, je ne suis pas suspect, par mes principes du moins, par mon respect comme par mon attachement à toutes les vérités de notre

religion, seule et unique base de l'ordre social. Mais, Sire, daignez m'en croire, le jour où l'on dira que le Roi est mené par le clergé, et l'on ne parle déjà que trop de cette influence, rien ne sera plus possible au Roi; on reculera ensuite devant les plus indispensables mesures, celles que je sollicitais moi-même, et que je mettrais à exécution sans écouter de sots murmures bientôt comprimés par la force et la justice. Il ne faut de faiblesse dans aucune occasion et envers personne. Nous faisons toujours les choses à demi, et encore à peine osons-nous l'avouer! Sans doute, le clergé est un auxiliaire imposant et son ministère est sacré; mais en se laissant conduire par lui, on le perdrait, on se perdrait soi-même. Il faut forcer les membres du clergé à l'obéissance dans toutes les choses du temporel et du bien public, en le plaçant lui-même dans une parfaite indépendance quant au spirituel, à la hiérarchie et à l'administration des biens ou des dotations dont il devrait jouir en propre. Votre Majesté sait bien quelles sont à ce sujet les idées que j'ai eu l'honneur de lui soumettre plusieurs fois. On doit au clergé, selon les lois de l'Assemblée constituante, et,

ce qui vaut mieux encore, selon le droit sacré de propriété, on lui doit, comme aux victimes des spoliations révolutionnaires, et pour le mettre à jamais hors de toute discussion financière et passionnée; on lui doit, dis-je, une indemnité convenablement et largement réglée dont il aurait la libre disposition. On lui doit encore la liberté de s'assembler dans des synodes ou conciles diocésains, afin de régler, par lui-même également, tous les points de discipline ecclésiastique. Avec ces deux mesures, on ôterait au clergé tout juste prétexte de se plaindre, et à l'esprit irréligieux toute occasion d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques.

Mais, pour revenir au désordre du diocèse de Rouen, on assure que Monseigneur l'archevêque de Rouen écrit que le préfet partira, ou que lui-même ne reviendra pas, si on lui ôte l'abbé..... son grand-vicaire. Le malheur serait mince, et l'on pourrait s'en consoler. Mais la mesure est si indiquée, et elle termine tout si parfaitement qu'on ne peut que s'affliger de la voir ainsi retardée.

Il est de fait que le Roi rendra un grand service à son royaume, en mettant fin à cette

fatale discussion, qui pourrait attirer une foule de démarches semblables de la part des autres évêques.

« J'ai rempli le devoir que mon cœur et ma conscience m'imposent. Je prie le ciel de donner au Roi la conscience et la force de ce qu'il doit faire.

AU ROI.

Voici une lettre que je reçois du Midi, elle est curieuse. Certes elle ne sera pas suspecte, car on ne songeait guère, en l'écrivant, à l'usage *que j'en fais.*

Je copie textuellement :

« Imaginez que M. de S..... est venu « plusieurs années de suite dans ce pays sous « le prétexte de prendre les eaux de Balaru; « il emmenait toute sa maison, donnait de « grands dîners, et exerçait une assez grande « influence. Il disait à tout le monde « que « la famille royale, à la mort de Louis XVIII, « serait obligée de quitter la France; que cette « branche était finie; qu'il en était, pour son

« compte, très fâché; que MONSIEUR le traitait « fort bien; mais que personne ne voulait du « règne de *Charles X;* que MONSIEUR s'était « isolé de son frère et de la nation; enfin, « notre homme avait tellement travaillé, que « les royalistes les plus dévoués disaient, en « pleurant, qu'il valait encore mieux avoir « M. le duc d'Orléans que la république ou le « petit Roi de Rome. Je pourrais vous en « citer des détails inouïs, mais qu'il est plus « prudent de taire, et qu'il est au moins inu- « tile de répéter, aujourd'hui que Charles X, « par sa sagesse comme par son caractère, a « répondu si noblement à de pareils blas- « phêmes. Tout cela avait mis une sorte de « désordre dans les esprits; et chacun, en « en parlant maintenant, raconte ces détails « comme un mauvais rêve dont on est heu- « reusement sorti. Mon Dieu que tout a bien « tourné; mais aussi on voit à quel point cela « pouvait être autrement! »

Le garde des sceaux est pénétré du danger de la licence de la presse, et de l'importance de quelques autres questions. Il paraît décidé à les porter incessamment au Conseil; mais il est facile de juger qu'il s'affligeait, comme le

Roi, de l'opinion que M. le Dauphin semble avoir adoptée depuis quelque temps. Il m'a demandé une franche réponse à cette question : « Si je croyais que le Roi soutiendrait celui qui prendrait la parole contre son propre fils. » Le Roi n'a pas de fils, lui ai-je répondu; il a des sujets, un trône et des devoirs; et d'ailleurs, on calomnie M. le Dauphin en donnant à ses paroles un sens et une portée qu'elles n'ont pas. »

Ne pas sentir que la position est difficile, ce serait fermer les yeux à la lumière. Villèle ne cherche plus lui-même à le nier; il en souffre, et c'est simple; je ne songe qu'à soutenir son courage, et il en a beaucoup : ce serait un malheur de *plus si le courage* l'abandonnait, et le Roi ne doit pas se dissimuler que la fermeté que montre Villèle et qu'il montrera sans doute, est notre ancre de salut.

Il est impossible qu'un pays, un peuple, un trône, un ministère quelconque, résistent à une pareille licence d'écrits périodiques, qui, bien plus dangereuse en France qu'en Angleterre, bouleverse les esprits, détruit tous les sentimens, altère l'idée des devoirs, masque le principe et bat tous les jours en brèche avec

une persévérance effrayante. Telle est à peu près notre situation, et certainement il en résulte la nécessité de prendre quelques mesures qui, bien que délicates et difficiles, ne sont pas impossibles. C'est au ministère à y aviser. Sans doute il ne se prépare pas une de ces révolutions qui bouleversent le monde avec fracas; mais une de ces révolutions d'autant plus dangereuses qu'elles tuent l'énergie des bons, en creusant un abîme sans fonds où les empires s'engloutissent.

Mais que faudrait-il donc faire? dira le Roi. Hélas! faire quelque chose, Sire! et nous ne faisons rien, et l'opinion s'égare de plus en plus, et l'on néglige d'établir, par des institutions, les contre-poids qui seuls pourraient être opposés avec succès à une démagogie qui s'agite et mine tous les jours l'ordre social.

P. S. Je me désole de voir sans cesse tous les journaux rabâcher *chasse*. Je sais l'effet que cela produit. On méconnaît celui qui ne vit que pour ses sujets, et l'on croit uniquement occupé de ses plaisirs, un Roi qui travaille plus qu'aucun prince. J'ai voulu remonter à la source; M..... m'a fait dire *con-*

fidentiellement que ces bulletins lui étaient envoyés de la Cour, et qu'il en retranchait toujours les trois quarts. Dans ce cas, c'est au Roi à ordonner; je le supplie d'y penser; c'est loin d'être indifférent. J'aurai demain l'honneur de faire ma cour au Roi, d'après ses ordres.

AU ROI.

« Ne parle pas ailleurs comme tu parles « devant moi, » m'a dit le Roi. Je sais ce que je dois au Roi, ce que je me dois à moi-même. Tant que je le pourrai, je garderai le silence sur les affaires politiques, quelque fâcheux qu'il soit de voir l'opinion s'égarer ainsi, et quelque urgent qu'il devienne d'y porter remède.

Ce qui est moi, c'est que, six heures après ma conversation avec M. de Villèle, plusieurs personnes savaient que nous avions eu une discussion fort vive. Du reste, le Roi peut être tranquille; on verra sans doute que je ne vais plus chez M. de Villèle, mais voici ma réponse

pour le présent et pour l'avenir : « Les circonstances, il est vrai, m'ont paru avoir quelque gravité. Suivant une habitude de huit ans, j'ai voulu en causer avec M. de Villèle. Nous ne nous sommes pas entendus, nous nous sommes quittés ; c'est tout. » Ensuite, en recherchant comment la chose s'était ébruitée si vite, et toujours comme il arrive de bas en haut, je crois l'avoir trouvée : l'huissier était dans la salle voisine ; M. de Villèle parlait haut ; j'ai répondu sur le même ton. Le Roi comprendra que, quand je suis sorti, ma figure n'annonçait pas une vive satisfaction.... et lorsqu'on songe....! Mais je me tais.

Un incident bizarre a pu contribuer aussi à laisser voir ce qui s'était passé. J'avais oublié ma canne dans le cabinet du ministre ; l'huissier me l'a fait remarquer ; et, ne voulant pas rentrer, ma réponse a été brève. Je crois devoir donner ces détails au Roi ; il peut être assuré, au surplus, que je garderai le plus qu'il me sera possible le silence sur les affaires.

8 décembre.

1826.

AU ROI.

L'approbation que le Roi vient de donner à mes rapports sur le sacre et les beaux-arts m'enlève bien des souvenirs et ranime mon zèle. Les résultats de cette approbation seront, je l'espère, heureux et dignes d'une administration royale.

Une salle de spectacle était devenue nécessaire pour un genre de comédie et de musique que le goût public semble encore favoriser (1) : elle est construite par les ordres du Roi, et

(1) L'Opéra-Comique ; la salle Ventadour.

300,000 fr. sont ménagés sur cette opération. Une collection admirable par la rareté des objets qu'elle renferme, et achetée par l'ordre de Sa Majesté, viendra orner le *Musée Charles X*, et 100,000 fr. de bénéfice ou de bon marché accompagnent cet achat. — *L'Herbier*, cet ouvrage d'un fini et d'un précieux remarquables, refusé à l'étranger pour 50,000 fr., estimé ici 35,000 fr. par les gens les plus sévères, sera acquis au Roi et à la France pour 25,000 fr. — Enfin la *Sainte-Famille* de madame Jaquotot est au Roi pour 35,000 francs; et, il y a deux ans, on voulait 100,000 fr. de ce bel et unique ouvrage. — Voilà, ce me semble, comment on peut allier la munificence et l'économie.

La suppression des intendances était, certes, une des plus belles opérations que le ministre pût faire : le résultat l'a prouvé. Je supplie le Roi de pousser fortement dans ce moment le ministre de sa maison sur l'article des dépenses de bouche. Le désordre et les abus régneront long-temps dans cette partie du service : 200,000 fr. d'économies peuvent et doivent y être faites. Mon père le sent et le veut; mais il craint trop peut-être pour le Roi quelques

criailleries qui durent un jour, tandis que l'ordre bien établi reste et fait honneur à un Roi ; mais il faut que le Roi le veuille, et que chacun ne se croie pas en droit de commander sur les mêmes choses. — « Ceux qui paient, disait Buonaparte, doivent seuls agir et être responsables. Ceux-là seulement peuvent bien juger. » — Il avait raison.

8 février.

AU ROI.

Je n'ai point encore parlé au Roi d'une chose que je regarde comme fort importante, parce qu'elle se présentait au milieu de beaucoup de nuages et de difficultés ; aujourd'hui, elle semble s'éclaircir et tendre à une conclusion satisfaisante, je veux dire le départ ou l'éloignement de M. de Ch..... D'un côté, c'est peut-être le seul moyen pour lui de sortir de la position fausse et difficile où il s'est placé en se jetant dans l'opposition, et, de l'autre, de débarrasser le gouvernement du Roi des entraves puissantes que le nom et le talent de

M. de Ch..... amènent dans les affaires. Aussi, en travaillant de tous ses efforts à obtenir ce résultat, madame R.... agit dans le véritable intérêt de ce grand homme, et ne se montre pas moins, comme toujours, excellente amie que sujette éclairée et dévouée. Elle regrette cette opposition ardente, et elle fait constamment tout ce qu'il est possible de faire pour l'en détourner. Puisse-t-elle y réussir, comme je l'espère et comme je le désire, pour M. de Ch....., lui-même, et surtout pour le Roi et pour la monarchie qui ne seront peut-être pas vainement menacés par une telle main !

Car c'est en vain que l'on voudrait dire qu'une plume, qui vient de vendre 550,000 fr. la propriété d'ouvrages déjà connus, soit sans importance. C'est une grande faute, et dont on se sentira long-temps, que de ne pas s'être assuré de cette plume brillante, puisque, d'une ou d'autre manière, on pouvait l'avoir pour soi. Que n'ai-je pas fait dans le temps pour cela ! Et depuis, en ne rompant pas en visière avec M. de Ch....., je crois avoir bien mieux servi le Roi ; on m'en a fait un crime : n'importe. Je rencontre rarement M. de

Ch..... ; mais l'entremise de notre commune et noble amie est toujours bien dirigée, et s'exerce dans le sens de tout ce qui est bon, sage, modéré.

Sire, l'histoire de la Restauration sera écrite par M. de Ch....., et je ne suis pas sans quelque inquiétude quand je pense que ce génie irrité se trouve chargé de retracer les vertus et le règne du Roi. Dans deux siècles, le cœur et les qualités de Charles X seront oubliés; mais elle restera, l'histoire gravée par un tel écrivain. Dieu veuille que la force de la vérité l'oblige à n'avoir à retracer que des jours de justice, de gloire et de bonheur ! C'est le vœu d'un *serviteur dévoué*, qui, comme la France, *tend vers son Roi* des mains suppliantes en lui demandant un avenir qui semble s'obscurcir tous les jours.

Sans doute l'avenir de quelques autres peuples de l'Europe n'est pas plus rassurant; l'état de l'Angleterre, entre autres, est réellement funeste. Mais ce pays se défend encore par quelques institutions, tandis que, nous, nous en manquons; par ses coopérations, son esprit et ses habitudes d'association, et nous n'avons

vers une catastrophe probabl
ment fort, parce qu'il est re
parce qu'il est depuis long-
impose encore à ce peuple
pays qui, dans ma pensée, tc
à de grands événemens. Il
moins que je le vois et que je
chacun cite l'Angleterre poi
je m'étonne de sa situation,
et j'aperçois toutes les consé
amener le moment où l'on ne
porter la fausse religion, la
le pouvoir aristocratique de
vit et ne se soutient que par
potisme et les révolutions.
ses dangers, tels sont aussi
tions, ses moyens de défe
moins, nous courons les n
nous n'avons pas les même
France, il semble vraimer

ciale. Mais s'il nous aide, il nous dit en même temps de nous aider nous-mêmes. Le mal est grand; il n'est pas sans remède; mais il faut des institutions, et il est plus que temps d'y songer.

AU ROI.

La grâce accordée par le Roi aux frères Franconi a produit partout le meilleur effet. Cette famille honnête, intéressante et si malheureuse en ce moment (1), en a reçu la nouvelle avec le respect le plus touchant : « Ce « désastre nous arrachait des larmes bien « amères, ont-ils dit ; c'est la reconnaissance « qui les fera couler désormais, et la bonté du « Roi nous fait plus de bien que l'incendie ne « nous a fait de mal. » La munificence royale peut être évaluée de 30 à 40,000 fr., sans compter l'influence salutaire qu'elle exerce

(1) L'incendie du Cirque.

sur les autres moyens qui pourront être offerts comme ressources à ces braves gens.

Si le Roi voulait mettre le comble à cette grâce, Sa Majesté honorerait de sa présence la représentation qui sera donnée à leur bénéfice à l'Opéra; mais je vois d'ici que le Roi qui se contente de faire le bien sans chercher à en retirer pour lui-même d'autres avantages que ceux de sa bienfaisance satisfaite et du soulagement de ses sujets, je vois d'ici, dis-je, que le Roi ne viendra pas et me répondra : « Que « veux-tu, à mon âge, que j'aille au spectacle! « ne vaut-il pas mieux que je travaille, que je « me repose, ou que je prenne un exercice « salutaire? On en médira, on me calom- « niera.... eh bien! tant pis pour ceux qui me « méconnaissent et qui ne veulent pas que je « vive un peu pour moi, lorsque je m'applique « sans cesse à vivre pour les autres. » — Sire, ce raisonnement serait bon dans d'autre temps et dans d'autres mœurs. La vie privée d'un Roi est bien souvent subordonnée à la vie publique qu'il doit mener selon l'esprit de son peuple, et plus Charles X se montrera au milieu des Français et plus on lui saura gré du bien immense qu'il répand autour

de lui. En engageant le Roi à assister à cette représentation, ce n'est point une distraction que je lui propose, c'est un conseil politique que je lui donne. Je parie que le duc d'Orléans, qui s'y entend, lui, ne manquera pas d'y venir et de saisir cette occasion de chercher de la popularité. Il ne donnera rien ou bien peu de chose aux Franconi, et il gagnera beaucoup à se montrer. C'est ce qu'il appelle faire bonne chair avec peu d'argent. Le Roi donne beaucoup, lui, et ne gagne rien. Mauvais marché, Sire, mauvais marché, du moins pour ce monde qu'il ne faut pas négliger, tout en faisant ce qu'on doit faire pour gagner l'autre.

1827.

AU ROI.

Sire, il ne faut pas se dissimuler que le discours de Canning a froissé bien des cœurs français, et la faction qui ne veut pas de la légitimité a exploité cette insolente menace avec un talent et une profondeur bien habiles. On a quelque peine à démêler toutes les fusées perfides qui sont lancées au milieu de l'opinion, tant elles sont contradictoires; mais en même temps, malgré les contradictions, les attaques factieuses ont cette uniformité, qu'elles tendent toutes à déconsidérer

le Roi, la royauté, quel que soit l'incident qui se présente. L'emploi des moyens les plus opposés, mais qui n'en vont pas moins au même but, fait naître dans tous les esprits une sorte d'étourdissement, une confusion, qu'on pourrait appeler maladive, et qui permet aux factions de pousser leur pointe quand elles sont parvenues à brouiller toutes les notions et tous les sentimens.

Ainsi, le *libéralisme* était arrivé à faire croire que c'étaient les étrangers qui avaient ramené les Bourbons; qui mieux que moi sait combien, au contraire, ils y étaient opposés! On représente aussi le gouvernement du Roi comme soumis aux cabinets de l'Europe et n'agissant que sous leurs inspirations et leurs volontés : l'un est aussi vrai que l'autre; puis tandis que, ces deux calomnies étant connues, on s'applique à les combattre, voilà que le discours hautain d'un ministre étranger prouve, par l'amertume même qu'il renferme, combien l'Angleterre, au moins, voit avec déplaisir et inquiétude les Bourbons régner en France, ce qui devrait détruire les bruits antérieurs de la malveillance; mais c'est presque le contraire qui arrive, et la faction révolu-

tionnaire répand, haut et bas, que le discours anarchique et factieux de Canning est une preuve de la dépendance où la France est tenue vis-à-vis de l'Angleterre, et l'opinion publique est dans une telle confusion qu'elle se laisse aller à ce nouveau piége! Comment parvenir à l'éclairer quand elle en est venue à ce point de crédulité et de fascination?

Ce symptôme est funeste surtout lorsqu'on le rapproche de tous les autres faits journaliers. On assure que le maréchal Soult est entré dans les projets de la faction qui présente le plus de chances de succès. — Réal arrive, dit-on, des Etats-Unis, où il comptait passer, dans l'oubli, le reste de ses jours. — Les hommes les plus dangereux se réunissent et semblent croire que le moment approche de quelque grand événement. Jamais dans aucun temps les esprits n'ont été plus agités soit à Paris, soit dans les Provinces, et l'espèce de terreur que le *libéralisme* impose aux honnêtes gens est encore un mal qui accroît tous les autres.

Reflet et expression des inspirations qui lui sont soufflées, le peuple tenait des propos affreux à la scène affligeante et scandaleuse des obsèques du duc de Larochefoucauld-Liancourt

où, je dois le répéter au Roi, les torts n'étaient cependant pas du côté de ma famille et des jeunes gens, mais bien du côté de l'autorité qui avait donné les ordres les plus inconséquens. Mais, quoi qu'il en soit des causes réelles de ce dernier événement, toujours est-il que les indices révolutionnaires les plus graves s'y sont manifestés; et que ne doit-on pas entrevoir, alors, en songeant que, dans un trouble quelconque, il se pourrait qu'un officier ne fît pas son devoir; les choses en sont là peut-être (1); où le tumulte s'arrêterait-il? Jusqu'où oserait-on porter les mains? Et ce n'est pas aller trop loin en prévoyance fâcheuse, car l'esprit de l'armée se gâte tous les jours; deux années ne sont rien pour un Etat, et que seront les élections prochaines quand on est déjà assuré que Lafayette remplacerait à Meaux M. de Cernon, dans le cas, malheureusement probable, où celui-ci mourrait bientôt.

Aujourd'hui les chambres font les lois et gouvernent presque; demain, elles feront les ministres; après demain, que de nouvelles élections rendent la chambre des Députés sem-

(1) On en a vu la preuve au mois de juillet 1830.

blable à la chambre des Pairs, et à elles deux elles disposeront de la Couronne. Josse de Beauvoir et Loisson qui sortent de chez moi me disaient : « Nous marchons sans système ; un juste effroi est dans les cœurs fidèles, comme un espoir coupable se trouve dans les esprits qui veulent du changement. Nous allons droit à une révolution en faveur du duc d'Orléans, et il y a dans ce moment une tendance incroyable au protestantisme politique et religieux. » Sire, jamais gouvernement n'a peut-être fait un tour de force plus étonnant que celui du Roi depuis un an. Marcher entre deux oppositions et garder le pouvoir, c'est quelque chose de merveilleux et d'apparence impossible. Il ne faut pas s'y fier, et il faut à tout prix rallier autour du trône ceux qui peuvent le soutenir, afin d'éviter deux choses qui semblent également inévitables, ou des coups d'Etat, ou une révolution.

AU ROI.

Je dois instruire le Roi de ce que j'ai fait pour l'affaire de Feydeau, dont j'ai été obligé de me mêler malgré moi. Cette situation est trop grave pour la lui laisser ignorer.....

. . . . . .

J'ai réuni hier au ministère les conseils les plus honorables; après une séance de trois heures à laquelle M. le duc d'..... assistait, après une discussion qui m'a donné le temps d'écouter, pensant à l'officier du Roi qui approche de sa personne, et pensant au Roi avant tout, j'ai fini par proposer un moyen qui a réuni tous les suffrages, même ceux du conseil de M le duc d'....., et qui peut tout

terminer en mettant, bien entendu, ma conscience et ma responsabilité à l'abri, puisque les comptes seront examinés. Chacun pressait M. le duc d'y consentir. Je ne sais quel sentiment l'a empêché de se rendre sur-le-champ. Comme je ne veux ni précipitation ni surprise, je lui ai donné la soirée pour se décider. On ne m'a rien fait dire encore. Quel effroyable gâchis!

— M. le duc d'....., poussé par les gens qui l'entourent, a refusé mon entremise, en m'écrivant même une lettre que je ne veux pas qualifier. J'ai répondu avec mesure; mais en voilà assez d'une si misérable affaire, avec laquelle, à raison de sa nature, je ne veux plus avoir le moindre rapport, puisque je n'aurais pas ensuite l'autorité nécessaire pour empêcher le retour des abus. C'est une conséquence forcée de la division dans laquelle on laisse l'administration des théâtres royaux.

— Je n'ai pas non plus parlé au Roi d'un commencement d'intrigue qui n'a pas eu de suite. Il semblait, en effet, presque impossible qu'elle en eût à cause de son odieuse absurdité. Il s'agissait de faire exploiter les spectacles par les jeux. Cela eût été tout-à-fait digne des

gens qui se mêlaient à cette saleté, et bien honorable, surtout pour les lettres, la musique, la danse et pour tous les artistes que le Roi protège avec tant de discernement.

L'intrigue était en partie dirigée contre moi; cela est simple. J'ai réformé trop d'abus à l'Opéra pour que ceux qui aiment à s'y plonger ne fussent pas charmés de me voir éloigné. Les pauvres gens! blessés, les uns dans leurs intérêts de cupidité, les autres dans des intérêts plus honteux encore, ils s'imaginent que je suis fort heureux et fort ambitieux d'une situation que j'aurais déjà répudiée vingt fois, si je n'y étais retenu par le service du Roi, la prospérité, la dignité de l'art, et je dirai même celle du premier théâtre de l'Europe, dont je ne souffrirai jamais qu'on fasse, sous mes yeux, un lieu de débauche et de vénalité. C'est cela que grands et petits ne pourront jamais me pardonner.

— Mais comment le Roi a-t-il pu penser que je donnerais une croix à qui qui ce soit sans lui en avoir, au préalable, demandé l'autorisation? Il est pénible pour moi, qui sers avec tant de zèle, aux dépens de ma santé, de ma

fortune, de mon repos même, puisque je me sens attaqué de tous les côtés, de voir le Roi disposé à me croire des torts et à ajouter foi aux calomnies. Des torts! Qui n'en a pas? Je ne suis point infaillible; mais que serait-ce donc si j'en avais de réels?

Le Siége de Corinthe constate la révolution musicale que, depuis deux ans, j'ai préparée à l'Académie royale, malgré les obstacles, les routines, les *droits acquis* et les criailleries de toutes les vétustés chantantes et dansantes. C'est un crime aux yeux de bien des gens. Rossini est le premier compositeur de l'Europe. J'ai su l'attacher au service du Roi. Avant moi, *on* l'avait essayé vainement. Jaloux de *son génie* et de sa réputation, on a crié sur les toits que c'était un paresseux, qu'il ne ferait jamais rien ou qu'il ne ferait que du bruit. La petite littérature, la petite musique, la petite danse, ont étourdi le public de leurs propos et de leurs épigrammes. *Le Siége de Corinthe* vient de répondre à tout; et Rossini, qu'on ne connaît pas encore, qu'on ne sait pas encore apprécier, est plein de reconnaissance pour les bontés du Roi dont il servira à illustrer le règne, car il enrichira l'Opéra de

plusieurs ouvrages, je devrais dire de plusieurs chefs-d'œuvre, dont il est déjà convenu avec moi. *Le Siége de Corinthe* y prépare et y conduit le public français. Sous le rapport de l'art, c'est un succès fort important. Nommé inspecteur du chant, Rossini peut rendre là aussi de grands services. On criera! Je dirai comme le Roi : Il faut laisser crier, et faire le bien et son devoir. N'a-t-on pas crié aussi quand j'ai fait venir de Naples le professeur Banderalli? Eh bien! on verra son influence sur les méthodes de chant dans les classes du Conservatoire. Que n'a-t-on pas dit, que ne dit-on pas sur l'institution de Choron que je soutiendrai toujours, parce que cette institution sert et servira de base à l'art musical, à l'art du chant en France, dans leurs plus larges et dans leurs plus beaux développemens! Rossini, évidemment, doit avoir la croix. Déjà l'année dernière, je l'avais demandée au Roi pour lui; afin d'empêcher la justice du Roi de la lui donner, et moi de la solliciter, on a supposé qu'il l'avait déjà reçue. Voilà, par rapport à lui et à moi, la tactique de l'envie, du dénigrement, de la colère qu'a inspirée la suppression de l'entrée

dans les coulisses, et de tous les autres abus; et le Roi se laisse prendre à cela!

Que le Roi veuille bien regarder, dans le petit cercle où j'agis, tout ce qui est fait et tout ce qui se fera encore pour le bien de sa maison et la splendeur de son règne. J'ai parlé de l'Opéra, de Rossini, du Conservatoire, de l'institution de Choron, des réformes de toute nature, art, économie, régularité établie partout sans rien ôter, et en ajoutant au contraire à la grandeur et à la prospérité des établissemens et des hommes; le musée Charles X sera l'une des plus belles choses de l'époque; l'arc-de-triomphe du Carrousel est restauré; les Gobelins s'améliorent sur tous les points; l'affluence et l'admiration des étrangers viennent nous l'attester. Que sera-ce donc si on me laisse le temps et les moyens d'achever et de perfectionner? Me vanté-je de tout cela? Et, malgré tous ces travaux et mon service auprès du Roi, ne trouvé-je pas encore le loisir et les moyens de mettre le Roi au courant d'une foule de choses et de mesures qui peuvent ne pas être inutiles à sa personne et à son gouvernement? Et me voit-on solliciter pour moi des faveurs, des récompenses hono-

rifiques ou pécuniaires? Encore une fois, j'ai **mangé trois cent mille francs de ma fortune au service du Roi. Je ne m'en plains ni ne le regrette; mais je pourrais m'attendre au moins à être jugé, sinon par les courtisans qui ne me comprennent point, du moins par le Roi avec un peu plus de justice, ou, si on le veut, avec un peu plus d'indulgence.**

DISCOURS D'OUVERTURE

AU JURY DU MUSÉE CHARGÉ DE PRÉSIDER AU CHOIX DES TABLEAUX POUR L'EXPOSITION DE 1820.

« Messieurs,

« C'est aujourd'hui la première fois que j'ai l'honneur de présider ce jury, noble réunion de tout ce que l'amour des arts, le talent et l'expérience peuvent offrir de plus célèbre et de plus éclairé. Ce n'est pas sans crainte et sans défiance de moi-même que j'adresse la parole à de tels juges.

« Il m'eût été bien doux, Messieurs, en vous annonçant les nouveaux travaux auxquels la confiance du Roi vous appelle, de n'avoir

qu'à vous remercier de vos travaux passés; mais vous pardonnerez une franchise qui est tout à la fois dans mon caractère et dans mon devoir. J'oserai donc me plaindre devant vous et avec vous de ce que votre sévérité n'ait pas égalé vos lumières. Sans doute, aux dernières expositions, plusieurs chefs-d'œuvre de nos premiers maîtres ont soutenu la gloire de leurs auteurs, et quelques essais brillans de nos jeunes talens, qui font notre espérance, ont attiré les justes regards du public; mais aussi, un trop grand nombre d'ouvrages, indignes de l'exposition, ont été admis et ont fourni l'occasion de calomnier l'Ecole française. J'ai entendu répéter par trop d'échos injustes ou malveillans, que cette Ecole était en décadence. Messieurs, elle ne tomberait ainsi que par notre faiblesse, car elle est forte de vos talens.

« J'oserai donc accuser les suites funestes que peut avoir, pour la perfection de l'art, une indulgence d'autant plus dangereuse que les juges sont plus habiles et plus accrédités. La médiocrité, Messieurs, doit craindre vos regards; ne l'encouragez pas, ne l'autorisez pas par une condescendance qui la trompe

sur elle-même, qui peut tromper les autres sur le but sublime des arts, et qui détruirait le bienfait même de ces glorieux encouragemens destinés au talent et que lui seul doit obtenir.

« Tout autant que vous, Messieurs, je sens combien il nous sera quelquefois pénible de résister aux prières dont nous serons entourés, mais vous vous armerez, nous nous armerons de toute la sévérité et du courage nécessaires. Eloigner ceux que la nature ne semble point appeler à honorer la carrière des beaux-arts, fermer cette carrière à ceux qui ne peuvent la parcourir avec utilité pour eux-mêmes et pour l'art, c'est un devoir sacré, c'est en même temps un acte de justice et de bienveillance.

« Par cette fermeté prévoyante et équitable, Messieurs, vous montrerez encore quelle est véritablement cette Ecole française qui doit illustrer et embellir le règne de Charles X, comme elle est l'objet de la sollicitude constante de ce Roi protecteur de tous les talens. C'est à vous aussi, Messieurs, de montrer par là les conditions indispensables qu'il faut remplir pour avoir l'honneur d'appartenir à

cette Ecole que nous devons toujours pouvoir offrir à nos amis et à nos ennemis.

« Qu'il me soit enfin permis, Messieurs, de vous exprimer le bonheur, si je puis le dire, que j'éprouve à me trouver entouré d'hommes dont les lumières et le caractère m'inspirent une aussi juste confiance. Guidé par eux, je dois être assuré de ne pas m'égarer. »

A M. LE COMTE DE CORBIÈRES (1).

Vous me pardonnerez, monsieur le comte, de venir interrompre votre juste douleur pour vous exprimer à quel point je la partage. La politique est, dit-on, un terrain aride; elle dessèche de certaines âmes; mais elle a laissé en vous un cœur et une manière de sentir qui vous conserveront des amis. La politique aussi a ses mécomptes; peut-être ses erreurs; mais quand on a honneur et loyauté et qu'on s'est rencontré intimement dans la vie, on se retrouve toujours au moment du malheur. A la nouvelle du danger et de la mort de M. de

(1) M. le comte de Corbières venait de perdre son fils.

Montmorency, vous êtes une des premières personnes qui soient accourues près de lui, et j'ai su distinguer le sentiment qui vous y conduisait. Aujourd'hui, c'est moi qui viens à vous, dans une intention que vous ne méconnaîtrez pas non plus, je l'espère.

Acceptez, monsieur le comte, l'hommage sincère de mes regrets et de ma parfaite estime.

Le Vicomte de Larochefoucauld.

AU ROI.

M. de Villèle vient de faire rendre au Roi une admirable ordonnance; elle lie à jamais tous les ministres concussionnaires. C'est une belle et grande chose, et j'en ai joui pour le Roi en rendant justice à son ministre. Toute question personnelle est toujours, pour moi, en dehors des affaires.

Le Roi a-t-il eu connaissance de la *Biographie des Dames de la cour?* C'est quelque chose d'infâme, et il est réellement affreux de voir attaquer ainsi des réputations au-dessus de toute atteinte. Après l'avoir laissé vendre pendant trois jours, la police a saisi cet ouvrage; mais le mal était fait. — En tout, on

doit le dire, l'esprit public s'égare de plus en plus; la licence effrénée de la presse a tout compromis, et il n'y a plus d'unité d'action et d'opinion que pour crier à tort et à travers contre le pouvoir.

Cette conspiration de Russie est une affaire bien grave. Serait-on assez aveugle pour n'y voir aucun symptôme d'une effrayante généralité? Organisée par les sociétés secrètes, cette conspiration n'avait que peu ou point d'appui chez la nation russe; mais, en France, Sire, ces mêmes sociétés secrètes existent, et elles s'appuient sur un peuple que l'esprit révolutionnaire s'applique incessamment à démoraliser. En France, le besoin de la corruption est devenu l'effet d'un système diabolique, et cette corruption y est organisée comme devrait l'être tout ce qui est bien.

L'indifférence pour la religion, la haine pour les prêtres ont été les indices de la première révolution, et les mêmes causes doivent amener les mêmes effets. Les ecclésiastiques n'osent à peu près plus sortir dans les rues de Paris; ils sont insultés et menacés. Il y a trois jours, un homme, assez bien vêtu, passant auprès d'une des sentinelles du Luxem-

bourg, lui dit, en montrant du doigt un prêtre qui entrait dans le jardin : « Sois tranquille, avant qu'il soit peu, tu ne verras plus tous ces misérables-là. » — Entouré par deux ou trois cents forcenés qui criaient : *à bas les calotins!* le malheureux curé de Clichy a couru de véritables dangers. Chaque jour, c'est une scène du même genre. Encore une fois, l'opinion s'égare de plus en plus. Il deviendra bientôt impossible d'y remédier, et il faudra que de nouvelles catastrophes viennent nous éclairer, trop tard peut-être.

Les étrangers, qui voient ce que la France pourrait devenir avec le règne de paix et de justice que la Restauration a ramené parmi nous, les étrangers nous travaillent de toutes les façons; et, grâce à l'Angleterre et à ses agens qui soutiennent ouvertement tous les ennemis des Bourbons, les troubles qui ont éclaté en Russie, et auxquels la Grande-Bretagne a peut-être donné les mains, ne sont que les précurseurs de ceux que le cabinet de Saint-James nous ménage dans un avenir plus ou moins rapproché. M. Canning a dit librement à vingt personnes : « Je suis allé voir le petit duc de Bordeaux; c'est un

pauvre enfant qui ne régnera pas ; *heureusement*, il existe auprès de lui une famille nombreuse qui arrangera bien des choses. » Est-ce clair ? Aussi, maintenant les regards de toutes les factions se tournent de nouveau vers M. le duc d'Orléans.

Si le Roi se montrait, ordonnait, se faisait connaître, chacun se ranimerait, se réunirait ; mais, confiant dans ses bonnes intentions et fort de son amour pour la France, Charles X ne veut et ne peut croire à toutes les machinations qui s'ourdissent autour de son trône, à toutes les calomnies que l'on répand sur sa personne, et qui s'accréditent dans le peuple. Le Roi n'entend ou ne croit que ceux qui l'entourent, et quand il a laborieusement et consciencieusement travaillé au bonheur et à la gloire de ses sujets, quand il a soulagé toutes les infortunes qui s'adressent à lui, il s'endort, si je puis le dire, dans sa bonne foi. Ceux qui sont près du trône rendent justice à Sa Majesté ; mais à mesure que le cercle s'agrandit, la multitude n'entend plus que le bruit que l'on fait autour d'elle, et tout absurde, tout stupide que cela paraisse, la bourgeoisie croit que le Roi est prêtre de-

puis long-temps ; le peuple en est convaincu ; c'est un préjugé populaire, inventé, fortifié et préparé par l'esprit de faction, que le Roi dit la messe et qu'il assiste à l'autre par politique. Cette opinion gagne aussi le soldat ; il est également répandu dans le peuple que, depuis la Saint-Charles, le Pape a fait le Roi évêque. On a mis en circulation des pièces de monnaie où Charles X est affublé en jésuite avec un bonnet sur sa tête. Sire, si tous ces faits n'étaient que les épigrammes ou les calomnies d'une société oisive et fixe, on pourrait peut-être en rire ; mais quand il est hors de doute que toutes ces circonstances mensongères sont le fruit des combinaisons de l'étranger et d'une faction domestique qui poussent ensemble au renversement de la dynastie, Sire, le salut de la France est trop attaché à la perpétuité du principe et des princes de la légitimité pour que l'on ne prenne pas tous les soins possibles pour détruire de si odieuses calomnies, de si dangereuses menées. J'y reviens : le Roi ne se montre nulle part ; c'est un tort, et tandis que Charles X travaille plus qu'aucun prince, plus peut-être qu'aucun de ses sujets, l'article offi-

ciel du *Moniteur*, répandu dans la France et dans l'Europe, se borne à dire : *le Roi est allé à la chasse;* si bien, qu'un exercice salutaire est représenté comme une folle passion à laquelle le Roi sacrifie tout son temps. — Sire, je le dis encore avec regret, avec douleur, avec effroi : les choses ne peuvent aller longtemps ainsi sans danger pour le Roi, et, ce qui touchera plus encore le cœur de Charles X, sans danger pour la France.

AU ROI.

J'avais écrit une longue lettre au Roi, dans laquelle je lui rendais compte de choses fort importantes.... Mais j'apprends que Villèle se retire; et je me tais. Jamais sentiment personnel n'atteindra mon âme. Il est en moi au contraire, maintenant surtout que la confiance des électeurs de la Marne m'a appelé à la chambre des Députés, de regretter qu'un homme si habile se retire; car sur ce terrain j'aurais pu, selon mon caractère, ouvertement combattre ou appuyer, soit dans les comités, soit à la tribune, les projets et les tendances

d'un ministère dont je me suis à regret séparé, dans la seule vue du bien de l'Etat et du service de Charles X. Mais, malgré les torts que M. de Villèle a pu avoir envers moi, et qui sont déjà oubliés, malgré les erreurs où je persiste à croire qu'il a été engagé, surtout (si le Roi me permet de le lui dire), parce que la volonté du Roi n'a pas su diriger celle de son ministre, je répéterai à Votre Majesté ce que je lui ai si souvent dit au sujet de Villèle : c'est, pour les affaires, l'homme le plus capable du royaume.

Enfin, ce qui est fait est fait; les circonstances sont graves, comme disait Buonaparte, et le moment actuel est d'une importance bien grande. Le choix des hommes qui vont entrer au ministère mérite toute attention, et si l'on ne profite pas de cette crise pour tout rallier autour du trône et à la personne du Roi, hommes et choses, on fera de la bien pauvre besogne.

Est-il vrai qu'on ait proposé au Roi M. Pasquier pour ministre? Je remercie Charles X au nom de la France de l'avoir refusé! Avec M. Pasquier revenaient plus tôt ou plus tard les doctrinaires, et toute leur déloyale poli-

tique. En tout ceci, certes, je ne suis pas suspect, car j'aurais voulu Casimir Périer dans le futur ministère; c'est du moins un homme d'un câractère ferme et d'une capacité assurée dans les affaires.

1828.

AU ROI.

En pensant à l'effet remarquable produit par le discours du Roi (1), et en voyant à quel point on a soif maintenant de franchise, d'honneur, de fermeté, j'ose supplier le Roi de ne pas devenir inconséquent à lui-même en détruisant en quelques jours le bien qui s'est si rapidement opéré sous le règne de Charles X; rétablir cette espèce de gouvernement occulte qui, sous celui de Louis XVIII pensa compro-

(1) Ouverture de la session de 1828.

mettre à jamais l'avènement de l'héritier du trône, aurait encore aujourd'hui un danger plus réel. Le Roi a choisi un ministère, et il doit lui accorder toute sa confiance, autrement le Roi bouleverse lui-même son propre ouvrage; il n'éprouve plus que les inconvéniens du parti qu'il a pris.

« Je ne sais auquel entendre, » me disait dernièrement le Roi quand je le quittai. Sire, je vais peu à la cour maintenant; le langage des courtisans y est trop en faveur; la sottise et la bassesse y sont trop bien reçues. Mon père m'a dit hier qu'il avait trouvé le Roi changé, et j'en ai souffert, car j'ai pensé que le Roi souffrait lui-même. Oui, je plains Sa Majesté du fond de mon âme, et c'est quand il doit être triste, malheureux, tiraillé dans tous les sens, que je sens renaître tout le dévouement que je porte dans mon cœur à la royauté et au Roi. D'où vient qu'on murmure encore tout bas le nom de M. Pasquier? Sire, jamais, jamais cette concession, ou la France et la couronne entreraient à l'instant dans une route funeste. Casimir Périer peut être une capacité enlevée à une opinion malveillante, et il ne faut pas oublier que M. de Villèle l'appelait au pouvoir avec

plusieurs de la même nuance que lui. L'arracher à son parti serait chose habile. Mais M. Pasquier! Pourquoi pas M. Molé? Pourquoi pas M. de Talleyrand? Pourquoi pas M. de Cazes? Sire, on peut périr glorieusement avec ses amis; mais se livrer à ses ennemis, ce serait aussi par trop de *loyauté*. Le centre gauche, le plus tard possible; les doctrinaires, jamais.

J'espère encore que l'adresse sera ce qu'elle doit être.

On dit que le pauvre Rivière (1), bien malade, a donné sa démission. Je suis douloureusement occupé de son état pour le Roi qui l'aime, pour lui-même, et pour moi qui lui suis sincèrement attaché. Le choix de son successeur n'est pas facile. J'admire celui qui se sentira la force d'accepter une pareille mission. Je répète que M. Frayssinous, au lieu de l'évêque de Strasbourg, produirait le meilleur effet.

(1) Gouverneur de M. le duc de Bordeaux.

AU ROI.

J'ignore comment la journée d'hier (1) aura été présentée au Roi, ou plutôt je le devine facilement. Il est donc nécessaire que je l'explique avec le seul désir que le Roi connaisse la vérité; car, quant à moi, mon parti est pris et irrévocable : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » J'ai été trop à portée d'apprécier la justice des hommes, pour me soucier beaucoup de l'obtenir.

D'abord, une seule pensée a préoccupé presque tous les esprits : élever un mur d'airain

(1) Discussion sur l'adresse, à propos de l'insertion du mot *déplorable* dont M. de L. R. avait proposé le retranchement.

entre le trône et l'administration de M. de Villèle. L'irritation portée contre le dernier ministère est extrême dans cette chambre que personne encore n'est en état de mener, tant elle est ardente et fractionnée. Le Roi est aujourd'hui dans la position la plus fausse en paraissant regretter les ministres dont il s'est séparé. Il en verra les conséquences; il les voit déjà dans les discours et la démarche de la chambre. Il y a de la bonne foi et du talent dans le ministère nouveau, mais il y manque évidemment un caractère qui puisse dominer et diriger, et l'attitude incertaine ou ébranlée de ce ministère vis-à-vis du Roi le place dans une situation impossible vis-à-vis de la nation. Il n'a pas fait tout ce qu'il fallait; il ne fait rien de ce qu'il faut; il en sera peut-être la victime, mais nous le serons aussi.

Ensuite, et quant au vote, il est une considération qui semble avoir décidé, au parti qu'ils ont pris, ces cinquante députés placés dans le centre droit et qui donnent la majorité à la droite ou à la gauche, selon qu'ils veulent se porter d'un ou d'autre côté. En repoussant hier les propositions qui ont été faites, et qui avaient été combattues et modifiées avec une

courageuse indépendance, on jetait à l'instant même dans l'opposition la plus hostile et la plus dangereuse, non seulement la gauche (ce dont facilement on prendrait son parti), mais tout le centre gauche, ce qui serait aujourd'hui la plus grande faute qu'on pût commettre. Les députés de cette nuance nous auraient dit avec une apparence de raison : « Nous avons voulu nous rapprocher de vous, et c'est vous qui nous avez repoussés ; à qui la faute? » Maintenant, et après leur avoir prouvé que nous ne faisions aucune concession, s'ils font mine de se séparer de nos principes, nous nous déclarerons ouvertement contre la gauche, en les sommant de se joindre à nous ; et notre position sera bonne, car elle sera loyale.

J'ai cru devoir rendre compte au Roi de ce qui s'est passé. Puisse-t-il me croire! Il peut encore tout sauver ; mais, autrement, et plus tard, sa couronne et sa personne se trouveraient compromises.

AU ROI.

Si je m'afflige profondément du sentiment pénible qu'éprouvera le Roi en apprenant que, malgré tous nos efforts, l'adresse a passé, toutefois je ne puis croire fondés les bruits qui couraient hier : « Casser la chambre ! » Ceux qui oseraient donner au Roi un conseil aussi téméraire, ont-ils bien pensé aux conséquences qu'un pareil acte pourrait entraîner? Casser la chambre sous les auspices actuels, ce serait confirmer toutes les craintes, causer en France une espèce de révolution et amener infailliblement une chambre cent fois plus irritée. Où irait-on ensuite? Il faut espérer que les esprits se calmeront un peu quand il

ne sera plus question des hommes, et diriger tous les efforts vers le centre gauche pour le détacher de la gauche. Sans lui, en tout ou du moins en partie, point de majorité possible. A tort ou à raison, la France semble, en ce moment, centre gauche; un peu plus, et tout verse à gauche. Pas de concession aux mauvais principes et aux doctinaires; pas de mesures de hauteur, d'irritation ou d'arrière-pensée, telle est la marche difficile, mais impérieuse qu'il faut s'appliquer à tenir.

Trompait-on le Roi quand on lui disait qu'il fallait ménager M. Royer-Collard, et que cet homme d'honneur et de talent pouvait un jour rendre de grands services? Aujourd'hui, M. Royer-Collard lutte corps à corps avec la gauche pour l'empêcher de se laisser entraîner à des fautes sans remèdes. Il gronde ceux qui s'échappent, avec un courage qu'on pourrait appeler antique. Il disait, il y a quelques jours, aux électeurs de son arrondissement : « Messieurs, je rougirais d'avoir été choisi par vous, s'il était possible que les mêmes personnes qui m'ont nommé, fissent succéder au choix qu'elles avaient fait de moi, celui de B..... de la M..... ; » et cela dit avec sa rudesse élevée

et pénétrante. Son discours d'hier a été parfait. Je ne veux pas nier les inconvéniens que, parfois, peut présenter cet homme illustre et vénérable; mais je l'avoue, dût par-là s'affaiblir aux yeux du Roi l'éloge que je fais de cet ami, je suis si touché et si honoré de l'amitié qu'il me témoigne en toute occasion et depuis longues années, que je reste frappé avant tout de ses hautes qualités et des services qu'il peut rendre à la royauté, s'il n'est pas lui-même entraîné par les événemens plus loin qu'il ne le veut. C'est à lui, dans tous les cas, que l'on devra une session tranquille.

Mais, Sire, jamais circonstances n'ont exigé, pour les hommes et pour les choses, plus de netteté dans la conduite; l'hésitation, pour les uns comme pour les autres, serait funeste, car elle augmenterait la confusion des idées et des devoirs sur la ligne que chacun doit tenir. Adopter une marche, la suivre avec fermeté, briser à la cour comme dans l'administration ceux qui s'éloigneraient du plan adopté, en un mot, gouverner afin de rétablir ainsi la confiance publique qui s'éloigne de toutes parts, telle est, Sire, la marche que je me permettrais d'indiquer à Votre Majesté.

Le Roi sait bien quels sont les hommes que l'opinion désigne, parmi ceux qui l'entourent de plus près, comme combattant ou entravant les mesures les plus nécessaires ; ce n'est pas aujourd'hui que j'ai attendu pour en causer avec le Roi. Eh bien ! Sire, un exemple là serait nécessaire, et le Roi qui a pu renoncer à M. de Villèle, malgré les talens éprouvés, les services rendus et à rendre, le Roi, dis-je, éprouverait-il plus de peine à éloigner de lui ceux que la courtisanerie ou une erreur de conscience ne rendent pas à beaucoup près aussi recommandables? En même temps, d'autres exemples, dans un autre ordre de choses, raffermiraient aussi l'opinion ; ainsi, l'autre jour, M. Syriès de Marynhac, homme estimable et honorable, mais qu'il serait difficile de citer comme un administrateur fort habile, a laissé échapper, à la tribune, cette phrase si étrange : « Le Roi a beaucoup d'ennemis en France. » La chambre a semblé s'indigner d'une telle assertion, bien moins vraie d'ailleurs qu'on ne le pense ; et ce qui le prouve, c'est que la chambre, avec une sorte d'unanimité, a forcé le président à rappeler à l'ordre l'orateur imprudent. En bonne conduite de gouverne-

ment, un directeur général rappelé à l'ordre devait être remplacé le lendemain. Chacun le pensait ou le disait hautement. Les sentimens doivent se taire devant la nécessité de l'Etat. Martignac, qui est bien loin d'avoir autant de caractère que d'esprit, veut tout ménager et n'a pas osé. Cette marche incertaine est fâcheuse, car M. Syriès tombera probablement au budget, et alors ce seront les chambres qui auront agi, tandis que ce ne devrait être que le Roi qui gouvernât avec son ministère.

Hier, M. Agier est venu me trouver au château, pour me dire, de la part de mes anciens camarades, les colonels de la garde nationale, qu'il était chargé de me demander une réunion chez moi, afin d'aviser aux moyens d'obtenir la réorganisation de la garde nationale. J'ai répondu : « Que nous n'avions aucun titre pour nous réunir et demander cette mesure ; que je ne pouvais pas être suspect, à cet égard, puisque j'avais ouvertement blâmé la mesure telle qu'elle avait été prise ; mais que le Roi avait usé de son droit, en rendant l'ordonnance de dissolution ; que je ne comprenais en même temps le pouvoir et la liberté que

par l'indépendance de chacun dans la limite de ses devoirs et de ses droits; que notre démarche collective, dans une pétition et avec des titres que nous n'avons plus, serait une sorte d'agression blâmable; qu'il y avait la voie des pétitions individuelles, et que, sur un point de cette nature, nous ne pouvions marcher en dehors de toute hiérarchie de gouvernement. » Enfin, j'ai parlé de mon mieux, et long-temps, trop long-temps, peut-être. M. Agier a paru m'entendre et m'approuver. Je le souhaite ; mais, en tout cas, je ne céderai point.

Je finis en désirant que le Roi ait, pour me lire, le courage qui me manque pour me relire.

AU ROI.

On ne peut se dissimuler que les esprits semblent se calmer, au moins dans la Chambre. Le Roi, en paraissant accorder sa confiance au ministère, remonte insensiblement celle des autres. Je me trompe peut-être ; mais je crois qu'en ce moment la France, comme la Chambre, est *centre gauche*, dynastique dans le sens du besoin de l'hérédité et de la crainte d'une révolution ; *libérale*, en le prenant du bon côté et dans le sens de libertés plus étendues et plus réelles qui rattacheraient l'époque actuelle au premier mouvement de 89, et que M. Royer-Collard

représente assez bien. La grande difficulté, c'est de se maintenir dans une situation qui n'est pas assez nette, et qui laisse à chacun cette arrière-crainte que, pour en sortir et prendre une position, on ne soit entraîné à des concessions fâcheuses ou à des résistances qui produiraient de l'irritation. C'est là que se font voir toutes les anomalies, et par conséquent tous les dangers de la Charte de 1814, avec ses monopoles, ses priviléges, son administration centralisée, qui semblent donner de l'unité et de la force au pouvoir, et qui le constituent tout simplement en un état de désordre et de despotisme inconciliable avec la *liberté* de la presse et un budget annuel pour les recettes et les dépenses ordinaires. Quand Buonaparte, se modelant sur le gouvernement révolutionnaire, avait établi la centralisation administrative, il avait la censure et un corps législatif muet : cela était simple et conséquent. Continuer le système administratif sans son entourage obligé est une sorte d'absurdité, et c'est dans cette impasse que la Charte de 1814 et les hommes de ce temps-là ont pourtant engagé la royauté et le Roi ; car, tandis que cet acte et la tradition impériale

ont semblé mettre tout le pouvoir entre les mains du souverain monarchique, le système d'élection et le vote annuel du budget ont, de fait, mis le gouvernement entre les mains du souverain populaire. Comment sortira-t-on de là ? Aggraver ou seulement soutenir cet établissement politique semble la chose impossible ; relâcher les liens, où s'arrêtera-t-on? Car il ne faut pas oublier que l'esprit de faction et les passions mauvaises sont toujours là, guettant le moment et l'occasion de prendre le pouvoir en défaut pour éveiller des troubles qui pourraient nous conduire plus loin qu'on ne le pense. La Chambre de 1815 croyait avoir trouvé le moyen de tout concilier en recourant aux administrations communales et provinciales et en élargissant toutes les bases d'élection. Ce serait bien de ce côté, en effet, qu'il faudrait encore se diriger ; mais les circonstances ne sont plus ni semblables, ni également favorables : car, alors, c'aurait été le Roi qui eût accordé de véritables libertés à ses peuples, tandis qu'aujourd'hui cela ressemblerait à une reculade, arrachée par l'opposition qui, poussée par l'esprit révolutionnaire, exigerait chaque jour des concessions qu'on ne

semble que trop disposé à faire, et alors, je le répète, où s'arrêterait-on ?

Quoi qu'il en soit, à ne prendre les choses qu'au point où elles sont, la majorité se forme insensiblement en faveur du ministère ; mais celui-ci a le tort de ne pas s'emparer de ce mouvement et de laisser flotter toutes les propositions. Martignac est beaucoup trop *tâtonnaur* ; il veut ménager la chèvre et le chou. S'il ne mange pas le chou, la chèvre le mangera. En France, on veut de la sagesse, mais surtout du caractère et une marche nette, connue, assurée : tout le monde vous suit alors. Le Français peut supporter d'être conduit, mais jamais trompé : peut-être même aime-t-il à être conduit ; mais il se cabre contre l'incertitude, la faiblesse, la rouerie. Tout ceci est bien grave et bien mêlé.

Hier, je n'ai pu aller à la Chambre, mais, avant-hier, M. Terneaux était venu me prendre pour causer longuement avec moi de la garde nationale, de l'avantage, de la nécessité de la réorganiser. J'ai établi mon thème comme vis-à-vis de M. Agier, et je crois avoir un peu ramené M. Terneaux, quant aux formes à suivre sur ce point important, moi, pensant

toujours que si cette mesure a lieu, elle doit venir du Roi comme acte d'autorité, et non point sur la provocation des individus ou des Chambres qui ébranleraient ainsi tout le pouvoir. M. Terneaux est bon homme au fond, et il ne manque pas d'influence. « Si je pensais que la proposition pût déplaire au Roi, m'a-t-il dit en finissant, je ne la ferais pas. Pouvez-vous en douter? » C'est bien; et, pour continuer ces témoignages de respect ou de sentimens qu'on retrouve chez quelques-uns, je prends la liberté d'envoyer au Roi copie de la lettre que je viens d'avoir l'honneur d'écrire à madame la Dauphine :

« Madame,

« Votre Altesse Royale me pardonnera de lui faire l'aveu que mon honorable collègue et ami Petou a la tête tournée. Il me parle sans cesse de madame la Dauphine, de sa reconnaissance et de son profond dévouement pour Son Altesse Royale. C'est un excellent homme que j'estime et qui me semble pénétré des meilleurs sentimens. Il y a quelques jours, lors d'un vote presque personnel au Roi, M. Petou s'est levé un des premiers; mais il s'afflige de

ce que le Roi passe souvent devant lui sans lui adresser la parole. Il a, je crois, le projet d'aller demain à Saint-Cloud, et la bienveillance que Votre Altesse Royale lui témoignerait ne tomberait pas sur un cœur ingrat. »

« Je suis, Madame, avec le plus profond respect, etc., etc., etc. »

AU ROI.

J'ai l'honneur de faire passer au Roi le discours que j'avais préparé sur la pétition présentée à la Chambre, en faveur du rétablissement de la garde nationale, et que la clôture immédiate de la discussion ne m'a pas permis de prononcer :

« Messieurs,

« Le colonel d'une des légions de la garde nationale de Paris ne saurait se taire dans la discussion qui nous occupe, et certes, je tiens trop à honneur d'avoir porté l'uniforme de cette noble garde pour me présenter à cette tribune comme déserteur du drapeau civique

que j'ai servi pendant quatorze ans. Il est d'autant plus nécessaire pour moi de m'expliquer ici, que mes intentions ont été étrangement méconnues hier dans quelques feuilles publiques.

« Aide-de-camp du général Dessolles après la Restauration, j'ai été sans cesse le témoin des services immenses et pénibles que la garde nationale a rendus à la capitale, par-là même à la France ; et, chef de légion pendant onze ans, ses intérêts, ses sentimens sont devenus les miens.

« La 5e légion, que j'avais l'honneur de commander, s'est toujours fait remarquer par son exactitude dans le service comme dans son dévouement pour le Roi. Je suis heureux d'acquitter ici, envers mes anciens camarades, le juste tribut d'éloges qu'ils ont mérité.

« En reportant nos souvenirs sur les causes du licenciement de la garde nationale, et sans chercher à justifier des cris qui, proférés sous les armes, étaient une faute grave, je dirai qu'il y avait eu, de la part du pouvoir, une grande imprévoyance à annoncer une revue au moment où, il le faut dire aussi, les esprits étaient, sans motifs et sans justes griefs,

si vivement exaspérés. J'ajouterai que, malgré toute notre surveillance et tous nos efforts, des gardes nationaux qui n'avaient pas l'habitude d'être dans nos rangs, y parurent le jour de la revue, et que des hommes, en habit bourgeois, entouraient et suivaient les légions en les excitant par leurs propos et par leurs cris (1).

« Le Roi, Messieurs, ce prince si bon, si loyal, si français, séparant, dans sa justice, quelques exclamations coupables, on doit le répéter, mais isolées, et qui affligèrent tous les honnêtes gens, des témoignages de respect et de dévouement partis de tous les rangs et de tous les côtés du Champ-de-Mars, le Roi, dis-je, voulut bien charger le digne maréchal duc de Reggio de témoigner la satisfaction que Sa Majesté avait éprouvée. Les journaux qui répétèrent les paroles pleines de bonté du Roi, annoncèrent, en même temps, la dissolution de la garde nationale parisienne. Blessée profondément, mais toujours dévouée, elle devait obéir; elle obéit.

« Personne plus que moi n'a senti le coup

(1) Voir aux anecdotes.

dont nous avons été frappés ; mais nous avons dû penser que cette mesure était un acte purement ministériel, auquel les sentimens particuliers du Roi n'avaient pu mettre un obstacle constitutionnel ; et, en effet, l'un des ministres (1) a prouvé par sa retraite immédiate que, comme il n'avait pas été d'avis de cette dissolution, il ne voulait pas en partager la responsabilité.

« Toutefois, Messieurs, expliquons-nous franchement. La garde nationale était un corps armé, placé par les lois sous l'autorité des ordonnances souveraines. La royauté, en prononçant le licenciement de cette troupe civique, a usé d'un droit incontestable. En réclamant contre l'usage qu'elle en a fait, alors même que nous ne l'approuvons pas, nous irions contre le premier de nos devoirs, celui du respect que nous portons et dont nous devons l'exemple aux droits sacrés de l'autorité, lesquels sont en même temps la meilleure garantie des nôtres.

« Sans doute, il serait impossible de soutenir que la Chambre, en déposant une humble

(1). M. le duc de Dandeauville.

supplique aux pieds du trône, outrepassât elle-même les droits constitutionnels qui lui ont été réservés; mais je pense que, dans la délicatesse de cette situation, il doit nous suffire d'avoir trouvé l'occasion d'exprimer hautement à cette tribune nos regrets et notre respect.

« Remettons-nous à la sagesse et à la justice du Roi de ce qu'il croira devoir accorder après avoir connu nos sentimens et nos espérances. Mais ne rendons pas impossibles, en la sollicitant nous-mêmes aujourd'hui, les preuves de bonté qu'il nous réserve peut-être, et qui deviendraient d'autant plus précieuses que nous les tiendrions uniquement de sa royale main (1). »

---

(1) Voici la lettre que M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, écrivit à Sa Majesté en lui envoyant sa démission à propos de la dissolution de la garde nationale, et cette démarche augmenta la considération et la popularité, s'il est possible de le dire, dont mon noble père jouissait.

Sire,

Moi aussi, j'aime la force et la fermeté dont le Roi me parle souvent; mais il ne suffit pas de frapper fort, il faut frapper juste. Or, la mesure que viennent d'adopter vos ministres est aussi injuste qu'elle est violente; d'ailleurs elle annonce, et elle amènera peut-être beaucoup d'actes de même nature,

qui pourront être funestes, et auxquels je ne veux pas prendre part.

N'est-il pas bien impolitique de persuader faussement à la France, à l'Europe, que Votre Majesté a perdu l'affection de ses sujets ?

N'est-il pas bien imprudent de lui faire perdre réellement l'affection de la ville de Paris, qui, depuis quarante ans, a toujours décidé du sort du royaume ?

N'est-il pas bien dangereux de faire quarante mille mécontens auxquels on est obligé de laisser quarante mille fusils ?

J'espère que le Roi, dans mon sacrifice, bien pénible, puisqu'il m'éloigne de sa personne, verra une preuve de plus d'un dévouement aussi inaltérable que respectueux.

Je suis, etc.

Signé, le duc DE DOUDEAUVILLE.

AU ROI.

L'absurde projet d'accusation contre M. de Villèle vient d'être rejeté. Je ne sais comment on en parlera au Roi ; mais il m'est impossible de ne pas lui en écrire un mot sur-le-champ, tant la chose me semble importante.

M. de Labourdonnaye, qui s'était abstenu de voter pour ou contre, m'a dit, ainsi qu'à plusieurs Députés qui passaient près de lui : « Sans m'occuper des individus, je maintiens que la décision que vient de prendre la Chambre a sauvé la France. »

Dans mon opinion, il disait vrai. Sans doute, je n'ai pas besoin de dire au Roi que je n'ai pas un instant hésité à voter contre, malgré toutes

les cabales formées pour m'entraîner à une décision contraire. Mon respect pour le Roi, l'intérêt du pays et mes sentimens particuliers pour M. de Villèle m'en feraient une loi, alors même que la probité de son ministère ne rendait pas d'avance absurde et impossible toute accusation de cette nature.

Mais l'affaire était grosse, comme disait le feu Roi, et il est difficile de calculer les résultats d'une semblable discussion, si la proposition eût été admise en présence des passions que l'esprit de faction n'aurait pas manqué de déchaîner et d'exciter. L'obligation de casser la Chambre eût été peut-être une conséquence nécessaire de l'état dans lequel on l'eût amenée. La session ne se serait peut-être point achevée sans déchirement; et qui sait si on aurait obtenu le budget? Qui sait ensuite quelle eût été la nouvelle chambre? Quand l'irritation soulevée par la question Villèle sera calmée, chacun reviendra nécessairement à une opinion plus sage, et nous sortirons de l'état de crise où l'esprit révolutionnaire voudrait nous maintenir. Casser la Chambre, avant d'avoir laissé le pays s'apaiser sur tous les points, me semblerait un véritable danger;

et du reste, aux yeux de tous les gens impartiaux, il demeure prouvé qu'il n'y avait pas matière à accusation. C'est une chose dont on ne parlera plus.

C'est toujours demain que je pars pour les Pyrénées ; le repos m'est indispensable. Avant de partir, j'irai savoir des nouvelles de MONSEIGNEUR et de MADEMOISELLE, dans le cas où je rencontrerais encore aux eaux madame la duchesse de Berri.

AU ROI.

Mon premier besoin et mon premier devoir à l'arrivée du Roi, étaient de porter à ses pieds le nouvel hommage de mon dévouement. J'ai lu avec bonheur les récits de son voyage en Alsace, et les succès de Sa Majesté m'ont charmé sans m'étonner. Un pareil enthousiasme ne se commande pas. Il faudra bien des efforts pour enlever au Roi l'amour de ses sujets. Pour que les Bourbons soient aimés et honorés, il leur suffit de se montrer souvent et de se faire connaître.

Les circonstances ne sont cependant pas

sans quelque gravité. Ce n'est pas du côté de la guerre ou plutôt de la diplomatie que je vois le danger. A coup sûr, les Russes n'arriveront pas demain à Constantinople. Tant qu'ils n'y sont pas, ils ont trop à lutter contre le fanatisme des peuples et le caractère si remarquable de leur souverain, pour que leur ambition soit bien à craindre, ou ne puisse pas être arrêtée à temps. D'ailleurs, l'agrandissement de la Russie, du côté de l'Asie, est une circonstance qui doit plutôt satisfaire qu'inquiéter la politique continentale, sauf celle de l'Angleterre.

Les états de la Russie sont déjà trop vastes dans l'Europe; ce sont des sujets qu'il lui faudrait pour peupler ses déserts et cultiver ses steppes, et ce ne sont pas des Turcs qu'elle voudrait y répandre. Les armées de la Russie étaient effrayantes par leur nombre et leur inactivité. En raisonnant donc purement politique, cet écoulement serait favorable; et enfin, en admettant que la croix, même la croix grecque, fasse des progrès en Asie, qui donc, prenant les choses de haut et d'où elles doivent être prises, qui donc pourrait s'en affliger?

C'est du côté de l'intérieur, qu'en portant ses regards, on serait tenté de s'inquiéter des dissensions causées par les questions religieuses. Au milieu de mesures devenues nécessaires sous plusieurs rapports, le ministère a eu la légèreté et le tort d'introduire dans les ordonnances relatives aux petits séminaires et aux colléges plusieurs dispositions qui tiennent de la persécution, qui sont injustes, illégales, et de plus d'une exécution tellement impossible, qu'il recule déjà sur ce point. Mais le mal est fait, nous en souffrirons, et l'existence de ce ministère me semble compromise. Sa marche n'est ni assez nette, ni assez ferme; il attend trop que les Chambres exigent quelque chose de lui, et les passions alors vont au-delà du vrai et du possible; alors, aussi, ce sont les Chambres qui gouvernent, ce qui est d'un immense danger pour le présent et pour l'avenir. Un gouvernement doit toujours aller de *l'avant*, être à la tête de toutes les questions pour les éclaircir, les combatre, les résoudre, et n'avoir jamais à faire de concessions; mais aussi, par là même, il doit toujours marcher au devant de ce qui est juste et nécessaire, et le réaliser sans attendre qu'on le lui demande ou

qu'on le lui arrache. En allant au-delà, dans cette occasion, le ministère a commis une grande faute. Il laisse trop apercevoir le désir de plaire ; il montre trop de faiblesse ; on en profitera, c'est-à-dire on en abusera et l'anarchie se montrera partout. Dans mon opinion, en tout ou en partie, le ministère ne se relèvera pas de la faute qu'il vient de commettre.

1829.

A. M. LE DUC DE M.....

Je comprends, très cher, votre répugnance pour le ministère, tout en m'affligeant profondément de votre refus; mais, bon Dieu! dans quelles intrigues ce refus ne va-t-il pas nous jeter? *L'interim* est impossible; on ne veut de M. de Rayneval à aucun prix, et le ciel nous préserve des deux autres concurrens.

Je viens de déjeuner tête-à-tête avec M. Royer-Collard. Il fait le plus grand cas de votre caractère, et les vœux les plus sincères pour que vous acceptiez.

Ne pourriez-vous pas faire quelques condi-

tions qui seraient nécessaires pour vous comme pour le bien ? Ne me répondez pas, cher ami ; pensez-y. Vous savez que je connais assez bien la Chambre. Demander le changement de deux hommes qui n'y sont pas en grande faveur, St.... et V..... ; les remplacer par MM. Casimir-Périer et Delalot, et le ministère aurait alors ce qu'il n'a jamais eu suffisamment : force et majorité ; Delalot, homme de tribune, qui donnerait une fraction importante ; Casimir-Périer, homme capable et intéressant à enlever à son parti.

Je vous demande encore de bien réfléchir à toutes les conséquences de votre refus, et à tous les avantages d'accepter à ces conditions. Le pays, le trône et le ministère vous auraient une véritable obligation. On verrait plus tard ; mais on vous devrait d'avoir fait un pas vers une situation meilleure. C'est évident ; c'est bien nécessaire surtout.

Dans tous les cas et dans toutes les positions, comptez sur un ami sincère.

9 janvier.

AU ROI.

« Les rois sont comme les autres hommes, m'a dit hier Votre Majesté ; il faut les ménager, et tu ne me ménages pas. » Sire, ces paroles, pleines d'un juste reproche et d'une bonté si touchante, m'ont été à l'âme. Que le Roi pardonne aux effets d'un zèle qui, dans l'embarras de mille affaires, ne me permet peut-être pas de peser toujours et suffisamment les expressions d'un sentiment dont Votre Majesté connaît bien, je l'espère, et la force et la pureté. Mais, désormais, je l'espère aussi, un reproche de ce genre ne pourra plus m'être adressé.

Nous sommes trop près des Chambres pour

que, comme député et comme sujet dévoué, je n'aie pas des devoirs à remplir. Je n'appuierai point sur la gravité des circonstances que l'esprit éclairé du Roi apprécie sans doute mieux que moi; mais je parlerai au Roi de l'ordonnance qui était hier dans le *Moniteur*. Elle ne peut satisfaire les Chambres; bien loin de là; et la chute du ministère m'en paraît la conséquence plus ou moins prochaine. Ce seront les Chambres qui le feront tomber, et il est bien dangereux d'habituer ces dernières à exiger et à gouverner; il est bien dangereux d'administrer à coups de concessions, et d'essayer de conserver, à ce prix, une autorité que l'on est, au contraire, assuré de perdre de cette façon. Tous les liens sociaux se détraquent au milieu d'un égarement et d'une corruption de principes, de doctrines, de droits et de devoirs qu'on ne fait rien pour arrêter. L'esprit de faction et de révolution se remontre de plus en plus; il gâte toutes les parties du corps social, et cette masse d'hommes, séduits et entraînés, prend dans le goût irréfléchi de sa propre destruction, une force que l'autorité aurait dû saisir dans l'intérêt de la conservation de tous.

La maladie de notre excellent et cher Laferronnays doit être regardée comme l'agonie du ministère, et l'ordonnance d'hier comme son arrêt de mort. Ils ne sont point assez hommes d'état pour soutenir les affaires, ceux qui ont pu la consentir. Ils se sont mis en position de céder aux exigences les plus pernicieuses. Ils ont cru un instant pouvoir relever cette situation, en appelant à eux le duc de M....., et je pense qu'ils avaient raison, à la condition toutefois que d'autres choses auraient été faites en même temps; car, se dévouer, se perdre peut-être, pour sauver son pays, c'est un devoir sacré; mais se perdre inutilement, sans avoir même à courir la chance de réparer le mal, serait une véritable folie qu'on ne pouvait attendre d'un homme tel que le duc de M.....

C'était là, pourtant, la position qu'on lui offrait; elle n'était pas acceptable; il a refusé; il le devait; son refus, suivi de l'ordonnance, et son départ, sont et seront un malheur. Sa modestie et ce refus même, doivent cependant inspirer quelque confiance. Je pense que si M..... était appelé dans le cabinet de Sa Majesté et qu'il lui fût demandé d'accepter,

en le laissant toutefois, comme de raison, *entièrement libre de faire ce qu'il jugerait indispensable pour conserver au moins l'espoir du bien ;* malgré toutes les difficultés de la situation, il croirait sa conscience engagée à ne point refuser. Le Roi me connaît trop bien pour craindre que je l'expose à une fausse démarche.

J'ai dû parler ainsi, et je l'ai fait parce que, je le répète avec une profonde douleur, les circonstances sont bien graves. Elles vont, chaque jour, le devenir de plus en plus, si on ne se hâte.

13 janvier.

A M. LE DUC DE M.....

Je regrette vivement de ne vous avoir pas trouvé, cher duc. Si je le puis, je repasserai; mais j'ai peu d'instans.

Avant peu, vous pouvez être maître absolu du terrain. Les Chambres et la crainte de l'arrivée inopinée de Pol..... poussent à une décision qui me semble bien importante.

On ne vous a point donné votre audience de congé; on pense que vous céderez; on vous tâte. Ne cédez qu'à bonnes enseignes. Faites bien vos conditions. Vous êtes en position de tout exiger; exigez donc tout ce que vous croirez utile au bien public. Ne reculez sur rien.

Mais songez bien, cher ami, que semblable occasion ne se retrouve pas dans la vie d'un homme d'honneur : tout pour le pays, tout pour le Roi, et tenir cette chance entre ses mains! cela est digne de vous, si on sent votre valeur et qu'on vous laisse faire.

Vous pouvez vous concerter avec M. Roy, il est homme à vous donner un bon coup de collier. Il sent la position; il vous désire; il doit vous voir aujourd'hui.

Je vais de ce pas chez Royer-Collard pour m'entendre avec lui. Je regarde tout ceci comme une crise presque décisive pour l'avenir. Il ne faut rien moins que cela pour me faire sortir de la sphère de mon inaction politique.

20 janvier.

A M. ROYER-COLLARD.

20 janvier, 4 heures.

Je ne vous trompais pas ce matin. Pol..... arrive pour être mis à la tête du ou d'un ministère. Plusieurs ministres sont dans le secret qui part de haut, *entre nous*. On veut se servir de M..... pour avoir une majorité, en le faisant entrer avec Pol.....—

Soyez en repos. Il a du caractère. Je l'ai vu. La crise est forte. Il faut qu'il en sorte

quelque chose de décisif. Dieu veuille que ce soit le bien du pays !

Je n'ai qu'un moment. Tout à vous de cœur.

P. S. Le *Constitutionnel* a été refait cette nuit par les ministres opposés à Pol.....

AU ROI.

7 août.

Le Roi sait le soin que je mets depuis longtemps à éviter de l'entretenir de politique. Il y a pourtant des circonstances où parler est un devoir. Ce moment semble être arrivé.

Je serai d'autant moins suspect que j'ai dit au Roi combien j'apercevais de causes de mort dans la situation présente, et que je me suis récrié hautement à la tribune contre le danger de la faiblesse du pouvoir dans la crise actuelle.

Il est donc nécessaire d'examiner si les

moyens que l'on prend peuvent porter remède au mal, ou s'ils peuvent précipiter le trône dans un abîme et compromettre peut-être la famille royale; car c'est là aujourd'hui la question qui s'agite au fond de toutes choses. La révolution qui se prépare ne sera pas sanguinaire, non; je ne le crois pas du moins; mais elle peut fermer les avenues du trône à une famille si long-temps chère à la France.

Deux des conditions essentielles d'un ministère, avec la capacité obligatoire de l'époque, c'est l'unité, c'est la considération, et parmi les hommes que l'on cite comme ayant arrêté le choix de Sa Majesté, on nomme Pol....., La B..... et B.....

En ce qui touche l'unité, jamais Pol..... et L..... ne marcheront d'accord. Comment se fait-il que je sois obligé de rappeler au Roi, qui les connaît aussi bien que moi, les traits principaux du caractère de ces deux hommes honorables, pour l'amener à être persuadé, comme tout le monde, qu'ils ne seront pas unis six mois. L'un et l'autre sont poussés, par leur nature, à s'emparer du timon des affaires. Il faut que l'un des deux l'emporte. Aux dépens de qui et de quoi aura lieu le triomphe

pendant et après le combat? aux dépens de la couronne et des affaires publiques.

Je prie le Roi de remarquer que je parle ici comme la galerie. Je le supplie donc de ne juger sévèrement aucune de mes expressions, et de penser qu'il faut bien aimer pour oser déplaire quelquefois.

En appelant Montbel, homme d'honneur et d'affaires, mais intime ami de Villèle, dont il a loyalement et en toutes circonstances défendu la puissance et les actes, c'est prendre, aux yeux de tous, une solidarité dangereuse dans la situation actuelle des esprits. Est-ce donc la calmer que de donner un àliment aux passions mauvaises? Sa Majesté en décidera. Toute une situation critique, sur laquelle l'histoire prononcera, avait été rejetée naguère sur un ministère. Aujourd'hui, c'est le Roi de France qui va prendre toute une responsabilité personnelle. Et comment, outre l'incompatibilité que je remarquais plus haut, comment l'unité ministérielle pourrait-elle se former avec Montbel, ami et continuateur de Villèle, en présence de P..... et de L....., ennemis de celui-ci, ou lui étant opposés?

Quant à la *considération*, Sire, quelque pénible qu'il soit de le dire, il ne suffit pas qu'elle soit réelle et méritée, il faut encore qu'elle soit acceptée par la voix publique; il faut que la position et les antécédens politiques des hommes à qui l'on confie les destinées d'un grand peuple ne soient pas l'objet d'une répulsion presque générale, alors même que cette répulsion n'aurait aucun fondement, ce qu'on peut admettre dans le cas dont il s'agit.

Mais il n'en est pas moins certain qu'en nommant Pol....., le Roi choisit, pour les masses, aveuglées et échauffées par les factions, un ministère sous l'influence anglaise, tache ineffaçable aux yeux de notre nation. C'est tout un changement d'idées et de système, sans compter que c'est ressusciter les criailleries contre le règne prétendu des congrégations politiques et des jésuites. Sous quelque point de vue qu'on l'envisage, toute cette entreprise est colossale.

Avec toute la capacité qu'il faut lui reconnaître, La B..... sait bien, et personne n'i-

gnore, qu'il n'y a pas de majorité possible pour son ministère à la Chambre. Alors quelle force apporte-t-il au Roi? est-ce là, est-ce justement dans l'isolement et la répulsion publique que l'on veut chercher et trouver les conditions du pouvoir que tout le monde voudrait voir prendre au Roi? Est-ce ainsi que l'on entend ces cris qui partent du cœur de tous les honnêtes gens, pour que le Roi ressaisisse l'autorité que l'esprit de faction lui a peu à peu arrachée? Non, Sire, détrompez-vous. La violence n'est pas le caractère, et l'impopularité n'est pas un habile moyen de ramener à soi.

Loin de moi de penser que la Charte doive être exploitée au profit et par les hommes de la révolution et des idées qui renverseraient le trône légitime, seul et unique garant du bonheur des peuples. La France a déjà subi, de 1814 à 1820, l'épreuve de ce fatal système. La Charte, Sire, est comme le cheval de Troie; elle renferme tous nos malheurs par les anomalies que les doctrinaires y ont insérées à dessein. Mais il est plusieurs manières de la comprendre et de l'exécuter. La Charte

doit être entendue dans le sens de la monarchie, du retour aux idées de 89 et de la déclaration de Louis XVI. Dans cette voie, tout pourrait se réparer encore peut-être ; mais la culbuter entièrement, ce n'est pas l'interpréter.

Majorité *impossible* à la Chambre ; donc nécessité de la casser ou de former un nouveau ministère, ce qui serait une concession fâcheuse. Casser la Chambre, mais réelle *impossibilité* d'en appeler une nouvelle avec la loi d'élections dont les factions sont maintenant maîtresses. Osera-t-on faire une Chambre par ordonnance? il faudrait d'abord sonder l'abîme où l'on s'enfoncerait. N'appellerait-on pas de Chambres, et penserait-on à régner par ordonnance?..... Combien de temps durerait un semblable règne? qui oserait le dire? Cependant, *impossible* de sortir de ce dilemme. Sommes-nous donc à une de ces époques d'impossibilité radicale, période fatale pour les peuples et pour les rois? Comment a-t-on laissé arriver la monarchie jusque-là et acculer la royauté dans une sorte d'impasse inextricable?

Mais au moment où toute une nation serait ainsi agitée et soulevée, et où nous pourrions retomber dans toute les vicissitudes de 1819 et 1820, quelle serait la dernière et unique ressource?..... Sire, est-ce l'armée? Qui donc alors, a pu proposer de mettre à sa tête un homme de courage et de moyens, sans doute, mais auquel l'opinion générale a fait jouer un rôle qui le laisserait peut-être sans force au jour du besoin? Cette impopularité, dont j'ai déjà parlé, n'est pas fondée; c'est un préjugé; à l'égard de MM. de P....., La B..... et B....., soit; mais qu'importe! Et comment songer à redresser ce déplorable préjugé dans la crise où nous nous trouvons, lorsque justement cette crise s'aggravera à cause d'eux? Que le Roi daigne y réfléchir; une pareille combinaison dans les circonstances actuelles renverserait, dès son début, le système le plus fort. Ce serait une espèce de *va-tout* que la monarchie légitime ne doit jamais jouer. Il pourrait ébranler le trône d'une manière terrible, puisqu'il lui enlèverait, à la fois, la nation et l'armée.

J'arrive bien tard, peut-être, pour sou-

mettre au Roi ces respectueuses réflexions. Mais le silence du *Moniteur* d'aujourd'hui et l'incertitude qui semble encore régner, m'a donné le courage de tracer ces lignes à la hâte. Ce n'est qu'après avoir invoqué le ciel du fond de mon âme que j'ai osé les écrire.

AU ROI.

15 septembre.

Les circonstances s'aggravent tellement et l'opinion révolutionnaire fait de tels progrès, que j'ose venir encore une fois m'associer à la pensée du Roi pour en partager la tristesse. Déjà Pol..... est repoussé par ceux-là mêmes qui l'ont appelé pour s'en faire un moyen auprès de Sa Majesté. J'envoie la copie de la lettre d'une personne qui a la pensée d'un ministre, et qui a pour moi confiance, dévouement et amitié. Je prie le Roi de remarquer ce passage : « Que peut-on espérer? « c'est déplorable!..... Plusieurs membres

« du conseil s'expliquent hautement et nette-
« ment, etc., etc. » — Sire, le jour où Votre Majesté a donné sa confiance à des hommes contre lesquels, à tort ou à droit, l'opinion se prononce avec tant d'exaspération, Sire, on le dit avec désespoir, ce jour-là, le trône légitime a été violemment compromis.

« Le vicomte de Larochefoucauld fait de l'opposition, » s'écrie-t-on à la cour (du moins à ce que l'on me rapporte) et assez haut pour que le Roi puisse l'entendre. Non, Sire; celui dont le cœur ne battra jamais que pour le Roi, a même évité de rencontrer M. de Ch..... depuis son retour; dans l'intérêt de la royauté et du Roi, il s'efforce d'établir et de conserver des relations politiques et loyales avec des hommes qui, déclarés à la vérité contre le ministère actuel, n'en sont pas moins dévoués au trône, et pénétrés des véritables intérêts d'une monarchie nationale. On dit qu'il n'y a pas d'intermédiaire possible, et qu'en sortant du ministère actuel, on tomberait dans la révolution. A cela, il faudrait *d'abord* répondre que, si telle est la vérité, c'était une raison de plus pour ne pas nommer le ministère actuel qui a amené la question à

ce point irritant; mais ensuite, et sans nier la gravité du problème à résoudre, il n'est pas vrai qu'au moment où je parle, il ne soit possible encore de sortir, sans danger, de la crise où nous nous trouvons. Sire, il est une classe forte et nombreuse; il y a toujours en France une élite d'hommes qui seraient prêts à se grouper autour de la couronne à l'instant où elle changerait ses conseils. Il est important de leur montrer toujours la perspective et la possibilité de l'appel que le Roi pourrait adresser à leur patriotisme éclairé, d'entretenir leurs loyales espérances et de les réserver au Roi auquel ils dévoueraient leurs cœurs et leurs talens. Ce sont ces hommes-là que je recherche et que je cultive, Sire, parce qu'ils peuvent être utiles au Roi et à la France. — Revenons aux hommes du cabinet.

Le ministère ne pouvait se soutenir, quelque temps du moins, qu'en procédant, dès son début, par des *coups d'Etat*. Je n'examine pas quel eût été le danger de cette marche et l'explosion qu'elle eût pu produire; je l'ai indiqué dans mes notes précédentes; mais je dis que, dans le moment de stupeur causé par son avénement aux affaires, le ministère eût

pu prendre quelques mesures de violence qui auraient encore trouvé les esprits disposés à les subir, et qu'il aurait ainsi assuré ou prolongé son existence. Il a laissé passer le moment, et aujourd'hui il n'a plus même cette ressource et cette chance; aujourd'hui, il inquiète encore, mais il n'effraie plus; aujourd'hui, toutes les passions sont soulevées par une opposition criminelle à laquelle on a donné un aliment incroyable, et les *coups d'Etat* amèneraient révolte et guerre civile; car les partis s'apprêtent et se toisent. Malheur à ceux qui espéreraient quelque bien des étrangers! Les étrangers nous regardent pour profiter, dans leur seul intérêt, de nos divisions intestines que trop souvent leurs intrigues et leurs trésors sont venus fomenter.

Disons-le : nos institutions n'ont jamais été ni comprises ni acceptées entièrement; et il ne pouvait en être autrement. De calcul et d'instinct, tout le monde voyait ou sentait que la Charte contenait, au choix, la monarchie, ou la république, la révolution ou la légitimité. Nous avons vécu d'artifice depuis quinze ans; le principe de légitimité seul nous a soutenus, parce qu'il est une des raisons fonda-

mentales de notre droit public, et un gage de la paix et des bonnes relations avec l'Europe, en même temps que toutes ses adhérences protègent les liens de famille, de propriété et de sociabilité. Mais c'est aux institutions qu'il fallait demander l'établissement et la consolidation de cet état de paix; et c'est ce que nous avons négligé, et c'est ce que la Charte même nous empêchait de faire, puisqu'elle avait créé tout un système politique de priviléges, de centralisation, tandis qu'en reprenant les anciennes franchises nationales, c'est au mode d'administrations communales et provinciales qu'il fallait revenir, pour placer et laisser les personnes et les intérêts agir librement dans leur sphère naturelle et dans leur influence propre. Tel était le fond des doctrines de la Chambre de 1815 qui entendait cette Charte dans le sens monarchique et national. Aujourd'hui que toutes les notions sont brouillées, est-ce par une tendance ou des démonstrations, des velléités, des caprices de pouvoir absolu, avec un ministère détruit, à tort ou à raison, dans l'esprit public, par ses antécédens, que l'on parviendra à ressaisir le fil interrompu de toutes choses?

Non, Sire, jamais les Bourbons ne régneront en monarques absolus; ils ne le veulent ni ne le peuvent. Bourbons et despotisme jurent ensemble comme monarchie et révolution. Ceux qui veulent le tenter sont des imprudens. Dans mon opinion, ce serait par une voie toute différente, toute opposée, qu'il serait encore possible de ramener les esprits, de rassurer les honnêtes gens et de neutraliser les efforts de la révolution. Dans l'affaiblissement actuel du pouvoir à tous ses degrés, le monopole des élections, centralisé dans les chefs-lieux d'arrondissemens et de départemens, est passé dans les mains et sous les influences révolutionnaires. On ne peut le lui ôter qu'en étendant la faculté élective au plus grand nombre des intérêts qui, je le crois, sont encore en dehors des passions politiques. Par ce revirement, on dérouterait l'esprit révolutionnaire; et si on veut appeler ce système un coup d'état, je répondrai que, coup d'état pour coup d'état, celui qui, en désarmant la révolution, la laisserait sans griefs véritables, aurait un bien autre succès en France que les mesures tendant à replacer entre les mains d'une autorité affaiblie un pouvoir dont, en

définitive, elle ne saurait plus que faire maintenant.

Car, ne nous y trompons pas, Sire, c'est à la révolution qu'il faut s'opposer; c'est contre la révolution qu'il faut marcher, et par un inconcevable aveuglement, on l'agace, on l'irrite, et on la laisse prendre ses positions, se fortifier, en lui offrant les moyens de l'attaque, sans songer à ceux de la défense. Excepté les ambitieux et les factieux, qui veut d'une révolution? Sire, tel n'est pas l'esprit des masses, et c'est sur elles, mais aussi par elles et avec elles, qu'il est désormais possible de régner. C'est donc à elles qu'il conviendrait d'aller et non pas au petit nombre de ceux que la Charte a favorisés, et à bien plus forte raison en restreignant encore ce petit nombre. Sans doute le mal est grand, le danger est réel; un pas de plus peut compromettre la monarchie légitime, sur le principe de laquelle reposent la paix et la prospérité de la France et de l'Europe. Le jour où l'on pourrait accuser la royauté d'avoir manqué à ses sermens, que de gens, hélas! se croiraient délivrés des leurs! Votre Majesté se déciderait-elle facilement à courir les chances et les déplorables consé-

quences d'une guerre civile? Les Bourbons ont toujours reculé devant l'idée de faire répandre le sang français, et quelquefois même ils en ont été trop avares. Mais aujourd'hui le trône légitime disparaîtrait au milieu des dissensions intestines, et par quelles voies longues et inconnues parviendrait-il à se rétablir? Plus on s'avancera dans cette route vicieuse, plus la retraite sera difficile. Tous les gens sages sont effrayés. L'association bretonne et la réception de Lafayette à Lyon, sont de terribles avertissemens. — « Ce spectacle, m'é- « crivait....., m'a confondu! en le compa- « rant à l'extrême tranquillité où nous étions « il y a deux mois, j'ai éprouvé une émo- « tion pénible comme à l'approche d'une ré- « volution. »

P. S. Puisque la France semble s'effacer pour la Grèce, ne pourrait-on pas chercher à mettre sur le trône un prince tel que celui de Saxe-Cobourg (1), qui passe pour un homme sage et qui porte au Roi une affection parti-

(1) Aujourd'hui Roi des Belges et gendre du Roi des Français.

culière? ou bien encore le jeune Roi de Suède, en faisant épouser à l'un ou à l'autre, une des filles de M. le duc d'Orléans? Nous nous sommes liés les mains pour toute autre combinaison. Celle-ci, du moins, en plaçant sur ce trône une princesse française, pourrait ne pas nous laisser sans quelque influence dans la politique de l'Orient.

1830.

AVERTISSEMENT.

Les trois *Mémoires* suivans, adressés au Roi Charles X, lors de la formation des ministères Labourdonnaye et Polignac, ne sont que de larges développemens des notes presque journalières que je transmettais à Sa Majesté. Ces notes, le lecteur vient d'en connaître une faible partie. Les *Mémoires* étaient destinés à rassembler tous ces documens et à les présenter sous une forme plus suivie, plus compacte,

qui permît d'en saisir les causes et la portée. L'ensemble des faits et des raisonnemens sur la crise ministérielle qui a précédé la révolution de 1830, m'a engagé à publier ces pièces devenues historiques; de plus, elles ont paru dans un recueil, il y a quelques années. C'était donc une obligation pour moi, vis-à-vis de ceux qui veulent bien lire, avec quelque intérêt, ce que j'ai cru devoir livrer à la publicité, de joindre à cet abrégé de mes Mémoires, les pièces qui étaient déjà connues, afin, en rendant celui-ci le plus complet qu'il m'est possible, d'épargner à ces lecteurs bienveillans la peine de recourir à d'autres publications aujourd'hui rares ou épuisées. Je n'ai retranché, de ces trois rapports au Roi, que ce qui semblait, à raison des notes précédentes et subséquentes, former langueur ou répétition. On trouvera, particulièrement dans le premier, la situation du ministère considéré sous le point de vue de l'alliance anglaise; dans le second, l'effet de la présence et de la retraite de M. de Labourdonnaye; dans le troisième, le tableau du ministère Polignac. Le surplus des considérations et des faits qui

se rattachent à ces trois points est reproduit dans les notes particulières au Roi, soit les notes antérieures et qu'on a déjà lues, soit celles qui suivent les rapports que l'on va lire, et dont la série abrégée se prolonge jusqu'aux ordonnances et à la catastrophe de juillet.

PREMIER RAPPORT.

Sire,

Je déplorais, sous le ministère de 1827, l'hésitation qui retardait le bien ; et, sous le ministère de 1828, la faiblesse qui hâtait le mal. Faudra-t-il, en 1829, redouter la violence qui, en compromettant le bien par des exagérations, porterait le mal à des excès?...

Sans doute, la sagesse de Votre Majesté, qui veille incessamment sur les destinées de son peuple, a su prévenir ou comprimer des résolutions dangereuses; mais qu'y a-t-il à espérer, pour le service du Roi et pour le bien

du pays, d'un cabinet que la couronne est réduite à contenir?..... de ministres contre lesquels la royauté a besoin de se tenir en garde?..... Le Roi a-t-il institué un ministère pour lui commander l'inaction?..... Ce ministère est-il là pour emprunter de la sagesse au trône, au lieu de lui apporter de la force?...

Telle est à présent la situation des choses. On s'est trompé dans le choix des moyens et des hommes : nous périssions de faiblesse ; on a forcé le remède ; au lieu de rendre à la société l'énergie dont elle a besoin, on lui a donné la fièvre ; il n'y a donc rien de plus rassurant dans la combinaison d'aujourd'hui que dans celle d'hier : des fautes ne réparent pas des fautes !

Sous le ministère Martignac, le pouvoir était sans force et le gouvernement représentatif sans action. Les deux Chambres n'étaient pas en rapport : les deux partis de la Chambre étaient en équilibre. Le ministère n'était ni avec une Chambre, ni avec un parti, ni enfin avec le pays. Il n'y avait donc pas de gouvernement, puisqu'il n'y avait pas de pouvoir fondé sur deux majorités acquises, ni par conséquent de majorités liées de système en-

trelles et attachées au pouvoir : la Chambre exigeait, et le ministère obéissait.

Cela ne pouvait durer, pas plus que n'avait duré en Angleterre le ministère de lord Goderich, placé entre la chute du système Canning et l'avènement du ministère Wellington. Le ministère Martignac était évidemment, comme celui de M. Robinson, une transition; aussi toutes ses œuvres étaient périssables. Les lois essentielles des municipalités, celles du duel, des douanes, ont avorté dans ses mains. Il n'a pu réussir à rien, si ce n'est à des concessions.

Certes, il fallait moins de faiblesse, plus de tenue, plus de prévoyance! Je l'ai demandé au sein de la Chambre elle-même, dans la séance du 1er juin 1829, en réclamant pour la royauté, menacée dans son initiative, qui est la première de nos garanties et pour ainsi dire de nos libertés; mais il est curieux d'observer l'effet du contre-sens qui vient d'être commis, même dans le but qu'on s'est proposé.

On a cru remédier au mal des concessions, et l'impopularité qui frappe le ministère actuel dès son origine le forcerait à des conces-

sions plus grandes encore s'il pouvait durer à ce prix. Dans les derniers jours du ministère Martignac, un instinct de conservation le repoussait vers la monarchie; le ministère Labourdonnaye, par le même instinct, emploierait des concessions libérales pour s'absoudre du reproche de violence et d'absolutisme, car les positions sont quelquefois plus fortes que les hommes.

Dans notre forme de gouvernement, le mouvement naturel des esprits amène les hommes mêmes de l'opposition à devenir, comme en Angleterre, les plus fermes appuis du pouvoir le jour où ils y parviennent. Des libéraux feraient, à leur avènement au ministère, des choses monarchiques, comme des royalistes vont être contraints peut-être à faire des choses libérales : c'est la loi de leur situation respective. Or les choses importent plus à la royauté que les hommes; et, comme on le pense bien, je mets de côté, en m'exprimant ainsi, les hommes de cette opposition démagogique aussi faible que violente, dont la nation comme le trône repousse les doctrines.

Quand tout le monde a tort, tout le monde a

raison, dit la sagesse des peuples, qui mériterait d'être écoutée plus souvent par celle des rois; et l'on ne peut nier que l'irritation des esprits ne présente aujourd'hui un caractère d'unanimité effrayant. Que l'impulsion en soit plus ou moins naturelle, que l'expression en soit plus ou moins convenable, la contagion en est facile et rapide. Les conseils-généraux, qui ont tout approuvé depuis trente ans, viennent de répudier l'organisation actuelle. Un dixième seulement a cédé sur des instances pressantes, et à une faible majorité, aux insinuations qui leur ont été faites.... N'est-ce pas déjà un symptôme nouveau, et plus significatif par sa nouveauté même?

Un événement aussi prononcé que celui du 8 août ne pouvait avoir que des causes majeures. En matière d'état, il faut toujours rechercher les causes :

Soit dans la nature des principes constitutifs du gouvernement;

Soit dans l'utilité des alliances extérieures;

Soit enfin dans l'ascendant des corps constitués et des hommes qui les représentent.

Une erreur sur l'un de ces trois points seulement pourrait avoir peu de danger, si l'on

se conformait sur les deux autres à la vérité des choses.

Mais quel serait le sort d'une combinaison politique en contradiction avec ces trois nécessités :

Avec les trois principes du pouvoir ;

Avec les intérêts extérieurs du pays ;

Avec la majorité légale des corps de l'état, et la majorité numérique des citoyens?

C'est sous ce triple point de vue qu'il faut d'abord observer l'événement du 8 août, et en indiquer ensuite les conséquences probables.

L'impuissance du ministère Martignac faisait sentir le besoin d'une combinaison nouvelle. De l'impuissance d'un ministère de gauche, on crut devoir conclure un ministère de droite. Les adieux de M. de Villèle, les calculs de M. Ravez, les illusions de M. de Montbel, et l'impatience de M. de La Bourdonnaye abondèrent dans ce sens.

Il y avait là erreur de logique ; car, en admettant même qu'on ne pût rallier une majorité saine dans la Chambre de 1828 (ce que je persiste à nier), il eût été plus naturel, de la part des hommes d'un avis opposé, de con-

clure, non pas à la création d'un ministère qui n'avait pas de majorité, mais à la dissolution d'une Chambre qui n'offrait, d'après eux, de majorité à personne.

En effet, dans la pensée même des hommes qui possédaient alors le pouvoir, la dissolution devait précéder le changement de ministère; puisque, selon leurs doctrines, la composition de la Chambre influe beaucoup plus sur la nomination des ministres, que le choix des ministres n'influe sur les opérations des colléges électoraux.

Dans tous les cas, s'il y a et s'il doit en effet y avoir action et réaction mutuelles, au moins ne faut-il pas que la composition du cabinet, au lieu d'exercer une douce influence sur les élections, risque de n'y provoquer qu'une résistance et une hostilité systématiques; et certes, on ne niera pas la brusquerie de cette improvisation ministérielle, quand on saura que M. de Polignac était revenu de Londres avec une organisation bien différente de celle du 8 août; quand on se rappellera que M. de Rigny ne fut disposé d'abord à accepter que sous l'hypothèse d'une autre combinaison; quand on connaîtra les arrangemens

faits par MM. de Chabrol et d'Hermopolis; enfin, quand il est notoire pour tout le monde, que, jusqu'au dernier moment, chacun des ministres n'eut aucune connaissance de la liste complète de ses collègues.

Quel serait donc sur les colléges électoraux l'influence d'un conseil composé d'élémens si nouveaux, si hétérogènes, si impopulaires? Il était facile de le prévoir : d'autant plus que, s'il est impossible au ministère de diriger la Chambre telle qu'elle est, il serait criminel, à lui, de la dissoudre. Sans doute, en la conservant, M. de La Bourdonnaye ne peut y trouver une majorité que ses opinions personnelles n'eurent jamais, même en 1815; mais en la dissolvant, il exposerait le trône à toutes les conséquences de l'irritation excitée par le ministère, et il tirerait de la France inquiète et blessée une représentation fausse et menaçante.

La Chambre de 1829 rappelée, telle qu'elle est, ne menace que le ministère.

Que ferait une Chambre sortie d'une action générale? — Voyez M. de Lafayette à Lyon.

Mais venons au but principal de ce Mé-

moire, qui est de prouver l'impossibilité du ministère actuel.

Conditions fondamentales de tout ministère :

Une majorité dans les deux Chambres ou dans le pays ;

Une alliance nationale ;

Un système d'administration vraiment royal et sagement populaire ;

Tout est là.

Il faut, sous le gouvernement de la Charte, avoir la chambre des Députés ou le pays qui la donne ; il faut, à la veille des événemens européens qui couvent, s'appuyer assez fortement au-dehors pour ne pas redouter un dérangement intérieur ; il faut, dans ce siècle démocratique, justifier pour ainsi dire et consolider les prérogatives royales par la popularité de leur action.

Le machiavélisme pouvait à toutes forces réussir, avant que la liberté de la presse eût fait pénétrer partout une lumière parfois utile, quand elle ne devient pas une flamme dangereuse. Dans une société percée à jour comme la nôtre, les surprises ne trompent que leurs auteurs.

Louis XVIII nous avait rendu la légitimité.

Ce que la France attendait de Charles X, comme un second bienfait, conséquence naturelle et nécessaire du premier, c'était la stabilité ; car il ne se fait rien de grand sur la terre que par une persévérance invisible dans les idées comme dans les plans, mais qui, pour être possible et profitable, doit aussi rester sage et modérée dans ses vues comme dans son action.

La révolution française a commencé par des variations de ministères qui ont signalé le règne de Louis XVI ; ministères de cour et d'intrigues.... Aujourd'hui il faut rentrer dans un système plus stable. Les formes nouvelles de la monarchie en offrent les moyens. En appuyant l'administration sur une majorité parlementaire, on peut assurer à cette administration une durée presque septennale. Les septennalités, en se succédant, deviennent autant de liens qui enchaînent entre eux les règnes d'une dynastie, et en assurent la perpétuité. Et ce besoin de continuation et de stabilité est d'autant plus impérieux pour nous, que nous avons plus de difficultés à vaincre, et plus de choses à faire que les Anglais.

En Angleterre, toutes les constructions

sont achevées. On ne discute dès long-temps que sur le décor et sur les réparations. Chez nous, on déplace à chaque instant les premiers fondemens de l'édifice. Aussi, mobiles et inconstans comme nous le sommes à l'intérieur, nous ne faisons rien au-dehors. Les Anglais ont tout fini chez eux : voilà le secret de leur influence extérieure.

Comme, des deux côtés, on tire trop souvent des conséquences fausses de quelques comparaisons entre la France et l'Angleterre, il est bon de jeter un coup d'œil sur les causes principales de ces erreurs.

Tout vient du dehors! disait Pitt, se faisant un jeu des embarras intérieurs de son pays. Cela est vrai dans un état insulaire, dont la population ne représente que la sixième partie de son importance numérique, et dont les institutions intérieures ne sont pour la plupart que des formes de despotisme au-dehors.

Tout vient du dedans!.... dirait-on mieux en France; car cela est vrai d'un pays dont la révolution intérieure a bouleversé pendant trente ans l'Europe, et a changé la face des deux mondes.

Si la question pour l'Angleterre maritime et

commerçante est principalement dans les alliances et les traités, elle est, pour la France, agricole et militaire, dans l'esprit national et dans l'administration.

Les Anglais veulent la domination chez les autres; nous, nous voulons l'indépendance chez nous.

L'administration chez eux n'est que la régie d'une colossale maison de commerce, avide et jalouse; chez nous, c'est le gouvernement moral d'une famille éclairée et généreuse.

Leurs alliances, leurs traités sont purement d'industrie et de commerce; nos alliances, nos traités sont de politique et de territoire.

Leur constitution, libre en apparence, dissimule pour eux un état social fondé sur le privilége et sur l'inégalité.

Pour nous, le Code civil passe avant la Charte : il a résumé ce qu'il y avait de plus réel dans notre révolution.

Les droits de l'égalité civile sont tout pour nous; pour les Anglais, tout est dans la forme de la liberté politique.

Cela posé, il fallait donc, au moment où l'on voulait faire surtout une révolution de système extérieur, la rendre douce et facile,

par une modification populaire du système intérieur.

C'est le point important. Nos journaux parlent sur toute chose avec quelque connaissance de cause, et avec influence sur les masses, de nos affaires domestiques; on fait généralement moins d'attention à leur diplomatie. C'est la situation de l'intérieur qui seule nous ramène quelquefois à la discussion de nos affaires extérieures.

Une bonne administration cacherait mieux une mauvaise diplomatie, qu'une bonne diplomatie ne cacherait une administration vicieuse.

L'organisation ministérielle, contre laquelle tout le monde se récrie aujourd'hui est donc un contre-sens, dans l'intérêt même de l'alliance qu'on voulait contracter. C'est ce que les journaux anglais ont fait sentir promptement à M. de Polignac, en lui reprochant l'impopularité de son cabinet, qui rendait presque illusoire pour leur pays l'utilité de cette alliance.

Et, dans tous les cas, l'alliance anglaise, elle seule, aurait suffi pour discréditer une administration moins impopulaire : de telle

sorte, que ce ministère ne se recommande ni à ses alliés par l'appui de sa nation, ni à notre pays par l'avantage de son alliance.

En fait d'institutions, de mœurs et de politique, tout notre malaise résulte presque exclusivement d'imitations confuses et aveugles de la politique, des mœurs et des institutions anglaises.

Pour l'Anglais, la politique c'est la diplomatie; pour nous, c'est l'administration. En Angleterre, les institutions sont aristocratiques; chez nous, celles que veut la Charte devraient être monarchiques : l'erreur de l'imitation est cause du tiraillement que nous voyons durer depuis quinze ans. A l'exemple de l'Angleterre, une action prépondérante se discute aux dépens du principe fondamental et souverain, du principe royal, source unique du pouvoir en France.

Toutes ces erreurs, protégées tour à tour par les différens partis politiques, ont produit la faute d'une alliance avec l'Angleterre, faute grave, commise au moment le plus décisif pour les affaires européennes, et qui, en frappant de mort, dès les premiers pas, le ministère qui l'a conseillée, a fait perdre au pays en un jour,

et sans aucune espèce de compensation, le fruit d'une neutralité qu'on soupçonnait de complaisance pour la Russie.

Qu'il me soit permis de placer ici quelques réflexions sur le système des alliances en général, et sur les convenances de notre pays à cet égard.

Les États insulaires, plus libres dans leurs choix, se dirigent surtout par des vues de commerce, toujours au préjudice des Etats continentaux.

La France continentale et maritime participe à ces deux intérêts, et c'est dans cette situation qu'une préférence lui est permise et ordonnée.

Les Etats conquérans imposent leur alliance; les Etats conquis subissent celle de leurs vainqueurs. Les Etats qui, de la condition de dominateurs ont passé à celle de vaincus, et depuis, sont rentrés dans leur état normal, vivent quelque temps sans alliance, et s'abandonnent à leurs propres forces, ou plutôt à leur propre faiblesse. C'est après avoir réparé l'épuisement qui suit la victoire ou la défaite, qu'ils peuvent songer à faire un choix : ce moment était venu pour la France.

Elle a dû peser les motifs d'alliance avec la Russie, puissance continentale, ou avec l'Angleterre, puissance maritime.

Les affaires d'Orient lui en fournissaient l'occasion, en même temps qu'elles en faisaient naître la nécessité.

Entre la Grèce et la Turquie, entre la Russie et l'Angleterre, quel parti la France devait-elle prendre?

Il y avait à choisir entre deux grands principes d'alliance : celui de regarder ses voisins comme des alliés, ou de s'unir avec le rival qu'on pouvait redouter davantage.

De qui pouvons-nous espérer plus de bien ou craindre plus de mal?

Du bien à espérer! On parle de frontières, de garanties pour nos institutions, de sûreté pour la dynastie.....

Qui peut mieux que la Russie nous assurer tous ces avantages? La Russie d'aujourd'hui, qui vient chercher en Europe la civilisation, n'est pas encore la Russie qui, dans un siècle, essaierait de nous apporter le despotisme. La Russie, alliée intime de la Prusse et de la Bavière, pourrait seule exercer assez d'influence sur les cabinets de Berlin et de Munich pour

les décider à nous faire la cession des provinces du Rhin qui nous rendrait notre frontière de l'Est. La Russie, belle-mère de l'héritier du trône de Hollande, aurait la même influence sur la question de la Belgique, parce qu'elle est seule en mesure d'offrir des indemnités à ces trois puissances en Pologne, en Saxe ou dans le Hanovre. La Russie, gouvernement absolu, avec une noblesse déjà pénétrée des idées nouvelles, sympathiserait de préférence avec nos institutions monarchiques, dont l'exemple offre moins de dangers que l'exemple de la constitution anglaise pour servir de type aux concessions qui devront, tôt ou tard, tomber du trône impérial. La Russie, qui a aidé si puissamment à renverser Napoléon, et qui voit avec inquiétude l'Autriche dépositaire de son fils (ôtage dangereux), se rattache par cela même à la cause des Bourbons. Commercialement et industriellement, la Russie a encore besoin de nous pendant cinquante années au moins.

La Grande-Bretagne ne nous offre, au contraire, aucune garantie pour les frontières du Rhin, parce qu'elle sait bien que la compensation ne pourrait en être trouvée qu'aux dé-

pens du Hanovre. La similitude apparente des institutions qui régissent l'Angleterre et la France les rend plutôt rivales que solidaires pour l'extension des principes constitutionnels. La France en fait l'instrument d'une douce influence sur les monarchies du Midi; M. Canning menaçait les deux mondes d'en faire une source de tempêtes. L'appui prêté aux Bourbons par le cabinet de Saint-James ne fut pas assez désintéressé pour qu'on ait jamais dû le croire sincère. Wellington, en 1815, a jeté son épée dans la balance de notre rançon. L'Angleterre avait gardé Napoléon en gage; elle est aimée de l'Autriche qui réserve son fils. Lord Goderich (alors M. Robinson) disait, en 1799, à un émigré : « Si jamais nous « vous rendons les Bourbons, ce ne sera ni « pour eux ni pour vous, mais pour nous. » Sous les rapports industriels, commerciaux, financiers, tout est concurrence et hostilité entre la France et l'Angleterre, depuis la fabrication d'un mouchoir jusqu'à celle d'une épingle, depuis l'île Maurice jusqu'à Saint-Domingue, depuis son 3 pour 100 jusqu'aux rentes de notre rachat. Les principes de sa constitution et de la nôtre sont à eux seuls un

sujet interminable de dissentiment et de suspicion. Nos lois, nos mœurs, nos colonies, nos armées, notre navigation, notre industrie, notre crédit, l'esprit de nos institutions et notre caractère national, tout nous sépare, tout nous oppose. Aussi l'alliance de l'Angleterre avec nous n'a-t-elle pu être rêvée que par des hommes qui se faisaient de cette alliance un moyen d'arriver au pouvoir, ne s'apercevant pas que l'Angleterre ne s'est fait d'eux, en revanche, que des instrumens de division et d'affaiblissement.

Et s'il s'agit de mettre en balance le mal à redouter d'une part ou de l'autre, n'oublions pas que le seul compétiteur dangereux (s'il pouvait en exister un), le seul, dis-je, parce qu'il s'appelle aussi Guillaume, et qu'il possède la Belgique, c'est le beau-frère du czar. Quant à l'Angleterre, la puissance de la vapeur a jeté un pont sur la Manche, et les développemens de notre marine protègent assez nos ports et nos relations de commerce.

Dans un Mémoire, nécessairement concis, on ne fait qu'indiquer les questions; la haute perspicacité d'un auguste lecteur entend à demi-mots.

Le Journal des Débats imprimait, il y a cinq ans, cette phrase : « Il est temps que le monde comprenne ce que peuvent la France et l'Angleterre réunies ! » C'était alors pour lui une politique de convenance ; M. de Châteaubriand (1) était ministre des affaires étrangères. Au contraire, la politique de principes repousse l'alliance anglaise, et conseille l'alliance russe : le traité d'Andrinople a répondu à M. de Polignac. Observons comme l'alliance anglaise a déjà égaré notre diplomatie dans les affaires de l'Orient.

On a peine, en effet, à s'expliquer la conduite de la France dans cette complication :

Russe, par la diversion que son expédition de Morée avait créée en faveur des armes du czar ;

Grecque, par les secours qu'elle a donnés avec générosité au gouvernement du comte Capo-d'Istria ;

Anglaise, par le rappel du colonel Fabvier,

(1) Je suis loin de vouloir jeter ici le moindre blâme sur le caractère si honorable de M. de Châteaubriand. Je rapporte seulement un fait, peut-être d'ailleurs indépendant de sa volonté.

du maréchal Maison et de ses derniers régimens.

Elle est parvenue, au terme des événemens, à ne recueillir de ses tergiversations que le mécontentement de tout le monde, et pour elle des dépenses sans résultat. Elle a secondé, secouru ou servi tour à tour la Russie, les Grecs et la Grande-Bretagne, sans système, sans prévoyance et sans profit; il n'a manqué à la France, dans toute cette affaire, que de rester française!

Voilà les fruits de l'alliance anglaise! Le partage est retardé de quelques années sans doute; mais au moment de faire les parts, la Russie n'oubliera pas le *Moniteur* du 8 août (1).

Jugez, en effet, de la sincérité de vos nouveaux alliés, quand vos deux dernières colonies sont bouleversées aujourd'hui par les actes d'émancipation que le cabinet de Saint-James a lancés sur Sainte-Lucie, comme des brûlots, entre la Martinique et la Guadeloupe.

Et d'ailleurs, quelle confiance l'Angleterre

(1) Que pourrait-on dire aujourd'hui de notre politique, après avoir trouvé à redire, dans cette circonstance, à celle de 1829?

elle-même accorderait-elle à ce brusque retour de notre politique, si promptement déliée des engagemens plus ou moins formels, mais apparens pour tout le monde, qui nous attachaient à la politique de la Russie!... C'est une mauvaise garantie de constance qu'une infidélité!

Une dernière observation doit frapper ceux mêmes qui nous ont entraînés dans cette alliance, pour faire en même temps dans le pays un appel à tous les intérêts contre l'esprit révolutionnaire : c'est que les révolutions ne peuvent être envisagées qu'avec effroi par la Russie, dans le sein de laquelle fermente l'esprit des novateurs, tandis que l'Angleterre s'en fait habituellement une arme contre la prospérité des autres nations, contre la nôtre surtout. Quand nos fonds publics s'élevèrent de 50 fr. à 81, le 1er mars 1815, le commandant de la station anglaise devant l'île d'Elbe s'en alla au bal à Livourne, afin de laisser passer Buonaparte : l'Europe, en 1825, a entendu les menaces de M. Canning.

Maintenant de quels moyens dispose le ministère pour faire agréer au pays cette al-

liance, et pour la rendre profitable à ses alliés mêmes?

Il faut ici rentrer dans les questions de Charte, de Chambre, de majorité, de budget.

Sur tous ces points, l'erreur est plus grave, plus capitale : il est impossible de se tromper sur des chiffres.

Le chiffre des deux Chambres est connu, et, s'il change, ce sera certainement dans un *sens* tout opposé aux feintes espérances de nos nouveaux ministres. Toute la question est dans la majorité : il faut toujours en venir là, et tous les sophismes de la parole ne sauraient déplacer cette vérité.

La retraite de M. de Villèle y rendit hommage; la retraite du ministère actuel en sera la contre-épreuve.

Ou la majorité est toute faite dans un parlement constitué, ou on la fait par une réélection générale, ou par une promotion de pairs.

Le ministère actuel a-t-il la majorité dans les Chambres?.... Non!....

En cas de dissolution, obtiendra-t-il de l'opinion électorale une majorité?..... Non en-

core !.... et le ministère l'avoue en parlant de modifications au système électoral.

Quel est donc son appui?... quel est donc son espoir?....

Il invoque M. Pitt, bravant une majorité opposante... Mais M. Pitt savait que le pays était prêt à lui donner une majorité favorable. Il faut, pour oser accepter la responsabilité du pouvoir dirigeant, être assuré des votes de la Chambre, comme M. de Villèle le fut pendant trois ans; ou de l'opinion publique, comme M. Pitt l'était à l'époque précitée.

Le ministère actuel n'a pour lui ni les Chambres ni le pays : et cela est facile à prouver.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Il est inutile de prévoir, et par conséquent d'indiquer ici, les suites inévitables de toute illégalité, contre laquelle la sagesse royale rassure d'avance les hommes sincères; mais quel abus les gens de mauvaise foi ne peuvent-ils pas faire d'une telle pensée?.... Voilà le plus grand danger de cette combinaison : celui de porter atteinte à la confiance du peuple ! Je

m'arrête, persuadé, comme tous les fidèles serviteurs de la couronne, que le Roi, plus vigilant que la presse elle-même, est le meilleur gardien des lois et des sermens. Mais le peuple, aveuglé par les partis, ne raisonne pas, ne sent pas comme nous; il voit, il entend de trop loin, au moyen d'organes trop infidèles!..... Que peut-il donc attendre autre chose que des coups d'état de la part d'un ministère qui n'a jamais eu, qui n'aura jamais que la minorité dans les Chambres et dans le pays!

« Nous ne ferons pas de coups d'état, disait M. de Polignac à M. Michaud.

— Quoi! monseigneur, vous n'en ferez pas?

— Non, monsieur; est-ce à vous de vous en plaindre et de vous en étonner?

— Oui, monseigneur, je m'en afflige.

— Et pourquoi?

— Ah! c'est que, n'ayant pour vous que les hommes qui veulent des coups d'état, si vous n'en faites pas, vous n'aurez plus personne. »

Je vais plus loin, et je dis que le moment serait passé pour oser même tenter, avec quelques chances de succès, des mesures violentes.

Il aurait fallu agir au moment où l'on prenait la direction des affaires. Sans doute on exposait le trône à de grands dangers; mais on pouvait du moins conserver quelque temps le pouvoir. Aussi les plus intimes de M. de La Bourdonnaye ne lui reconnaissent-ils plus ce caractère qu'ils lui ont long-temps supposé; confidens de ses projets, ils ne conçoivent pas son inaction, et la France elle-même se demande où sont les expériences que ce député avait réservées pour le salut du trône et du pays, comme des moyens magiques dont il avait seul le secret! Le prestige est évanoui, le talisman s'est brisé, le mot de M. Michaud a révélé la situation du ministère (1).

Les desseins de l'un, les scrupules de l'autre, l'impuissance de tous, voilà ce que six semaines de tâtonnemens ont prouvé! Or, un gouvernement représentatif exige, plus que tout autre, l'unité dans la pensée du pouvoir, et en France plus que partout ailleurs, plus-

(1) M. de La Bourdonnaye, en donnant sa démission, a prouvé qu'il appréciait mieux que personne sa position, et que peut être aussi connaissait-il l'esprit de la France. — Aux hommes médiocres seuls, l'expérience ne profite point.

que l'initiative y a une source unique et sacrée. Dans cette Angleterre même, si souvent invoquée, le conseil ministériel se résume toujours dans un premier ministre.

Je me suis interdit toute observation sur le personnel du cabinet, et je m'afflige même que la presse ait exagéré au-delà de toute mesure ses griefs sur ce point; mais si le caractère, quelque honorable qu'il soit, des hommes les plus influens, et leurs doctrines à toutes les époques de leur vie politique ne leur laissaient d'issue que hors de la Charte, le choix des personnes ne deviendrait-il pas par cela même un danger qu'il faudrait signaler?

On a écrit partout : « Il n'y a d'issue hors « de ce ministère que dans la révolution! « Royalistes, ralliez-vous tous! » — A quoi? — A ce qui peut compromettre la royauté?...

Disons plutôt :

« Royalistes sincères, réservez-vous pour la « royauté! »

Le ministère du 8 août est impolitique et dangereux, car il refoule dans le camp de l'opposition, qui deviendra par cela même celui de la majorité, de bons citoyens, de fidèles sujets qui déploreront, tout en y obéis-

sant, la position dans laquelle on les aura jetés. Les démissions des députés comme fonctionnaires publics, qui, dans les deux dernières sessions, portaient par leurs suffrages la majorité tantôt à droite, tantôt à gauche, ne permettent pas de douter du parti qu'ils ont pris, dans l'alternative où ils ont été réduits. Mais, dans leur conscience, c'est encore pour le salut du trône qu'ils se portent au secours de la Charte, car jamais on ne pourra persuader à la nation que le ministère actuel, avec ses discours et ses votes de quatorze ans, veuille la Charte de bonne foi. Celui qui proposait d'écrire sur le fronton du palais législatif *Chambre à louer*, se flatterait vainement aujourd'hui d'y trouver une Chambre à *acheter*.

Sans doute, les circonstances sont délicates, et chaque jour de retard aggrave leur difficulté; mais en faisant avec franchise, sagesse et fermeté tout ce qui est nécessaire, il est encore possible d'appliquer un remède au mal, avant que les organes essentiels de la société en soient profondément altérés. La couronne peut prendre une heureuse revanche, et se populariser même de l'impopularité qu'on ne

craignait pas de faire rejaillir sur elle. Il y a dans le pays, il y a dans la Chambre (je le prouverai) une majorité pour l'honneur du trône, pour les prospérités de la France, pour le bonheur et la tranquillité d'un monarque dont le cœur n'a jamais battu que pour son peuple, comme le mien ne battra jamais, même lorsque j'oserai tracer de libres et respectueuses observations, que pour la gloire du Roi.

LE VICOMTE DE LA ROCHEFOUCAULD.

DEUXIÈME RAPPORT.

—

AU ROI.

Sire,

Dans un précédent Mémoire, je me suis permis de soumettre à Votre Majesté des observations respectueuses sur les effets probables des ordonnances du 8 août.

Dès les premiers jours, j'avais signalé une incompatibilité flagrante entre MM. de Polignac et de La Bourdonnaye : la retraite de ce dernier a justifié mes paroles.

Ce Mémoire posait *une question de principes*,

et il démontrait le danger des comparaisons politiques qu'on établit sans cesse entre les institutions de la France et celles de l'Angleterre.

Une question d'alliance! et il signalait l'erreur du choix qu'on avait fait sous ce rapport.

Une question parlementaire! et il prouvait que le ministère actuel n'avait pas de majorité dans la Chambre de 1828.

Une question nationale! et il faisait voir que la dissolution de cette Chambre ne lui donnerait pas plus de majorité dans le pays.

Enfin, *une question de personnes!* et M. de La Bourdonnaye, par sa démission, a conclu comme mon Mémoire.

Quatre de ces questions restent applicables aux ministres survivans; car elles s'adressaient beaucoup plus au ministère qu'à un ministre : le ministère est resté, donc mes remarques subsistent.

En effet, l'erreur des doctrines anglaises n'était pas le tort de M. de La Bourdonnaye;

Les illusions du ministère sur une majorité favorable, dans la Chambre de 1828, n'appartiennent pas au ministre démissionnaire;

Encore moins la faute d'une alliance peu populaire.

L'idée seule de la dissolution lui était alors personnelle; et en cela, du moins, il était conséquent avec sa vie passée; car il espérait, d'une réélection générale, bien moins une majorité parlementaire, qu'une complication de difficultés qui devaient servir de prétexte à des mesures extra-légales.

Aujourd'hui, M. de Polignac croit moins sans doute qu'il ne le croyait hier, avoir pourvu à tout, par l'éloignement de son collègue; mais rien n'est changé dans la situation des choses : c'était une question de personnes.

La Chambre de 1829 donnera-t-elle au ministère une majorité? Non! Les renseignemens qui parviennent chaque jour des départemens annoncent que les députés les plus incertains ont pris un parti décisif. Le ministère doit en avoir acquis lui-même la conviction.

L'opinion, consultée par la dissolution, lui donnerait-elle une Chambre plus favorable? Encore moins! La presse a soulevé le pays, et les progrès rapides des associations pour le

refus de l'impôt ne permettent pas d'illusions à cet égard.

La modification du 18 novembre annonce que M. de Polignac avait plus d'appui en haut lieu que M. de La Bourdonnaye. Que peut-on en conclure pour la majorité dans les Chambres? que l'approche de la session ayant renversé, trois mois à l'avance, un des ministres, elle renversera les autres huit jours avant la séance royale. On avait cru faire de M. de La Bourdonnaye le bouc émissaire, qui emporterait avec lui toutes les iniquités ministérielles, toute la vindicte publique. Vain espoir! tous se sont compromis, tous sont devenus une difficulté de plus pour la couronne : tous doivent se retirer, ne fût-ce que par dévouement! ou bien tous tomberont infailliblement, et leur existence prolongée compromet également les intérêts du trône et ceux du pays.

Je n'exprime pas ici des opinions personnelles, je rapporte des faits qui sont notoires pour tout le monde.

Aussi que d'intrigues se soulèvent de toutes parts! les ambitions s'agitent, et le ministère lui-même, averti par un instinct secret, jette

d'avance les yeux sur des collègues futurs, en cas de modifications. Nouvelle illusion de sa part! Tout le monde, — je le sais, et je puis le prouver, — tous les hommes vraiment politiques, dis-je, refuseraient l'alliance et la présidence, surtout, d'un ministre qui, en se compromettant pendant trois mois dans une combinaison pour laquelle il affectait de la répugnance, a prouvé, ou l'absence d'opinion, ou la faiblesse de caractère; et, par-dessus tout cela, une impuissance également dangereuse dans un moment de crise. Eh! n'y sommes-nous pas plus que jamais, malgré la confiance inouïe de M. de Polignac, qui devrait s'apercevoir cependant par la mobilité même de ses projets, de l'impossibilité où il est d'en accomplir aucun?

M. de Cazes aussi se croyait, en 1819, si sûr de l'avenir, qu'il se regardait comme le ministre de trois règnes.

M. de Richelieu mourut d'étonnement de sa chute du ministère.

M. de Villèle espérait encore, le 4 janvier, rester au pouvoir, faute de successeur.

M. de Martignac fondait son existence négative sur le *département* de la Chambre.

M. de La Bourdonnaye, tout à l'heure encore, renouvelait le matériel du ministère, comme s'il eût dû l'occuper trente années.

Ces exemples sont-ils perdus pour M. de Polignac? croit-il que la congrégation politique et l'alliance de l'Angleterre puissent remplacer les deux Chambres?

Tout l'accable et retombe sur lui; la presse s'est déjà prononcée dans ce sens, la presse que ce ministère ne veut et ne peut comprendre ni comprimer; dont, par une inconséquence fatale, il reconnaît l'empire, et dont cependant il s'obstine à nier l'influence! Les hostilités acquerront même une nouvelle force de la confirmation que le ministère semble avoir donnée à son système, plutôt qu'il ne l'a modifié par l'éloignement de l'un de ses membres.

A l'égard des Chambres, sa situation reste la même. Il y aurait plutôt une chance pour que la retraite de M. de La Bourdonnaye lui fît perdre quelques voix de l'extrême droite. Et qu'il ne se flatte pas de les regagner dans le centre gauche! car des consciences timorées, qui supposaient complaisamment à M. de Polignac des arrière-pensées de modération, n'ont plus à présent de prétexte pour

y croire, après la nomination de M. Guernon de Ranville, pris en dehors de la Chambre. Encore autant de voix perdues sans retour, je ne dis pas pour la couronne, mais pour le ministère ! Les coups d'état étaient dangereux sans doute ; mais, du moins, c'était un système. Les espérances actuelles sont autant de naïvetés qui excluent toute discussion.

Les événemens vont trop vite, les scrutins sont trop près de nous, pour qu'il soit utile de se jeter dans des développemens de principes. La prérogative royale, les priviléges de la Chambre, les questions de refus de l'impôt et de dissolution sont épuisées par la presse et par les discussions qui ont dû s'agiter en présence du Roi. Aussi n'y rentrerai-je pas !

Il est avéré aujourd'hui que la prérogative royale, dans le choix qu'elle fait des ministres, est toute-puissante, et qu'elle n'a de limite morale que la certitude acquise que les ministres n'auraient pas de majorité dans les Chambres.

Il est notoire que le privilége de la Chambre, en matière d'impôt, est absolu ; et qu'il n'a de bornes que dans la crainte d'une dissolution qui lui enlèverait les suffrages du pays.

Ce remède est extrême, sans doute, mais que ne doit-on pas craindre des esprits, lorsqu'ils sont poussés à bout !

Le trône est donc toujours juge suprême entre la convenance d'un changement de ministres, ou de la dissolution de la Chambre. La liberté royale n'est pas plus gênée dans cet état de choses que l'indépendance parlementaire. Ce n'est pas réduire la royauté à une présidence républicaine, ou la Chambre au silence impérial ; c'est reconnaître la juste influence de l'opinion du pays légalement exprimée, et qu'il importe autant à la couronne qu'aux Chambres de satisfaire dans ses vœux légitimes, comme dans ses vrais intérêts.

Hors de là, qu'y aurait-il à faire, sinon des coups d'état funestes? L'occasion des coups d'état était passée dès le 9 août. On attendait, sur la foi des nominations du 8, un *dix août* contre-révolutionnaire. Dès le 11, le ministère était convaincu d'impuissance. C'était alors que M. de La Bourdonnaye devait s'emparer de la présidence ; mais sa chute était écrite dans son inaction. En vain ses amis et les partisans des coups d'état représentent-ils sa démission comme une fausse-sortie ! Illu-

sion habituelle des ministres et des systèmes tombés.

Je sais quelle terreur panique s'est répandue pendant plusieurs jours, à l'occasion d'un plan supposé de *Charte additionnelle*, coup d'état d'un aspect plus séduisant que toute espèce de violence, mais non moins dangereux dans ses effets immédiats ou lointains. Je ne suis pas suspect de préjugés à cet égard; car moi-même j'ai regretté que la couronne n'eût pas pourvu, par une ordonnance de haute prérogative dans l'intervalle des sessions, à l'organisation municipale. Mais cette organisation étant une fois entrée dans le domaine de la loi par proposition émanée de l'initiative royale, il devenait plus difficile de l'en retirer.

Ce qui n'est pas dans la Charte, et dans les lois votées ou proposées, appartient encore au Roi; — par exemple, l'organisation de la régence, etc., etc.; — mais le reste est acquis à la discussion parlementaire, au vote législatif; et il n'y a plus, hors de cette doctrine, que des révolutions.

Aussi M. Beugnot était-il profondément affligé de ces bruits que l'on mêlait à son nom: sa douleur condamnait assez haut la seule

pensée d'un pareil projet. Mais voici quelque chose de plus sérieux, c'est le jugement du 27 de ce mois qui condamne les éditeurs du *Courrier français* et ceux du *Journal du Commerce*, au sujet de l'acte d'association bretonne.

La condamnation de ces journaux est motivée en effet sur celle que le ministère encourrait lui-même, en cas de mesures extra-légales; tout y est prévu, et la doctrine des coups d'état y est flétrie d'avance, et réprouvée en termes assez précis, pour démontrer, à des ministres attentifs que la magistrature qui prête aujourd'hui son appui à la couronne, contre des suppositions outrageantes pour elle, le tournerait demain contre des agens imprudens qui oseraient justifier de pareilles suppositions. Ce jugement restera donc comme une déclaration solennelle de principes : « Attendu que l'association bretonne, y est-il « exprimé, est fondée sur la supposition que « l'impôt illégal serait établi, soit sans le con- « cours des Chambres, soit par l'une d'elles « inconstitutionnellement convoquée; attendu « qu'une pareille supposition ne pourrait se

ministres qui ne craindraient pas
leur pouvoir contre celui même d
émané. Je veux parler de la dissolu
voici ramené à la seule question séri
de la majorité.

Le ministère Martignac n'avait pa
jorité à lui dans la Chambre de 1828

Un ministère de droite exclusif, m
l'espoir de se concilier une majorit
Chambre des Pairs, ce que ne pr
l'accueil fait en 1828 à la profession
M. de Polignac; ce ministère, dis-je
tain de ne trouver, dans la Chambre
putés, qu'une minorité plus exigu
que celle qui soutenait habituelleme
nistère Martignac.

Et cette certitude est écrite pour lu
démissions d'emplois données par le
de cette fraction de la Chambre qui
majorité tantôt d'un côté, tantôt de l

est évident que ces députés se jettent du côté de l'opposition.

Remarquons, en outre, que si la majorité de la Chambre haute s'est reportée à droite quand elle a cru que la gauche de l'autre Chambre allait rompre l'équilibre, sa tactique passée nous autorise à croire qu'à l'avenir elle versera dans un sens opposé, dès que la menace viendra du côté contraire.

La dissolution est une de ces ressources extrêmes que la constitution confie à la royauté pour préserver le pays de convulsions imminentes; mais l'usage doit en être aussi rare que motivé.

Les quatre dissolutions opérées depuis 1814 furent déterminées par de hautes raisons d'état. La dissolution, aujourd'hui, ne paraîtrait guidée que par un intérêt purement ministériel : intérêt qui ne craindrait pas de se satisfaire au risque d'élections subversives, telles que la législation existante et surtout l'irritation publique les promettent infailliblement.

On ne concevrait donc pas que dans l'état d'exaspération où sont les esprits, le ministère actuel osât prendre sur lui la responsabilité

d'une dissolution, selon le système électoral aujourd'hui en vigueur.

Le ministère se plaint d'être calomnié quand on lui attribue de pareils projets; mais où trouve-t-on les motifs de ces suppositions, si ce n'est dans le langage des journaux qu'il est censé dicter, et qu'il paie? Combien sont profondes les alarmes qu'il a semées, puisque la sagesse du Roi, qui veille sur nos destinées, ne rassure que les hommes éclairés et fidèles! Qui donc est coupable d'avoir excité de telles défiances? qui donc plus que le ministère, quand il n'a pas craint de s'identifier avec le Roi, en faisant réimprimer chaque jour que *cette fois les ministres ont été choisis par le Roi, par le Roi seul et selon son cœur?* Comme si ce n'était pas à la fois un outrage pour le passé et un obstacle pour l'avenir! Et comment accorder la retraite de M. de La Bourdonnaye avec ces éloges absolus, avec cette protestation de bonne intelligence, cet espoir dans un ministère compacte, dont la presse ministérielle faisait tant de bruit la veille encore de cette démission?

Qui donc a le droit de compromettre ainsi,

dans des combinaisons passagères, l'opinion et le sentiment du Roi? C'est encore là une faute grave des ministres actuels, car c'est une des plus grandes difficultés apportées à la composition d'un nouveau conseil, seul dénoûment possible au-delà de l'ouverture de la session de 1830.

Toutes ces impossibilités conduisent nécessairement à la seule conclusion possible : un changement de ministère.

A quelle date? — Assez long-temps avant l'ouverture de la Chambre pour laisser, à cet acte de l'autorité royale, tout l'ascendant de l'indépendance, de l'initiative et de la volonté *personnelle*. Naturellement on pouvait souhaiter que le ministère ne fût réformé que dans les Chambres; je le souhaiterais même encore, si l'agitation croissante de l'opinion et l'inertie forcée du ministère actuel ne provoquaient un remède plus prochain et directement émané du Roi.

Dans quelle forme? — Par une résolution imprévue, qui frapperait tout à coup les esprits; par une ordonnance arrêtée la nuit même dans le cabinet du Roi, envoyée secrètement

au *Moniteur*, et qui tomberait inopinément au milieu des partis et des intrigues.

Sur quels bancs? — Pour cela il faut observer d'abord quels élémens se présentent dans la Chambre des députés pour former une majorité à ce ministère nouveau; car c'est le moyen de découvrir les élémens mêmes de ce ministère :

Sur quelle portion de la Chambre s'appuierait-il plus spécialement? — Cinq combinaisons se présentent hors de la ligne où s'est placé le ministère actuel :

L'extrême droite, le centre droit, le centre pur, le centre gauche et une coalition.

L'extrême droite? — La démission de M. de La Bourdonnaye est la dernière démonstration de l'impuissance d'une combinaison de ce genre. On ne redonne pas la vie aux corps dont on vient d'abattre la tête.

Le centre droit? — Plusieurs ministères ont eu la prétention de se fixer là, aucun n'a pu s'y tenir.

Le centre pur? — On ne trouvera jamais dans cette fraction que des auxiliaires, mais pas une armée; le centre n'a pas de drapeau à lui.

Le centre gauche?—Il ne saurait suffire lui seul à une combinaison ministérielle ; car, s'il s'appuyait trop fortement sur la gauche, il refoulerait par cela même tout le centre droit vers la droite, et il ne saurait sympathiser intimement avec le centre droit sans perdre en même temps son influence sur la gauche.

Une coalition, enfin?—Mais non plus seulement une coalition de partis ; mais bien de talens et de supériorités sociales, voulant arriver au même but, et parfaitement d'accord sur les moyens. C'est une combinaison qui a dû nécessairement s'offrir plus d'une fois depuis trois ans à beaucoup d'esprits frappés de la difficulté de fonder un système et une majorité dans une partie déterminée de la Chambre des députés. De là, l'idée d'une réunion d'hommes qui, possédant chacun une importance relative sur quelques-uns de leurs bancs, composeraient un conseil où les résolutions extrêmes seraient neutralisées les unes par les autres, et dont les membres présenteraient d'ailleurs toutes les garanties désirables, se réuniraient dans des vues et pour des mesures d'intérêt général, en plaçant au premier rang, comme le premier des intérêts pu-

blics, la sûreté du trône et l'indépendance de la prérogative royale. C'est ainsi, on l'espère du moins, que l'on arriverait à cette fusion si désirée qui, en effaçant de nos assemblées législatives la couleur des partis et les nuances d'opinion, ne laisserait plus de place, dans ces assemblées, que pour des intérêts positifs et des questions de bien public.

Cette idée, séduisante en théorie, est-elle possible dans son application? — Oui, si elle est bien entendue : c'est là toute la difficulté, et celui qui parviendrait à la résoudre aurait bien mérité du roi et du pays. M. le duc de Richelieu l'essaya une fois, mais sans précautions, à la fin de 1818. Il y avait alors une question grave à traiter, celle du changement de la loi d'élections; mais à peine l'eut-il jetée sur le tapis, autour duquel il avait assemblé six personnes, en leur offrant six portefeuilles, que le conseil fut levé. Ce ministère dura deux heures.

On a voulu représenter le ministère de MM. Portalis et Martignac comme un ministère de coalition. C'était une erreur; tous ses membres arrivaient du côté droit; seulement ils s'étaient tenus plus ou moins éloignés du

côté contraire dans les dernières années de leur carrière politique. Le ministère de M. de Polignac aussi, quand il s'aperçut qu'on le prenait sérieusement pour ce qu'il est, voulut se donner l'air d'une coalition. M. de Courvoisier, assis entre M. de La Bourdonnaye et M. de Bourmont, ne se disait-il pas encore du centre gauche!

Je ne conçois de possible qu'*une coalition de notabilités*, indépendamment de toute couleur politique; voilà ce qu'exige la situation du pays. A force de faire des ministères de parti, on accoutume les partis à l'idée de faire des ministères. Les influences politiques triomphent et les capacités personnelles sont méconnues. Si la couronne voulait faire sortir les portefeuilles du tourbillon politique où ils tournent et retournent sans cesse, certes elle pourrait user à propos de sa haute prérogative, mais au moins de manière à justifier cette espèce de coup d'état royal; c'est-à-dire en appelant à la direction des affaires des hommes nouveaux dont la capacité reconnue eût *imposé* silence aux opinions. Si un pareil ministère ne sortait pas directement de la majorité des Chambres, il aurait au moins la

certitude de s'y créer plus tard une majorité par ses œuvres, par son aptitude, par son éloquence.

La couronne avait besoin de déployer sa puissance, quand le pouvoir s'affaiblissait dans les mains de ses ministres ; mais de semblables résolutions doivent se justifier par elles-mêmes ; il y a des noms qui réduiraient tout le monde au silence.

Les anciens ministres, à qui le talent ne manquait pas, mais qui manquaient de direction et de caractère, les ministres de 1828 ont de l'humeur, dit-on. Et de quoi? Un ministère ne tombe jamais que par ses fautes. Si le ministère de 1828 avait rempli la mission de tout ministère, qui est celle de réunir les trois pouvoirs ; s'il avait apporté au Roi une majorité certaine dans les deux Chambres ; et aux Chambres la confiance du Roi, qui aurait pu lui ravir le double avantage de cette position? C'est le problème à résoudre pour toute administration ; et on a mauvaise grâce à récriminer contre qui que ce soit, quand on n'a pas résolu cette difficulté.

Tel serait l'avantage d'une coalition de ta-

lens, comme il appartient au Roi de la former, que toutes les capacités auraient l'occasion, et éprouveraient le besoin de s'y rattacher dans des situations honorables. Seulement il faut des noms nouveaux au conseil politique; car, pour faire croire qu'on en finit avec les intrigues passées, et qu'un régime administratif sérieux et suivi va commencer pour la France, il ne faut pas que des noms vieillis, qui reparaissent périodiquement dès qu'il s'agit de modification ministérielle, se reproduisent sur la liste des hommes du pouvoir. Assurément il y a dans ces hommes distingués des spécialités utiles en tout temps, mais l'épreuve de leur influence comme ministres a été faite; ce serait mal annoncer un dénoûment que de recommencer avec eux. Il faut rompre avec le passé : c'est le seul moyen qui reste pour sauver l'avenir.

En quinze ans de restauration, nous avons épuisé toutes les combinaisons possibles. Depuis le duc d'Otrante, en 1815, jusqu'à M. de La Bourdonnaye, en 1829, nous avons parcouru le cercle entier des nuances parlementaires. Du régicide à la contre-révolution il y

a loin! c'était sortir de la Charte par les deux bouts.

Le repos ne s'est trouvé sur aucun de ces bancs. Il faut prendre avec discernement, sur tous, les talens qui leur donnent quelque consistance. Il faut défiorer les partis pour orner la couronne de leurs plus beaux fleurons. Aucun d'eux n'a su dominer les autres. Ramenez donc la question politique à une question de capacité; enlevez à toutes les opinions les hommes qui leur donnent de la force, et fortifiez-en le trône. Plus on perpétue les disputes d'opinions, plus elles s'enveniment. Depuis l'accueil fait par la ville de Lyon à M. de Lafayette, voyez le successeur donné par Bordeaux à M. Ravez. Le midi de la France (si le Roi est bien informé) partage les opinions de l'est et du nord. On dirait qu'il n'y a jamais en France de majorité que pour l'opposition. C'est qu'on place toujours un gouvernement dans un parti politique. Où arrive-t-on par de telles voies? à entretenir deux factions, qui, poussées à l'extrême, tour à tour invoquent, l'une, la révolte, et l'autre, l'étranger. Non, le gouvernement ne doit être

d'aucun parti. « *Je suis le Roi des uns aussi bien que des autres*, » disait Henri IV.

Il faut ramener la confiance, il faut vaincre l'incrédulité. Le pouvoir ne doit essayer que le possible. Il sied mal à ceux qui ont conseillé au trône d'avancer plus loin qu'il ne fallait, de lui interdire un retour nécessaire. On se trompe de date quand on voit la force dans l'obstination. Autrefois la puissance d'un seul se fondait sur l'impuissance de tous : aujourd'hui, la puissance de tous compose le pouvoir du chef. Un peuple doit suivre son Roi ; un Roi doit connaître et diriger son siècle.

Sire, le ministère s'est placé malheureusement dans une situation telle, qu'il n'a que des fautes à commettre, des conseils désespérés à donner, ou une mort lente à subir. L'instabilité de ses projets doit lui démontrer à lui-même l'impossibilité de leur exécution et son impuissance pour rien concevoir d'exécutable. S'il assemble la Chambre de 1829, il risque de provoquer une adresse dont l'énergie serait d'autant plus embarrassante que la rédaction en serait plus respectueuse. S'il la dissout, il peut occasioner un vaste désor-

dre par des élections convulsives. S'il se jette dans la carrière des coups d'état, — et j'appelle coups d'état une modification par ordonnance de la loi d'élections, — en a-t-il calculé les conséquences nécessaires? l'impôt refusé; l'armée d'abord fidèle, ensuite douteuse, et peut-être enfin désobéissante; la magistrature déclarée contre la couronne; — et déjà ses jugemens le prouvent; — des excès et des résistances dont le choc produira une désorganisation générale, seulement favorable à des projets d'usurpation et à des ambitions étrangères.

L'opposition prend des mesures. Aux actes d'association vont succéder, dès l'ouverture de la Chambre, la proposition de voter à boules découvertes, et celle de diviser le vote du budget en deux parties; l'une du budget consolidé, l'autre du budget mobile, de manière à pouvoir rejeter la seconde en accordant la première. Elle a un moyen plus décisif encore : c'est celui de ne pas se presser de s'occuper du budget, ou de le discuter éternellement dans les bureaux. Il faudrait, de toute nécessité, sortir de cette situation dangereuse pour le trône et pour le pays;

autrement la Chambre se constituerait d'une manière permanente, comme le fit *le long parlement*.

Au reste, la conviction de l'impuissance et de l'impossibilité du ministère actuel semble déjà gagner ses premiers partisans. Ils ont abandonné, comme impossible, M. de La Bourdonnaye appelé par eux. Aujourd'hui, tout en soutenant encore M. de Polignac, ils regrettent, ils désirent M. de Villèle; et, comme ils savent bien que M. de Villèle n'entrerait pas dans un ministère sous un président, les vœux qu'ils forment pour son retour équivalent à l'exclusion formelle du président actuel du conseil. Les collègues de ce dernier s'en séparent tous les jours un peu plus. Je n'accuse ici personne; je rapporte des faits notoires pour tout le monde.

Le mouvement d'opinion opéré parmi les partisans mêmes du ministère, reporte la pensée vers la supposition assez naturelle qui s'était offerte à tous les esprits dès l'avénement du ministère actuel : c'est que M. de Villèle, en aidant à la formation de ce ministère, avait eu seulement en vue d'user l'un

par l'autre et l'un après l'autre, les deux hommes dont l'influence avait le plus contrarié son administration : M. de La Bourdonnaye dans la Chambre, et M. de Polignac à la cour. Si tel fut son calcul, il a réussi.

Mais une pensée plus élevée, plus large, doit être conçue par la couronne, celle d'user, non pas deux hommes, mais deux choses : l'ambition des partis, et l'influence de la presse; il n'appartient à la royauté d'user les partis que par le pouvoir. Il faut le donner une fois à des hommes choisis indépendamment des opinions, pour les enchaîner toutes par des choix honorables et avoués. Il faut user la presse, — le moyen est hardi, — en ayant l'air de la satisfaire une fois, pour la perdre à jamais dans l'opinion du pays, si elle reste mécontente après s'être engagée à soutenir quelque chose de semblable. A des circonstances extrêmes il faut d'extrêmes ressources. La popularité attend encore une fois le trône, qui a toujours, dans sa prérogative constitutionnelle, le moyen de la conquérir à propos. L'expérience même qu'on vient de tenter pourra être interprétée comme une opération habile qui déblayait les avenues du

trône et de la tribune des embarras dont elles étaient obstruées.

En agissant à temps, c'est-à-dire quelque temps avant la réunion des Chambres (ce que les efforts de la presse semblent commander), ou en présence des Chambres, comme pour s'assurer de leur appui, le pouvoir royal peut sauver sans secousse et légalement, les affaires compromises par une combinaison qui n'avait d'issue que l'illégalité.

Le problème à résoudre, c'est la liberté légale par la royauté constitutionnelle : tâche difficile, mais pour laquelle il y a encore une fois, mais une dernière fois seulement, un ministère et une majorité possibles. C'est au Roi à dégager cette combinaison du milieu des craintes, des ambitions, des terreurs vraies ou fausses qui s'élèvent de toutes parts.

Comme on ne saurait élever d'objection contre l'esprit d'une telle combinaison et contre l'avantage de ses résultats, on se rabattrait sans doute sur la difficulté de l'opérer.

Cette difficulté, Sire, n'est pas réelle, j'ose le dire. Si la bonté du Roi daignait encourager ma respectueuse franchise, j'oserais exposer dans un dernier Mémoire sur quelles

bases, avec quels élémens, et aidé de quels moyens, il serait facile de former une administration monarchique et constitutionnelle qui réaliserait les vues du Roi pour l'affermissement du trône et des libertés publiques. Tout cela pourrait être nettement indiqué et soumis à ce coup d'œil pénétrant du Roi qui juge tout, perfectionne ce qu'on lui propose, et, au milieu des partis et des passions, sait démêler la vérité, comme il sait distinguer le véritable dévouement de celui qui se traduit en phrases ou bien en intérêt personnel.

LE VICOMTE DE LAROCHEFOUCAULD.

TROISIÈME RAPPORT.

—

AU ROI.

Sire,

Après avoir déposé au pied du trône mes tristes prévisions sur les conséquences probables du mouvement opéré le 8 août, j'ai dû laisser se développer les événemens pour leur servir de contrôle ou de confirmation. Ils les ont confirmées, Sire, et j'éprouve aujourd'hui le besoin et la confiance de m'adresser à Votre Majesté pour donner suite à ces réflexions,

dont la portée s'arrêtait aux premiers jours de la session.

La même indulgence accueillera de nouvelles observations dictées par le même dévouement.

Les conséquences n'ont pas menti aux principes; ces deux Mémoires restent encore dans toute leur sévérité. Les embarras du ministère sont tels qu'ils avaient été décrits. L'attitude de la magistrature a répondu aux craintes exprimées. Les deux Chambres vont se réunir, sous les auspices prévus et indiqués : je n'ai rien à rétracter. Mais à quoi bon revenir sur des faits accomplis? Laissons le passé, cherchons l'avenir dans le présent.

Aujourd'hui le ministère s'arrête devant son impuissance; et chaque jour qui le rapproche de la session enchaîne davantage son action et sa pensée.

Il a tourné quelque temps dans le cercle de deux à trois idées entre lesquelles il hésitait du matin au soir, vivant au jour le jour de projets que la veille ne léguait pas au lendemain.

Enfin, l'inévitable session arrive; il faut prendre un parti. Il paraît qu'on a simplement

adopté celui de ne rien faire, comme le plus sûr moyen de ne donner aucune prise à l'opposition. C'est un triste expédient qui, même sans sauver la responsabilité ministérielle, enchaîne l'initiative royale sans profit et sans dignité.

Quels sont, en effet, depuis le 8 *août*, les actes du ministère, dans l'intérêt de la prérogative royale qu'il est venu défendre? et quels secours la royauté peut-elle attendre d'un ministère qui ne sait se maintenir que par l'inaction? Etait-ce le but et l'espoir du Roi quand il donna sa confiance aux dépositaires actuels de son pouvoir? N'attendait-il rien d'eux?

Puisque rien ne se fait, la question actuelle se réduit donc à une question de personnes. Il ne s'agit pas de gouverner dans tel ou tel sens, puisqu'on ne gouverne pas du tout. Il s'agit de savoir si les sept hommes que voilà resteront au ministère. C'est une bien petite question pour un si grand pays; et pourtant elle est grande par ses conséquences; car, quels que soient leurs talens et leur dévouement, je ne sache pas qu'il existe en France des hommes dont l'importance personnelle vaille que la couronne s'engage pour eux, et

dont l'élévation soit d'un si haut prix que la royauté doive y user ses prérogatives. On concevrait encore moins que ces hommes, faisant profession de tant de dévouement pour le trône, le laissassent se compromettre ainsi pour eux aux dépens du repos public; en pareil cas, le devoir d'un sujet fidèle est tout tracé.

Il convient d'examiner cependant les sophismes que les ministres se font à eux-mêmes, et qu'ils communiquent sans doute à d'autres, pour expliquer leur obstination à soutenir une position insoutenable.

Nous avons gagné du temps, et c'est déjà un succès, diront-ils; nous avons résisté au torrent; nous n'avons rien bouleversé, comme on l'appréhendait. — Toutes les apologies ministérielles peuvent se réduire à ces deux points. Examinons-les.

Qu'on ne se vante pas d'avoir subi l'épreuve de la durée : la durée d'une crise la rend irrémédiable;

Qu'on cesse de se féliciter d'une résistance qui ne prouve que l'imminence des attaques;

Qu'on renonce au triste mérite de n'avoir

pas fait de mal ; comme si un gouvernement n'était pas institué pour faire le bien !

La position ne s'est pas aggravée, dit-on ; mais elle ne s'est point améliorée, et cette halte, dans une position mauvaise, est un mal de tous les momens, dont les effets sont plus étendus et plus nombreux.

Si l'autorité est restée dans une force d'inertie et dans une attitude défensive qui lui donne une apparence de stabilité, l'opposition a multiplié de jour en jour ses moyens d'attaque et d'influence : elle ne s'est pas condamnée, elle, à ne rien faire ; elle a beaucoup agi, et son action s'est fortifiée de l'inaction même du pouvoir.

Si donc les choses paraissent dans la même situation, les esprits n'y sont pas. Sans doute, les questions seront, le 1er mars, ce qu'elles étaient le 9 août ; mais le nombre des suffrages favorables n'est plus le même, et ce n'est pas en faveur de l'autorité que le chiffre a changé.

Cette résistance dont le ministère se fait gloire est encore un malheur. Les gouvernemens et les peuples sont-ils en état forcé de lutte pour se faire honneur de leur résistance

ou de leur audace? ont-ils des intérêts contraires? Sont-ils en défiance, en hostilité naturelle? Non, la confiance, la bonne harmonie, l'amour du bien public, un échange heureux de lumières et de bienfaits, de sollicitude et de reconnaissance, tels doivent être leurs liens, telle est leur force, parce que tels sont leurs devoirs.

C'est donc l'avertissement d'un grand danger que cette vanterie d'un ministère qui se glorifie de la résistance, car il révèle par cela même qu'il y a, à tort ou à raison, hostilité entre lui et une grande partie des citoyens; et le bien du pays ne sortira jamais de ces luttes, dont il ne s'agit pas d'examiner la justice, parce que, justes ou injustes, elles sont toujours funestes. L'administration périt à travers les querelles de la politique; il n'y a point de moissons à espérer de champs que la guerre civile ravage.

Et disons-le, cette guerre civile organisée dans les esprits, dans les corps de l'état, dans les Chambres, dans les cabinets, est plus mortelle au pays, parce qu'elle est plus longue, moins décisive que celle de la Loire ou de la Vendée. L'épée tranche les questions; la plume

les éternise. Nos voisins jugent trop bien notre position, et ils y poussent d'autant plus, qu'ils craignent, avant tout, notre force et notre prospérité.

Le ministère se fait encore un argument de son inaction, laquelle ne donne pas de prise à la malveillance des partis : comme si l'inaction de l'autorité n'était pas une faute, un crime en présence de cette action des partis qui reste seule maîtresse des esprits et des affaires! On connaît la force d'inertie d'un peuple qui supporte le despotisme d'une faction ou d'un homme; on ne saurait comprendre l'inaction d'un gouvernement dans un pays surtout où l'initiative lui est réservée. Le mouvement est la loi du pouvoir aujourd'hui, et le pouvoir manque à sa mission, quand il ne fait rien, quand il laisse tout faire.

Il y a ici un ministère nommé hors de l'influence des Chambres, et qui, arrivé au pouvoir sous des auspices menaçans (on peut s'en convaincre par les journaux), s'est arrêté subitement devant ses propres résolutions; a laissé abattre, du premier coup, un de ses membres, réputé le plus vigoureux; et, après s'être donné le tort de la menace, y a joint

ceiui d un temps d'arrêt inexplicable. Accusé de mauvaises intentions, il reste convaincu d'impuissance.

Il y a une presse politique qui s'est livrée à de tels emportemens, qu'elle ne peut plus s'arrêter dans sa violence; c'est un duel à mort.

Il y a une magistrature amoureuse de la popularité, qui regrette l'importance politique des parlemens dont elle est dépossédée par le gouvernement représentatif; qui saisit avec ardeur les occasions de recommencer les luttes contre le clergé, et qui se montre plus ou moins contraire aux ministres, selon qu'elle les voit plus ou moins agréables à l'opinion.

Il y a une Chambre des pairs dont l'esprit aristocratique, loin d'être fortifié, est au contraire affaibli par de fréquentes promotions, et surtout par des choix originaires peu monarchiques; parce que, plus on lui fait perdre l'importance du petit nombre (qui, en fait d'aristocratie, est la première), plus elle éprouve le besoin de chercher une compensation dans la popularité.

Il y a une Chambre des députés, qui, partagée presque également, n'offre de certitude

que celle de l'impossibilité d'un ministère de pure droite, comme d'un ministère de gauche.

Enfin, il y a une organisation électorale qui ne permet pas d'espérer, d'un appel aux collèges, des Chambres plus favorables au système présumé du ministère; je dis présumé, car il n'est encore indiqué que par des choix de fonctionnaires et par des articles de journaux. Les actes manquent, mais les noms parlent et les journaux menacent. Ceux qui sont l'organe des ministres ne parlent pas le même langage et révèlent encore par là leur faiblesse et leur division.

Au milieu de ces difficultés, de ces impossibilités, pour mieux dire, que faire?

Voici toutes les hypothèses :

Ou le ministère se retire immédiatement, pour épargner à la couronne une lutte avec les Chambres;

Ou le ministère attend l'épreuve de l'adresse, et se retire dans le cas où elle lui est contraire;

Ou le ministère brave une adresse forte, mais respectueuse, et veut subir l'épreuve du budget;

Ou le ministère appelle, aux élections générales, de l'opposition qu'il rencontre dans la Chambre.

Je manquerais de respect au Roi, si je plaçais au nombre de ces hypothèses celle de mesures extra-constitutionnelles adoptées par le ministère, pour échapper aux conséquences constitutionnelles qui vont le frapper, bien qu'il n'ait pas d'autres ressources; mais, indépendamment du danger qui en résulterait pour le trône et pour le pays, comme il faut à toute résolution ministérielle l'adhésion du Roi, il n'y a rien de semblable à craindre.

Je laisse également de côté la supposition que le ministère trouvera dans la Chambre une majorité favorable; il ne l'espère plus lui-même, ou plutôt, peut-être il espère bien ne pas l'avoir! Cette hypothèse serait donc aussi absurde que l'autre serait coupable.

La retraite du ministère, l'adresse, le budget, la dissolution, voilà les quatre points à discuter.

Tout fait au ministère un devoir de se retirer avant l'ouverture de la session, afin de dégager la prérogative royale des atteintes auxquelles l'imprudence d'une combinaison irré-

fléchie l'avait seule exposée. Toutefois une objection se présente : la crainte de sembler obéir à la presse, dont l'audace et l'influence seraient accrues par ce triomphe. Il pourrait sembler ainsi plus convenable d'attendre l'expression constitutionnelle des vœux de la Chambre ; mais alors fallait-il adopter à l'égard de celle-ci le système de conduite suivi par les défenseurs du ministère? L'intérêt personnel, qui persuadait si facilement aux ministres la résolution de mépriser la presse, aurait dû leur conseiller en même temps celle de respecter les Chambres : l'ont-ils fait?

Le vote de l'adresse répondra, dira-t-on ; mais s'il y a une apparence d'avantage à faire cette épreuve, pour avoir l'air de n'admettre qu'une influence légale, il y a de graves inconvéniens. Le plus grand est celui de rendre le choix du nouveau ministère moins libre, moins spontané, et de subordonner nécessairement le choix des personnes à l'influence parlementaire, ce qui excède la portée des principes constitutionnels. L'esprit des Chambres doit déterminer l'esprit de l'administration. Le choix des personnes appartient au Roi seul. Sur une même ligne de principes,

il y a tant de nuances entre les hommes ! La majorité dicte le système ; la couronne choisit les ministres.

Si le ministère conseille au Roi (ce qui a si mal réussi au ministère Richelieu en 1821) de ne pas tenir compte des vœux respectueusement exprimés dans l'adresse, et de passer outre aux discussions, alors l'irritation, que l'on a tant essayé de faire passer du dehors dans l'intérieur de la Chambre, ne peut manquer de s'y introduire.

La dissolution ! — M. de La Bourdonnaye est tombé parce qu'il la voulait ; et on ne l'a pas osée quand les choses étaient moins extrêmes, les esprits moins aigris, la situation moins compliquée, les dispositions de la Chambre plus incertaines ; mais quand la Chambre aura répondu au pays, croit-on soulever le pays contre la Chambre ? Il y a dans cet enchaînement d'absurdes inconséquences, une imprévoyance, un vice de jugement, une légèreté qu'il est difficile de définir et de qualifier.

Une seule objection, je l'ai déjà dit, s'élève contre la retraite immédiate du ministère : la crainte de voir la puissance royale céder en

quelque sorte aux clameurs de la presse. Cependant la presse est restée assez impuissante depuis long-temps pour que cette crainte soit au moins tardive ; et, d'un autre côté, la session est assez proche, l'esprit de la Chambre doit être assez connu par suite des réunions préparatoires des députés, les voix sont assez bien comptées pour que l'on ne puisse rapporter qu'à l'influence législative le changement opéré. Au reste, il est curieux d'entendre exprimer la crainte de voir l'autorité royale en danger de céder par ceux qui l'ont compromise au point de ne pas lui laisser d'autre issue. Mais, en définitive, où voit-on que le Roi cède sur rien ? Le Roi en agissant de lui-même, dans toute sa liberté, avait cru nommer un ministère assuré de la majorité dans les Chambres ; c'est le ministère seul qui reculera devant une majorité contraire, et le Roi n'obéit qu'aux lois et aux besoins de la royauté, comme aux formes de notre gouvernement, en appelant auprès du trône un ministère qui marche, qui agisse, qui répare, qui fonde ; un ministère que l'impuissance ne condamne pas à l'immobilité.

On a commencé par exagérer aux autres et

par s'exagérer à soi-même le danger de la situation, avant le mois d'août, pour se donner plus d'importance en se présentant comme moyen de salut, et plus de mérite en cas de succès. On a crié à la révolution. — Non, je ne crois pas à la révolution; trop d'intérêts lui sont contraires; mais je crois à la nécessité de prendre promptement des moyens efficaces pour s'opposer à une révolution d'un genre nouveau qui nous menace. Les hommes du pouvoir, qui devraient toujours témoigner de la sécurité pour en inspirer, ont sonné l'alarme. Par une triste inversion de rôles, les organes de l'autorité semaient la peur, et ceux des partis prêchaient la confiance. C'est dans les journaux ministériels qu'on a évoqué les Stuarts et 1793! Que Manuel ait parlé un jour de répugnance, cela lui allait bien; mais que les amis du gouvernement proclament tout haut, avec un air de triomphe, que le Roi a beaucoup d'ennemis, c'est ce que des esprits justes ne sauraient concevoir. Etrange vanité! imprudente supposition! Les moyens de trouver des ennemis, c'est d'en chercher.

Où menait cette tactique? A autoriser des menaces par des craintes, des violences par

des terreurs ! Même pour un système de violence, il fallait d'autres hommes, d'autres moyens.

Et quelles seraient les conséquences d'une lutte à force ouverte? Qui ose en répondre? qui ose en douter? On conçoit la guerre entre les partis, parce qu'il y a entre eux un gouvernement pour les départager; mais entre le gouvernement lui-même et le peuple il n'y a de départagement possible que par un nouveau pouvoir; et ce pouvoir ne vient pas se déclarer pour celui qu'il remplace, mais pour le peuple qui l'appelle. Dans des luttes semblables la victoire reste toujours au sol. Le trône, ébranlé par ces secousses, par ces violences, se déracine; et comme tous les appuis légaux lui manquent désormais, comme il n'est appuyé que sur la force des armes, il tombe dans une des secousses extrêmes que son artillerie imprime autour de lui.

Et qu'on ne croie pas que par des violences on en provoque d'autres qui serviraient d'excuses même tardives. L'opposition, en devenant majorité, contracte des habitudes légales et une force de patience qui ne permettent plus de prétextes à des excès ni de

justification à des mesures extra-légales. Le système des associations, renouvelé en quelque sorte de l'ancien régime, et qui a son principe dans la Charte elle-même, témoigne assez qu'une tactique plus adroite, plus ferme, et par cela même plus dangereuse, est adoptée par le parti *libéral*. D'autres moyens aussi réguliers, le vote de l'adresse, le scrutin à découvert sont placés en seconde ligne. Au terme des expédiens se trouve, comme dernière ressource, le refus du budget. C'est une chose inouïe, dit-on, inconvenante, impossible, etc., etc. Inouïe, sans doute, dans les temps où l'on ne discutait pas; inconvenante, peut-être, si ce n'est que pour répondre à des démarches convenables; impossible, non, car il est prouvé aujourd'hui que cela sera; les deux cent quatre-vingt-dix voix de l'opposition sont comptées : sur quoi donc compte le ministère?

Sur l'extrême droite? — Mais M. de Villèle est le but caché, l'espoir secret d'un grand nombre des hommes qui paraissent soutenir aujourd'hui M. de Polignac, et qui l'abandonneront comme ils ont abandonné M. de La Bourdonnaye.

Sur le centre ? — Mais des démissions ostensibles, des protestations, des correspondances et des conversations presque publiques, indiquent dans cette portion de la Chambre des dissentimens, des oppositions dont on ne saurait douter sans se mentir à soi-même.

Je laisse de côté le centre pur et le centre gauche, sur lesquels le ministère annonce assez qu'il ne se flatte pas d'exercer d'influence, à en juger par les outrages qu'il adresse quotidiennement à ce qu'il appelle le tiers-parti. Ce parti avait pour objet de fonder la Restauration entre la révolution et la contre-révolution qui lui sont également antipathiques.

L'espoir négatif du ministère repose sur cette idée, que la droite et la gauche pures se rendent mutuellement justice, reconnaissant qu'il n'y a pas de majorité, ni de système, ni de ministère possibles pour l'une ou pour l'autre exclusivement, et que cette démonstration forcera, ou le centre de se réunir à la droite pour soutenir le ministère actuel, ou le Roi de permettre au ministère actuel la dissolution de la Chambre, dans laquelle aucun ministère compacte ne semblerait possible.

Autant de suppositions, autant d'erreurs ; et je le répète, tous ces faux raisonnemens sont les fruits naturels d'une fausse position. Qu'en est-il résulté ? Ou, pour la couronne, la triste nécessité de soutenir comme une gageure une combinaison reconnue impossible ; ou, pour les Chambres, le funeste avantage d'exercer des droits, d'exiger des garanties qu'il était beaucoup plus sage de laisser dans les futurs contingens ; car il y a des questions sur lesquelles les rois et les peuples ne s'entendent jamais mieux que dans le silence. Celle du vote des subsides est de ce nombre. C'est donc une grande responsabilité pour un ministère que de l'avoir soulevée légèrement.

Je le sais, la confiance politique d'un Roi repose avec plus de sécurité sur un homme que sa confiance personnelle a dès long-temps distingué de la foule des courtisans. L'affection particulière est une garantie de plus entre le Roi et son ministre, et les affaires de l'état peuvent gagner beaucoup à cette intimité : mais il y a des formes de gouvernement dans lesquelles il faut que le ministre trouve sa place sans effort. Il y a des corps délibérans dont il doit apporter au trône la

confiance, en échange de celle que le trône lui accorde. Le ministère doit être un lien, jamais un obstacle, ou il manque au Roi comme au pays; et pas un ministre n'accepterait le rôle dangereux de créer une collision entre la couronne et les Chambres, car il est là pour l'éviter. M. Decazes s'est retiré en 1820, M. de Villèle, en 1828; ils ont enseigné ce devoir à leurs successeurs. La haute raison du Roi l'élève au-dessus de son cœur, comme le dévouement du ministre domine toute idée d'amour-propre et d'ambition. *Il y a des nécessités invincibles.* Le 2 mars en révèlera une de ce genre. Il eût été sage de la prévenir, puisqu'il sera toujours inévitable de la reconnaître.

Sire, il y a dans cette Chambre, si mal jugée, une majorité pour un système, un système pour un ministère, un ministère rassurant pour le trône et pour le pays. Sa tâche même sera plus facile, après cette épreuve qui a tout alarmé. On saisira avec avidité le premier amendement, le plus faible espoir, les plus simples garanties; tandis, au contraire, que l'exigence augmenterait de jour en jour devant une résistance impossible. Elle

est déjà plus grande qu'elle n'eût été il y a deux mois. Les heures sont comptées, et le ministère est bien coupable d'en perdre encore à faire bonne contenance contre une ruine certaine; c'est à la prérogative royale qu'il fait payer sa chute; car chaque jour d'obstination de plus de sa part fera naître une prétention nouvelle du parti contraire. Le Roi ne peut trop tôt y aviser à défaut de ses ministres, qui ont trop aveuglément placé son intérêt dans le leur, et sa dignité dans leur pouvoir.

Où est cette majorité possible? Où est ce système? Quels en seraient les ministres? Trois questions sur lesquelles il ne sied de répondre que sur une demande expresse : car si le dévouement ordonne de signaler au Roi les dangers qu'on prévoit, le respect défend d'offrir des conseils qu'il ne demande pas.

Le vicomte DE LAROCHEFOUCAULD (1).

(1) Les événemens qui se sont développés en France depuis 1830, et la situation actuelle de l'Angleterre, le danger si prouvé de son alliance, donneront peut-être quelque prix à ces rapports, surtout si l'on fait la part des difficultés de la position dans laquelle je me trouvais et de ses nécessités,

comme aussi de l'époque à laquelle ces Mémoires furent remis au roi Charles X.

L'honneur le plus pur, le désintéressement le plus exalté, le dévouement le plus sincère, ne sont pas tout : il faut encore une capacité [illegible]laires et une connaissance des hommes que l'expérience [illegible]procure, mais que la volonté, même la plus forte, ne peu[illegible]nner. M. de Polignac eut toutes les qualités du sujet le plus dévoué; mais il n'avait pas un caractère à la hauteur de la position où on l'avait élevé. S'il n'eût fallu que souffrir et marcher à la mort, nul ne l'eût égalé sans doute ; mais il fallait plus, et il resta au-dessous des circonstances qu'il croyait surmonter : la chute du trône en fut la conséquence. Combien cependant n'a-t-il pas grandi sous les verroux ! et qui oserait se flatter de résister avec une fermeté plus inébranlable aux épreuves les plus dures et à une prison de six années ! Si M. de Polignac n'est pas précisément un type comme homme politique, il restera du moins un modèle accompli de toutes les vertus du chrétien et de l'homme privé. On peut le plaindre, mais personne n'oserait aujourd'hui lui adresser des reproches; aussi une des plus grandes marques de dévouement que j'aie pu donner au Roi et à mon pays, c'est de m'être élevé aussi fortement alors contre un des hommes les plus dignes de l'estime et de l'affection de tous ceux qui le connaissent.

Mais qui se permettrait de juger la Providence et de pénétrer ses pensées ? L'homme ne voit que le présent, et l'avenir n'appartient qu'à celui seul qui l'a créé et qui en ordonne. La Restauration, assise sur des bases fragiles et mensongères, devait crouler tôt ou tard; quelques années de plus d'existence eussent peut-être laissé le mal sans remède. Aujourd'hui une expérience cruelle, sans doute, mais *forcée*, en éclairant les esprits, dessèche peu à peu tous les germes de division : la raison se fait jour à travers le chaos des illusions ; les intérêts se rapprochent, les vanités trompées se guérissent; des plaies qui paraissaient incurables se sont cicatrisées; les partis les

plus extrêmes se sont rapprochés ; un besoin d'ordre et de repos se fait sentir partout ; chacun s'est éclairé, l'expérience a été pour tous, à tous elle a servi, et l'exagération des partis, en signalant même leur danger, nous arrache à l'abîme où ils pouvaient nous précipiter. La réforme électorale, qui peut seule nous sauver, en amenant une représentation vraiment nationale, est maintenant dans toutes les bouches, et chacun repousse une centralisation qui écrase les provinces.

AU ROI.

4 janvier.

La position dans laquelle j'entrevois le Roi et la France est pour moi la cause d'une profonde douleur ! Je ne puis supporter l'idée d'un changement de dynastie, et je ne puis me dissimuler en même temps que tout semble marcher dans ce sens ; tous les moyens de conciliation et de gouvernement manqueront à la fin entre les mains légitimes. L'esprit persévérant de la révolution a acculé la royauté dans une situation telle, qu'il semble ne plus attendre

désormais que le moment de tomber sur la proie qu'il a harassée de toutes les manières; et certes ce ne sont pas les hommes qui, maintenant, entourent le trône qui sauront le soutenir au jour du danger. Toutes les factions se dessinent et se tiennent prêtes. Il n'est plus douteux que M. de Talleyrand ne se soit jeté dans le parti orléaniste.

Une femme qui ne ferme à personne son salon éclairé de deux bougies, mais qui dit souvent, même à ses amis, des vérités sévères; cette femme, dis-je, a sinon déjoué, du moins éclairé le coupable projet du journal orléaniste (1), en osant le démasquer hautement, et le combattre avec énergie; si bien même que M. Thiers, qui est à la tête de ce projet, lui a fait demander un rendez-vous.

J'étais avant-hier chez M. Royer-Collard. Le danger que court la monarchie excite son anxiété au dernier point : rien ne lui ferait trahir la cause légitime. Quelles phases nous faudra-t-il traverser encore pour voir les événemens s'accomplir et les décrets de la Pro-

(1) Le *National*.

vidence se manifester? Car, quoi qu'on fasse, les intérêts et les sentimens de la France, les besoins de l'Europe et de la civilisation sont trop attachés au principe de la légitimité, pour qu'on puisse croire qu'il périra complétement. Est-ce donc qu'il nous faut encore essuyer une tempête pour voir se dissiper tous les nuages que les passions révolutionnaires ont amoncelés sur notre belle patrie? Qui en profitera, grand Dieu! les intrigans, les ambitieux, les étrangers; et, à ce propos, quand il a été question de faire revenir lord S..... en France, j'en ai dit au Roi tout le danger; je l'ai trop bien connu à une époque où je devais tout connaître. Il fait son métier d'Anglais, sans doute, en cherchant à nous nuire de toutes les façons; mais est-ce donc pour nous une raison d'accepter et de ménager une pareille mission? Il fait ici un mal horrible à la politique. Son salon, son cabinet, ses propos sont tous dans un sens favorable aux factions. Louis XVIII le regardait comme le diplomate le plus habile et le plus dangereux.

Je crois toujours qu'il a été d'une bonne politique de diriger le choix du prince de Saxe-

Cobourg pour la souveraineté de la Grèce; mais, en ajoutant encore qu'il est important que ce prince trouve le moyen de sortir tout-à-fait de l'indépendance de l'Angleterre en renonçant à la pension qu'il en reçoit, comme époux de feue la princesse Charlotte, et aussi en le poussant à accepter la main d'une des filles de M. le duc d'Orléans. Il n'en serait ni plus ni moins quant aux événemens ultérieurs, et, dans tous les cas, on garderait de ce côté quelque influence française. Il serait donc bon, dans cette circonstance, de se servir de la popularité de ce nom!

Que Dieu nous protège! plus que jamais, il faut s'abandonner avec confiance à sa divine providence. Les hommes n'y peuvent plus rien, heureusement peut-être.

AU ROI.

21 janvier.

Quand on aura réussi à mettre tout un peuple d'un côté, le Roi et quelques régimens de l'autre, ce jour-là, Sire, ce sera fait de la légitimité. C'est avec douleur que je vois combien le sentiment qu'on portait généralement à ce principe sacré s'est refroidi. Ce qui soutient encore, ce sont les intérêts dont on aperçoit la décadence, si la dynastie n'était plus là, et parce que chacun sent bien que ceux-là sont attachés à celle-ci. C'est la dernière planche de salut sur laquelle on peut s'ap-

puyer pour venir au secours du bâtiment en détresse. On aime encore le Roi, on le plaint surtout; mais les opinions qu'on lui suppose, et à son ministère surtout, ne laissent pas de sécurité. C'est un grand malheur ! mais où dirait-on des vérités de cette nature, si ce n'est sur la tombe de Louis XVI.

L'approche des Chambres m'afflige et m'effraie, parce qu'elles vont arriver avec toutes les impressions irritées que les factions ont répandues dans les provinces. Sire, attendrez-vous que les Chambres obligent Votre Majesté, ou à renvoyer ses ministres, ou à les casser elles-mêmes? cruelle alternative ! cruelle extrémité !

LETTRE A M. LE DUC DE MORTEMART,

Ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

1er février.

Si j'ai tardé à vous répondre, cher duc, c'est que je voulais avoir quelque chose de positif à vous mander. J'ai été heureux de recevoir de vos nouvelles et des paroles d'affection d'un ami pour lequel je me sens, depuis longues années, un attachement aussi profond que sincère.

Vous avez raison : une conversation d'une heure vaut mieux que les plus longues lettres, et j'espère être un des premiers instruits de

votre prochaine arrivée. Je ne m'étendrai donc pas aujourd'hui sur les nouvelles; je dirai seulement que la confiance ministérielle égale toujours l'inhabileté, et que l'aveuglement est poussé aussi loin qu'il puisse aller. Les députés qui arrivent sont mieux disposés qu'on ne pouvait l'espérer; mais c'est pour le Roi, et non pour les ministres. Il y a, à cet égard, une volonté forte et positive; aussi se forme-t-il une majorité non douteuse; mais chacun aussi semble, jusqu'à présent du moins, reconnaître la nécessité d'être sage pour rassurer le trône, en même temps qu'on voudrait garantir les institutions.

On sent encore que la légitimité est une nécessité, une garantie, un obstacle à des révolutions que chacun redoute, parce que tout le monde aurait à y perdre. L'extrême gauche elle-même assure qu'elle se prépare à la sagesse; mais c'est à quoi l'on ne peut se fier. L'esprit révolutionnaire est là tout entier; toutes les nuances des factions s'y donnent la main pour renverser ce qui est, quitte ensuite à s'arranger ou à se battre pour voir ce qui peut être. Ce serait donc une idée funeste que de transiger avec ce côté. Il peut être utile, au

contraire, de se servir d'une opposition factieuse qui effraie ceux qui sont sages pour inspirer quelque fermeté à ceux qui en manquent.

Le Roi a souvent déclaré qu'il ne souffrirait pas qu'on sortît de la légalité ni que l'on fît des coups d'état; et, quels qu'aient été les efforts auprès de Sa Majesté pour obtenir le renvoi de quelques ministres qui s'opposent à ces mesures et leur remplacement par quelques gens qui y pousseraient, tout, jusqu'à présent, a été inutile. L'opposition de Sa Majesté à toute mesure violente, est et doit être un motif éternel de reconnaissance.

Il est donc probable que le ministère, tel qu'il est, ira jusqu'aux Chambres ou bien près. Là, je ne comprends plus sa position, impossible vis-à-vis de lui-même, comme vis-à-vis des Chambres, des tribunaux et du pays. Si l'on osait persévérer, le danger serait réel, surtout par ses conséquences. Le Roi semble décidé à soutenir son ministère, ou, pour mieux dire, Pol..... qui a plutôt son affection comme homme, que sa confiance comme ministre. Quatre ministres désespèrent de leur position; mais il paraît qu'ils sont convenus de ne point se séparer avant le combat.

Tout est à faire maintenant ; car tout est ébranlé, la légitimité comme la religion. Je parle souvent de vous avec un homme, M. Royer-Collard, qui vous estime et vous aime, et qui, comme moi, désire votre retour.

Tous les esprits sages repoussent l'alliance de l'Angleterre, notre mortelle ennemie; ils désirent l'alliance avec la Russie. Vous aurez rendu d'immenses services par votre séjour; on le sentira par la suite.

Il est temps que les vrais amis de l'ordre s'entendent fortement, animés d'un seul et même esprit. A ce titre, arrivez, très cher, et tout à vous du fond de mon cœur.

AU ROI.

6 février.

On a tellement fait de contes ces jours-ci sur le bal qui, décidément, va être donné à l'Opéra, que je dois en dire un mot au Roi, malgré toutes ses préoccupations d'autre nature.

Le fait est que la rigueur du froid est si grande que tous les réservoirs sont gelés et qu'il faut prendre, de longue main, les plus fortes précautions contre le feu.

On a dit et répété que je m'opposais à ce bal masqué, et que l'on me ferait forcer la main. Entendons-nous : *masqué*, oui; *bal*,

non. On a mis en avant le nom du Roi, de madame la duchesse de Berri et de M. le duc de Chartres.

J'ai dit et répété formellement que je ne prêterais jamais la main à un *bal masqué et payant*, parce qu'il était impossible de refuser un billet à celui qui apporterait 25 fr. pour les pauvres, et qu'il était impossible aussi de tolérer une pareille réunion, les princes présens, dans un temps où la licence de tout genre règne à peu près sans limites, sans que personne ose la réprimer. C'est un devoir de songer à la sûreté et à la dignité des princes, lorsqu'ils semblent surtout n'y pas songer eux-mêmes. Voilà ce que j'ai dit et fait, assuré que le bon esprit du Roi m'approuverait en tout point. Mais, parce que c'est la maison d'Orléans qui a mis ce projet en avant, et qui y entraîne madame la duchesse de Berri, il semble qu'il faille tout approuver et tout céder. Cela n'est pas en moi.

Puis, si ce bal a définitivement lieu, pourquoi, quand il est question d'un projet qui touche aux pauvres, et qui va leur rapporter énormément, surtout à présent qu'on ne repousse plus, comme le voulaient certaines

personnes de la Cour, les souscriptions des maires (et sur ce point encore, je l'avoue, j'ai été très positif) ; pourquoi, dis-je, le nom de madame la Dauphine n'est-il pas prononcé, elle qui, toujours, se place et doit être placée à la tête de toute œuvre charitable, alors même qu'elle n'y contribue que de sa bourse? — Pourquoi, Sire? — Pour qu'il ne soit parlé que de la maison d'Orléans qui s'arrangera de façon à avoir tout l'honneur. Le Roi me répondra, comme toujours, que je vois les choses en noir et que je vais trop loin. — Pas assez loin, Sire; car, selon moi, tout ceci nous mènera bien plus loin encore.

LETTRE DE M. LE COMTE DE R.

13 février.

Monsieur le Vicomte,

S. A. R. monseigneur le duc de Chartres me charge d'avoir l'honneur de vous dire quel est le désir du comité chargé des arrangemens du bal des indigens : la loge du Roi pour madame la duchesse de Berry et MADEMOISELLE, dans le cas où elle y viendrait ; la loge de la Reine, qui est la vôtre, pour la famille de S. A. R. monseigneur le duc de Chartres. On a réservé celle de M. le baron de la Bouillerie,

et Son Altesse Royale vous offre d'en réserver une pour vous.

Veuillez croire, monsieur le Vicomte, aux sentimens d'attachement de votre dévoué.

De R.....

RÉPONSE.

Monsieur le Comte, je vous avouerai très franchement qu'en apprenant, il y a cinq ou six jours, dans le monde, qu'on avait disposé, sans même m'en dire un mot, de la loge que Louis XVIII et le Roi m'avaient accordée à l'Académie royale de Musique, le seul sentiment que j'aie éprouvé a été celui du regret d'être ainsi privé de l'honneur de l'offrir moi-même à Leurs Altesses Royales; mais j'ai compris, dès lors, que le désir de S. A. R. monseigneur le duc de Chartres était que je restasse entièrement étranger à tout ce qui serait fait : dès lors aussi, mon parti a été pris d'une manière irrévocable. L'offre que vous

voulez bien me faire, au nom de Son Altesse Royale, de me réserver une loge dans la salle de l'Opéra, ne fait que confirmer mon opinion. Je vous prie de remercier Son Altesse Royale; je ne profiterai pas de ses bontés. Je me serais rendu à cette fête, dans la seule idée de mes devoirs ou avec l'espérance d'y être de quelque utilité. Je ne parle pas du motif de bienfaisance, tout-à-fait indépendant de ma présence; mais, étranger à tout, et aucune responsabilité ne pouvant plus peser sur moi, je m'abstiendrai d'y aller.

J'ai fait donner à tous les employés les ordres les plus formels pour que chacun d'eux redoublât de zèle, etc., etc., etc.

Agréez, monsieur le Comte, l'expression sincère de mes sentimens d'estime et d'affection.

AU ROI.

Sire, le centre droit n'a pas voulu a
mon amendement sur l'adresse, parc
ainsi que M. de Lorgeril, *je n'avais pas*
le ministère du 8 *août comme la cause*
aise qui existe. Le Roi sait ce que je
cet égard; mais les réflexions que Vo
jesté me permet de lui adresser dans l
de mon dévouement et de sa bonté ne
gent pas à aller tenir à la tribune un
pareil; car échauffer la Chambre, sur u

tion qui touche à la plus nécessaire liberté de la prérogative royale, serait un crime à mes yeux. Avant tout, dans les intérêts de la société autant que dans ceux du Roi, l'indépendance de l'autorité doit être maintenue dans toutes ses hiérarchies; et, si c'était par une sorte d'injonction de la Chambre que le Roi fût forcé de renvoyer son ministère, ce premier pas fait nous conduirait à la dégradation successive et rapide de toute espèce de pouvoir, et bientôt à l'anarchie. Il vaut mieux que le Roi soit renversé de son trône que d'en descendre.

Mais le refus du centre droit de s'associer à mon amendement est bien remarquable par le motif qui l'a déterminé. Comment donc espérer de former aucune espèce de majorité pour le ministère? dans quelles nuances de la Chambre la prendrait-on ?

Mais si la majorité est impossible, deux partis alors restent seulement possibles.

1° Si Sa Majesté, malgré l'adresse maintenant inévitable de la Chambre, conserve le ministère actuel, point et plus d'illusions. Il

faut que le Roi entre de nécessité dans la carrière des coups d'état, et que, malgré tout, elle soit bien décidée à ne pas s'arrêter dans cette route périlleuse qui, selon moi, doit compromettre ou plutôt perdre ceux qui s'y lanceront.

2° Ou bien casser la Chambre, former un autre cabinet, prendre les mesures nécessaires vis-à-vis des hommes et des choses, et convoquer une nouvelle Chambre.

Dans mon opinion, ce parti est le seul vrai, salutaire, possible, indispensable. En présence de la Chambre, casser la Chambre et renvoyer le ministère, Sire, il y a là de témoignage d'une résolution, d'une dignité, d'un avenir qui rassurera la société et rendra à l'autorité la force et la confiance nécessaires. Hors de là, point de salut; car garder le ministère en cassant la Chambre, c'est impossible; garder la Chambre en renvoyant le ministère, c'est impossible; le désordre sortirait de l'une ou l'autre mesure isolée, et les factions sont là toutes prêtes à porter les choses à l'extrême.

Quant à la question des hommes, j'aurai l'honneur d'adresser au Roi une note qui lui prouvera de nouveau que son service et le bien du pays sont les premiers sentimens de mon cœur.

AU ROI.

19 mars.

Je conçois toute l'indignation du Roi contre l'adresse, et je la partage, puisque j'ai voulu combattre hautement cette adresse, quelque chose que l'on ait pu faire pour m'en empêcher. Mais, le 7 août, j'ai dit au Roi toutes les conséquences des choix qui venaient d'être faits et l'agitation qui en serait la suite. Ce serait mentir au Roi et manquer à son devoir que de nier l'inquiétude qui règne partout, et de lui en dissimuler les suites trop probables.

On parle aujourd'hui de proroger la Chambre; on regrettera cette mesure, Sire; l'irri-

tation en deviendra plus forte, et le pouvoir royal en sera plus considéré, à moins que l'intention bien formelle ne soit, après avoir changé l'administration actuelle, de casser la Chambre pour en appeler une nouvelle.

Dans ces deux derniers cas, il faudrait s'occuper des hommes, et c'est de cela justement que j'ai demandé au Roi la permission de l'entretenir. On a tout compromis jusqu'à présent pour ne pas avoir fait les choses à point et d'ensemble; il ne faudrait pas y manquer cette fois.

Qui le Roi prendra-t-il? demande-t-on de toutes parts. Dominant tous les souvenirs, ne songeant qu'à la gravité des choses et aux caractères propres à tourner et à calmer les circonstances, je vais parler au Roi de M. de Villèle; franchement, je crois même, en agissant ainsi, répondre à la secrète pensée de Sa Majesté. Si j'avais l'intention d'y mettre de l'habileté ou de la finesse, certes je n'aurais pas fait cette dernière confidence; mais je ne puis avoir ni supporter d'arrière-pensée, surtout vis-à-vis du Roi.

On doit en convenir, M. de Villèle possède les qualités qui serviraient le plus en

ce moment à sortir de l'impasse où l'on est engagé ; et ce que j'en ai dit jadis vient confirmer ce que j'en espère aujourd'hui ; car son habileté dans les affaires et pour les affaires les plus compliquées ne saurait être mise en doute par personne.

Mais le retour de M. de Villèle ne peut avoir lieu cependant qu'à de certaines conditions, car il faut bien reconnaître que les préjugés sont loin d'être entièrement dissipés à son égard. Pour tout dire néanmoins, l'animadversion antérieure existait bien plus contre ses collègues que contre lui, à qui l'opinion publique rendait, pour sa capacité, une justice qu'il retrouverait encore à présent ; c'est de tout cela qu'il faudrait tenir compte. Si donc Sa Majesté veut laisser ou donner une chance possible à M. de Villèle, il faut, avant tout, qu'elle renonce à M. de Polignac (que j'aime et plains de tout mon cœur) ; il ne faut pas ajouter, aux répugnances qui existent encore partiellement contre M. de Villèle, l'éloignement invincible, la profonde impopularité qui subsistent partout contre M. de Polignac.

A cette condition première et *sine qua non*, il faut ajouter que M. de Villèle ne pouvant

se présenter devant une Chambre qui, bien que ce fût dans un premier mouvement d'irritation, a cherché à flétrir son administration, il devient indispensable d'en convoquer une nouvelle. Quand bien même celle-ci serait, à peu de chose près, la Chambre actuelle, ce ne serait plus, par le fait, la même Chambre, et M. de Villèle y trouverait, à coup sûr, d'assez belles chances de majorité.

A de telles conditions, on peut encore espérer de sortir de la crise où nous nous trouvons, et comme en politique un mois vaut quelquefois une année, on pourrait ainsi obtenir assez de jours tranquilles pour se reconnaître, forcer les factions à faire un temps d'arrêt et regagner, avec les gens sages, une partie du terrain que l'on a perdu, et que l'on perd toutes les vingt-quatre heures au milieu de la confusion qui s'étend sur toutes choses.

Le Roi, dont je connais si bien la discrétion, peut parler à M. de Villèle du plan que je lui soumets ici. Ce dernier y reconnaîtra, je l'espère, une loyauté qu'il doit regretter d'avoir méconnue, mais qui ne conserve encore que le souvenir et l'espérance des services

qu'il a rendus et qu'il peut rendre à la royauté et au pays.

Je ne puis pas clore cette note sans faire connaître à Sa Majesté ce que me disait M. Royer-Collard ces jours derniers : « Jamais, « m'a-t-il dit, le Roi n'a été si digne et si bien « Roi que le jour où nous lui avons porté l'a- « dresse : triste, sans humeur ; sévère, sans co- « lère ; j'en étais touché jusqu'aux larmes. Il « m'en veut, me disais-je, et moi je reste con- « vaincu que je lui ai été utile. La session était « devenue impossible avec le ministère actuel ; « et cependant le Roi ne pouvait en changer « en présence des Chambres. Il fallait à tout « prix empêcher la session de s'ouvrir. Le « pouvoir royal en fût sorti déconsidéré sans « retour. Vous, monsieur de Larochefoucauld, « qui me blâmez et qui, dans votre position vis- « à-vis du Roi, avez bien fait de combattre « l'adresse, donnez-moi un autre moyen ! Au- « jourd'hui, le Roi est debout ; c'est à lui de « bien faire ; s'il faisait mal, il serait bien dans « son tort, car il est encore le maître. Plus « tard, il ne le serait plus, et les événemens « iraient plus vite que la volonté des hommes. « Malgré tout, je plains le Roi du fond de

« l'âme, et sa dignité comme sa tristesse m'ont « pénétré profondément. J'espère, du moins, « qu'il m'aura su quelque gré du respect avec « lequel j'ai lu l'adresse. »

Il faudrait d'abord savoir, lui ai-je répondu, s'il est utile et permis de faire le moindre mal pour arriver au bien, etc., etc., etc. J'épargne le reste à Sa Majesté; mais j'étais frappé moi-même du ton de solennelle et prévoyante affliction avec laquelle M. Royer-Collard me parlait de toutes ces circonstances.

Domine salvum fac Regem!

AU ROI.

7 avril.

Je persiste à soutenir que le ministère actuel n'a d'autre issue que les coups d'état dont la sagesse royale repoussera toujours, je l'espère, la pensée funeste et les conséquences désastreuses; et encore fallait-il, pour avoir l'ombre d'une chance de succès dans cette mesure, que le ministère la tentât aussitôt son arrivée au pouvoir. L'étranger y poussera dans l'idée de nous affaiblir, tant notre prospérité l'effraie.

Que le Roi casse la Chambre après l'avoir prorogée; qu'il change son ministère, avant

d'appeler une nouvelle Chambre, et Sa Majesté satisfait ainsi à ce qu'elle se doit à elle-même, à ce qu'elle doit à la France.

Avec le ministère actuel, le Roi se trouve dans la position forcée d'une dissolution dangereuse et d'une réélection fatale; ou, si l'on ne dissout pas, d'une réunion impossible de la Chambre avec ses ministres. Dans chacun de ces cas, on arrive nécessairement aux coups d'état que repoussent également et les sermens du Roi, et l'intérêt du trône, et celui de ses peuples.

Je n'aurais conseillé ni le 8 août, ni même M. de Villèle, sans la tournure que le ministère actuel a fait prendre aux choses; mais je maintiens que pour rappeler M. de Villèle, ce moment-ci seul est opportun, sauf les conditions précédemment indiquées. Avec une semblable modification bien calculée, le pis qui pût arriver, c'est la Chambre actuelle; tandis qu'aujourd'hui, au contraire, elle est la chance la plus favorable.

Quel que soit le succès de l'expédition d'Alger, et j'y crois, les préparatifs et les dépenses de tout genre auxquels cette noble pensée du Roi aura donné lieu, seront, il faut bien s'y

attendre, l'objet des plus rigoureuses investigations des députés, n'importe le côté où ils siègent. La probité de l'administration répondra à tout, sans aucun doute; mais des Chambres ne négligent jamais ce moyen de popularité facile, et il est bon d'y songer d'avance, surtout au cas d'un revers qui, du reste, n'arrivera pas, je l'espère, à l'armée française. Sire, votre âme est trop française aussi, pour ne pas sentir la gloire qui s'attachera à la destruction entière de la puissance barbaresque. Autrement, il n'y aurait que reproches fondés pour la dépense, et honte même après le succès qui ne produirait pas ce résultat. L'anéantissement de la piraterie, et l'établissement d'une colonie française sur la plus grande échelle, auront, au contraire, les plus heureux effets. La France y trouvera gloire nouvelle et prospérité assurée. L'Europe méridionale bénira Votre Majesté. L'Angleterre en sera humiliée, et cette voie ouverte, pour le génie de la France, à tous les moyens de la civilisation, sera un acte éternellement admiré du règne de Charles X.

Votre Majesté admet toujours avec bonté les renseignemens qui lui sont fournis, lors-

qu'elle sait qu'ils viennent d'une main sûre et amie de la vérité. Le Roi ne repoussera donc pas une observation que j'ai été forcé de faire l'autre jour à l'Académie française, lors de la réception de M. de Lamartine, et dont mon entier dévouement lui doit la confidence.

L'élite de la capitale se trouvait à cette réunion. Le nouvel académicien, en faisant l'éloge de Louis XVIII, parla de la Charte comme d'un des bienfaits du feu Roi : un murmure approbateur se fit entendre sur tous les bancs. Passant ensuite à l'éloge de Charles X, l'orateur rappela la confiance que devaient inspirer les sermens du Roi : on n'entendit alors que le silence. Cette méfiance injuste, malheureuse si elle était fondée, plus malheureuse encore si elle ne l'était pas, semble donner la mesure de l'inquiétude publique et de la gravité de la situation.

Un homme sage, qui connaît et est à portée d'étudier l'esprit des départemens, m'écrivait ces jours derniers : « Voilà donc la Chambre « qui s'est encore jetée dans l'exagération ! les « leçons ne profitent à qui que ce soit. L'année « dernière, son exigence nous a attiré le mi- « nistère Polignac qui n'inspire de confiance

« à personne. On en veut à la gauche d'avoir « amené cet état de choses, et si le Roi nom- « mait un ministère qui rassurât contre toutes « les tentatives qu'on redoute, et qu'après il « appelât une nouvelle Chambre, sans contre- « dit le pays lui en enverrait une rassurante « pour le trône; mais, aujourd'hui, et dans la « position donnée, les élections seraient mau- « vaises. Croire que l'on obtiendrait mieux « que ce que l'on a, c'est s'aveugler complé- « tement. »

A M. .....

Président d'une réunion d'électeurs du département de la Marne.

Paris, le 18 avril.

Monsieur le Président, je vous prie de vouloir bien être auprès de mes concitoyens l'interprète de mes sentimens et de mes regrets. J'aurais été heureux de m'associer, comme vous me faites l'honneur de m'y inviter, à ceux d'entre eux qui se réunissent pour donner à mon honorable collègue, M. Jobert, des marques d'estime et d'attachement; mais il m'est impossible de quitter Paris en ce moment.

Le souvenir de mes concitoyens me sera

toujours cher, et je sens tout le prix d'une confiance qui m'a deux fois valu leurs suffrages; je croirais donc manquer à ce que je leur dois, si je pouvais jamais appuyer sur une erreur l'espoir de les obtenir de nouveau.

Dire la vérité en toute occasion, me semble le premier devoir de la fidélité que l'on doit à tous les engagemens que l'on a pu prendre envers son souverain et son pays; j'ajouterai que c'est une de ses prérogatives et quelquefois une de ses charges.

Sans me ranger parmi les défenseurs du ministère actuel, je n'ai pas pensé qu'une *adresse* de la Chambre pût être transformée en un acte d'accusation, et qu'il fût possible de mettre ainsi le marché à la main à la Royauté. J'ai cru qu'il était irrespectueux et *inconstitutionnel* de le faire, et que la discussion des lois offrait une carrière assez vaste pour y développer convenablement toutes les opinions. Je dois dire aussi que j'ai trouvé cette marche peu habile; et la dissolution de la Chambre, prononcée en présence du ministère, vient appuyer mon avis.

Sans blâmer ceux qui n'ont pas partagé cette manière de voir et d'agir, je ne songe

point à cacher la mienne. Jamais je n'aurai à rougir de mes sentimens, parce que, lors même qu'ils ne seraient point approuvés, ils auront toujours pour uniques mobiles l'amour que je porte au Roi et à la patrie. J'ai cru dans ma conscience devoir voter contre l'adresse, et je l'ai fait.

Si, dans cette circonstance, je n'ai pas l'assentiment de quelques-uns de nos concitoyens, cette franche explication ne peut, du moins, m'enlever leur estime que je tiendrai toujours à honneur de mériter.

Veuillez recevoir, Monsieur, etc., etc., etc.

LE VICOMTE DE LAROCHEFOUCAULD.

AU ROI.

28 avril.

Je causais hier avec M. Royer-Collard, et il ne me cachait pas tout son effroi de l'avenir. Il pense que si le Roi appelle une nouvelle Chambre, Sa Majesté n'est pas forcée, pour cela, de faire un nouveau discours d'ouverture, ni par conséquent de recevoir une nouvelle adresse; que, bien entendu, le Roi le peut, s'il le veut; mais qu'en définitive, ce n'est pas une nécessité.

Son opinion est grave sur ce point.

Du reste, plus encore que moi, il semble con-

vaincu qu'il est impossible au ministère actuel de faire de meilleures élections et qu'il aura infailliblement cinquante membres environ de plus au centre gauche. J'en mets trente, et c'est plus qu'assez. — « Il faut au ministère, » me disait aussi M. Royer-Collard, des hommes « sur qui la gauche et le préjugé révolutionnaire n'aient point de prise; qui puissent « lutter avec elle et lui dire la vérité en face; « il faut que le Roi commande aux votes de la droite et demeure convaincu qu'on n'en « veut pas à la dynastie (selon moi, M. Royer-« Collard est dans l'erreur sur ce point); autrement tout est perdu. Nous avons même « fait sur ce point un pas immense depuis un « an (je le crois aussi, mais en sens contraire); je ne parle pas de quelques extravagans criminels dont je crains bien plus la « modération que les folies. » Il me contait, en outre, son chagrin d'être obligé de prier M. de L.....à dîner chez lui, et il me priait de conjurer mon père de lui rendre le service d'y venir, afin que, du moins, ce fût lui qui donnât le bras à sa femme.

J'attends la décision sur les élections, pour aller dans les Pyrénées prendre les eaux dont

j'ai un indispensable besoin. Mon père, inquiet de l'embarras que peut me donner ma position, aurait voulu que je renonçasse à la Chambre des députés. Si je ne considérais que mon repos, je n'hésiterais pas à suivre cet avis; mais abandonner la partie en ce moment et lorsque je crois entrevoir les dangers de la monarchie!... Toutes les fois que pourront être attaquées les prérogatives royales auxquelles je crois attachés l'honneur et la liberté de mon pays, je veux être, si je le puis, en position de les défendre. Malgré donc les instances de mon père, je me présenterai, comme d'ordinaire, au collége électoral. Le ciel décidera du reste.

AU ROI.

19 juin.

Le Roi me permettra de lui exprimer toute ma joie sur le succès de ses armes à Alger. La gloire du règne de Charles X est le rêve de ma vie, comme mon affection respectueuse et tendre en est l'histoire. Puisque le débarquement est opéré, la prise de la ville n'est plus douteuse. Sire, un mot de souvenir et de rapprochement entre le présent et le passé. Nous sommes à l'époque d'un anniversaire de Waterloo. Il n'est point de désastre militaire

qui ne soit un sujet de regret et de honte pour les Français, et si les Français pouvaient entendre comment Votre Majesté s'exprime souvent sur cette fatale journée, ils verraient, malgré l'issue politique de ce combat, combien le cœur de leur Roi en a toujours gémi pour les armes nationales! Sire, quinze ans après, les armes nationales ont été vengées, et la conquête d'Alger efface la défaite de Waterloo. C'est en regardant l'Angleterre en face que nous lui ravissons cette contrée qu'elle convoitait avec tant d'ardeur! C'est là la réponse d'un Bourbon aux insolentes menaces de M. Canning et aux calomnies des factions que l'or anglais entretient toujours en France. Voilà la preuve que cette noble France est digne de tous les succès, et que sa politique ne reçoit d'autre influence que celle d'un cœur tout national et tout royal. Le drapeau tricolore a expiré avec gloire sur le champ de Waterloo; le drapeau français s'est relevé sur les plages de l'Afrique, après avoir préludé dans les plaines de l'Espagne et sur les côtes de la Grèce. La France le sentira; l'Europe nous admirera, et l'Angleterre seule, jalouse et humiliée, ne nous le pardonnera ja-

mais. Quelle sera sa vengeance (1)? Si nous restons unis, cette vengeance retombera sur elle-même. — Vive le Roi! vive la France!

P. S. Nous étions à l'Opéra quand la nouvelle d'Alger a été annoncée au public. L'enthousiasme a été extrême et général. Le ministre de Naples, à Londres, qui était dans ma loge, a été à merveille; l'Italie est si intéressée à ce succès!

Je pars lundi pour les élections, et de là pour les Pyrénées. Avant mon départ, j'aurai l'honneur de soumettre encore au Roi quelques dernières réflexions.

---

(1) Deux mois après, c'est de la main d'un Anglais qu'est parti, d'un hôtel de la rue Saint-Honoré, le premier coup de feu de l'insurrection qui a entraîné la France dans une révolution saluée et reconnue aussitôt par le vainqueur de Waterloo! et cette révolution, par suite du traité de la quadruple alliance, a laissé à l'Angleterre le Portugal révolutionné, le commerce avec l'Espagne révolutionnée et la possession de Saint-Sébastien, en même temps qu'elle a compromis les effets de la conquête et de l'occupation d'Alger.

AU ROI.

30 juin.

Le courage du Roi semble s'accroître avec les années. Que le fardeau de la couronne doit lui sembler pesant, quand il voit si mal récompensées ses intentions si pures et si élevées!

Dans la conversation que l'on est venu interrompre, il m'eût fallu une demi-heure encore pour développer toutes mes pensées. Je vais les compléter rapidement dans cette note.

Si la porte des coups d'état vient à s'ouvrir dans la position actuelle, Sire, on ne peut le

dissimuler, la voie dans laquelle entrera Votre Majesté creuse, un peu plus tôt, un peu plus tard, pour la légitimité, un abîme où elle sera engloutie pour long-temps peut-être, et la France avec elle.

C'est une illusion fatale de supposer, 1° que les Bourbons puissent régner avec le pouvoir absolu; 2° qu'en marchant avec les hommes du 8 août, on évitera les coups d'état; 3° et qu'une fois entré dans cette route, on continuerait à percevoir les impôts.... Non, non, Sire; on trompe le Roi une fois de plus: les impôts ne seront pas payés; et cependant tout est là.

Conserver le pouvoir, et arriver pour cela, s'il le faut, aux coups d'état, c'est la devise des hommes du 8 août. Ils ont ajouté : « Du ca-« ractère, Sire; cassez la Chambre, changez « quelques ministres, et vous aurez une ma-« jorité. C'est certain; nous en répondons; « et pour l'assurer, prenez Peyronnet; il faut « un ministre courageux et orateur; prenez-« le, la Chambre sera à vous. » Sire, la loyauté de M. de Peyronnet l'a égaré; il n'est pas l'homme du 8 août; il n'est pas l'homme de

la situation actuelle; et lui qui, il y a quelques mois, n'aurait pas voulu entrer au ministère, avec M. de Polignac et sans M. de Villèle, il s'est laissé entraîner plus tard par la confiance et l'illusion d'un homme de cœur, dont le dévouement ne sait pas reculer quand il est sollicité au nom du Roi.

« Mais je suis libre de choisir mes ministres, « dira le Roi; seulement, c'est à moi de les « maintenir dans la ligne que je leur trace. » — Sans contredit, Sire; vous usez d'un droit, d'un droit juste, nécessaire au salut de l'autorité et de la société, et que j'ai soutenu moi-même à la tribune, malgré la défaveur qui s'attachait à ceux qui, par-là, semblaient défendre un ministère que je combattais en toute autre occasion. — Mais permettez-moi de le dire, Sire, il ne vous est pas plus possible de changer les caractères et les facultés des hommes, il ne vous est pas plus donné de faire marcher les affaires avec un ministère dont l'insuffisance et l'incompatibilité originaires sont trop prouvées pour le pays, qu'il ne serait possible à Dieu (à qui tout est possible) de faire, par exemple, qu'un bâton n'eût pas deux bouts, parce que sa raison et

sa sagesse toutes puissantes ne veulent que ce qui se peut, que ce qui est sage et raisonnable, que ce qui est dans la nature et la raison des choses. Or, Sire, la nature et la raison du ministère comportent et entraînent des mesures fatales au Roi et à la France, et depuis un an, sur le front du ministère du 8 août, on lit ces mots funestes : COUPS D'ÉTAT.

Il y a un an, M. Casimir Périer était l'homme de la situation ; je l'ai écrit au Roi. Trop attaché à l'ordre pour pouvoir le troubler, homme d'autorité et de force par sa nature, M. Casimir Périer, en s'engageant avec la monarchie légitime, rompait avec toutes ses doctrines et ses liaisons douteuses, et offrait aux exigences du pays une garantie suffisante. Aujourd'hui, le Roi ne pourrait plus le nommer avec autant d'avantages.

Le ministère Martignac, par sa faiblesse et son indécision, a compromis les intérêts les plus sacrés ; je le lui ai dit assez durement à la tribune. A la dernière session, le pays commençait à s'éclairer sur les fautes et les prétentions d'une Chambre qui prétendait gouverner et qui détruisait tout avec un ministère sans consistance ; mais, cette fois, la Chambre

aurait tout le pays derrière elle, et c'est une illusion trop dangereuse de croire que la royauté puisse lutter avec quelques hommes contre tout un peuple. Supposez l'armée entièrement dévouée ; d'abord, le sera-t-elle ? puis le sera-t-elle quand on ne la paiera plus ? Non. Enfin, et en la payant, le sera-t-elle quand on lui proposera de soutenir l'arbitraire ? C'est une grande question, et je copierai à la suite de cette note la lettre que m'écrit un officier estimé et qui connaît bien l'armée.

En résumé, si le Roi recule après s'être autant avancé, il est perdu, car la faction révolutionnaire le poussera, de concessions en concessions arrachées, jusqu'à l'indignité ou à la culbute de la couronne ; s'il avance comme il marche, en poussant l'irritation à l'extrême, la perte du trône n'en est pas moins certaine Détestable dilemme devant lequel mon cœur et mon esprit s'épouvantent !

Quelque grand que soit le péril, un remède se présente encore comme possible ; et, dans mon opinion, c'est le seul. Puisque M. de Mortemart refuse obstinément, le seul homme que le Roi puisse prendre, c'est M de Villèle, dont le caractère et les qualités semblent propres à

conjurer la crise que le 8 août a rendue inévitable. En agissant ainsi, le Roi ne cède point et ne fait pas de concession à l'esprit de révolution. M. de Villèle peut être regardé comme l'homme de la pensée du Roi, et non comme un changement imposé. Puis, concurremment changer le ministère dans ce sens, casser la Chambre sans la rassembler, et appeler une Chambre nouvelle en prenant tous les moyens d'éclairer, de ramener et de conduire. La France, honnête et inquiète, répondrait sans doute à cet appel. Il n'y a pas un moment à perdre, et la trace fatale des 221 serait effacée. Une majorité monarchique se formerait, cela est plus que probable; mais si elle ne se formait pas, eh bien ! je crois sincèrement qu'alors le Roi ayant montré sa volonté formelle de ne pas sortir des institutions et son désir d'une raisonnable conciliation, je crois, dis-je, que le Roi pourrait tenter, et même avec succès, quelques ordonnances devenues indispensables. Tout le pays alors serait pour lui, car la vraie France ne veut pas d'une révolution.

Ou je me trompe fort, ou M. de Villèle ne doit pas être éloigné de ce plan auquel sa capacité et son esprit fertile en ressource

imprévues et habiles donneraient le développement nécessaire et les chances du succès. Au reste, en allant aux Pyrénées, je me décide à passer par Toulouse. J'aurai facilement une entrevue avec M. de Villèle; et si je puis avoir toute sa pensée, j'en instruirai le Roi sur-le-champ.

Je finis, en suppliant le Roi de lire cette lettre deux fois; il y va de sa couronne. C'est une question de vie et de mort.

AU ROI.

Eaux-Bonnes, 14 juillet.

Après avoir vu le département de la Marne et parcouru avec attention quelques autres départemens, on peut dire que l'on connaît l'esprit de la France. Partout, Sire, j'ai trouvé, selon l'expression de Louis XVIII, *une inquiétude vague, mais réelle*, combattue par le besoin du repos et le désir de sortir d'une situation pénible à tous.

Assurément, aujourd'hui moins que jamais, je contesterai ce que j'ai si souvent moi-même établi auprès de Votre Majesté : oui, ce sont, avant tout, les efforts, les préjugés et les ca-

lomnies des factions révolutionnaires, réunies contre le principe, les doctrines et les hommes de religion et de légitimité, qui ont amené les choses au point où on les voit, et acculé le trône dans une position aussi critique; oui, elles sont armées et prêtes à saisir toute occasion qui se présentera de renverser ou de changer la dynastie; oui, c'est probablement la force, ou, pour mieux dire, l'attitude de la force qui peut seule repousser ou du moins contenir la force qui devient menaçante. Mais cette force, Sire, il faut qu'elle soit appuyée sur la justice et la raison, il faut qu'elle vienne à leur secours, et non qu'elle les devance; or, je maintiens que jusqu'à l'épuisement des moyens de conciliation et de persuasion, la voix de la force, j'entends les coups d'état, ne peut être employée avec succès pour la couronne et pour le pays. La conciliation et la persuasion, selon moi, c'était la mesure double et simultanée du changement des ministres et du renouvellement de la Chambre. On n'a fait que l'un des deux, et nous restons dans cette situation critique ou d'un ministère qui sacrifiera tout à lui, ou d'une Chambre qui sacrifiera tout à elle, et

qui appellera ou appuiera l'esprit de faction à son secours, c'est-à-dire la révolution et l'anarchie ; telle est la marche des choses et des passions. Dans ce duel monarchique et révolutionnaire, ce qui ne signifie pas populaire, quel sera le vainqueur? — Sire, quand on descend à tous les détails et qu'on examine de près l'esprit et la direction de la force publique, les inquiétudes ne se rassurent pas. — Je craindrais de fatiguer le Roi en revenant sur ce sujet si souvent traité ; mais il demeure évident que la couronne est l'enjeu de tous les partis, et que la légitimité, la France et le Roi n'ont rien à gagner en jouant une si terrible partie !

Pour faire usage avec fruit des moyens de conciliation et de persuasion, c'est donc d'autres hommes qu'il faut opposer aux violences factieuses qu'on redoute, et c'est ce qui doit ramener à M. de Villèle. Travaillé par toutes ces idées, je me hâtai d'arriver à Toulouse pour tâcher de pénétrer ses opinions et de savoir son mot sur la situation. J'entrai dans cette ville à sept heures du matin. J'envoyai aussitôt chercher M. de Puymaurin fils, et, après lui avoir demandé un absolu secret, je le priai

d'aller chez M. de Villèle, et de lui dire que je désirais un entretien avec lui, et qu'il voulût bien m'en donner les moyens. M. de Peymaurin fut bientôt de retour : — « M. de Villèle vous attend, et je vais vous conduire à son cabinet. — Vous a-t-il dit autre chose? — Rien, sinon qu'il vous attendait. » Sire, je ne puis taire à Votre Majesté que le cœur me battait un peu; mais l'importance de la position domina rapidement tous mes autres sentimens.

Quelle allait être sa réception?.... J'avais bien tort d'y penser! J'ai trouvé M. de Villèle impassible comme d'ordinaire, m'accueillant comme si nous nous étions quittés la veille. — Une poignée de mains, une chaise entre nous et trois heures de conversation. — Je l'ai retrouvé le même homme absolument, satisfait du succès qu'il venait d'obtenir aux élections, tout en paraissant y avoir été étranger; la même sagesse dans l'esprit, avec quelque hésitation dans l'exécution; un coup d'œil prompt et sûr avec quelque crainte dans les projets trop larges; plus que jamais remarquable dans les affaires particulières qu'il traite avec la sagacité que le Roi lui connaît;

vantant le bonheur du repos ; paraissant éloigné d'une ambition que je lui reprocherais, moi ; de ne point avoir ; craintif et effrayé des tracasseries intérieures s'il rentrait aux affaires ; toujours en défiance des autres et en prévoyance sur ses actions, sur la conduite des choses comme sur le choix des hommes ; revenu, à cet égard, sur quelques anciennes amitiés ou préventions pour ou contre. Il m'a dit, sur ce sujet, un mot que je trouve charmant de caractère et d'esprit. Nous parlions d'une personne qu'on ne peut plus employer et qu'il est convenable de ménager : — « Ne pourrait-on pas, me dit M. de Villèle, offrir à M. ..... une chose qu'il refuserait? »

Bien que fort grave, M. de Villèle ne juge pas la position aussi désespérée que quelques personnes le pensent et que je la lui ai dépeinte ; ce qui est, je crois, l'effet de son éloignement du centre et aussi de son entourage dans une province dévouée ; néanmoins il trouve qu'il est plus que temps d'y porter remède. Quelques mesures lui paraissent indispensables à prendre ; mais, admettant son retour aux affaires, il ne semble pas disposé à en accepter la première responsabilité. Il ne regarde pas

que la question de majorité pour le ministère actuel puisse en faire une aux yeux de qui que ce soit ; il pense qu'il y aurait témérité à s'y *frotter*, mais qu'un autre ministère l'aurait *infailliblement*. Il déclare que si, tôt ou tard, on n'obtient pas un changement à la loi d'élections, *il y a mort pour le pays*, attendu que la loi actuelle est une arme pour tous les partis, et surtout pour le parti révolutionnaire qui, après un temps donné de criailleries et d'opposition, est toujours assuré d'avoir la majorité dans les colléges. Sur ce que je lui ai fait observer qu'en parlant ainsi, il semblait se condamner lui-même, puisque, maître pendant si longtemps des affaires publiques, il aurait dû apporter les modifications nécessaires au système d'élections, et qu'il ne devait pas ignorer aussi que c'était là un des principaux griefs de quelques royalistes contre lui, il m'a répondu avec vivacité : « Le reproche pourrait « être fondé, si j'étais resté un ou deux ans de « plus au ministère ; mais ignore-t-on ou veut-« on oublier dans quel état se trouvaient les « choses quand j'y suis arrivé ? Vingt complots « à déjouer, dix conspirations à combattre, « toute la faction révolutionnaire sur pied,

« encouragée, maîtresse des emplois et des « influences; les Bourbons compromis, les « honnêtes gens effrayés et comprimés, le « désordre partout, l'administration à refaire, « la guerre d'Espagne, les embarras de la « Grèce, la malveillance anglaise, une mort « de Roi, un nouveau règne, l'indemnité pour « les spoliations révolutionnaires, le dégrève- « ment de la propriété foncière, la résistance « nécessaire à la reconnaissance précipitée de « l'Amérique du Sud, où l'Angleterre a laissé « des millions, et, plus que tout enfin, la « chambre des Pairs! la chambre des Pairs « encombrée, dès 1814, de tous les ennemis « de la légitimité, de tous les amis de la Répu- « blique et de l'Empire, toujours et sour- « dement travaillée par ses fondateurs; la « chambre des Pairs n'avait-elle pas rejeté la « loi du 3 p. o/o qui dégrevait le trésor et les « contribuables de 30 millions d'impôts? Au- « rait-elle accepté un nouveau système d'élec- « tions qui, en élargissant les bases du droit « électoral, aurait renversé les influences révo- « lutionnaires des colléges d'arrondissement? « Vicomte de Larochefoucauld, vous m'avez « assez souvent entendu dire ce que j'en pen-

« sais. Sur ce point, c'est à vous-même que « j'en appellerais. Est-ce moi qui avais ainsi fait « et composé cette chambre des Pairs ? C'est « la Charte de 1814 ; c'est M. de Talleyrand, « c'est M. de Cazes, c'est M. Pasquier qui « nous ont légué cette institution faussée. La « Charte même disait que le Roi nommerait les « Pairs à vie ou héréditaires à sa volonté. « C'était un levier, un moyen de gouverne- « ment. Aussi, qu'a fait la révolution ? Dès « 1814, elle a fait rendre au Roi l'ordonnance « la plus *inconstitutionnelle*, la plus attenta- « toire à cette Charte déclarée par ses auteurs « inviolable, puisque cette ordonnance con- « stituait à jamais l'hérédité de la pairie, dé- « pouillait la royauté d'une de ses plus impor- « tantes prérogatives, et qu'elle désarmait le « pouvoir de tout moyen raisonnable et loyal « d'agir sur ce corps qui devenait ainsi une « sorte de rival de la royauté, et parfaitement « contraire à nos mœurs, à notre histoire, à « nos institutions fondamentales. Pouvais-je « donc rien entreprendre, en matière d'élec- « tions, et après l'épreuve du 3 p. %, avant « d'avoir contre-balancé dans la chambre des « Pairs l'influence révolutionnaire et rétabli

« l'équilibre en faveur de la royauté? Si j'avais « fait rapporter cette ordonnance, la Chambre « en aurait-elle été mieux disposée? Il fallait « donc me laisser le temps. On a voulu rire de « la devise que j'avais choisie (1). A mon sens, « c'est la plus nationale, car c'est surtout en « France qu'il faut donner le temps au temps; « c'est le seul contrepoids au caractère ardent « de notre pays, qui reprend justice et raison « avec le temps, parce que nul peuple ne pos- « sède ces deux sentimens à un plus haut de- « gré que le nôtre; mais, du moment que les « exagérations de droite et de ganche se sont « réunies, il n'y avait plus rien à faire. Je me « chargerai toujours d'une opposition, jamais « de deux, et la Cour est venue brocher sur « le tout; vous le savez aussi bien que moi, « Vicomte. Peut-être serais-je arrivé à mes « fins; mais on n'est pas en droit de me re- « procher de n'avoir point modifié le système « électoral, lorsqu'on ne m'a laissé ni le « moyen ni le temps de ramener la Pairie à « son institution ou à son équilibre. Peut-on « battre le corps d'une place avant d'avoir

(1) « Tout vient à point qui sait attendre. »

« occupé les ouvrages avancés ? La loi d'élec-
« tions et la chambre des Pairs sont l'arsenal
« et la forteresse de la révolution. Quand et
« comment pourra-t-on tourner la Pairie hé-
« réditaire et en finir avec elle ? Je n'en sais
« rien, et l'affaire est si grosse qu'il faut peut-
« être une catastrophe pour en venir à bout.
« Mais, au surplus, ce n'est pas de cela qu'il s'a-
« git en ce moment. Vous disiez donc, etc. »

Je n'ai pas besoin de dire au Roi que tout cela a été plus long et plus controversé, et que je rapporte ici ce que j'ai pu retenir des pensées et des expressions de M. de Villèle que j'ai vu rarement aussi animé que dans ce moment ; mais l'épisode m'a paru assez intéressant pour que j'aie cru devoir le mettre sous les yeux du Roi.

En continuant ce sujet, par rapport à la situation actuelle, M. de Villèle pense que faire aujourd'hui une loi d'élections par ordonnance c'est s'exposer à ne pas même trouver de présidens pour les colléges, à plus forte raison à ne plus pouvoir percevoir les impôts. Il pense qu'un coup d'état est possible le jour où on le fait, mais *impossible le lende-*

main ; il croit le Roi trop sage pour le tenter, et cependant il craint qu'autour du Roi on ne l'ose, et qu'on ne cherche à y amener le Roi en l'accoutumant à cette idée. Il juge que le Roi n'a pas deux partis à prendre dans la circonstance donnée ; c'est, après les élections complètes, de rassembler les ministres et de leur demander, oui ou non, s'ils ont la majorité. Il les défie d'oser soutenir l'affirmative ; ensuite, selon lui, le Roi doit se choisir un nouveau conseil, et, pour cela, faire choix d'un homme qui, lui-même, choisisse ses collègues. Il ne doute pas alors du budget ; le plus grand inconvénient lui paraîtrait un budget morcelé. Il nomme avec instance M. de Mortemart, bien qu'il y trouve quelque chose à dire ; mais sa position vis-à-vis de la Russie lui paraît décider la question. Il nomme le duc de Doudeauville, à cause de la popularité d'honnêteté et de loyauté dont il jouit en France, bien qu'il le juge aussi à d'autres égards. Quant à lui-même, il semble s'effacer ; il annonce le projet de ne pas venir à la prochaine session ; il ne rentrerait jamais que président du conseil ; et, fidèle à son caractère,

il me semble qu'il attend l'événement pour le tourner, au lieu d'aller au-devant pour le dominer.

Bien entendu, je n'ai parlé, raisonné, approuvé ou combattu que d'après moi seul, et le nom du Roi ne s'est trouvé mêlé ni engagé en quoi que ce soit. Sur le tout, personnes et choses, il y aurait beaucoup à examiner; mais, en somme, je dis encore : Voilà l'homme qu'il faut; il y a de grandes ressources dans sa capacité, et il a l'avantage incontestable de faire sortir d'une position impossible. Je n'ajouterai rien; je n'en ai plus le temps : j'envoie un exprès, car l'opinion de M. de Villèle me paraît assez importante pour qu'elle parvienne au Roi sur-le-champ.

Si cette démarche auprès de M. de Villèle a pu me coûter; je crois, toutefois, avoir rempli un devoir de conscience et de cœur. C'est au Roi de juger.

A MADAME LA VICOMTESSE DE LA-ROCHEFOUCAULD.

Eaux-Bonnes, 25 juillet.

Ma chère amie, votre douce sollicitude s'inquiète toujours de l'effet que les eaux des Pyrénées produisent sur moi; vous êtes toujours disposée à croire que ma tendresse, attentive à vous épargner la moindre inquiétude, veut cacher ou arranger la vérité; mais, aujourd'hui, vous ne pourrez conserver de doutes sur la véracité de mes bulletins sanitaires. Ce ne sont pas des assurances plus ou moins sincères que vous allez recevoir; ce sont des preuves que je vous envoie, des preuves irré-

cusables. La joie de l'esprit et le mouvement du corps sont certainement les témoignages authentiques d'une bonne ou d'une meilleure santé. Eh bien ! chère amie, vous allez juger, au récit que je vais vous faire, et à la part que j'ai dû prendre dans les agitations d'un plaisir public, que je suis en train d'une parfaite guérison.

Vous avez su, par moi, avec quels transports on avait reçu ici la nouvelle de la prise d'Alger. Tout le monde, en France, est Français, royaliste et bourbonien, quand il s'agit de gloire, et surtout de gloire militaire. Le brillant fait d'armes de notre armée d'Afrique, et le sentiment de toutes les conséquences de cette belle conquête, n'ont laissé personne dans l'hésitation, dans la froideur, dans l'indifférence. C'est une chose étrange et merveilleuse que la rapidité avec laquelle s'est répandue cette importante nouvelle! Dans ce pays, haché, si on peut le dire, et à des distances assez grandes les unes des autres, en mille petites bourgades, on a connu, dans le dernier hameau et presque simultanément, les succès de l'armée française; les paysans que

l'on rencontrait, en quelque lieu que ce fût, ne parlaient pas d'autre chose, et demandaient des nouvelles d'Alger, avec un empressement joyeux et une figure de dignité qui montraient à jour le fond de tous leurs sentimens. C'est aussi une étrange et merveilleuse chose que cette sympathie et cette solidarité de gloire militaire dans toutes les classes ! on aurait dit, je vous jure, que chacun de nous, jusqu'au plus petit montagnard, avait pris la Casauba. Nous n'étions entourés que de conquérans. Quels pays ! quel peuple ! quelle nation !

Vous comprenez que, pour être moins expressive et moins rude, la satisfaction de la bonne compagnie des eaux n'a été ni moins vive ni moins complète. Il faut rendre cette justice à chacun. Toutes les nuances d'opinions se sont confondues ou ont été entraînées dans l'élan général. Nous ne manquons pas plus ici qu'ailleurs de représentans de toutes les oppositions qui déchirent la France ; mais la nouvelle officielle qui a suivi de près les bruits qui nous étaient déjà parvenus de la conquête d'Alger ; cette nouvelle, dis-je, a été reçue

aux cris unanimes de *vive le Roi!* c'était plaisir de nous voir tous en si bonne intelligence. Il n'y avait plus ni malades, ni opposans.

On a, sur-le-champ, décidé que la victoire de nos armées de terre et de mer serait célébrée par des réjouissances publiques; j'ai été chargé d'organiser la joie générale. Pauvres fonctions, ma chère Elisa, pour un aide-de-camp du Roi, dans une occasion pareille! quoi qu'il n'ait dépendu ni de ma volonté, ni de ma santé de faire partie de cette immortelle expédition, je n'éprouverai pas moins à jamais le douloureux regret de ne m'y être pas trouvé! être réduit à boire de l'eau chaude à la gloire de nos soldats, cela est affligeant et dur quand la bonne envie de partager leurs dangers ne m'a pas manqué, comme vous savez! Qu'y faire? Prendre son parti en *brave* et se résigner. Je ne pourrai pas dire de moi, comme Sosie, que je me bourrai de jambon et de bon vin, pendant le combat, afin de prendre

Un peu de courage
Pour nos gens qui se battaient.

Mais j'ai fait danser les autres en leur hon-

posé de tous les musiciens des bals champêtres des environs.

Pour les hommes, il y avait une joûte de course fort singulière et habituelle à ce pays. Figurez-vous que l'on place, sur un chemin qui n'est point en ligne droite, quatre-vingts œufs à la distance d'un pied et demi l'un de l'autre. Pendant que l'un des concurrens ramasse ces quatre-vingts œufs, il faut que son compétiteur aille à un village situé à une lieue et demie de là à peu près et en revienne. Celui des deux qui a le plus tôt accompli cette tâche, est le vainqueur du prix qui consistait, cette fois, en une timballe d'argent. Comprenez-vous qu'il faille plus de temps, souvent, pour la *ramasse* que pour la course? L'imagination semble dire le contraire, et pourtant aujourd'hui c'est encore le coureur qui a gagné. Il fallait voir l'activité du *ramasseur*, la gaîté et l'agitation des spectateurs dont les regards se dirigeaient alternativement et sur lui et vers le chemin par lequel le coureur devait revenir! Quand on a aperçu celui-ci, c'étaient des cris, des impatiences, des gageures à ne plus s'entendre.

spectacles, prix de toute nature, rafraîchissemens, rien n'a manqué, et quelle fête! Le pays, soyez en sûre, en gardera un éternel souvenir.

Les réjouissances ayant été annoncées plusieurs jours d'avance, et la solennité étant fixée à aujourd'hui dimanche, dès le matin nous avons vu successivement arriver ici toute la population de deux lieues à la ronde, jeunes gens, jeunes filles, femmes, enfans et vieillards vêtus de leurs costumes basques, si variés dans leurs détails, si pittoresques dans leur ensemble! et de bonne heure, la fête a commencé sur la place de la *Maison du Gouvernement*.

Le devant de ce bâtiment est une espèce de prairie, bornée à droite par une rangée d'arbres, et à gauche, par un ruisseau assez rapide, coupé presque à l'extrémité de la prairie, par un petit pont en face duquel se trouve un rocher très élevé et véritablement taillé à pic. Vous connaîtrez tout à l'heure la nécessité de ce détail. En face, et auprès de la maison, à l'aide de quelques arbres qui l'ombragent, on avait tendu des draperies, apporté des siéges, et établi un orchestre com-

but, et celle qui casse la bouteille remporte le prix. Vous voyez d'ici que cet exercice n'irrite pas moins que les autres causes la vanité, la gaîté et l'habileté des concurrentes et des spectateurs.

Mais il fallait bien que quelque chose rappelât spécialement l'objet de la fête, et c'est ici, ma chère amie, que l'imagination des ordonnateurs de ces magnifiques réjouissances avait dû se mettre en frais. Vous allez juger s'ils sont restés au-dessous de leur mission. Au haut de ce rocher, dont je vous ai déjà parlé, taillé à pic du côté de l'hôtel, et au sommet duquel il semble presque impossible de parvenir quand on cherche à le gravir dans ce sens, on voyait flotter un drapeau vert déployé et tenu par une vingtaine d'hommes habillés à la mauresque. Ce rocher, c'était le fort l'Empereur, la fameuse Casauba; ce drapeau c'était celui du dey d'Alger; ces hommes c'étaient les Arabes résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Au pied du rocher, on voyait l'armée française figurée par cinq jeunes montagnards, voltigeurs, soutenus par une troupe d'habitans du pays, de gendarmes et de douaniers. Après avoir ti-

raillé de part et d'autre avec beaucoup d'acharnement, les voltigeurs se sont élancés sous le feu de la mousqueterie arabe, et l'un d'eux, le drapeau blanc entre les dents, et malgré les difficultés inouies du terrain, est arrivé au faîte du rocher, a mis les Arabes en fuite et a planté le drapeau blanc à la place du drapeau vert, au milieu des cris de vive le Roi! qui partirent avec une unanimité et un retentissement effroyables au milieu de toutes ces populations rassemblées dans la prairie. Je suis obligé d'avouer, malgré toute ma modestie, que ce spectacle a eu un succès général. Le hardi montagnard, qui avait gravi le rocher, a reçu des félicitations universelles et le prix qui était bien dû à son courage et à son agilité.

Les danses du pays ont aussitôt commencé, et rien n'est, en vérité, plus pittoresque que ce mélange de costumes et d'attitudes mi-espagnoles, mi-françaises, que prennent, avec une gaîté toute décente, ces jeunes garçons et ces jeunes filles en cercle, et se livrant à des passes qui rappellent le *rond-rochat* de la fin de nos anciens bals. Les rafraîchissemens circulaient partout à l'aide de quelques

tonneaux mis à la disposition surveillée de tous ceux qui voulaient y avoir recours. Tout s'est passé dans le plus grand ordre ; et la nuit étant venue, tous les malades qui se portaient bien et la jeunesse élégante des environs sont arrivés prendre avec nous leur part du bal *paré* qui avait été disposé en face de l'hôtel.

Ajoutez à tout cela, ma chère amie, que, dans le cours de la journée et pour qu'aucun moment ne fût perdu, il y a eu combats de chiens, d'ânes, d'ours fort accrédités dans le pays, et qu'enfin, à l'entrée de la nuit, une montgolfière, toute remplie d'artifices, s'est majestueusement élevée dans les airs, et, parvenue à une grande hauteur, a éclaté en lançant une pluie de feu d'un effet extraordinaire au milieu de ces sombres et énormes montagnes.

Vous pensez bien, ma chère amie, que je me suis appliqué de mon mieux à faire les honneurs de cette fête improvisée ; mais, vraiment, cela n'était pas difficile, tant la bonne humeur, la bonne grâce, la bonne intelligence de chacun se prêtaient à la joie commune. Nous ne faisions qu'une même fa-

mille, toute confondue dans le même sentiment de bonheur national et d'amour pour le Roi. Je pensais avec une vive satisfaction que peut-être à Paris vous en faisiez autant que nous, et que les réjouissances pour la prise d'Alger réunissaient la grande famille parisienne dans de semblables démonstrations (1). Toute la journée s'est ainsi passée, sans que mon esprit, ordinairement si préoccupé de la situation politique, se soit arrêté sur ce pénible sujet. Ce n'est que dans ce moment que ma pensée s'y reporte, et que, par un mouvement involontaire, elle s'obscurcit et s'inquiète un peu. Je me sens fatigué; mais cette fatigue, éprouvée au milieu des meilleures émotions, me sera bonne, je l'espère. Je me rendrai demain à Saint-Sauveur, et M. de G...., qui part demain matin pour Paris, doit emporter ma lettre. Je n'ai pas voulu me coucher sans vous écrire les détails de cette belle journée, et augmenter encore le plaisir de mes souvenirs en les par-

(1) Lorsque cette lettre parvint à madame de Larochefoucauld, les ordonnances de Juillet avaient été rendues, la ville de Paris était en pleine insurrection, et l'on se battait dans toutes les rues!!!

tageant avec vous. Que n'étiez-vous ici, ma chère amie, avec nos enfans? Quand je suis heureux, je vous aime et je vous désire tous encore davantage auprès de moi; car c'est mon bonheur seul que je veux toujours vous faire partager.

D. L. R.

A MADAME LA VICOMTESSE DE LA-ROCHEFOUCAULD.

Saint-Sauveur, 31 juillet.

.....La nouvelle (1) du télégraphe m'arrive, me consterne et m'épouvante. Vous verrez où ils vont! Quelle douleur d'avoir raison! ils eussent perdu MONSIEUR sans nous; ils perdront le Roi malgré nous. C'est infaillible. O France! pauvre France! ô Roi, mon cher prince! — Du moins, je n'ai rien à me reprocher. Je prépare tout pour mon départ. Que ne suis-je à Paris? Vous m'y verrez bien-

(1) Les ordonnances de Juillet.

tôt.... Un Roi et six hommes contre tout le monde à peu près! c'est impossible. Attendez-moi d'un instant à l'autre... et vous et nos enfans? Quelles doivent être vos inquiétudes! Je partirai demain soir au plus tard et bien souffrant encore; le difficile, ici, c'est de se procurer des chevaux, mais je ne songe plus qu'à Paris.

A MADAME LA VICOMTESSE DE LA-ROCHEFOUCAULD.

Saint-Sauveur, 1er août.

Impossible de partir avant demain. Je profite d'une occasion pour vous écrire encore aujourd'hui..... Plus j'y pense, et plus je m'inquiète des suites de tout ceci. Le trône sera-t-il assez fort pour résister à de pareilles crises, et peut-on s'être jeté dans une voie aussi effrayante et aussi décisive, après avoir, depuis le 8 août, laissé les passions s'agiter et s'exalter? Pour savoir à quel point je dis vrai, il faut avoir parcouru la France. Mais tout raisonnement est désormais inutile : il n'y a plus à délibérer; il faut aller au secours du trône.... Le fond de mon âme est une mortelle inquiétude pour la sûreté et l'avenir du

Roi. Voulez-vous mon sentiment intime, mon impression *pour vous seule?* eh bien, je crois le pays tellement monté qu'on échouera devant une résistance impossible à vaincre. Le Roi ne peut plus reculer : il est livré aux mêmes conseils qui compromettaient Monsieur, et, attaqué par les mêmes hommes qui lui fermaient les avenues d'un trône dont ils le feront descendre. Fatigué, harcelé, effrayé de l'avenir, dans l'impossibilité de sortir d'une position insupportable, le Roi finira par abdiquer. Pourra-t-on profiter du bien et réparer le mal? Qui le sait? France! France! que de maux te menacent! Plus j'y pense, et plus je crains que de pareilles mesures, presque improvisées, soient impossibles à soutenir, et j'en redoute les suites incalculables. Combien je désire me tromper! M. de Peyronnet combattait-il ces mesures de bonne foi? alors je l'aime. Mais pourquoi s'y associer? je le plains. Au fond, c'est un caractère....

Cette lettre est la dernière que je vous écris d'ici. Que ne suis-je auprès de vous, chère amie!

FIN DES MÉMOIRES ET CORRESPONDANCES POLITIQUES PENDANT L'ÉPOQUE DE LA RESTAURATION.

MAISON DU ROI.

DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS.

Au moment où l'administration des beaux-arts me fut confiée, un fonds de 80,000 francs était fourni par le ministère de l'intérieur à la maison du Roi pour encouragemens ou pensions aux gens de lettres. J'obtins de Sa Majesté de porter ce fonds à 130 et même à 150,000 francs, convaincu que trop de faveurs ne pouvaient être accordées à la littérature, et que la splendeur des arts faisait la gloire

du prince qui les protège (1). C'était à l'école des hommes les plus distingués et des esprits les plus éclairés que je pouvais me former moi-même ; je m'efforçai de gagner l'affection de ceux qui méritaient mon estime ou mon admiration. Je compris qu'il ne suffisait pas d'ambitionner la gloire d'être utile aux gens de lettres, si l'on ne devenait leur ami. On ne les achète pas avec de l'or ; c'est avec des procédés de dignité, de convenance et d'empressement qu'il est possible de les attacher à un trône, et de les faire contribuer à la gloire d'un règne dont leur plume ou leur pinceau retracent les bienfaits. « Les pages de la politique s'effacent, disais-je au Roi, mais celles qui sont écrites par la littérature et par les arts résistent aux révolutions, et se gravent sous le burin dans la mémoire des peuples. »

Quand j'arrivai aux affaires, les distributions

(1) Outre cette somme, distribuée aux gens de lettres et aux artistes par la maison du Roi, il restait encore pour cet objet, des fonds considérables au ministère de l'intérieur où leur distribution était heureusement confiée à un homme (M. de Lourdoix) dont je m'honore d'être l'ami, et que l'élévation de son caractère, la droiture de ses sentimens, la supériorité de ses talens comme publiciste, ont placé si haut dans la considération publique.

royales et les *commandes* qui se faisaient aux artistes n'avaient pas lieu en raison seulement des talens et sans acception des personnes. « Cette marche ne peut être la mienne, dis-je à Louis XVIII qui m'approuva, et je quitterais mes fonctions immédiatement, plutôt que de suivre cette fausse route; car les récompenses doivent être accordées au talent toutes les fois qu'il n'est pas déconsidéré par de mauvaises actions publiques. » Bientôt on ne parla plus d'opinions, et toutes les célébrités artistiques furent appelées autour du trône et mises à portée d'apprécier sa justice et ses bienfaits. Charles X approuva plus tard cette façon d'agir : je me serais retiré plutôt que d'en changer.

Je pensai que la propriété littéraire devait être aussi sacrée que tout autre. Je voulus essayer de mieux établir ses droits; et si mes efforts ne furent pas couronnés de succès, du moins ne peut-on m'accuser de les avoir méconnus ou négligés! Je fis tout ce qui dépendait de moi pour que l'on portât aux Chambres une loi attendue avec impatience. Une commission, nommée par Sa Majesté sur ma proposition, fut réunie sous ma présidence au

ministère de la maison du Roi ; mais si sa composition me fit des amis que je m'honore de rencontrer dans des rangs réputés pour ennemis, elle me valut aussi des reproches, car il se trouva quelques personnes assez exclusives ou assez peu éclairées pour s'étonner de cette réunion d'hommes distingués, pris dans toutes les positions, comme si la question de la propriété littéraire n'appartenait pas à toutes les opinions, et que toutes ne dussent pas être appelées à la discuter !

Cette commission fut composée de pairs, de députés, de jurisconsultes, de gens de lettres et d'artistes aussi remarquables par leur talent que par leur esprit.

Je crois devoir placer ici, avec le nom de ceux qui composèrent cette commission, le peu de mots que j'adressai à l'ouverture des séances ;

MM.

Le vicomte de La Rochefoucauld, président.	Pairs de France.
Le marquis de Lally-Tolendal.	
Le vicomte Lainé.	
Le comte Portalis.	
Royer-Collard.	Députés.
Le comte de Montbrun.	

Pardessus. . . . . } Conseillers-
Bellart. . . . . } d'état.
De Vatimesnil. . . . . }

Villemain. . . . . } Maîtres
Delaville de Miremont. . . . . } des requêtes.

Auger. . . . . }
Raynouard. . . . . }
Andrieux. . . . . }
Parseval-Grandmaison. . . . . }
Picard. . . . . } Membres des
Alexandre Duval. . . . . } 4 Académies.
Michaud. . . . . }
David. . . . . }
Le baron Cuvier. . . . . }
Le baron Fourrier. . . . . }
Quatremère de Quincy. . . . . }

Le baron Taylor, commissaire royal près le Théâtre-Français.

ADJOINTS A LA COMMISSION.

MM.

Lemercier, de l'Académie française. . . . . }
Etienne, *id.* et député. . . . . } Commissaires
Moreau, homme de lettres. . . . . } des auteurs
Champein, doyen des compositeurs. . . . . } dramatiques.

Renouard. . . . . } Délégués
Firmin Didot. . . . . } des libraires.

Talma, sociétaire du Théâtre-Français.

« Messieurs,

« Le premier sentiment que j'éprouve au « milieu de vous, est celui de la reconnais-

« sance ; qu'il me soit permis de vous expri-
« mer combien je suis sensible à l'empresse-
« ment avec lequel vous avez bien voulu vous
« rendre à mes vœux !

« Vous me pardonnerez un embarras tout
« naturel : de quelque côté que je porte mes
« regards, ils rencontrent les lumières qui
« éclairent la France, ou les talens qui l'em-
« bellissent.

« J'ai recherché votre concours, Messieurs,
« sentant combien cette assistance m'était né-
« cessaire pour approfondir la question qui
« nous rassemble, celle de la propriété litté-
« raire, autre espèce de légitimité dont nous
« ne devons pas laisser l'existence incertaine.

« Placé par la confiance du Roi à la tête de
« ce qui, dans sa maison, tient à la littérature
« et aux arts, j'ai compris qu'il était de mon de-
« voir de devenir, avant tout, le défenseur des
« droits et des intérêts des gens de lettres.
« Sa Majesté m'a ordonné de m'occuper im-
« médiatement de cet important objet. Grâce
« à vous, Messieurs, il est permis d'espérer
« que nous atteindrons le but que nous de-
« vons nous proposer, celui de préparer un
« travail qui puisse achever ce que notre lé-

« gislation a laissé de trop incomplet à cet « égard. Les deux Chambres trouveront ici « des noms qui leur inspireront une juste « confiance, et la classe honorable des hommes « de lettres se verra représentée par des au- « teurs à qui leurs brillans succès en ont « donné le droit. La proposition des lois ne « m'appartient pas; mais je remettrai au pou- « voir qui en est chargé le résultat de nos dis- « cussions, et j'ai la promesse que nos efforts « seront secondés.

« On va, Messieurs, vous donner lecture « d'un rapport qui doit contribuer à établir « l'état de la question. La discussion s'ou- « vrira ensuite dans la forme que vous jugerez « convenable.

« J'apprendrai de vous, Messieurs, com- « ment il faut défendre ce noble domaine des « lettres, si riche en monumens impérissables, « et comment il est possible de préserver ceux « qui les ont élevés, ainsi que leurs enfans, « de l'excès de l'indigence au sein même de la « gloire !

« Empressons-nous, Messieurs, de seconder « les intentions du Roi, et commençons dès « aujourd'hui cette tâche nouvelle. »

Comment, avec de pareilles intentions et de continuels travaux, se fit-il contre l'administration des beaux-arts une opposition souvent injuste, ou tout au moins sévère? La raison en est simple : je détestais les abus, je n'en ménageais aucun, et je les attaquais de front. Il se rencontrait parmi mes adversaires des hommes puissans qui savaient parfaitement que, s'ils ne pouvaient me briser, ils parviendraient encore moins à me faire plier. Aussi prenait-on mille moyens pour m'enlever la confiance du Roi. Je m'attachais à rechercher seulement le mérite et à ne récompenser que lui : à la cour, il eût fallu faire la part de la faveur; et mon caractère comme ma conscience ne lui en accordaient aucune. Mais les faiblesses corrompues et l'amour-propre blessé ne pardonnent point, et quand on ne distingue que les supériorités, on se fait nécessairement des ennemis de toutes les médiocrités de cour et de théâtre qui s'étaient promptement ameutées contre moi, car j'avais fermé les coulisses de l'Opéra.

Un jour, je reçus une lettre d'un gentilhomme de la chambre qui m'enjoignait, au nom du Roi, de commander la statue du duc

de Bordeaux à un statuaire qui n'avait pour lui que beaucoup d'intrigue. Je répondis aussitôt que mon devoir était sans doute l'obéissance, mais que j'en connaissais un plus sacré, c'était celui de ne pas abuser de la confiance de Sa Majesté, et que rien ne me déciderait à commettre au nom du Roi une injustice dont les conséquences seraient aussi fâcheuses. J'écrivis en même temps à Sa Majesté en particulier, comme je le faisais souvent; et Charles X me donna raison, tant le désir d'être juste était dans l'esprit de ce prince.

Je méprisais cette guerre de plume qui, souvent, s'acharnait après moi, dirigée par de hautes influences prises en dehors des arts et de la littérature. Après avoir inspiré ces articles, on les déposait sur la table du Roi pour essayer de me combattre par l'arme du ridicule. Je me rappelle qu'un jour, me sentant ennuyé plus que de coutume d'un article que je venais de lire, je fis tous mes efforts pour découvrir un de ces moteurs secrets, décidé à lui en dire mon avis : une personne à laquelle j'en parlai, m'avoua qu'elle le connaissait, ajoutant aussitôt que jamais elle ne le nommerait. « Cependant, me dit-elle enfin, vaincue

par mes sollicitations, je consens à vous le dire, mais à une condition, c'est qu'il n'en sera jamais question. » La parole était dure à donner; je la donnai toutefois; mais, rencontrant quelque temps après l'individu qui m'avait été nommé, j'amenai la conversation sur les petits journaux : « Croiriez-vous, lui dis-je, qu'il y a des gens assez vils pour ne pas dire en face à quelqu'un ce qu'ils pensent, et pour solder la plume d'autrui, afin de faire arriver jusqu'à lui les injures les plus grossières? »

L'état dans lequel j'avais trouvé l'Opéra semblait désespéré : point de pièces, point de chant, point de chanteurs, point de public. Les talens existaient sans doute; mais, dans les arts comme en politique, il faut savoir les découvrir et les employer. On cherchait à me décourager en me parlant de l'impossibilité de relever l'Opéra. J'écoutais, mais je ne me décourageais point. Je sentis qu'il me fallait des conseils, et je recherchai ceux de Boyeldieu, qu'il suffit de nommer pour peindre l'homme du monde le plus aimable et le talent le plus gracieux. Le monde redisait la gloire de Rossini : le fixer en France, c'était assurer le succès de mes efforts. L'Angleterre, avec ses

richesses, avait échoué. Je sus mieux apprécier Rossini. L'admiration et la confiance, appuyées d'une existence nouvelle et assurée, acquirent ce génie à la France. Rossini travailla, conseilla, dirigea, et l'Opéra fut régénéré. Trop habile pour être jamais envieux, il voyait, avec plaisir, appeler et encourager tous les talens; souvent il les aidait, et ses conseils étaient partout reçus comme des ordres. Répétait-on une pièce de lui ou de tout autre, il s'occupait de l'orchestre, de cet orchestre auquel Kreutzer et, après lui, Habeneck ont donné un degré de supériorité qui ne peut être dépassé.

J'enlevai à l'Opéra-Italien mademoiselle Cinti et Levasseur; et alors, Nourrit, ce ténor si dramatique, ne chanta plus dans le désert, car il eut de dignes compagnons de son talent. Mademoiselle Taglioni fut engagée; et, devinant, pour ainsi dire, le génie dramatique de madame Malibran, j'avais fait faire avec elle un engagement conditionnel de cinq ans, à raison de 50,000 fr. par an, et un congé de deux mois. On comprendra facilement les avantages précieux que l'art et l'Opéra eussent trouvé dans les talens de madame Malibran et

dans ces sacrifices bien placés, quoique considérables. Sur ce dernier point, comme je n'étais pas le maître, je ne fus ni encouragé ni approuvé par la maison du Roi.

Les décorations et les costumes, tout autant que la danse, la musique et la pantomime, avaient attiré l'attention éclairée des amateurs et des artistes. A cet égard aussi, je fis de grandes économies en faisant de grandes dépenses; car il faut semer pour recueillir, et on marcha bientôt de succès en succès. Le public venait en foule à l'Opéra; la bonne compagnie s'y porta. *Le Siége de Corinthe*, *Moïse*, *le Comte Ory*, *la Muette de Portici*, *Guillaume Tell*, *la Somnambule*, *la Belle au Bois dormant*, *Manon Lescaut* commencèrent et accomplirent la plus belle révolution musicale et chorégraphique en France. On allait *monter* Robert-le-Diable. Voilà, pièces sur table, une partie de mes crimes à l'Académie royale de Musique.

Ce fut par mes soins, et grâce aux procédés de M. le comte de Lamarre, que les Italiens furent transportés dans la jolie salle où ils sont aujourd'hui, et qui appartenait à son

père (1). MM. Hitoff et Le Cointre furent les deux architectes dont je me servis; et jamais peut-être marché aussi avantageux ne fut fait au profit de la liste civile.

Une grande partie des personnes qui avaient le moyen de payer, allaient *gratis* à l'Opéra, et la foule des entrées et des loges données écrasait l'administration. Je retranchai toutes les entrées de pure faveur; mais je fis inutilement rapports sur rapports pour supprimer un grand nombre de loges. Ce n'était pas, comme on le pense, un moyen de me faire des amis.

Je n'eus pas la prétention de faire de l'Opéra un couvent, comme on le prétendit; mais je pensai qu'il était possible, qu'il était nécessaire même d'établir l'ordre et la convenance au milieu de ce chaos.

Je passai six semaines à tout examiner, et j'entrai dans les plus minutieux détails, avant

(1) On sait combien M. le comte de Lamarre est sincèrement attaché aux arts. En épousant une des femmes les plus aimables et les plus généralement appréciées, il a augmenté le bonheur dont il méritait de jouir, et sa maison est devenue le centre de tout ce qui est spirituel et distingué.

de proposer aucun changement. A la fin : « Sire, dis-je un jour à Louis XVIII, je demande pardon au Roi de la rudesse de mes paroles; mais si, par hasard, il convenait à Votre Majesté de faire les frais d'un lieu suspect, il ne pourrait convenir à un homme d'honneur d'en être le gardien, et je lui demanderais la permission de lui en remettre les clefs; mais je dois prévenir le Roi que c'est une sorte d'affaire d'état de fermer les coulisses de l'Opéra; et cependant cela est indispensable, ne fût-ce que pour laisser aux vrais artistes le moyen d'être uniquement occupés de leur devoir, et pour rendre possibles les précautions contre le feu. Le Roi sera-t-il sourd à tout le mal qu'on lui dira de moi? » — Allez, me répondit Louis XVIII, j'approuve vos projets, et votre bon esprit me rassure sur l'exécution des mesures que vous ordonnerez. »

J'ajouterai qu'au moment où je me décidai à prendre ce parti, qui importait autant à la morale publique qu'à la dignité et à la sûreté de l'établissement, je reçus des lettres de plusieurs personnes qui, en encourageant mes efforts, me remerciaient à titre de pères, de

mères et d'épouses. Quant aux réformes administratives dont on a fait tant de bruit, on va voir en quoi elles consistèrent.

Je commençai par ordonner un inventaire aussi exact que difficile de toutes les ressources de cet établissement, soit en décorations, soit en costumes; les décorations inutiles qui encombraient d'immenses magasins furent condamnées à être détruites; et les toiles, lavées, servirent pour de nouveaux ouvrages, tandis que les châssis recevaient aussi de nouvelles destinations. Des registres ouverts pour chaque objet furent tenus avec la plus grande régularité.

Cette prodigieuse quantité de costumes, jetés pêle-mêle et au hasard, fut classée par ordre, et chaque chose reçut une destination particulière. Jamais on n'aura l'idée du détail de ce service si minutieux, et dans lequel d'innombrables abus se glissaient involontairement sans doute.

Je fis séparer les loges des femmes de celles des hommes; il y eut pour les uns et pour les autres des corridors différens. Je fis disposer une grande salle où les hommes des chœurs

s'habillèrent, et une autre séparée pour les femmes. J'interdis d'une manière absolue toute communication intérieure, autre que celle qui était nécessaire au service, déclarant formellement, que si je n'avais pas le droit de me mêler de la conduite particulière de personne, je ne souffrirais jamais ni mauvais exemple intérieur, ni infraction au réglement établi. Je m'efforçai de donner à chacun de quoi exister convenablement, ne voulant pas que le besoin devînt une espèce d'excuse au désordre. Des inspecteurs furent chargés d'apporter à toutes les parties de l'administration la plus sévère surveillance. Il faudrait entrer dans trop de détails si je racontais tout ce qui fut établi pour arriver à l'ordre le plus parfait sur chaque point.

Les hommes les plus distingués décidaient du sort des poèmes, dont je fis examiner avec plus d'attention les moyens et le but; je tins sévèrement la main aux réglemens fort sages qui, *avant moi*, avaient été établis pour la convénance des costumes, et les premiers talens jugeaient la musique. Le plus grand soin fut apporté aux décorations; Cicéri alla puiser de nouvelles inspirations en Italie et en Suisse, et

chaque jour son talent se fît admirer davantage. M. Duponchel prit la direction des costumes, avec autant de goût que de désintéressement. M. le baron Gérard, cet homme si spirituel, si fin, d'un goût si parfait et d'un talent si admirable, ne me refusa jamais les conseils que je lui demandais avec empressement, et que je recevais avec reconnaissance. Je fus aussi parfaitement secondé par des hommes qu'il suffit de nommer pour faire leur éloge, M. de Forbin, M. de Sarac, directeur et inspecteur des Musées, et surtout par cet homme d'honneur si parfaitement désintéressé, dont les sentimens sont aussi purs que le talent, M. le comte de Turpin qui avait accepté la place d'inspecteur général; c'était mon bras droit et mon ami. Partout j'avais placé des gens probes et capables. Je réformais les abus, je retranchais les dépenses inutiles; enfin je cherchais tous les moyens d'économie sans nuire à la splendeur d'un établissement vraiment national, dont le luxe même est une source de richesse non seulement pour la capitale, mais pour le pays, par l'affluence d'étrangers qu'il y attire.

On fit l'impossible pour faire de l'Opéra une entreprise particulière; une coterie, moitié courtisanesque, moitié cupide, proposa même, pour m'ôter cette partie d'attributions, de livrer l'Opéra à l'administration des jeux; mais je m'y opposai fortement, sentant qu'il tenait à la dignité nationale et aux progrès de l'art qu'il en fût autrement. L'entrepreneur veut gagner de l'argent, et il fait bien, tandis qu'un souverain ne doit rien négliger pour augmenter la splendeur de ses états. Le Roi se rendit facilement à mes raisons.

Ce n'eût été rien d'avoir pourvu au service du présent, si je n'avais cherché à assurer en même temps les ressources de l'avenir; aussi m'occupai-je d'une manière toute spéciale de former une pépinière de jeunes talens. Par mon ordre, on entretint des correspondances actives dans différentes provinces pour connaître les sujets qui se destinaient volontairement au théâtre; j'apportai tous mes soins à ce Conservatoire, unique dans le monde, où les talens les plus distingués vinrent former des élèves que plus tard le public devait ap-

plaudir; je m'efforçai d'établir le plus grand ordre dans les classes : des réformes jugées nécessaires y furent introduites, les professeurs de tout genre y furent appelés, et j'attirai jusqu'aux maîtres de l'Italie, voulant à tout prix que la France ne restât en arrière dans aucun genre d'illustration.

Chérubini, ce compositeur si habile, dirigeait avec autant de talent que de zèle ce bel et vaste établissement; et ce fut, grâce à ses soins et à une invincible persévérance, que je pus, à travers mille obstacles, rétablir ces admirables concerts qui, aujourd'hui encore, appellent l'admiration de l'étranger, en faisant accourir tout Paris.

J'apportai aussi un soin tout particulier à l'institution de musique religieuse, fondée par M. Choron; cette belle école musicale avait besoin, pour se soutenir, des plus grands encouragemens. La philosophie brutale du dix-huitième siècle avait cherché à flétrir la splendeur même de nos temples, et à anéantir la beauté de leurs chants. J'essayai de ressusciter cette gloire passée; je séparai entièrement les élèves du Conservatoire qui se destinaient au

théâtre, de ceux de M. Choron; je fis construire une salle pour donner des exercices publics, auxquels tous les vrais amateurs de musique sévère se portèrent en foule.

La musique de la chapelle du château laissait croire aux étrangers qu'ils assistaient à une représentation théâtrale. La musique toute vocale de la chapelle de l'empereur Alexandre, au contraire, avait offert un type admirable, et nous avait laissé les regrets de n'avoir rien de semblable parmi nous. J'essayai de profiter de ce modèle. Je présentai au Roi un projet qui, en apportant dès la première année une économie de 50,000 francs, eût établi la chapelle musicale sur de meilleures bases. Les élèves de l'institution de musique religieuse eussent acquis par ce moyen une existence assurée. Tous mes efforts pour obtenir l'exécution de ce projet furent vains. « Mes premiers gentilshommes de la chambre n'y consentiront jamais, me dit Sa Majesté; la musique du château les regarde, et ce serait une véritable révolution autour de moi. » Charles X ne pouvait supporter ce qu'il appelait des tracasseries d'intérieur. C'est ainsi

que des contradictions de tout genre, sans cesse renaissantes, venaient s'opposer à ce que je pouvais imaginer dans l'intérêt de son service.

Voilà, je le crois et je le répète, mes torts, mes ridicules et mes crimes dans cette partie de l'administration des beaux-arts. L'inventaire de ma conscience, en ce qui touche les musées, les manufactures royales et le garde-meuble, présenterait peut-être une série de griefs également bien fondés. Des détails sur ces divers services, parfaitement étrangers au public, pourraient paraître plus fastidieux encore que ceux que je viens de donner sur le théâtre, et qui peuvent être compris de tout le monde. Cependant, par respect pour le public, pour moi-même et malgré toutes les sottes calomnies qui ont été répandues si long-temps sur ce sujet, peut-être me serais-je abstenu d'entrer dans ces explications, si je n'eusse pensé qu'à moi ; mais j'avais à cœur de répondre en même temps pour les employés honnêtes, pour tous les hommes de talent et d'honneur qui m'ont prêté leurs conseils, leurs lumières et leurs concours, et

qui ont partagé ainsi la solidarité des calomnies, comme, heureusement pour eux et pour moi, ils ont partagé la solidarité des succès qu'en définitive nous sommes parvenus, ensemble, à assurer aux beaux-arts et aux véritables artistes.

1831.

On a parlé si diversement d'un prince qui marquera dans l'histoire, ne fût-ce que par ses hautes infortunes, la dignité et le courage avec lesquels il a supporté le plus immense revers; on a parlé de lui, dis-je, d'une manière si cruellement injuste, que je veux aujourd'hui m'expliquer à son sujet sans aucune restriction.

Charles X a pu ne connaître ni son siècle ni l'esprit du peuple qu'il était appelé à gouverner. Ce fut une de ces imaginations sta-

tionnaires qui durent nécessairement s'opposer à l'empiètement trop rapide des idées nouvelles, ou se briser contre les anciennes.

« L'ancien régime est mort avec moi ! » J'ignore jusqu'à quel point cette assertion, que l'on attribue généralement à Charles X, est exacte ; mais au moins est-elle frappante de vérité. On peut aujourd'hui parler de ce prince avec le seul langage de l'histoire.

Charles X connaissait mon dévouement, qui, pour sa royale personne, était égal à mon affection. Il savait que je l'aimais assez pour ne jamais lui taire ce que je croyais utile au trône, ou nécessaire à l'intérêt de son peuple ; et moi, je savais par expérience que son âme était assez supérieure pour ne pas craindre d'entendre la vérité tout entière.

On a communément jugé ce prince avec une trop rigoureuse sévérité ; et si, bien à tort, on lui a refusé la capacité propre aux affaires, au moins ne lui refusera-t-on pas cet esprit chevaleresque, cette dignité personnelle si éminemment nationale, en un mot, cet esprit français qui, sans hésiter, lui fit couvrir la mer de ses vaisseaux

pour venger l'insulte faite à un envoyé de France !

Peut-être pourrait-on penser que Charles X n'envisageait pas les affaires intérieures du royaume sous leur véritable point de vue; mais l'élévation de son âme et le sentiment exclusif du pays qu'on peut appeler le patriotisme lui firent parfaitement diriger celles de l'extérieur.

Aucun prince ne désira plus ardemment le bonheur de son peuple; il put quelquefois se tromper sur les moyens, mais jamais il ne se méprit sur le but qu'il se proposait; pourtant, on doit l'avouer, il y tourna le dos en 1830, et accomplit ainsi la fatale prédiction de Louis XVIII, qui sut mieux comprendre l'époque où il vivait, bien qu'on lui ait fait aussi commettre, en revenant en France, une faute irréparable, celle d'octroyer une charte à son peuple. Que la faute retombe sur ceux-là seulement qui la lui conseillèrent !

Charles X ne sortait jamais du cercle d'idées qu'il s'était tracé; on put l'arracher momentanément à ses opinions et aux hommes qui captèrent sa confiance et ses affections; on put lui aplanir les difficultés qui eussent élevé en-

momentanément créé, de
mêmes hommes qui, avec les
tentions du monde, minaient
trône.

Je vais rendre compte
causes qui firent éclore le
et de l'effet inférieur que ce

A peine la création de ce
fut-elle pressentie, que j'écri
lettre confidentielle où mon
mon indépendance luttèrent
retarder, au moins, son
teur; et après cette
cessivement à Charles X
dans lesquels je ne craignis pas
le danger d'un choix semblable
système qui en devenait une
Ce sont ces rapports que je li

cessera-t-il de méconnaître ces hommes si injustement calomniés, qui tiennent au principe de la légitimité, non par la doctrine du droit divin ou par un amour aveugle et romanesque, mais bien par le sentiment intime de son utilité, de son importance et de sa nécessité; qui regardent ce principe comme la seule barrière insurmontable à opposer à l'anarchie, et qui restent convaincus que c'est la seule planche sur laquelle la monarchie puisse marcher d'un pas ferme pour franchir l'abîme des révolutions, et arriver à l'ordre et à la légalité véritables.

Charles X tenait à la Charte, moins parce qu'il la croyait bonne, que parce qu'il avait juré de la maintenir; aussi quand il sembla vouloir la détruire, se dit-il à lui-même que son intention était seulement de la rendre possible; et la preuve, c'est qu'il n'appuya ses fameuses ordonnances par aucune baïonnette. Il considérait ces ordonnances comme la chose la plus juste et la plus naturelle; et s'il s'est fait un reproche plus tard, ce n'est pas celui d'avoir compromis l'avenir du pays par ces mêmes ordonnances, mais bien de n'avoir pas pris, en les lançant, les mesures nécessaires

pour sauver la France malgré elle. La grande faute de l'adresse des 221 fut de fournir à Charles X, comme à ses conseillers intimes, un prétexte pour frapper un grand coup, lorsqu'ils se virent acculés jusque dans les derniers retranchemens de la monarchie.

Charles X s'était dit encore : « On en veut « à mon autorité et à ma personne.... Laisser « renverser le trône, c'est livrer la France « aux horreurs de l'anarchie : sauvons l'un et « l'autre ! »

Il faut en convenir, cette adresse fut un grand malheur, et c'est ce que je m'efforçai, mais en vain, de prouver à un homme, à un député, qu'il [illegible]t de nommer pour peindre la supériorité à laquelle peuvent atteindre l'esprit, la raison, les lumières, les connaissances et le dévouement (1); mais malheureusement lui aussi, comme beaucoup d'autres, espérait de cette manière sauver le Roi et la France. Je respectai ses motifs tout en combattant vigoureusement les conséquences qu'il en tirait : l'événement justifia pleinement mes craintes.

(1) M. Royer-Collard.

— « La Chambre sera dissoute, et l'on gardera le ministère, m'efforçais-je de répéter.

— C'est impossible ! me répliquait-on.

— Oui, c'est impossible; mais cela sera. On se croira fort un jour, on sera faible le lendemain, et l'antre des révolutions sera de nouveau ouvert. »

La chute de M. de Villèle, moins encore qu'une sorte d'opposition que je pourrais qualifier de *bâtarde* et qui s'était infiltrée dans la Chambre des députés, imposa au Roi le ministère Martignac.

« Ces messieurs ne sont nullement les hommes de mon choix, me dit Charles X, ils sont ceux de la nécessité. »

Sans doute, ce ministère eût pu faire le bien, si la première condition d'un ministère, quels que soient les élémens dont il est composé, n'était celle de sa vitalité. Malheureusement il ne put s'entendre avec des hommes qui n'eussent pas mieux demandé que de faire cause commune avec lui, pourvu qu'il eût marché à la tête de l'opinion, au lieu de se laisser traîner à la remorque par elle. Ce fut ainsi que, sans s'en douter, le ministère Martignac prépara l'avénement au pouvoir de

l'homme le plus vertueux et le plus sincèrement dévoué sans doute (1), mais qui n'avait aucune notion sur la situation politique des esprits, persuadé, comme il l'était, qu'il ne doit pas y avoir de limite au véritable dévouement, et qu'il n'est rien qu'un Roi n'ait le droit d'exiger de ses sujets, parce qu'il est du devoir de ceux-ci de lui obéir aveuglément.

— « Vous oubliez, Larochefoucauld, me dit un jour Charles X dans son cabinet; vous oubliez, en me parlant comme vous le faites, que vous êtes mon aide-de-camp.

— Sire, répondis-je respectueusement, en déposant mes épaulettes à vos pieds je redeviens un de vos simples sujets; et le plus beau privilége comme le premier devoir de la fidélité, c'est d'oser dire toujours la vérité à son Roi. Je veux servir Votre Majesté et non la flatter.

— Eh bien, parle donc! » reprit aussitôt ce bon prince en me frappant familièrement sur l'épaule.

Je profitai largement de la permission.

M. de Polignac, convaincu qu'il était appelé

(1) M. de Polignac.

à sauver son pays, s'occupa peu des hommes qu'on lui associa, et accepta bénévolement ceux que le Roi voulut lui adjoindre.

Je plains sincèrement M. de Polignac, et plus particulièrement ceux de ses collègues qui, ne partageant pas exclusivement ses opinions, se laissèrent entraîner par un sentiment de générosité héroïque, sans calculer ni la portée ni les conséquences des actes dont on les rendit plus tard solidairement responsables.

La veille de mon départ pour les Pyrénées, j'avais eu une longue conférence avec le Roi. En sortant, je rencontrai le comte Beugnot (1) qui venait, avec sa grâce accoutumée, me demander mes commissions pour les eaux d'Aix, en Savoie, où il se rendait. M'ayant examiné un moment, il me demanda avec intérêt la cause de la tristesse qu'il voyait peinte sur mon visage.

— Elle est profonde, monsieur le comte, lui répondis-je sans entrer avec lui dans plus d'explication à ce sujet; mais si vous partez, ajoutai-je, ne soyez pas absent plus de trois

(1) Alors ministre d'état.

mois ; sans cela, vous pourriez bien ne plus retrouver à Paris les princes que vous et moi nous chérissons. Si un *motif grave* (1) ne déterminait mon absence, rien ne me ferait quitter la capitale en cet instant.

— Où iraient donc les princes? me demanda aussitôt M. Beugnot.

— A Rome, peut-être.... si toutefois on les y laisse arriver.... Que sais-je?.... au moins ne seront-ils plus ici!....

Et puis nous nous séparâmes (2).

Je me hâte de revenir sur la conversation que j'avais eue avec le Roi et qui m'avait laissé dans l'âme de si tristes pressentimens.

Cette fois, comme toujours, j'avais trouvé chez ce prince le même amour pour son peuple, le même désir de bien-être et de grandeur pour la France ; mais je remarquai pour la première fois, depuis que j'avais le bonheur d'approcher Charles X, une sorte de fatalisme qui semblait s'être emparé de sa personne ; il paraissait sur son visage comme dans ses dis-

(1) Je le fais connaître dans mes Mémoires.

(2) C'est M. le comte Beugnot qui, depuis, me rappela lui-même cette circonstance.

cours. Je voyais ce bon Roi entraîné, comme malgré lui, dans une route dont l'issue était un gouffre..... Des larmes involontaires obscurcissaient mes yeux..... A quoi attribuer cette disposition du Roi? Je l'ignore encore.... — A l'influence que les prêtres exerçaient sur son esprit! dira-t-on. — Fable aussi ridicule qu'absurde : Charles X put avoir auprès de son trône des esprits ambitieux; mais il n'accorda jamais à aucun d'eux cette influence dont on lui a fait le reproche. — A l'exagération de ses principes religieux! ajoutera-t-on encore. — J'ai suffisamment vécu dans son intimité pour affirmer que cette exagération qu'on lui prêta si gratuitement était tout imaginaire.

— Je ne veux pas détruire la Charte, me répéta-t-il sans cesse dans cette conversation; mais on veut renverser mon trône. On s'attaque à mon autorité, et moi, je me dois à mon peuple.

L'idée du devoir, bien qu'il en fit là une fausse application, le suivait constamment.

— Je ne veux pas de coup d'état! s'écria-t-il; mais qu'on ne vienne pas me forcer

jusque dans mes derniers retranchemens, car je n'aurais que vingt ans ce jour-là!

— Sire, lui répliquai-je avec calme, Votre Majesté aura un siècle le jour où il faudra faire tirer sur le peuple.

Je voyais le Roi fortement agité. Les traits de son visage étaient visiblement contractés... Mes paroles le troublaient sans cependant changer sa pensée : on eût dit qu'il était lié par un serment, ou qu'il se débattait contre une volonté plus puissante que la sienne.

— Mais, Sire, repris-je, Votre Majesté, en conservant pour ministres les seuls hommes que, à tort ou à raison, la France semble repousser des ministres qui ne pourront garder le pouvoir qu'au moyen de coups d'état; Votre Majesté, dis-je, arrivera forcément à sortir des voies de conciliation, et ce jour-là elle aura compromis sa couronne.

— Monsieur, me répliqua-t-il encore en me lançant un regard où se peignait plus de douleur que d'impatience, je ne veux pas de coup d'état, je vous l'ai déjà dit.

Telles furent les dernières paroles politiques de Charles X avec moi; mais bientôt les adieux

que je lui adressai le ramenèrent à la bienveillance qui lui était habituelle ; et je quittai le roi, la mort dans l'âme, en songeant que je n'avais pu rien gagner sur son esprit.

Ce fut plus tard, à Saint-Sauveur, que j'eus connaissance des fatales ordonnances, qui venaient d'être lancées dans le *Moniteur* (1). Ayant prévu dès long-temps quel devait être le résultat de pareilles mesures, je me mis à l'instant même en route pour Paris ; le devoir de ma charge autant que mes sentimens intimes m'y appelaient, et je croyais y arriver assez tôt ; mais le peu de mots que j'écrivis en toute hâte, témoignaient assez de mes tristes prévisions (2).

Je ne chercherai à peindre ici, ni les difficultés de mon voyage, ni les dangers auxquels j'échappai ; seulement qu'il me soit permis, en terminant cette narration, de payer un juste tribut de reconnaissance à l'homme aussi délicat que prévoyant qui, appréciant les difficultés que j'allais avoir à vaincre pour suivre ma route, et la position épineuse dans

(1) Le 26 juillet 1830.

(2) Voir la lettre à madame la vicomtesse de Larochefoucauld, p. 303.

laquelle je pourrais me trouver, vint chez moi, à cinq heures du matin, au moment même de mon départ, pour me prier avec instance de me charger d'une lettre ouverte, et à laquelle, me dit-il, il attachait la plus grande importance. Je pris cette lettre..... Elle était d'un petit-gendre de M. de Lafayette et était adressée à son beau-père. C'est alors qu'il me fut facile de comprendre tout ce que ce procédé avait de noble et de généreux. En effet, ce nom devait être pour moi, dans de telles circonstances, une sorte de talisman.

Je n'avais d'autre passeport que celui d'aide-de-camp du Roi. Presque continuellement entouré sur ma route d'une populace exaspérée qui devenait de plus en plus menaçante à mesure que je m'approchais de la capitale, je ne pouvais cependant me résoudre à prendre sur moi de faire usage de l'espèce de sauf-conduit que j'avais en ma possession; heureusement la Providence vint à mon secours, et elle permit que j'arrivasse sain et sauf à *la Vallée-aux-Loups* (1).

(1) Village situé à trois lieues de Paris, où M. de Larochefoucauld possède une maison, et illustré par les noms de MM. de Montmorency et de Châteaubriand qui l'ont habité.

Là, je m'empressai de dépêcher mon valet de chambre à M. de Lafayette, pour que la lettre qui lui était adressée par son gendre lui fût remise aussitôt, ainsi que la demande instante que je lui faisais d'un passeport, afin de pouvoir joindre Charles X et l'accompagner jusqu'au lieu de son embarcation.

Moins j'ai partagé les opinions de M. de Lafayette, plus je dois à la vérité de dire que sa réponse justifia ma confiance.

« Je comprends votre position, me disait-il dans sa lettre, et je respecte trop « votre caractère pour m'opposer à ce qu'à « votre place je regarderais aussi comme un « devoir; mais les ordres sont expédiés pour « hâter le plus possible le voyage de Charles X, « et je vous affirme sur l'honneur qu'il vous « serait impossible de le rejoindre. Du reste « disposez de moi. »

A cette lecture, je restai anéanti, accablé et comme sous le poids énorme qui pesait sur mon cœur....

« Eh quoi! m'écriai-je douloureusement, « trois jours ont suffi pour renverser une « monarchie de tant de siècles!.... O France! « ô ma patrie!.... tu es aujourd'hui la dupe

« de ceux qui t'ont fait servir à leur intérêt « personnel et à leur ambition !... Puisse une « expérience trop dure n'être pas la seule cause « de ton retour à d'autres sentimens, à d'au- « tres idées plus conformes à ton repos, à ton « indépendance et à ta gloire! »

Je fais grâce au lecteur de la suite de mes réflexions; il les devinera facilement. Je dirai seulement que, ce jour-là même, je vis passer, presque sous les murs de mon parc, cette valeureuse artillerie de la garde, dont rien ne put altérer la fidélité, morne, silencieuse, admirable de maintien, désespérée, sans être humiliée, de l'inaction à laquelle elle avait été condamnée; regrettant ses rois et ne songeant qu'à la France!.... Je respectai son silence; mais des larmes tombèrent de mes yeux.

1832.

Réponse à une lettre écrite par M. le comte de ..... qui me faisait part des mouvemens royalistes préparés dans l'Ouest, et qui m'engageait à m'y joindre.

..... 4 juin.

Puisse cette lettre vous arriver à temps!

Il est donc bien vrai! les esprits sont assez égarés à l'extérieur pour avoir si mal jugé la position des hommes et des choses! Quand on me parlait du projet d'une levée de boucliers, j'avais peine à y ajouter foi, et cependant c'est

à cela qu'on se prépare ! Que Dieu nous pardonne ! ou, pour mieux dire, que Dieu vous protège ! Apprenez, au moins, la vérité, et tâchez de la faire entendre et comprendre à ceux qui ont troublé votre sens, toujours si droit, en excitant votre dévouement toujours extrême.

D'abord, de toutes les erreurs, la plus complète et la plus funeste est celle qui tendrait à faire croire qu'il y a la moindre analogie entre cette époque-ci et celle de la première révolution. Alors, on ne songeait qu'à bouleverser tout, institutions et intérêts ; aujourd'hui toutes les préoccupations tendent à conserver ; je m'explique : non point à conserver ce qui est, mais ce qu'on a. On craint, avant tout, ce qui pourrait amener de nouveaux troubles, et vous pouvez être assuré que, dans l'état des choses, aucun parti ne passera et n'arrivera à son but par les moyens de la violence ; l'égoïsme le plus complet est la grande loi du siècle ; le gouvernement actuel n'est fort que de cette situation. Quels que soient les hommes qui le composent et qui le mènent, quelque opinion que l'on ait de leur origine, de leur moralité, des moyens dont ils font ou feront

usage, ce gouvernement représente le seul centre, le seul élément d'autorité, ou si vous aimez mieux, et ce qui est plus juste d'ailleurs, la seule ressource pour maintenir aujourd'hui l'ordre matériel. Et vraiment! tout royaliste que je suis, et justement même parce que je suis royaliste, je ne puis m'empêcher d'admirer le bon sens de la masse française qui, je vous le répète, veut, avant tout, que le désordre matériel ne recommence pas; et je partage d'autant plus ce sentiment, que la tranquillité intérieure est, à mes yeux, le plus puissant et peut-être le seul moyen de ramener les choses à la situation complète où elles doivent être, pour que notre pays puisse reprendre sa force, sa gloire et sa prospérité : vous en jugerez tout à l'heure.

Le sens dessus dessous de 1830 et les émeutes, à propos de rien et de tout, qui ont suivi cette déplorable catastrophe, ont blessé les intérêts et épouvanté les esprits. Sans que la masse se soit avoué à elle-même que c'était véritablement à l'origine de ce qui est qu'il fallait s'en prendre de la renaissance continuelle de ces troubles et de la perturbation de toutes les transactions, ce qui domine à présent c'est la

volonté de ne pas recommencer le charivari des trois jours. Donc, que les mouvemens agitateurs viennent de droite ou de gauche, ils seront mal vus, mal accueillis et repoussés; et comme on sent que le gouvernement a un intérêt personnel à les repousser aussi; comme il est évident que, par la force dont sa situation lui permet de disposer, il est en mesure d'écraser l'agitation armée, on lui prêtera concours, non pas pour lui et à cause de lui, mais pour soi et à cause de soi.

Le gouvernement de Juillet s'est habilement appuyé sur les vanités : tôt ou tard, il comprendra lui-même la faiblesse du ressort qu'il a fait jouer, et il finira par froisser ces mêmes vanités; mais sachons attendre.

Vous autres, qui ne voyez les choses que du point de vue éloigné et extérieur, en lisant, dans les journaux de diverses couleurs, le détail des agitations publiques, vous pouvez vous imaginer que tout est à feu et à sang, et qu'un ordre de choses si violemment attaqué est à moitié démoli. Dans tous les cas, ce ne serait pas par la violence des attaques; au contraire, car ces violences lui redonnent de

la force, parce que la masse encore passionnée et inéclairée attribue aux efforts des partis la souffrance des intérêts, et elle se persuade alors qu'en défendant le gouvernement qu'on ébranle, elle rassurera par-là même les intérêts généraux. Donc, lorsque, par des moyens armés, vous croyez hâter la chute de cet état de choses, vous allez contre le but que vous vous proposez d'atteindre, vous aidez à l'existence de cet état de choses, vous le fortifiez et le prolongez. Il est trop menacé pour ne pas être constamment eveillé, trop éveillé pour se laisser surpendre, et trop armé pour être vaincu dans une lutte de cette nature.

Cette situation et cette série de vérités sont tellement évidentes que bien des gens, et avec toute apparence de raison, vont jusqu'à croire qu'une partie de ces mouvemens sont excités, connus, ou favorisés par ceux qui sont assurés de les comprimer quand et comme ils le veulent, et qui se font ensuite une arme des terreurs que ces mouvemens répandent dans les esprits, pour se faire accorder un pouvoir, qu'ils ne pourraient obtenir sans ces circonstances. Telle était, en effet, la tactique de la Convention et des gouvernemens révolution-

naires qui se sont succédé pendant la première période des troubles publics. Soyez donc certain que rien n'est plus désiré peut-être par ce gouvernement que les mouvemens des partis qui ne trouveront actuellement aucun appui dans les masses, lesquelles, comme je le disais plus haut, veulent le repos et l'ordre pour arriver au bien-être et aux soins de leurs intérêts. C'est à la situation politique, qui leur offrira le plus de garanties à cet égard, que ces masses porteront leurs sympathies et leur concours; et je me hâte de répéter qu'il n'y a pas, en résumé, de dispositions plus favorables à la cause que nous servons, et à laquelle sont attachées la gloire et la prospérité de la France. Je vous ai dit que vous en jugeriez tout à l'heure : m'y voici maintenant.

N'est-il pas vrai, pour vous et pour moi, que ce sont les préjugés, les illusions, les passions que le libéralisme et ses complices de toutes nuances ont fait naître contre la légitimité, les Bourbons, les choses et les hommes monarchiques qui ont troublé tous les esprits et amené enfin la catastrophe de 1830?

N'est-il pas vrai, pour vous et pour moi, que le principe d'hérédité souveraine, selon

notre droit national, uni au principe d'institutions d'assemblées communales, provinciales et générales, offre les conditions de réalité, de traditions et de mœurs les plus complètes et les plus éprouvées pour garantir l'ordre public par l'unité d'une autorité monarchique inviolable, et la liberté par le développement d'une administration municipale et élective? que, sous la double égide de cette constitution fondamentale, les rapports de la France avec les autres nations, ses traités, ses alliances, ses guerres mêmes sont assurés, faciles, honorables, puisqu'ils s'exercent tous dans les termes d'un droit des gens sympathique et reconnu? que, dans les rapports intérieurs, les droits d'hérédité, de propriété, de paternité, d'hiérarchies sociales, se trouvent mieux compris, mieux observés, et concourent ainsi au meilleur développement de toutes les transactions sociales, d'intelligence et d'intérêts?

N'est-il pas évident qu'il faut que ce qui est vrai pour vous, pour moi, pour un grand nombre, le devienne également pour tous, ou au moins pour la majorité de ceux qui ont une action quelconque sur la société?

Et il est d'autant plus facile de ranimer ou de faire fructifier ces vérités dans les esprits et dans les cœurs, qu'elles existent naturellement dans l'instinct, dans le bon sens, dans le calcul de tous les Français, et que les avantages qu'elles produisent se sont manifestés, comme on l'a vu, malgré tout, pendant quinze ans, et comme on le sentira plus encore par la suite.

Mais, afin que ces vérités et ces avantages deviennent sensibles et désirables pour tout le monde, il faut que les préjugés, les illusions et les passions soient éteints ou calmés; il faut que la raison publique et la voix des intérêts véritables reprennent leur empire et se fassent entendre. Or, est-ce un bon moyen de faire revenir la raison et de rassurer les intérêts que de les troubler par des mouvemens tumultueux ? Au contraire, les passions et les intérêts, jusqu'ici entraînés par les sophismes, les mensonges et les trahisons révolutionnaires, croiraient voir la justification de leurs préjugés dans les efforts d'un parti que ses bonnes intentions peuvent égarer aussi; l'opinion publique y puiserait de nouveaux motifs d'éloignement et de haine, et

en même temps ces préjugés et ces passions reporteraient plus de confiance vers un gouvernement qui semblerait les protéger, quoiqu'au fond il ne protégeât que lui-même.

L'instinct, le calcul, la volonté de la masse qui ne veut pas que l'on trouble l'ordre matériel actuel sont fondés, et il faut d'autant plus favoriser ces dispositions que leur résultat ne peut, comme je l'ai déjà dit, que tourner au profit de la cause nationale que nous défendons. Qu'est-ce, en effet, que le parti royaliste, sinon le parti de l'ordre? S'il cesse un instant, par ses doctrines ou par ses actions, de se montrer tel qu'il est, il perdra toute l'influence qu'il doit reprendre pour le bonheur du pays; il ne paraîtra plus aux yeux de l'opinion publique que comme une faction d'un autre genre qui, à l'aide de nouveaux troubles, veut s'emparer du pouvoir pour l'exploiter à son profit; tandis qu'en abandonnant les choses et les hommes de la révolution à leur allure naturelle, comme ils ne peuvent produire ni l'ordre véritable ni la véritable liberté, il faudra bien que le pays, qui veut le repos et la prospérité, tourne enfin ses regards et ses vœux vers le seul principe

et vers les seuls hommes qui peuvent les lui garantir.

Que faut-il pour arriver à tous ces résultats? Il faut le temps et le calme. Si le système actuel pouvait procurer l'ordre moral, le repos et la prospérité aux besoins publics, il ne faudrait rien espérer ni du présent ni de l'avenir; mais si, au contraire, il ne possède pas en lui la *vertu* qui les fait naître et les maintient, il ne peut produire que l'agitation des esprits, la confusion sociale, la rupture des rapports qui lient la France aux autres nations, et par conséquent la souffrance et la perturbation des intérêts généraux et des relations privées. Les faits de désordre sans cesse renaissans commencent à frapper les esprits, et cette situation, en pénétrant peu à peu toutes les classes, force ceux-là mêmes qui ont préparé, approuvé, applaudi cette révolution à faire des retours sur le passé : retours cruels pour les événemens accomplis, et favorables aux choses et aux hommes de la Restauration!

Le temps peut-il venir déranger ce résultat irrésistible du principe révolutionnaire? le temps peut-il rendre meilleure la situation du

système actuel ? Dans mon opinion, non, mille fois non. Ou je me trompe étrangement, ou l'influence funeste de la révolution de 1830 et la disposition réactionnaire des opinions et des intérêts ne feront que se développer et s'augmenter avec le temps.

Et c'est là ce que l'on penserait à troubler ! c'est cet infaillible développement des conséquences renfermées dans le principe et la situation révolutionnaires que l'on viendrait déranger ! et ce sont les royalistes qui, sous le prétexte de rétablir l'ordre, viendraient créer le désordre ? et vous venez, mon cher Comte, me proposer de me joindre à cette entreprise ? Je ne répéterai pas ce mot connu d'une profonde immoralité : *c'est pis qu'un crime, c'est une faute ;* mais je vous dirai : c'est pis qu'une faute, c'est un crime. Ecoutez bien : mais d'abord il va sans dire que tout ceci n'est point une question de courage et de dévouement. A cet égard, vous et moi le soupçon ne saurait nous atteindre. Passons.

D'après ce que vous me mandez, c'est donc un soulèvement que l'on chercherait à opérer dans les provinces de l'Ouest, où la fidélité

religieuse et monarchique est enracinée dans le sol, et où l'on souffre de toutes les façons de l'ordre de choses actuel. — Croyez-vous que nous soyons ici sur des roses? — Quel est le but du soulèvement espéré? la Régence exercée par madame la duchesse de Berri. Cette Régence est-elle désirable? est-elle possible?

Je suis persuadé d'abord que tous les projets à cet égard sont pénétrés, connus et neutralisés d'avance. Je vous le répète : le gouvernement est trop éveillé et trop armé pour être surpris et vaincu par de pareils moyens; il est, en outre, trop bien servi par tous ses agens pour n'être pas instruit des préparatifs qui peuvent se faire; il y a à parier que la trahison environne ces projets, et que toutes les démarches sont déjà dénoncées. Croyez-moi, vous vous faites d'étranges illusions!

Je ne doute pas qu'un certain nombre de dévouemens privés, exaltés, honorables ne suive ce mouvement. Mais pensez-vous que la masse bretonne s'y livre comme en 1793, et qu'elle se lève avec son ardeur, son unanimité, sa persévérance antérieures? Détrompez-vous;

encore une fois, vous ne voyez les choses que de l'extérieur et d'un point de vue dérangé. Ici, nous voyons plus vite et plus juste. L'Ouest ne se soulèvera pas ; et, s'il se soulevait, il serait écrasé. En l'absence de toute guerre étrangère, on enverrait dans ces provinces vingt mille hommes, cent mille hommes, s'il le fallait, pour en finir plus sûrement et plus promptement ; et, comme cette mesure est facilement comprise et sentie par la masse vendéenne, cette même masse ne s'exposera pas inutilement à de pareils dangers. Ses intérêts immédiats ne sont point menacés : ses opinions seules sont agitées ; mais elles ne le sont point à un assez haut degré pour produire, comme jadis, ces actes d'une explosion unanime. Si on vous présente sous un autre jour la situation de ce pays, on vous trompe ; je le connais par moi, par ma famille, par mes amis. Tout renseignement d'une nature différente est un leurre, un piége ou une erreur funeste. Oui, la Bretagne est monarchique et bourbonnienne ; oui, tous ses sentimens la portent vers une autre situation politique ; mais, entre cela et un soulèvement général et durable, il y a un abîme et pour ceux qui

se jetteront d'eux-mêmes dans cette voie d'une insurrection armée, et pour ceux qu'on y entraînera par des excitations de dévouement et de point d'honneur. C'est donc tout à la fois une faute envers soi-même et un crime envers les autres; car le succès est impossible, et il n'y a d'assurés que les malheurs publics et privés qui résultent toujours d'une guerre civile.

La guerre civile ! le voilà donc échappé de ma plume ce mot terrible que j'espérais n'en pas voir sortir ! Oui, c'est la guerre civile qui s'allumerait dans notre pays si, contre toute attente, cette entreprise avait quelque chance de commencement, ou au moins de durée. Mais elle n'aura pas lieu, n'est-ce pas ? Puisque l'on consulte, c'est que l'on hésite encore. Vous savez que les gens les plus sages, les plus expérimentés, les plus influens sur l'opinion publique voient les choses comme je les vois moi-même, qu'ils sont entièrement opposés à toute levée de boucliers, et (pour répéter ce mot, qui doit faire mettre bas les armes à tout ce qui porte un cœur français) opposés à toute action, à toute idée de guerre civile. Qui donc a pu donner de

tels conseils à cette noble princesse dont le courage, sans doute, ne fera jamais défaut à toutes les idées généreuses, mais qui, d'elle-même, ne peut avoir ni la pensée ni les moyens d'une pareille tentative, ou, pour ne rien déguiser, d'une échauffourée si dangereuse, si inutile?

La vue de dangers à courir et qu'on lui aura fait entrevoir aura excité son âme si ardente, si française, et l'espoir de donner une seconde fois la couronne à son fils peut achever de la déterminer à braver tous les périls, Aussi n'est-ce point à elle qu'on devrait s'en prendre : c'est sur ceux qui la porteraient à cette action qu'il faudrait faire retomber le blâme; mais l'opinion publique ne jugerait point ainsi. Dans cette démarche audacieuse et sans fruit, c'est tout au plus si on voudrait voir la mère de Henri V armée pour les droits de son fils. Le public, prévenu, craintif, encore trop vivement en proie aux passions qui lui ont été suggérées, serait peut-être conduit à ne voir Madame qu'à travers un voile d'ambition personnelle qui défigurerait ses hautes qualités et pourrait compromettre son avenir en France. Madame connaît mon

dévouement pour elle, pour les Bourbons et pour le principe auquel nous sommes attachés. Mais MADAME connaît aussi mon ardent amour pour la vérité. Mettez-moi donc, cher Comte, aux pieds de MADAME; dites-lui que c'est à ses genoux, que c'est au nom de la France, de son fils et d'elle-même que je la supplie de ne pas se laisser entraîner à une action témérairement inutile, funeste pour le pays; que le pays, soyez-en sûr, jugera avec rigueur, et qui, enfin, loin de pouvoir être favorable aux intérêts pour lesquels madame la duchesse de Berri consent à se sacrifier, ne peut que nuire à la cause nationale, en montrant le jeune Prince entouré de conseils de violence, dont la France, plus que jamais, redoute les tentatives et les effets.

Car enfin, et c'est ici le dernier terme de cette explication, admettant un moment et par impossible le succès de l'entreprise dont il est question, c'est une Régence qui serait proclamée, n'est-il pas vrai? Ce serait, ainsi, une Régence proclamée à main armée, une Régence proclamée en dehors ou en l'absence de toute assemblée générale, de tout assentiment préalable des grands corps de l'Etat

ou des masses nationales bien ou mal représentées? Que serait donc un gouvernement ainsi *constitué?* Rien autre chose qu'un autre gouvernement de parti qui ne pourrait se soutenir, comme le système actuel, que par des lois et des mesures d'exception. La légitimité, pour être tout ce qu'elle est, pour produire toutes ses conséquences favorables, ne peut être exploitée dans le sens étroit et exclusif de quelques intérêts personnels, et la Charte de 1814, en resserrant les institutions politiques dans une chambre des Pairs héréditaires, dans des Députés à mille fr. et dans des électeurs à cent écus, avec une armée et une administration dépendantes d'un budget annuel, a étouffé les Bourbons. En vain, avec toute la conscience de leur bon vouloir pour les Français et toute la force du principe dont ils étaient les représentans, Louis XVIII et Charles X se sont-ils sans cesse efforcés d'être les souverains de tous les Français : la Charte, exécutée d'abord par et dans l'esprit despotique des doctrinaires et des révolutionnaires, enfermait le gouvernement royal dans un cercle de monopoles d'où se trouvaient exclues les

classes véritablement monarchiques, les classes laborieuses, agricoles, éclairées, morales, puisqu'il n'y avait aucune institution municipale, communale, provinciale, qui fît graviter tous les intérêts et toutes les libertés vers le trône. Puis, cette même Charte, qui mettait, à l'indépendance nécessaire du pouvoir, des entraves telles que l'exercice salutaire de l'autorité royale était presque impossible, elle renfermait un article 14 qui permettait à la royauté de faire tout ce que son bon plaisir lui suggérerait. La Royauté s'est cru et vu obligée d'en faire les ordonnances de juillet, et vous en savez le succès! Est-ce là aussi ce qu'on veut recommencer?

A la suite de longues guerres extérieures, avec un établissement de paix assurée, par la douceur de leurs mœurs, par la vertu inhérente au principe de légitimité, et par les efforts, pendant sept ans, d'une administration royaliste, forte et habile, les Bourbons ont pu régner quinze ans, *malgré* la Charte, et en faisant naître en France des prospérités de toute nature. Si on n'avait pas été dominé par les antécédens de contradic-

tion, de révolution, de dissolution renfermés dans la Charte, on aurait pu parvenir à entourer le trône d'institutions monarchiques, de véritables libertés politiques et municipales, et cette prospérité eût été solide et durable. Mais toutes ces combinaisons ne subsistent plus aujourd'hui; et la Charte de 1814, exécutée par une régence obtenue à main armée, ne serait qu'un nouveau monopole moins durable et moins solide encore que l'autre. Pourriez-vous croire, cher Comte, que la France, plus éclairée que jamais sur ses intérêts, par l'exemple des dix-huit mois, qu'elle vient de traverser, accueillerait et soutiendrait un autre gouvernement né d'une autre insurrection? Elle le subirait peut-être, comme elle fait en ce moment, mais avec l'arrière-pensée, le désir et la volonté de s'en débarrasser. En un mot, ce n'est pas à la tête d'un parti, quelque honorable qu'il fut, que Henri V pourrait jamais rentrer en France; c'est seulement qu'il serait rappelé par les intérêts et les opinions raisonnables de la patrie. D'ailleurs, et à l'heure qu'il est, trop de difficultés n'entoureraient-ils pas son trône? Laissons au

pouvoir actuel le soin, la nécessité et la responsabilité de les résoudre.

En résumé, c'est une partie de régence que l'on jouerait; ce n'est pas une partie nationale. Eh bien ! le pays peut être obligé d'y assister comme galerie; mais il ne voudrait y risquer aucun enjeu : comptez-y bien. Tout le monde sent que les choses actuelles sont un provisoire qui pourra durer plus ou moins long-temps, selon les circonstances; c'est ce sentiment, cet instinct d'une situation provisoire qui empêche toute confiance, qui neutralise les esprits, les intérêts et les forces de la nation. Une Régence à main armée n'inquiéterait pas moins et serait encore considérée comme du provisoire, et le pays ne prendrait pas parti pour celui-ci contre celui-là, parce qu'encore une fois, au point où en sont les opinions, les intérêts et les mœurs, rien de ce qui se présentera avec violence et exclusion ne sera généralement et sincèrement accueilli par la France. Pour ne rien déguiser, c'est là une des causes principales de la répulsion manifestée contre la République. La République a mauvaise réputation en France,

quoique l'égalité des mœurs semble en favoriser les idées, au moins à Paris ; mais on n'en voit l'établissement possible qu'à travers la violence, la guerre, l'attaque à la propriété ; et alors toutes les sympathies reculent devant ces craintes, fondées ou non.

Il en serait de même d'une Régence ayant pour origine la guerre civile. C'est une partie que le pays ne veut ni ne peut jouer ; c'est, pour mon compte, une partie que je ne jouerai jamais.

Au contraire, si, dans un avenir que nul ne peut indiquer, Henri V se présentait, appelant et réunissant autour de lui tous les hommes sages que l'opinion publique lui désignerait, convoquant une assemblée librement élue par les provinces qui enverraient auprès de sa personne des députés avec lesquels la base de toutes les institutions d'une véritable monarchie et d'une véritable liberté serait facilement établie et arrêtée, ce jour-là, cher Comte, ce n'est point une lettre que je vous enverrais, c'est moi-même qui conduirais mes deux fils là où le devoir et le patriotisme nous appelleraient. Laissons donc

faire le temps, la Providence et la fortune de la France; laissons grandir les idées, les hommes et les choses. A cette époque et de cette façon, je suis à vous, c'est-à-dire je suis à mon pays; *sinon*, *non*.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME TROISIÈME.

A.

Attaques contre M. de Villèle. 10
Anonyme (lettre) contre M. de Larochefoucauld. . . . 27
Anniversaires du 3 mai et du 12 avril. 40
Angleterre (l'). — Sa prochaine révolution. 59
A..... (M. le duc d'). — Opéra-Comique. 70
Académie royale de Musique. — Ses abus. — Ses réformes. — Ses succès. . . . . 71 et suiv.
Arc-de-Triomphe (l') du Carrousel. 75
Adresse de la chambre des Députés sur le mot *déplorable*. 95
Agier (M.). — Garde nationale. 102
Angleterre et Russie. 240
Adresse de la Chambre contre le ministère Polignac. . 251

Alger (préparatifs de l'expédition d'). 258
Idem (conquête). 268
Angleterre. — Son irritation de la prise d'Alger. . . . 269
. . . . . et sa vengeance. 270
Auger (M.) de l'Académie française. 311
Andrieux (M.) *Idem*. . . . . *id.*

B.

Beugnot (M. le comte).— Ses souvenirs sur la position de Louis XVIII et de Charles X. 11
Beaux-arts (organisation du département des) à la maison du Roi. 14
Banquiers. — Leur influence. 23
Bl.... (M. de), ambassadeur à Naples. 26
Banquet royal au sacre. 39
Bourbons méconnus. . . . . 47 et 48
Beaux-arts (achats et économies). 54
Bourbons calomniés. 66
Banderalli (M.), professeur napolitain. 74
Beaux-arts (direction des). — Abus et réformes. . 75 et suiv.
Biographie des Dames de la Cour. 83
Bordeaux (M. le duc de). — Propos de M. Canning. . . 85
Bourbons menacés par l'Europe. . . . . *id.*
Bourmont (M. le comte de). . . . . 134 et suiv.
Bourbons. — Leur gouvernement. 146
Bal masqué pour les pauvres. 241
Beaux-arts (administration des). 307
Bellart (M.). 311
Bordeaux (statue de M. le duc de) commandée et refusée. 314
Boyeldieu, compositeur. 316
Belle au Bois dormant (la), ballet-pantomime. 318
Beugnot (M. le comte). — Conversation avec M. de Lar. 337
Berri (madame la duchesse de), régente. . . . 357 et suiv.

C.

Avertissement sur les notes au Roi). 1
Lavigne (M.), ses hommages à Charles X et sa 5
contre M. de L. R. (leur cause). 10
. 14
jugé par Louis XVIII. . . . . 16 et 19
ous Louis XVIII et sous Charles X. 17
M. le comte de). — Anecdote. 23
— Leur réunion, moment de crise. . . . 28
1814. — Ses anomalies. — Ses dangers. . . 35
ires du). . . . . 41 et suiv.
Roi (calomnies). 50
(musée). 55
and (M. de). . . . . 57 et suiv.
— Ses bienfaits, sa bonne foi. 63
l.). — Ses menaces révolutionnaires. . . . 65
e Siége de), opéra. . . . . 73 et suiv.
stitution musicale de). 74
M. le comte de). — Complimens de condo- 81
l.) — Propos contre la légitimité. 85
— Calomnies et menaces contre lui. . . . 86
Roi. 87
ouverture des). — Discours du Roi. . . . 92
inquiet et souffrant. 93
e). 94
he de la Chambre élective. 104
on administrative. 105
814. . . . . *id.*
e 1815. — Ses idées, sa conduite. 106
rojet de dissoudre la). 117

Charles X. — Son voyage en Alsace. 119
Concessions. — Leur effet politique. 126
Coups d'état. 143
Charte de 1814 et Chambre de 1815. . . . . 144 et suiv.
Charles X (trois Mémoires adressés au Roi sous le ministère Polignac et la situation politique). . . . . 150 et suiv.
Coups d'état repoussés par le Roi. 239
Coups d'état prévus. 257
Coups d'état prochains. 271
Cuvier (le baron). 311
Champein (M.), compositeur. . . . . *id.*
Cinti-Damoreau (madame). 317
Cicéri. 322
Clarac (M. de), inspecteur des musées. 323
Conservatoire de Musique. 324
Chérubini, compositeur. 325
Choron (institution de musique religieuse). . . . . *id.*
Chapelle musicale du château. 328
Charles X. — Son caractère, ses projets avant les ordonnances. . . . . 329 et suiv.
Charte de 1814. . . . . 362 et suiv.

D.

Destitution de royalistes exagérés. 3
Demande et refus d'un piano. 4
Delavigne (M. Casimir). 5
Du Cayla (madame la comtesse). 9
Du Cayla (madame la comtesse). — Services qu'elle a rendus à Charles X. 11
Du Cayla (madame la comtesse). — Jugement de l'empereur d'Autriche à son égard. 12

Députés (chambre des). — Son influence et ses envahissemens. 22
Idem. 25
Delavigne (M. Casimir). 37
Dauphin (M. le). 49
Discours de Charles X, à l'ouverture de la session de 1828. 92
Déplorable. — Discussion sur ce mot dans l'adresse. . . 95
Dauphine (madame la). 108
Doudeauville (M. le duc de) quitte le conseil à propos de la dissolution de la garde nationale. 114
Delalot (M.), député. 124
Désordre politique. 126
Doudeauville (M. le duc de) désigné par M. de Villèle. . 288
Duval (M. Alex.) de l'Académie française. 311
David (M.) de l'Académie des arts. . . . . *id.*
Didot (M. Firmin), libraire. . . . . *id.*
Duponchel (M.), dessinateur. 323

E.

Exagération royaliste repoussée. 3
Idem. — Opposition. 20
Idem. 29
Esprit révolutionnaire. . . . . 65 et suiv.
Esprit de faction et de désordre. 126
Election de M. de L. R. — Lettre au président d'un comité du département de la Marne. 262
Idem. 266
Etienne (M.), de l'Académie française. 311

F.

Fermeté de conduite au début d'un règne. 3
Franconi (les frères). — Incendie du Cirque. — Munificence du Roi. 62
Feydeau (théâtre). — Ses embarras. 70
Frayssinous (M.). 94
Fourrier (M.), de l'Académie des sciences. 311
Forbin (M. de), directeur du musée. 323

G.

Gobelins (administration des). 75
Garde nationale de Paris. — Son rétablissement. . . . 102
Idem. 107
Idem. — Discours de M. de L. R. 110
Idem. — Provocations le jour de la revue. 112
Grèce (roi proposé pour la). 148
Guillaume Tell, opéra 318
Gérard, peintre. 323
Guerre civile. 359

H.

Herbier, ouvrage d'art acquis. 55
Habeneck (M.), directeur de l'orchestre de l'Opéra. . . 317
Hittoff (M.), architecte. 319
Henri V. 367

I, J, K.

Jaquotot (madame). — *La Sainte-Famille*. 55
Journaux (articles de petits) dirigés contre M. de L. R. . 315
Kreutzer (M.), directeur de l'orchestre de l'Opéra. . . 317
Italiens (théâtre des). 318

L.

Libéraux (propos des) à l'avénement de Charles X. . . 6
Louis XVIII. — Ses opinions sur son sacre. 9
Idem. — Comment il recevait les attaques dirigées contre ceux qui le servaient. 10
Idem. — Ses prévisions sur le règne de Charles X. . 17 et 19
Libéralisme. — Ses calomnies, ses menées. 66
Larochefoucauld-Liancourt (obsèques du duc de). . . 67
Lafayette (élection de M. de). 68
Légitimité indispensable à la France et à l'Europe. . . 87
La Bourdonnaye (M. le comte de), député. 116
Idem, ministre. . . . . 134 et suiv.
Lafayette (M. de) à Lyon. 148
La Bourdonnaye (M. le comte de). — Sa retraite du ministère. 178
Légitimité compromise. 237
Lorgeril (amendement-). 247
Lamartine (M. de). — Son discours de réception à l'Académie française. 261
Larochefoucauld (lettre à madame la vicomtesse de). — Relation d'une fête aux Eaux-Bonnes. 290
Idem. — Ordonnances de Juillet. 303
Idem. — Départ de Saint-Sauveur. 305
Lourdoueix (M. de). 308
Lettres (secours aux gens de). . . . . *id.*
Larochefoucauld (M. de), président de la commission relative à la propriété littéraire. 310
Idem. — Son discours à l'ouverture des séances de cette commission. 311
Lally-Tolendal (le marquis de). . . . . *id.*
Lainé (le vicomte). . . . . *id.*
Laville de Miremont (M. de), auteur. . . . . *id.*

Lemercier (M.) de l'Académie française. 311
Levasseur (M.), artiste dramatique. 317
Lamarre (M. le comte de). 318
Lecointre (M.), architecte. 319
Loges et entrées supprimées à l'Opéra. . . . . *id.*
Lafayette (M. de). 343

M.

Musée (tableaux militaires enfouis dans les magasins du). 6
Maison du Roi (établissemens de la) à réformer. . . . 18
Idem. 55
Musée de 1827. — Discours d'ouverture du jury. . . . 77
Molé (M. le comte). 94
Martignac (M. de) et son ministère. 102
Idem. 107
Idem. — Compromis et renversé. 121
M..... (M. le duc de). 123
Idem. 126
Martignac (ministère) tombé de fait. . . . . *id.*
M..... (M. le duc de). 129
Montbel (M. de), ministre. 135
Mémoires (trois) adressés au Roi Charles X sous le ministère Polignac et sur la situation politique. . 150 et suiv.
Michaud (M.). — Conversation avec M. de Polignac. . . 177
Mortemart (M. le duc de). 237
Ministère et Chambres Polignac. 247
Mortemart (M. le duc de) désigné par M. de V..... . . 288
Michaud (M.) de l'Académie française. 311
Moreau (M.), homme de lettres. . . . . *id.*
Malibran (madame). 317
Moïse, opéra. 318
Muette de Portici (la), opéra. . . . . *id.*

Manon Lescaut, ballet-pantomime. 318
Manufactures royales. 327
Martignac (ministère). 335

N.

Napoléon. — Son couronnement. 9
Idem. — Mot de lui. 56
National (fondation du journal le). 232
Nourrit (M.), artiste dramatique. 317

O.

Orléans (menées du parti d'). 32
Idem. 48
Opéra-Comique. — La nouvelle salle. 54
Orléans (M. le duc d'). — Sa conduite. 64
Opéra. — Intrigues pour le donner aux jeux. 71
Orléans (mariage projeté d'une des filles de M. le duc d'). 149
Orléans (faction d') et mariage. . . . . 232 et suiv.
Idem. — Conduite et menées. . . . . 241 et suiv.
Opinion publique hostile. 260
Opéra. — Réforme des abus. 316
Ory (le comte), opéra. 318
Opéra. — Coulisses fermées. . . . . 319 et suiv.
Idem. — Confié aux jeux. 324
Ordonnances de Juillet. — Leurs causes et leurs effets. . . . . 329 et suiv.

P.

Pairs (chambre des). — Son opposition. 21
Pairs héréditaires. 33

Presse (licence de la). 48
Idem. 83
Prêtres menacés. 84
Pasquier (M.) et les doctrinaires. . . . . 90 et 93
Périer (M. Casimir). . . . . 91 et 98
Peton (M.), député. 108
Périer (M. Casimir). 124
Polignac (M. de). — Son arrivée à Paris. . . . 129 et 130
Idem. . . . . 134 et suiv.
Idem. . . . . 141 et suiv.
Propriété littéraire. — Commission nommée pour examiner cette question. 309
Portalis (M. le comte). 310
Parseval-Grandmaison (M.), de l'Académie française. . 311
Picard (M.), *id*. . . . . *id*.
Pardessus (M.), conseiller d'état. . . . . *id*.
Polignac (M. de). . . . . 336 et suiv.

Q.

Quatremère de Quincy (M.). 311

R.

Refus d'un piano demandé à la maison du Roi. . . . 4
Rouen (affaires du diocèse de). 42
Révolutionnaires (propos). 47
Révolution préparée. . . . . *id*.
République. 48
Roi de Rome. . . . . *id*.
Révolution menaçante. 49
Récamier (madame). 58
Révolution prochaine. 59

Réal (M.). — Son retour en France. 67
Rossini. — Ses services, son génie ; — proposé pour la croix d'honneur. 72
Rivière (M. le duc de). — Sa mort. 94
Royer-Collard (M.). — Ses opinions, ses discours. . . 99
Russie. — Sa politique et ses conquêtes. 120
Roy (M. le comte). 130
Royer-Collard (M.). 131
Révolution qui se prépare. 147
Idem. 231
Royer-Collard (M.). — Son opinion sur sa situation . . 232
Russie et Angleterre. 240
R..... (M. le comte de). 244
Idem. — Réponse de M. de L. R. 245
Royer-Collard (M.). — Son opinion sur Charles X. . . 255
Idem. — Son opinion sur la situation de 1830. 265
Royer-Collard (M.). 310
Raynouard (M.), de l'Académie française. 311
Renouard (M.), libraire. . . . . *id.*
Rossini. 316
Robert-le-Diable, opéra. 318
Royer-Collard (M.) 334
Révolution de Juillet. — Son origine, ses phases, sa situation en 1832. . . . . 345 et suiv.
Régence projetée. . . . . 356 et suiv.

S.

Sacre de Charles X. — Discussion sur la couronne. . . 7
Idem. — Banquet royal. 39
S..... (M. de) aux sceaux. 47
Soult (le maréchal) 67
Siége de Corinthe (le), opéra. 73
Syriès de Marynhac (M. de). 101

Situation politique. 133
Saxe-Cobourg (le prince de) indiqué comme roi de la Grèce. 148
Stuart (lord). 233
Situation politique à l'ouverture des Chambres en 1830. 247
Idem. . . . . 271 et suiv.
Siége de Corinthe (le), opéra. 318
Somnambule (la), ballet-pantomime. . . . . *id.*

T.

Talleyrand (M. de). — Son anglomanie. 35
Idem. 94
Terneaux (M.), député. 107
Talleyrand (M. de) engagé dans la révolution. 232
Thiers (M.), au *National*. . . . . *id.*
Taylor (M.). 311
Talma. . . . . *id.*
Taglioni (mademoiselle). 317
Turpin (M. le comte de). 323

V.

Villèle (M. de). — Attaques contre lui. 10
Idem. — De la cour et de l'étranger. 20
Idem. — Avec les députés. 25
Villemain (M.). — Mot de lui sur Charles X. 26
Villèle (M. de). — Sa prévision sur le règne de Charles X. 27
Vernet (M. Horace). — Portrait du Roi. . . . . *id.*
Villèle (M. de). — Les finances. 29
Idem. — Le budget, ses travaux, ses fatigues. 31
Idem. — Ses prévisions sur l'avenir politique. 33
Idem. — Nécessaire, indispensable. 34

Villèle (M. de). — Son découragement. 49
Idem. — Incidens sur ses dissentimens avec M. de L. R. 52
Idem. — Ordonnance financière. 83
Idem. — Sa retraite du ministère. 89
Idem et M. Casimir Périer. 93
Idem et son administration discutés dans l'adresse de 1828. 95
Idem. — Projet d'accusation contre lui. 116
Idem. — Projet de le rappeler au ministère. 252
Waterloo. 269
Villèle (M. de). — Projet de le consulter. . . . 276 et suiv.
Idem. — Visite de M. de L. R. 278
Idem. — Opinion de M. de V. sur les affaires. . 278 et suiv.
Vatimesnil (M. de). 311
Villemain (M.), de l'Académie française. . . . . *id.*
Vendée (mouvemens royalistes dans la). 345

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

ERRATA.

—

PREMIER VOLUME.

Page 46 : le Vicomte de Château-Brion; *lisez :* de Châteaubriand.

Page 52 : toute autre occupation ; *lisez :* tout autre occupation.

Page 206 : ses yeux enfoncés et renfoncés; *lisez :* ses yeux renfoncés.

Page 259 : plus facile à faire que le bein; *lisez :* le bien.

DEUXIÈME VOLUME.

Page 115, au lieu de : Il était d'une grande importance, etc. ; *lisez* : s'il était d'une grande importance que le Roi eût auprès de sa personne, dans ses derniers momens, un homme, comme le maréchal de Lauriston, qui jouissait, à juste titre, de l'estime et de l'affection de Louis XVIII, il n'était pas moins nécessaire que le nouveau Roi, etc., etc., etc.

Page 184, ligne 24 : un monument ; *lisez :* un mouvement.

Page 279 : sans un chaos; *lisez :* sans un cahot.

TROISIÈME VOLUME.

Page 59, ligne 24, au lieu de : coopérations; *lisez :* corporations.

Page 77, ligne 3, au lieu de 1829; *lisez :* 1827.

Page 308 : M. de Lourdoix; *lisez :* M. de Lourdoueix.

MÉMOIRES

DE M. LE VICOMTE DE

LA ROCHEFOUCAULD.

IMPRIMERIE DE MADAME POUSSIN, RUE SIGNON, 2.

MÉMOIRES

DE M. LE VICOMTE

DE

LAROCHEFOUCAULT

AIDE-DE-CAMP DU FEU ROI CHARLES X.

(1814 à 1836.)

IV.

PARIS,
ALLARDIN, LIBRAIRE,
QUAI DE L'HORLOGE, 57.

1837.

THE UNIVERSITY OF ALABAMA
LIBRARIES

.T4
C
355
G35

)9420 81_190

ANECDOTES,

SOUVENIRS,

PIÈCES DIVERSES, ETC., ETC., ETC.

MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME (1).

I.

SÉJOUR DE MADAME AU TEMPLE.

(*Extrait d'une lettre écrite à cette époque par madame de .....*)

..... Je veux d'abord vous dire un mot sur madame Ch..... et comment elle a été placée au Temple. Cette dame est d'une bonne famille du Poitou. Son père, cadet d'une nombreuse famille, passa dans l'Inde, y fit fortune

(1) J'ai pensé qu'on lirait avec un intérêt bien vif les détails qui vont suivre. Tout ce qui se rapporte à la fille de Louis XVI, à la tante de Henri V, à cette princesse si malheureuse, si auguste, si Française, doit toucher profondément les Français qui ne perdront jamais le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits.

et s'y maria. Lors de la célèbre expédition du bailli de Suffren, notre marine fut obligée, pour le service de cette expédition, de s'emparer des bâtimens de commerce de M..... Comme il était de justice et de règle, le prix de la cargaison fut porté au rang des dettes de l'Etat; et, avec les succès de M. de Suffren dans l'Inde, M. de.... ne pouvait pas douter de son remboursement. Mais à l'enthousiasme qu'avait d'abord inspiré M. de Suffren à Versailles succéda bientôt l'indifférence, puis la froideur, puis l'éloignement. Les dettes que son escadre avait contractées au nom de l'État furent contestées et ajournées. Muni des pouvoirs de ses associés, M..... vint en France solliciter la liquidation de sa créance; il n'obtint que de légères indemnités, et la révolution vint mettre le comble à son infortune.

M..... s'était retiré à la campagne avec son fils et ses trois filles. La seconde épousa M. Ch...., homme âgé et sans naissance, mais honnête et dont les rapports avec les administrations du temps pouvaient aider la liquidation des créances de l'Inde. Ce fut peu de temps après leur mariage qu'une de leurs parentes proposa à sa nouvelle cousine de la

faire porter sur la liste des femmes qu'on devait présenter au *gouvernement* pour entrer dans le Temple au service de MADAME. Cette proposition lui causa d'abord autant de répugnance que d'effroi; mais bientôt la pensée qu'elle pourrait être utile à l'auguste fille des princes qu'elle honorait lui fit braver les scrupules et les craintes qu'elle éprouvait, et elle accepta la place que sa parente pouvait lui faire facilement obtenir. Elle entra donc au Temple.

Le jour de sa présentation, l'émotion qu'elle ressentait fut augmentée encore par le malaise que lui occasiona l'énorme quantité de marches qu'elle fut obligée de monter pour arriver jusqu'à MADAME. Elle lui fut présentée par les commissaires de la cour; mais, à l'instant même, la présence de cette jeune et noble victime lui causa une telle impression qu'elle perdit l'usage de la voix et de la respiration. MADAME l'engagea, brièvement mais avec bonté, à s'asseoir sur son canapé, lequel était placé dans l'embrasure très profonde de cette pièce qui avait été habitée par la Reine. MADAME était assise, travaillant, au bout de ce canapé, le plus près du jour, et elle était occupée

à raccommoder son linge. Une robe de soie grise, très mince, très courte, un fichu de linon sur la tête, un autre sur le cou, les cheveux tressés et tombant sur le dos : voilà toute la toilette de MADAME. Elle avait les mains rouges, l'air mélancolique et négligé ; elle donna l'ordre aux commissaires de ne venir prendre madame Ch..... qu'à huit heures du soir pour la conduire dans son appartement : il en était dix alors.

Dès qu'elles furent seules, MADAME demanda ce qu'étaient devenus sa mère, sa tante et son frère. Elle était dans une ignorance absolue de leur sort. Madame Ch..... lui dit qu'arrivée depuis fort peu de temps à Paris, elle ne pouvait satisfaire sa juste anxiété, mais qu'elle croyait avoir entendu dire qu'ils étaient tous en Allemagne. MADAME lui demanda si, elle, madame Ch....., pourrait sortir de temps en temps ; madame Ch..... répondit qu'on lui avait permis de recevoir sa famille à la grille, mais qu'elle ne sortirait qu'une fois par *décade*. MADAME la pria, avec les plus vives instances, de se procurer tous les éclaircissemens possibles sur la destinée de la famille royale, sujet qui la touchait uniquement ; mais elle

parlait d'une manière si confuse qu'on la comprenait difficilement. Il fallut à MADAME plus d'un mois de lectures assidues à voix haute et d'une prononciation étudiée pour pouvoir se faire entendre avec netteté : par le silence auquel elle avait été et elle s'était contrainte, elle avait perdu l'usage de s'exprimer et de converser couramment.

MADAME était toujours levée avant madame Ch..... Son lit était fait, sa chambre balayée et rangée avant huit heures du matin. Elle avait constamment refusé de se faire servir, disant qu'elle ne voulait pas perdre une habitude qui lui serait peut-être encore nécessaire. On finit cependant par obtenir d'elle qu'elle cédât sur ce point, afin de ménager ses forces et sa santé.

Il devenait, chaque jour, plus difficile pour madame Ch..... de trouver les moyens convenables de cacher à MADAME la vérité sur le sort de la famille royale. Cependant, d'un instant à l'autre et d'une ou d'autre façon, elle pouvait en être instruite. Dans quel moment et comment l'apprendrait-elle ? MADAME devait recevoir la visite de madame de Tourzel et de madame de Mackau, ses anciennes gouver-

nante et sous-gouvernante, qui, ne sachant point elles-mêmes l'ignorance où était MADAME à ce sujet, pouvaient lui en parler brusquement et lui causer ainsi une émotion funeste. L'anxiété de madame Ch..... était donc extrême. De jour en jour, elle s'attachait plus profondément au jeune ange près duquel la Providence l'avait placée, et MADAME, aussi, semblait avoir pris autant de confiance que de goût dans les soins et dans le respect de madame Ch..... Celle-ci s'arma donc de tout le courage qu'elle put rassembler ; et, après s'être long-temps combattue, un matin que MADAME la questionnait, comme chaque jour à peu près, sur la situation de ses parens, elle répondit, avec le plus de calme qu'elle put, que MADAME ne devait conserver aucune espérance de les revoir. A ces mots, MADAME se laissa tomber sur son canapé, et s'écria douloureusement en joignant les mains : — « Quoi ! et ma tante aussi ? » Ces paroles furent suivies d'un effrayant silence, puis d'un déluge de larmes !.... La pauvre Ch..... était elle-même à moitié morte ; elle sanglotait avec MADAME, se mettait à ses pieds, et lui baisait les mains. Enfin, pour essayer de

détourner les idées de Madame, elle lui représenta que, l'heure du déjeuner approchant, si elle ne prenait pas sur elle de se remettre un peu, les gardiens, en entrant dans la chambre, la trouveraient dans un état qu'ils reprocheraient à sa compagne, et qu'on pourrait peut-être la séparer d'elle. La raison prématurée et la force d'âme héroïque de Madame lui firent comprendre la valeur de ces motifs, et elle sut déguiser à ses surveillans une douleur qu'elle laissa épancher ensuite avec une effusion et des larmes dont rien ne peut dépeindre l'amertume.

II.

LETTRES ET RELATION DE MADAME SUR SA SORTIE DU TEMPLE ET SUR SON VOYAGE.

I.

A MADAME DE CH.....

Ma chère Brunette (1), je vous aime toujours bien; malgré vos conseils, je commence à écrire au haut de la page, afin de pouvoir vous dire plus de choses. Mon voyage a été assez heureux, mais long et fatigant à cause des routes qui sont abîmées, remplies de trous, et du manque de chevaux qu'on ne trouve pas aux maisons de poste, tant celles-ci sont mal servies.

J'ai été reconnue dès le premier jour à Provins, ma Brunette. Comme cela m'a fait de mal, et de bien pourtant! Vous ne pouvez

(1) C'est le nom d'amitié que Son Altesse Royale, si jeune alors, donnait familièrement à madame Ch.....

vous faire une idée de l'empressement avec lequel on accourait pour me voir; les uns m'appelaient *leur bonne Dame*, d'autres leur *bonne Princesse*; tous pleuraient, et moi j'en avais bien envie aussi! mon pauvre cœur était agité et regrettait plus vivement sa patrie qu'il chérit encore bien!

Quel changement des départemens à Paris? depuis Charenton, on ne veut plus d'assignats; on murmure tout haut contre le gouvernement; on regrette les anciens maîtres; et même, moi, malheureuse! on s'afflige de mon départ. Malgré les soins de ceux qui m'accompagnent, je suis reconnue partout; partout, je sens augmenter ma douleur de quitter mes malheureux compatriotes qui font mille vœux au ciel pour ma félicité. Ah! ma chère, si vous saviez comme je suis attendrie! quel dommage qu'un pareil changement n'ait pas eu lieu plus tôt! je n'aurais pas perdu ma famille et vu périr tant d'innocens?... Mais laissons ce sujet qui me fait tant de mal!

Mes compagnons de voyages sont fort honnêtes. Notre M. Méchin est un fort bon homme, mais il est bien peureux; il craint que les émigrés ne viennent m'enlever et que

les terroristes ne me tuent ; il y a peu de ces gens-ci ; mais il craint à cause de sa *responsabilité*. Il veut faire un peu le maître ; mais j'y mettrai bon ordre. Il m'a appelée quelquefois *sa fille* dans les auberges, ou bien *Sophie;* moi, je ne l'ai jamais appelé que *monsieur*. Il a dû s'apercevoir que cela me déplaisait, et il aurait pu s'épargner cette peine, car, dans toutes les auberges, on m'appelle MADAME ou *ma Princesse*. Quant à madame de S...., elle ne me plaît pas plus qu'à l'ordinaire ; elle n'a pas plus d'esprit, et elle paraît jalouse de ces messieurs ; elle nous fait souvent des querelles mal à propos ; cependant, elle aime beaucoup sa mère ; elle m'a dit qu'elle n'était partie qu'avec son approbation ; je ne l'aime pas ; elle m'ennuie ; elle est bien amie de M. de Benezech (1), et j'espère qu'elle ne me suivra pas à Vienne.

On vient de m'apprendre que ma maison est toute formée et qu'elle m'attend à Bâle pour me conduire à Vienne. Jugez, ma chère Brunette ! madame de S.... a emmené avec elle son fils et sa femme de chambre ; et moi, on

(1) Alors ministre de l'intérieur.

m'a refusé de me donner une femme pour me servir! J'ai tâché de démêler l'intrigue qui vous a empêchée de me suivre; je crois que cela vient un peu de la part de madame de M..... qui, liée avec tous ces gens-là, a placé sa sœur. D'un autre côté, on me dit que l'Empereur (1) avait demandé qu'il ne vînt aucune des personnes qui avaient été avec moi au Temple, et on n'aura pas fait la différence de vous aux autres, ma chère Brunette; cela m'afflige bien, car je vous aime beaucoup, et j'ai besoin de donner ma confiance et d'épancher mon cœur dans le sein d'une personne que j'aime, et qui n'est pas la personne qui me suit, car je ne la connais pas assez pour lui dire tout ce que je sens. Il n'y a que vous, ma bonne Brunette, à qui je puisse me livrer; je suis bien malheureuse! Il n'était qu'une personne que je voulais avoir et je ne l'ai pas; priez bien le bon Dieu pour moi; je suis dans une position bien embarrassante! On fait courir le bruit qu'on va me marier dans huit jours; j'espère que cela ne sera pas de sitôt. Je verrai aujourd'hui l'ambassa-

(1) L'Empereur d'Autriche, François II.

deur de France en Suisse, et demain je partirai pour Bâle.

Adieu, ma chère Brunette. Je vous regrette bien, et je pense souvent à vous. J'ai bien recommandé votre liberté à M. de Benezech et à M. Méchin; j'espère que vous l'avez obtenue et que vous êtes enfin au sein de votre famille; ceal me console un peu. Tout ceci est bien mal écrit; mais je suis si mal à mon aise! Je me souviendrai de vos parens allemands. Adieu, ma chère petite, je vous embrasse tout en pleurant.

II.

A LA MÊME.

Je vous envoie la relation de mon voyage, ma chère Brunette; je pense qu'elle vous fera plaisir; je l'ai faite exprès pour vous. Il est six heures, la seconde voiture est arrivée à deux. J'ai demandé tout de suite de vos nou-

velles à Baron, à Meunier; ils m'ont dit votre douleur. Ne vous faites pas de mal, ma chère Brunette, ne tombez pas malade, je vous le demande; ils m'ont dit qu'ils en avaient peur; jugez de mon chagrin! Voyez souvent M. de M..... je vous en prie, ainsi que M. Gomin; le pauvre homme m'a servie avec un soin extrême! il ne mangeait ni ne dormait. Je vous le recommande bien. C'est lui qui vous remettra cette lettre.

J'ai écrit publiquement, par M. Méchin, à mesdames de Tourzel et de Mackau, mais j'aime mieux vous écrire par M. Gomin pour ne pas me gêner. Tout cela est encore bien mal écrit; mais je suis sur une table avec M. Méchin qui écrit aussi; madame de S... et son fils en font autant; MM. Hue et Gomin parlent ensemble; telle est ma position en ce moment. J'oubliais: Coco, mon cher Coco, est auprès du poêle à dormir (1).

Adieu, ma chère, la bien-aimée d'une malheureuse expatriée! J'ai vu ce matin M. Backer, le secrétaire de France à Bâle; je le reverrai

(1) Nom d'un petit chien auquel la jeune princesse était fort attachée.

demain matin; et le soir, à la fin du jour, au moment où on ferme les portes, je partirai pour Bâle où l'échange se fera (1). Aussitôt après, je partirai pour Vienne où je serai peut-être quand vous recevrez cette lettre. On parle beaucoup de mon mariage, on le dit prochain, j'espère que non; mais je ne sais ce que je dis. Je vous promets de toujours bien penser à vous; je ne peux ni ne veux vous oublier. Ayez soin de ce pauvre M. Gomin qui est dans la douleur de notre séparation. Meunier et Baron m'ont bien plu, par la manière dont ils m'ont parlé de vous. Adieu. La paix! la paix! c'est ce que je désire pour plus d'une raison; puisse-t-elle arriver! et puissé-je vous voir à Rome et non à Vienne! Adieu, charmante, bonne, tendre et bien-aimée Brunette.

---

(1) Dumouriez, au moment de sa défection, avait livré aux Autrichiens les commissaires que la Convention avait envoyés auprès de lui. Plus tard, le Directoire ordonna que *Madame* serait échangée contre ces commissaires qui étaient les conventionnels Lamarque, Camus, Quinette et Bancal, et l'ex-ministre Bournonville.

III.

RELATION DE LA SORTIE DU TEMPLE.

Décembre 1795.

J'ai passé le guichet de la tour sans être entendue. J'ai traversé les cours avec ces messieurs. Arrivés à la grande porte, ils n'osaient pas l'ouvrir, parce qu'ils entendaient du bruit; enfin ils l'ouvrirent, et trouvèrent M. de Benezech et trois hommes qui lui étaient dévoués et qui avaient balayé la rue des passans. Je donnai le bras à M. de Benezech, et nous nous acheminâmes vers la rue Meslay. M. de Benezech me parla du rôle que je devais jouer, et de regarder M. Méchin comme mon père. Il m'exagéra le danger que je courais; mais il ne m'intimida pas. Il me parla aussi de choses qui ne me surprirent point, parce que nous nous y attendions par sa manière d'être; M. Gomin vous le dira, c'est plus sûr que le papier. Nous parvînmes assez vite à la rue Meslay, où nous trouvâmes la voiture de M. de

Benezech; j'y montai avec lui et M. Gomin. Nous fîmes plusieurs tours dans les rues, et enfin nous arrivâmes sur les boulevarts en face de l'Opéra; nous y trouvâmes une voiture de poste avec M. Méchin et madame de S..... J'y montai et nous laissâmes M. de Benezech aux portes de Paris où l'on nous demanda notre passeport.

A Charenton, à la première poste, les postillons ne voulurent pas d'assignats et demandèrent de l'argent, menaçant sans cela de ne pas nous conduire; M. Méchin leur en donna; le reste de la nuit se passa très tranquillement; les postillons nous conduisirent assez vite. Le lendemain, 19 décembre, nous nous arrêtâmes à Guines pour déjeuner l'espace d'une demi-heure; le même jour, à quatre heures, je fus reconnue à Provins, comme on changeait de chevaux, par un officier de dragons arrivé de Nogent-sur-Seine; le dragon publia que c'était moi. La maîtresse de l'auberge où nous étions descendus pour nous rafraîchir, me reconnut aussi et me traita avec beaucoup de respect. La cour et la rue se remplirent de monde qui voulaient me voir avec bonne intention. Nous rentrâmes en voiture et j'enten-

dis le peuple me combler de bénédictions et me souhaiter mille félicités.

Nous allâmes de là coucher à Gray; la maîtresse de poste nous dit que le courrier de l'ambassadeur de Venise, M. Carletti, l'avait avertie que je devais passer avec deux voitures. Nous nous couchâmes à minuit, et nous repartîmes à 6 heures du matin, le 20 décembre. En passant, nous avions été arrêtés à Troyes par le manque de chevaux, M. Carletti les ayant tous pris; nous en eûmes enfin; nous allâmes très doucement dans cette journée, n'ayant fait que dix lieues par l'amabilité du signor Carletti. Enfin, le soir, à Vandœuvres, M. Méchin résolut de passer M. Carletti et montra à la municipalité l'ordre du gouvernement qui l'autorisait à prendre des chevaux préférablement à d'autres. M. Carletti fit le diable, mais nous l'emportâmes. Nous partîmes à onze heures du soir, et M. Carletti à une heure du matin; le vilain homme! Notre courrier, qui est un homme excellent, ne l'aime pas et ne l'appelle jamais que le marchand de toiles, parce que sa voiture en est chargée. Ce courrier se nomme Chariot; il

s'est donné bien du mal pendant notre route pour faire marcher les postillons; c'est un bien bon garçon.

Le lendemain, nous descendîmes pour déjeuner à Chaumont, où je fus reconnue par toute la ville qui accourut en foule pour me voir. M. Méchin fit venir la municipalité et lui montra son passeport délivré pour sa femme et sa fille; on ne le crut point. Je remontai en voiture, et pendant le court trajet que je fus obligée de faire à pied, je fus accueillie par mille bénédictions qui semblaient partir du fond des cœurs et dont je fus bien touchée.

Nous allâmes le soir à Faibillot, où nous restâmes faute de chevaux, ce qui nous est arrivé souvent. La journée du lendemain se passa très tranquillement, et seulement, les chevaux manquant, nous ne fîmes, ce jour-là, que douze lieues. De là, nous fûmes coucher à Vesoul. Le lendemain, nous trouvâmes des chemins affreux dont on ne peut se faire d'idée, des trous énormes dont nous ne nous tirâmes que par l'adresse des postillons. Enfin, après avoir éprouvé mille difficultés, et être partis de Paris le 18 décembre, nous som-

mes arrivés à Huningue le 24 décembre 1795, à 6 heures du soir, après six jours de marche.

ARRIVÉE A MITTAU.

(*Extrait d'une lettre de M. l'abbé de T.....*).

Mittau, ce 9 juin 1799.

Je suis arrivé ici, monsieur, il y a quelques jours avec mylord Joshhton, et malgré le peu de temps qui nous reste pour achever notre voyage, nous n'avons pu résister au désir d'être témoins de l'arrivée de madame Thérèse de France. Les bontés du prince nous autorisent même à demeurer ici jusqu'après le jour où elle épousera monseigneur le duc d'Angoulême; et puisque tous les détails qui tiennent à cet ange consolateur intéressent la France et l'histoire qui les recueillera, je vais rassembler mes souvenirs, afin de vous transmettre, aussi fidèlement qu'il me sera

ses bras; c'est là qu'elle réclame ses droits à l'amour des Français; c'est là qu'elle forme des vœux ardens pour leur bonheur; car de ses longues et inconcevables infortunes, il ne lui reste que le besoin constant de voir les Français heureux!

Dès que le Prince eut levé les obstacles, il annonça à son épouse qu'il allait unir bientôt ses enfans adoptifs, et lui demanda de venir l'aider à faire leur bonheur. La Princesse accourut; elle est à Mittau depuis le 4 de ce mois et voit tous les regards satisfaits de sa présence.

Ayant été averti de la prochaine arrivée de sa nièce, le Prince se mit en voiture pour aller au-devant de MADAME. Une route longue et pénible n'avait point altéré les forces de MADAME; elle ne souffrait que du retard qui la tenait encore séparée de son oncle. Aussitôt que les voitures furent à distance, MADAME commanda d'arrêter; elle descendit rapidement. On voulait essayer de la soutenir; mais, s'échappant avec une incroyable légèreté à travers les tourbillons de poussière, elle vola vers le Prince qui, les bras étendus, accourut pour la serrer contre son cœur. Les efforts du

Prince ne suffirent pas pour empêcher Madame de se jeter à ses pieds; il se précipita pour la relever et l'entendit s'écrier : « *Je vous re-* « *vois enfin! je suis heureuse; voilà votre en-* « *fant; veillez sur moi! soyez mon père!* » Ah! Français, que n'étiez-vous là? vous auriez senti que le Prince qui verse de pareilles larmes ne peut être l'ennemi de personne!... vous auriez senti que vos regrets et votre amour pouvaient, seuls, ajouter au bonheur qu'il éprouvait!

Le Prince, sans proférer une parole, serra Madame contre son sein et lui présenta le duc d'Angoulême. Le jeune duc, retenu par le respect, ne put s'exprimer que par les larmes qu'il laissa tomber sur la main de sa cousine en la pressant contre ses lèvres.

On remonta en voiture, et bientôt Madame arriva ici. Aussitôt que le Prince aperçut ceux de ses serviteurs qui volaient au-devant de lui, il s'écria, rayonnant de bonheur : *la voilà! la voilà!* Ensuite, il la conduisit auprès de sa tante et à cet instant le château retentit de cris de joie. On se précipitait; il n'existait plus ni barrière, ni consigne; il semblait qu'il n'y eût plus qu'un sanctuaire où tous les cœurs

allaient se réunir. Les regards avides restaient fixés sur l'appartement de la Princesse. Ce ne fut qu'après que MADAME eut présenté ses hommages à ses illustres parens que, conduite par son oncle, elle vint se montrer à nos yeux trop inondés de pleurs, pour pouvoir, en ce moment, contempler toute la puissance et la beauté de ses traits.

Le premier mouvement du Prince, en apercevant la foule de ceux qui l'environnaient, fut de conduire MADAME auprès de l'homme inspiré qui avait dit à Louis XVI : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » Ce fut donc à l'abbé Edgeworth le premier qu'il présenta MADAME; dans cet instant solennel, des larmes coulèrent de tous les yeux et le silence fut universel. Après ce pieux et soudain mouvement de reconnaissance, le Prince conduisit MADAME au milieu de ses gardes : « *Voilà*, lui dit-il, *les fidèles gardes de ceux* « *que nous pleurons! leur âge, leurs blessures* « *et leur douleur vous disent tout ce que je vou-* « *drais vous exprimer.* » Il se retourna ensuite vers nous tous, en nous disant : « Enfin, elle « est à nous! nous ne la quitterons plus; nous « ne sommes plus étrangers au bonheur! »

— N'attendez pas, monsieur, que je vous redise nos vœux, nos pensées, nos questions, et veuillez suppléer à tout le désordre de nos sentimens.

Madame rentra dans son appartement pour s'acquitter d'un devoir aussi juste que cher, celui d'exprimer toute sa reconnaissance au souverain qui lui donnait un asile. Dès les premiers pas qu'elle avait faits dans son empire, elle avait reçu les preuves les plus nobles et les plus touchantes de son intérêt, et le cœur de Madame avait senti tout ce qu'elle devait à ce protecteur auguste et généreux.

Après avoir rempli ce devoir, Madame demanda M. Edgeworth. Aussitôt qu'elle fut seule avec ce dernier consolateur de Louis XVI, ses larmes ruisselèrent et les mouvemens de son cœur furent si vifs qu'elle fut près de s'évanouir. M. Edgeworth effrayé voulut appeler du secours : « *Ah! laissez-moi pleurer devant vous!* lui dit Madame; *ces larmes me soulagent!* ». Elle n'avait alors pour témoins que le ciel et celui qu'elle regardait comme son interprète. Pas une plainte ne s'échappa de ses lèvres; M. Edgeworth n'a vu et entendu que sa douleur; c'est de lui-même

que je tiens ce récit; — il m'a permis de le répéter. Il sent que toute modestie personnelle doit céder à la nécessité de faire connaître cette âme pure et céleste!

Que me resterait-il à ajouter après toutes ces scènes d'attendrissement et de bonheur? Trouvez donc bon, monsieur, que je me hâte de m'arrêter et de vous assurer, etc., etc., etc.

Signé : L'ABBÉ DE T....

COPIES *LITTÉRALES* DE PIÈCES FAISANT PARTIE DES ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

A MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS DE VERSAILLES.

Messieurs,

Buonaparte, frère et tuteur de la demoiselle Mari Anne Buonaparte, a l'honneur de vous exposer que la loi du 7 août, et plus particulièrement l'article additionnelle, décrété

le 16 du même mois, supprimant la maison de Saint-Louis, il vient réclamer l'exécution de la loi, et ramener dans sa famille ladite demoiselle sa sœur; des affaires très instantes et de service public l'obligant à partir de Paris sans délai, il vous prie de vouloir bien ordonner qu'elle jouisse du bénéfice de la loi du 16, et que le thrésorier du distric soit autorisé à lui esconter les 20 s. par lieue jusqu'à la municipalité d'Ajaccio en Corse, lieu du domicile de ladite demoiselle, et où elle doit se rendre auprès de sa mère.

Avec respect,

BUONAPARTE.

Le 1er septembre 1792.

J'ay l'honneur de faire observer à MM. les administrateurs que, n'ayant jamais connu d'autre père que mon frère, sy ses affaires l'obligoiet à partir sans qu'il ne m'amenât

avec lui, je me trouverais dans une impossibilité absolu d'évacuer la maison de Saint-Cyr.

Avec respect,

MARIANNE BUONAPARTE.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général de la préfecture.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ A FONTAINEBLEAU LES 22 ET 23 JANVIER 1814, LORS DU DÉPART DE PIE VII.

M. de Beaumont, évêque de Plaisance, et nommé, par l'Empereur, archevêque de Bourges, avait été envoyé plusieurs fois, par le gouvernement, vers le Saint-Père, pour le déterminer à quelques arrangemens; tous les efforts avaient été inutiles : « Monsieur l'évêque, répondit le Souverain-Pontife, *le bon Dieu* sait les larmes que j'ai répandues sur le prétendu concordat que j'ai eu le malheur d'accepter; j'en porterai la douleur jusqu'au tombeau, et c'est un sûr garant que je ne serai pas trompé une seconde fois. »

L'archevêque de Tours, l'évêque d'Evreux

et le cardinal Maury se rendirent à Fontainebleau. Pie VII refusa de voir le cardinal, et dit aux deux prélats qui furent admis à son audience et qui le pressaient de faire quelques sacrifices pour éviter les suites funestes du refus: « Laissez-moi mourir digne de tous les maux que j'ai soufferts. » Cependant l'évêque de Plaisance revenait à la charge; fatigué de ses poursuites, le Souverain-Pontife ordonna d'avertir ce prélat, lorsqu'il se présenterait, de mettre ses demandes par écrit. M. de Beaumont fut sans doute informé de cet ordre, car lorsqu'il revint au château pour obtenir une nouvelle audience (c'était le 22 janvier 1814), dès qu'on lui eut fait part des volontés du Saint-Père, il remit un mémoire écrit, en sollicitant l'honneur de voir sa Sainteté, toujours par l'ordre du gouvernement. L'Empereur, d'après ces nouvelles propositions, consentait à rendre au chef de l'Eglise une partie de ses états, pourvu que Pie VII lui cédât l'autre partie. L'auguste prisonnier ayant fait entrer M. de Beaumont, lui dit : « Les domaines de saint Pierre ne sont pas ma propriété; ils appartiennent à l'Eglise, et je ne peux consentir à aucune cession; au reste, dites à votre Empe-

reur que si, pour mes péchés, je ne dois pas retourner à Rome, mon successeur y retournera triomphant malgré tous les efforts du gouvernement français. » M. de Beaumont voulut un peu justifier l'Empereur qui, disait-il, avait la meilleure volonté. « Je me fié beaucoup plus aux princes alliés qu'à lui, » répondit le Souverain-Pontife. Le prélat, étonné, demanda quelques explications sur ces dernières paroles : « Il ne me convient pas de vous les donner, ni à vous de les entendre, » dit le chef de l'Eglise.

M. de Beaumont voyant tous ses efforts inutiles, ajouta que le Saint-Père allait retourner à Rome, que c'était l'intention de l'Empereur. « Ce sera avec tous mes cardinaux, » dit le Souverain-Pontife.

L'évêque répondit que cela n'était pas possible pour le moment, que l'Empereur avait la meilleure volonté, mais que les circonstances ne permettaient pas de faire voyager, en même temps, les cardinaux pour Rome. « Eh bien ! répliqua Pie VII, si votre Empereur veut me traiter en simple religieux, je n'oublierai pas que je le suis. Je n'ai besoin que d'une voiture pour me conduire ; ce que je demande, c'est

d'être à Rome pour remplir les fonctions de ma charge pastorale. — Saint-Père, dit le prélat, sa Majesté sait ce qu'elle doit à la qualité de chef de l'Eglise; elle ne méconnaît pas votre dignité, elle veut vous donner une escorte honorable; un colonel doit vous accompagner. — Du moins, reprit avec dignité l'auguste Pontife, le colonel ne sera pas dans ma voiture. » Et aussitôt il congédia M. de Beaumont.

Dès que celui-ci fut sorti de l'appartement de sa Sainteté, le colonel y entra pour avertir le Saint-Père qu'on allait le conduire à Rome. C'était le samedi après-midi; le Souverain-Pontife déclara qu'il ne partirait que le lendemain, après avoir dit la messe, et il le déclara avec tant de fermeté qu'on ne répliqua pas; mais le colonel ne quitta plus l'appartement, et il ne fut plus désormais permis au Saint-Père de parler à personne en particulier.

Cette circonstance n'empêcha pas l'auguste prisonnier de convoquer tous les cardinaux qui étaient à Fontainebleau, au nombre de dix-sept. Un d'entre eux, malade, fut apporté au château. Arrivés auprès du Saint-Père, ils se

jetèrent à ses pieds en pleurant, et Pie VII mêla ses larmes aux leurs, en leur donnant sa bénédiction, les exhorta à la résignation et au courage, et, malgré la présence du colonel, il leur prescrivit trois choses : la première, de ne pas porter les décorations qu'ils avaient reçues du gouvernement; la deuxième, de n'accepter aucun traitement et aucune fonction du gouvernement; la troisième, de n'aller à aucun repas où ils seraient invités par les hommes du gouvernement.

Le dimanche, 23 janvier, le Saint-Père fut enlevé de Fontainebleau à onze heures du matin, et le soir même il arriva près d'Orléans. On l'a fait voyager sous le nom d'évêque d'Imola. Plusieurs cardinaux ont témoigné le désir que tous ces détails fussent connus. On ignore s'ils en étaient chargés par le Saint-Père. Leurs Eminences n'ont pas tardé à être enlevées elles-mêmes de Fontainebleau. On a fait partir chaque cardinal en particulier, avec un gendarme, et ils ne devaient savoir qu'en route le lieu de leur destination.

On a su depuis que trois cardinaux, Doria, Duguani et Ruffo-Fabricio ont eu la permis-

sion de rester à Paris; le cardinal Offérani à Carpentras, et l'archevêque de Naples à Grasse; on ignore où sont les autres.

Je prie tous les fidèles, entre les mains desquels cette relation pourrait parvenir, de la communiquer et la répandre. On sait, depuis, que les trois cardinaux Doria, Duguani, et Ruffo sont envoyés à Gênes.

L'EMPEREUR ALEXANDRE

ET BOYELDIEU.

Boyeldieu avait passé sept ans en Russie, et y avait vécu dans l'intimité de l'empereur Alexandre et du grand-duc Constantin. Les deux frères avaient su apprécier et le talent de notre compatriote et les qualités si aimables de son caractère. Boyeldieu revint à Paris en 1812 avec un congé du czar. Il se disposait à retourner à Pétersbourg quand l'amour de la patrie se fit sentir si vivement à son cœur qu'il aima mieux renoncer à la pension à laquelle il aurait eu droit par trois ans de

séjour de plus en Russie, que de quitter la France de nouveau.

Tandis qu'il était en Russie, Alexandre avait été assister aux conférences d'Erfurth. Il en était revenu, la tête tournée des marches françaises qu'il avait entendu jouer à la musique de nos régimens. A peine de retour, il fit appeler Boyeldieu chez le grand-duc Constantin, où Sa Majesté avait dîné : « Il me faut ces marches, dit l'Empereur à l'artiste, il me les faut absolument; tâchez de les retrouver. Voilà celles dont je me souviens le plus. » Et il se mit à les siffler tant bien que mal. Boyeldieu s'établit au piano, et improvise ce que la mémoire du Souverain laissait en arrière. Pendant ce temps, le grand-duc Constantin, distrait ou toujours préoccupé d'exercices militaires, prend un tambour et se met à en battre : « Monseigneur, lui dit son frère d'un ton assez impérial, si vous vouliez bien faire silence. » Le grand-duc se tut, et Alexandre revint tranquillement au piano de l'artiste qui eut le plus grand succès.

Lorsque l'empereur Alexandre arriva à Paris, en 1814, il demanda aussitôt Boyeldieu, et l'entretint long-temps avec la plus grande

bonté. Il lui parla de cette pension, et Boyeldieu lui fit part des raisons qui le retenaient dans son pays : « Faites ce que vous voudrez, lui dit l'Empereur ; vos motifs sont trop honorables pour que je les blâme ; mais je ne puis rien contre la loi établie qui exige cette résidence de dix années, et qui m'interdit de vous donner cette récompense que je serais si heureux de vous offrir, et que vous avez si bien méritée. » Heureusement pour nous, l'auteur du *Chaperon Rouge* et de la *Dame Blanche* persista dans sa résolution.

L'Empereur voulait aller à l'Opéra-Comique. Il fit demander deux opéras de Boyeldieu. Le public attendait Alexandre avec une grande impatience. Dès qu'il fut descendu de voiture, se dérobant à sa suite et à la foule qui l'attendait sur son passage, il prit un escalier détourné, monta seul, et aperçut Boyeldieu. Il l'appela : « Où est ma loge ? — Sire, la voici. — Ouvrez, dit l'Empereur à l'ouvreuse. — Je ne puis, répondit cette femme qui ne connaissait point Alexandre ; cette loge est celle de l'Empereur. — Ouvrez à Sa Majesté, lui dit Boyeldieu à voix basse. » L'Empereur fit entrer Boyeldieu avec lui ; et ce

Souverain, qu'on doit honorer, malgré le mal involontaire qu'il nous a fait, se montra au public français, accompagné d'un seul Français. Il fut reçu avec des applaudissemens extrêmes. Chenard, l'un des sociétaires de l'Opéra-Comique, et qui attendait l'Empereur à la porte du théâtre avec les flambeaux d'usage, entendit ces applaudissemens, crut qu'on se trompait de personnage, accourut aussitôt, et, ouvrant brusquement la loge: — « Pardon, mon général, on vous prend pour l'Empereur. — Eh bien ! répondit Sa Majesté; c'est égal, laissez-les faire. » Et les applaudissemens redoublèrent.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ETAT ACTUEL DE L'EUROPE,

PAR NAPOLÉON.

Papier oublié dans son secrétaire, à l'île d'Elbe, trouvé, après son départ, par le capitaine Campbell, et communiqué par ..... (1).

Le fondement de notre sûreté politique est tellement défectueux, chancelant, qu'il menace ruine. La chute sera terrible, et toutes les nations du continent y seront entraînées.

---

(1) J'ai cru devoir publier cette pièce telle qu'elle est tombée entre mes mains, avec ses incohérences d'idées et de style, habituelles à son auteur, lesquelles toutefois n'empêchent pas d'apercevoir la hauteur et la profondeur des réflexions et des projets.

Nulle force humaine n'est capable d'arrêter le cours des choses; ainsi que la poire tombe quand elle est mûre, de même les Etats se réduisent en pourriture à la fin de leur automne.... Toute l'Europe civilisée se trouve dans la même position où jadis une partie de l'Italie s'est trouvée sous les Césars; l'orage de la Révolution dont quelques parties s'étendirent sur toute la surface de la France, couvrit bientôt toute la partie du globe que nous habitons, d'une nuit effroyable; et ce n'est qu'après que la nature se sera épuisée des matières combustibles, que le tonnerre cessera de gronder et qu'un jour plus serein paraîtra... Le monde ne peut être sauvé qu'en faisant couler des fleuves de sang. Il n'y a qu'un violent et terrible ouragan qui puisse purger l'air empesté qui enveloppe l'Europe entière. Si nous nous abandonnons tranquillement à la marche des événemens, alors nous aurons le même sort que l'empire romain a eu à essuyer, contre lequel les barbares du nord auraient fait de vains efforts si les Romains n'avaient pas été dégénérés. Moi seul, je pouvais sauver le monde et nul autre. Je lui aurais donné à vider le calice des douleurs en un

seul trait, au lieu qu'à présent il faudra le boire goutte à goutte.... Insensés!... ils se croient sauvés en m'éloignant de la scène du monde; mais aucun de ceux qui connaissent l'esprit qui gouverne les nations et les cabinets de l'Europe, ne sera de cette opinion; il sera plutôt persuadé du contraire. Parmi les nations qui figurent maintenant sur la scène du monde européen, il n'y en a pas une qui connaisse l'esprit de notre siècle; sans cela elle chercherait à remettre sur l'ancien pied ce qui devait périr ou être enseveli dans la nuit de l'oubli... Ne s'accordant nullement aux lumières de notre temps et moins encore à notre position actuelle..... ce qui fermente en Espagne et à Rome causera bientôt un incendie général sur toute la surface de l'Europe.... Je prévois que la nature, comme il arrive souvent dans de certaines maladies, cherchera un remède à ses propres maux, quoi qu'en puissent dire les médécins.... Alors la crise sera terrible... je connais les hommes de mon siècle.... J'aurais hâté le retour du bonheur sur la terre, si ceux à qui j'avais affaire n'eussent pas été si scélérats... Ils m'accusent de les avoir méprisés et de les avoir

rendus esclaves! c'est leur esprit rampant, la soif de l'or et des distinctions qui les mirent à mes pieds. Pouvais-je faire un pas sans les fouler? En vérité, je n'avais pas besoin de leur tendre des piéges pour les attraper, il me suffisait de leur offrir la coupe des distinctions et des richesses mondaines. Alors, semblables à un essaim de mouches affamées, on les voyait s'y précipiter avidement pour s'en rassasier. Les esclaves avaient besoin d'un maître, et moi je n'avais pas besoin d'esclaves... Que penser de quarante millions d'habitans qui se plaignent amèrement de l'oppression d'un seul individu!... qu'un seul individu les opprime!... Il est impossible qu'ils puissent vivre long-temps en paix, et quand même Dieu leur donnerait le paradis, il faudrait qu'ils l'abandonnassent de nouveau, parce qu'ils sont sortis de l'état d'innocence pour lequel il est fait... La cupidité, l'envie, la vanité, la fausse gloire et un nombre infini de besoins et de passions indomptables les poursuivent comme des furies. A travers cette vie orageuse, ils parlaient sans cesse de vertus, de générosité et d'amour, tandis que, semblables à un chancre incurable,

le vice, l'intérêt, l'ambition rongent les replis les plus cachés de leur cœur. Ils connaissent et imitent fort bien l'usage de notre temps : faire semblant de servir Dieu et d'aimer les hommes, et s'abandonner en secret à toutes sortes d'actions les plus honteuses; sous le masque de l'hypocrisie dont ils se couvrent continuellement, ils cachent soigneusement leur méchanceté et leurs crimes; ils feignent au-dehors des vertus qu'ils n'ont pas; ils se singent réciproquement par un langage doux et flatteur, et quoiqu'aucun d'eux ne croie à l'honneur de l'autre, néanmoins par lâcheté, ils jouent ensemble le rôle qu'ils ont appris, manquant de courage pour se montrer tels qu'ils sont.... Les meilleurs d'entre eux sont justement ceux qu'on condamne, et d'autant plus qu'ils ne savent pas feindre; la fausse vertu des autres donne plus d'éclat à leurs crimes... Tel est mon siècle; tous les liens de l'amitié et de la bienfaisance sont rompus et n'existent plus que dans la forme. De toutes parts, l'esprit vertueux a disparu, et n'a laissé que le linceul sur lequel ils se jouent, quoique privés de bon sens, comme les grands enfans font de leurs poupées. La loi n'est qu'un mot

vague auquel la force donne de la valeur; quiconque ne peut s'y soustraire, doit naturellement s'y soumettre. La ruse et la force se partagent le butin du monde entier... Les antichambres se trompent réciproquement par une hypocrisie conventionnelle, publiquement par des protestations dangereuses et nuisibles, de sorte que la dupe doit encore honorer le dupeur... Si les tombeaux s'ouvraient aux cris de la loi céleste, les hommes se fuiraient eux-mêmes avec une sorte d'horreur, parce que l'air corrompu de leur immoralité destructive les empesterait de son souffle... Ils ont bien soin de se couvrir d'une enveloppe douce, unie, odoriférante et d'un aspect de complaisance, pour cacher la puanteur et la crasse de leur intérieur intellectuel; pour dérober à l'œil du vulgaire leurs mauvaises mœurs, il fallait adopter des manières plus gracieuses, ce qu'on appelle dans la bonne société *savoir vivre*..... rien ne m'a plus étonné que cette manie pour le mensonge qui les domine sans cesse, et à laquelle je me vis moi-même dans la nécessité de faire des sacrifices, pour ne point être obligé de combattre contre eux à découvert.... La vie

e la classe supérieure n'est qu'un mensonge ontinuel; la classe inférieure n'est guère ieilleure : la différence est que la dernière git avec moins de malice et que, par conséuent, elle est moins vicieuse que la première, arce que l'homme éclairé et civilisé est ourmenté, pendant la vie, de mille besoins ui sont inconnus à l'homme pauvre et ignoant.... Rousseau le leur a dit cent fois; mais ors d'état de le comprendre, ils trouvent on de le tourner en ridicule et de l'anathématiser... Il n'y a de bonheur pour l'homme ue dans la simple nature; renonçons à toutes es manières frivoles, ces caricatures théârales de notre temps; soyons plus sincères, lus sérieux, moins courtisans, plus réfléchis t moins singes.... Voilà le moyen le plus sûr le voir renaître parmi nous l'âge d'or.... La ivilisation et la culture des terres ont suscité n nombre infini de besoins et réveillé en ous toutes les passions endormies; nous deenons méchans, et ce qui est encore pis, c'est ue cette même culture nous enseigne à caher nos vices sous l'empreinte de la vertu, uisque l'esprit cultivé est toujours au service u cœur corrompu.

Cette fausse monnaie de morale met le comble à notre méchanceté; la vie privée de nos contemporains n'est qu'un bavardage continuel, privé de bon sens, une conversation décousue, la lecture d'un rôle étudié avec soin; tout ce qu'ils disent et font n'est autre chose qu'un thême prescrit par le maître d'école; ces raisons et tant d'autres me forcèrent de les mépriser, au point que je ne pouvais ajouter foi à ce qu'ils me disaient. Qu'un seul de ceux qui m'approchaient, puisse ou ose se vanter de n'avoir rien à se reprocher!... Alors, je l'en croirai sur sa parole. Ils exposaient en vente le peu de vertu qui leur restait, ne trouvant point d'acheteurs pour leur mauvaise marchandise. Je me suis servi de tous les moyens dont un homme plein de force et de courage est susceptible pour les corriger; mais je les ai trouvés sourds à ma voix, et, pour se servir de termes usités, aucun d'eux ne peut échapper aux flammes éternelles, digne récompense de quiconque vend son Dieu, sa patrie et son honneur. J'ai arrêté le cours de la Révolution qui, semblable à un déluge, menaçait d'inonder toute l'Europe; les trônes des rois chancelaient, les autels

étaient renversés et leurs prêtres fuyaient de toute part, méprisés et hués par la foule; le fanatisme de la liberté s'était emparé de tous les esprits; la flamme de la Révolution rongeait le vieux édifice de l'Europe qui, sans moi, allait s'écrouler immanquablement et ensevelir, sous ses décombres, les sceptres et les couronnes. J'ai conjuré le terrible esprit de nouveautés qui parcourait le monde comme un monstre destructeur, j'ai rendu à la croyance et au système de nos pères l'influence qu'ils avaient perdue; d'une main j'ai repoussé l'ennemi au-dehors et contenu les autres au-dedans. Quel autre que moi aurait pu le faire? La France n'était-elle pas en guerre avec elle-même, et ses enfans aveugles ne s'entregorgeaient-ils pas?— Déchirée dans son sein par des passions aussi exaltées que dangereuses, tourmentée par un grand nombre de bourreaux, dépouillée par la cupidité des représentans du peuple, de ces hommes lâches et sans foi, méprisés de l'étranger dont les armées triomphantes menaçaient les frontières, alors elle me regardait comme un ange tutélaire... Ce sera à la postérité à me juger, persuadé qu'elle saura mieux apprécier

mes grandes actions que la race présente vendue aux ministres anglais. Je me soucie fort peu de ce qu'on peut dire, penser ou croire sur mon compte. Jamais État ne fut élevé à un si haut point de grandeur que la France ne l'a été sous mon règne, et c'était mon ouvrage.... On m'accuse d'avoir fait ou laissé faire beaucoup de mal! quand l'orage plane sur la surface de la terre pour purifier l'air et féconder les montagnes, les vallées et les plaines d'une pluie abondante, doit-on se plaindre, si dans sa course, les toits et les tuiles mouvantes sont enlevés, ou qu'il abatte des fruits et des arbres? — Le soleil même, lorsque, sous le pôle arctique, il répand sa lumière bienfaisante, tue ou brûle toutes les plantes situées sur la ligne.... Mon cœur magnanime se refusait à toutes les joies communes ainsi qu'à la douleur ordinaire; jamais je n'ai partagé les sentimens qui animent la populace indolente et faible. Si les vertus d'une âme faible me manquent, j'en ignore aussi les vices; enfin, si mon cœur était inaccessible aux maux que font éprouver les misères humaines, inséparables de la vie des faibles mortels, il l'était aussi aux plaintes de

la fausse mendicité, à l'attrait de la volupté et au bigotisme de la fourberie trompeuse; avec l'aimable popularité d'un César ou d'un Henri IV, je n'aurais pas trouvé un Brutus, mais cent Ravaillacs. La fleur de la nation n'avait-elle pas péri sur l'échafaud, au milieu des acclamations d'une populace efféminée et sanguinaire? Dans le temps que le peuple n'est qu'égaré, un regard doux, une main bienfaisante suffisent pour le ramener; mais lorsque le fanatisme, la frénésie et un esprit malfaisant le dominent, il faut un bras de fer pour le ramener et arrêter le torrent prêt à entraîner dans sa course la chaumière du paisible habitant et ensevelir sous ses ondes furieuses l'innocence qui fuit loin du sol qui l'a vu naître, pour échapper aux griffes des tigres qui la poursuivent.... Si les Français avaient reconnu le droit des autres, alors on aurait aussi respecté les leurs, mais comme je ne vis partout que l'ambition et l'intérêt dominer, prendre à tous, ne donner à personne, que tous voulaient commander, aucun ne voulait obéir, alors je résolus de mettre fin à cette dispute insensée, en leur prenant à tous ce qu'ils désiraient si avidement et qu'ils ne

pouvaient pas absolument posséder. Aussi les hommes qui demandaient à grands cris la liberté, bien entendu pour eux seulement, devaient, avant tout, apprendre à la connaître et à l'apprécier par une obéissance aveugle. Qui veut jouir, doit, avant tout, apprendre à se vaincre lui-même; c'est ainsi que, par une réciprocité volontaire, il revient à chacun ce qui lui est dû. Je leur imprimai si bien cette maxime, qu'ils ne l'oublieront pas de sitôt, j'espère. De là viennent la haine et la calomnie dont ils m'accablent. De là vient la rage qu'ils ont de me persécuter; et pourquoi? parce que je n'ai pu me résoudre à faire passer leurs torts pour des bienfaits, ni accorder à leurs désirs ce que leur folle cupidité cherchait; maintenant, ils font semblant de protéger le peuple et de défendre ses droits pour couvrir d'un voile leur méchanceté et se donner un beau nom; quoique je n'aie pas fait un grand cas du peuple, parce qu'il est journalier, courtisan, cruel et capricieux comme les enfans (car il reste toujours dans l'enfance et foule aux pieds ce qu'il idolâtrait hier), néanmoins, je lui voulus plus de bien que ceux qui, depuis le renversement du

trône, l'ont si indignement trahi; si j'avais voulu fermer les yeux sur leurs actions vicieuses, ils m'auraient volontiers pardonné mes fautes, lesquelles sont énormes à présent, vu qu'elles doivent justifier leurs crimes. Semblables aux mercenaires, ils avaient uniquement travaillé pour en recevoir la récompense et non par amour de la patrie; ils voulaient donc jouir, dans une retraite sûre et paisible, de fruits acquis par une vie active et accompagnée de dangers éminens; je les avais conduits trop tôt à leur but; aussi, ils m'abandonnèrent croyant pouvoir se passer de moi. La campagne de Russie en 1812, était le tropique de mon bonheur; si je me trouvais vainqueur, je me voyais le vainqueur du monde. Je sais très bien que je pouvais me sauver du naufrage et être un homme assez à mon aise; mais il est de mon caractère de hasarder le tout pour le tout; donc il m'importe très peu d'être blâmé par ceux qui font consister leur bonheur dans la jouissance d'une partie de ce qu'ils avaient, n'ayant pu enlever le tout; mais, moi, je veux tout ou rien. Des demi-mesures et des demi-souhaits ne montrent que des demi-hommes. — J'aime

à jouer le gros lot et je l'aurais gagné, si une puissance plus qu'humaine ne s'y fût opposée. Un froid rigoureux de quelques nuits suffit pour donner à mon sort et à celui de l'Europe une autre face; alors mon mauvais génie m'apparut et m'annonça ma fin que j'ai trouvée à Leipzick. Je voyais l'orage se former sur ma tête, mais je le considérais sans crainte. Il est impossible que l'homme puisse toujours dompter les circonstances; mais il ne doit pas non plus être gouverné par elles; mes ennemis extérieurs ont eu un combat légal à soutenir contre moi, et depuis qu'ils m'ont vaincu, je les estime plus que je ne faisais quand j'étais leur vainqueur; mais jamais je ne pardonnerai aux miens leur lâche trahison. Semblables à des insectes, ils s'étaient attachés à moi pour assouvir leur faim et m'abandonnèrent aussitôt qu'ils se virent rassasiés. Je n'en fus nullement étonné; car l'homme n'a point d'amis; c'est son bonheur qui en a; c'est une vanité gigantesque qui sert vraiment à ces petits nains. Elle leur a fait croire que je ne saurais pas survivre à la douleur d'être séparé d'eux; comme j'avais cette fois un rôle particulier à jouer, ils croyaient bonnement que j'allais me

mettre sur la scène, pour leur donner un spectacle que je voulais représenter pour moi seul.... J'avais, disaient-ils, consacré ma vie au trône, sur lequel j'avais bien voulu monter le trouvant libre.... J'avais, si souvent, aux pieds ce vil échafaudage, que j'en connaissais la fragilité.... Le prince était en moi, dans mon terrible esprit qui, par son ascendant, soumit toute l'Europe à mes pieds; le caprice du sort me fit, il est vrai, monter sur un trône! mais quand même j'aurais été au fond d'un cloître, séparé du reste des humains, j'aurais été toujours le même, quoique sous une forme différente..... Aux yeux du public, je me suis revêtu de la pourpre impériale, uniquement pour complaire à cette foule d'aveugles qui ne jugent de l'homme que par son extérieur; il était à croire qu'ils exerceraient l'aiguillon de la médisance contre moi, dans leurs bavardages et dans leurs écrits. Depuis vingt ans n'avaient-ils pas prêché l'évangile de vingt sauveurs, espérant qu'ils leur donneraient du pain et leur procureraient des honneurs; je me suis refusé jadis à leur encens; pourquoi devrais-je me formaliser de ce qu'ils me condamnent maintenant?... Ne

m'étant pas donné la vie, je ne me l'ôterai pas non plus tant qu'elle voudra bien de moi. C'est lâcheté et non courage de sacrifier sa propre vie par attachement pour les choses périssables de ce monde de misère. J'ai échappé à la mort dans cinquante batailles, sans la chercher ni la fuir... Je ne connais aucun ennemi devant lequel j'aurais à rougir de ma propre conduite. Je ne suis donc pas aussi malheureux que le prétendent ceux qui font consister leur bonheur dans les choses terrestres, tandis qu'il n'existe que dans la connaissance de soi-même; mais si l'on considère qu'ils ont pour système de mesurer les autres d'après leur aune, on ne s'étonnera pas non plus de leur manière de penser sur mon compte. C'est une faiblesse humaine, et je la leur ai pardonnée si souvent, que je veux bien encore le faire cette fois.

D'après ce tableau, on connaîtra bien les raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas me comprendre, quoique ma conduite fût toujours aussi loyale que mon langage était sincère. Aussi, leur étonnement et leur ébahissement, quand je montai sur le trône, furent égaux à ce qu'ils éprouvèrent quand j'y re-

nonçai..... Du moins, j'ai mérité de l'Europe et de l'humanité, en portant les Allemands à la connaissance d'eux-mêmes. Quant aux Anglais, je dirai que l'histoire ne nous cite aucun fait qui prouve qu'un peuple commerçant ait jamais travaillé au bonheur du genre humain.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ORDONNANCE DU 5 SEPTEMBRE 1816.

Les bruits les plus alarmans ont été répandus parmi les gens de la campagne dans le cours des mois de juin, juillet et août derniers; quelques paysans ont été arrêtés, revenant des marchés de Paris et répétant de fausses nouvelles dans les cabarets; tous ont déclaré les tenir des agens et inspecteurs de police des halles. Le 5 septembre, une circulaire du Préfet de police, adressée immédiatement après l'ordonnance royale qui a dissous la chambre des Députés, a défendu

les faux bruits, et ils ont aussitôt cessé de circuler.

Depuis, plusieurs des paysans qui avaient été arrêtés, ont été questionnés sur ce que les agens de la police disaient à présent, il a été répondu qu'ils assuraient que tout allait bien et que le Roi avait été obligé de dissoudre la Chambre, parce qu'elle voulait rétablir les droits féodaux, annuler les ventes des biens nationaux et anéantir la Charte.

Une femme, qui étale au marché du Temple, a assuré que c'était la police qui avait invité les marchands à demander la permission de vendre les dimanches et fêtes; et que c'était la police aussi qui avait fait les frais d'un orchestre où tous les marchands avaient dû aller danser en réjouissance de ce que cette permission leur avait été accordée. Elle a fait observer qu'il eût suffi de permettre la vente jusqu'à dix heures du matin, puisque, passé cette époque, les ouvriers, auxquels les marchands vendent habituellement, ne fréquentent plus le marché et se retirent pour aller passer le reste de la journée à la guinguette.

Il faut conclure de tous ces faits que la police n'a fait répandre des bruits alarmans que

pour obtenir l'ordonnance qui a dissous la Chambre; qu'elle ne les a fait cesser immédiatement que pour paraître fondée à dire que cette ordonnance avait l'assentiment général; que, comme elle s'est aperçue que cette dissolution excitait généralement des regrets, pour les détruire, elle a insinué que la Chambre voulait les droits féodaux, l'annulation des ventes des biens nationaux, etc., etc.; qu'enfin, si elle a fait danser au Temple, c'est qu'elle a voulu donner au Roi une fausse preuve que le peuple aimait et voulait la révolution, et qu'il lui répugnait de chômer les dimanches et fêtes.

OPINION

DE M. LE PRINCE DE M.....

SUR

L'ÉTAT DES PARTIS EN FRANCE ET EN EUROPE (1818).

Le prince a dit qu'il ne voyait rien, dans ce qu'il était à portée d'observer, qui lui parût d'une importance majeure; mais que cependant, lorsqu'il rencontrait de certains rapprochemens qui se présentaient plus souvent dans les rapports qu'il recevait, il croyait de son devoir de s'en occuper davantage, et que c'était d'après cette manière d'observer toutes

les parties d'opposition qui semblent agir contre le gouvernement du Roi, qu'il cherchait à se faire une idée du degré d'importance qu'il doit attacher aux différens élémens qui, isolés, sont peu de chose, mais qui, par leur réunion, forment une masse constamment ennemie de l'ordre actuel.

Ces différens élémens sont unanimes dans leur but et veulent, avant tout, le renversement de ce qui existe. Mais s'ils sont uniformes dans leurs vœux, ils se divisent dans leurs moyens. Les uns pensent à se servir du prince d'Orange, les autres du prince Eugène, beaucoup du duc d'Orléans, d'autres du prince de Parme ou des frères de Buonaparte; quelques-uns rêvent encore la République, mais aucun ne pense au dernier Empereur qu'ils croient trop loin et trop bien gardé. Tous veulent autre chose que les Bourbons, et surtout, retrouver cet état de trouble qui peut leur présenter, de nouveau, les chances qu'ils ont perdues. Ainsi la réunion de tous ces partis s'agite dans un sens commun qui est l'opposition à l'ordre actuel, mais ils marchent sans ensemble, sans but déterminé et sans accord sur les moyens

qu'ils veulent employer. C'est ce qui fait penser à M. de M..... qu'il ne faut pas les perdre de vue, mais qu'au fond, il n'en est aucun qui puisse nous placer dans un danger actuel.

Le Prince a analysé successivement tout ce qui peut donner de la consistance aux différens noms dont se servent les agitateurs. Un des partis les plus actifs se dirige vers le prince d'Orange; M. de M..... regarde, à la vérité, les rêves de ce parti comme également chimériques et absurdes, mais cependant il les croit alimentés et soutenus par les Belges dont ils flattent l'amour-propre, et par une grande partie de l'armée et des courtisans russes. Il excepte bien certainement l'Empereur Alexandre qu'il croit éloigné de vouloir donner la moindre consistance à un semblable projet; mais à l'armée et même à la cour, beaucoup de gens croient voir une grande combinaison politique dans l'appui que l'on accorderait à ce jeune prince également bien vu en Belgique et en Russie, détestant les Anglais et disposé à établir et à soutenir le grand système de balance politique dont la France et la Russie seraient les inébranlables appuis.

Après le prince d'Orange, M. de M..... a examiné la position du prince Eugène, et il persiste à le considérer comme le plus masqué, le plus prudent et en même temps le plus dangereux de ceux qui sont opposés au gouvernement actuel. M. de M..... a observé que, depuis quelque temps, il a pris une certaine importance et qu'il se sent assez fort pour ne plus cacher ses rapports, et réunir presque ostensiblement à Munich ou dans les environs, M. de La Valette et le général d'.....

M. de M..... a ensuite parlé du fils de Marie-Louise, en me disant que, pour lui, nous devions avoir moins d'inquiétude que pour tout autre; que si on avait voulu faire quelque chose de lui, on s'en serait occupé dans des occasions qui présentaient à la fois facilité et sûreté d'exécution, mais qu'actuellement toute idée de ce genre ne serait qu'une absurdité. Il dit que toutes les fois que ceux qui avaient rêvé de reproduire cet enfant étaient venus, en conséquence, frapper à cette porte, ils avaient été si bien reçus qu'on ne devait plus penser à y revenir et qu'on ne s'en occupait plus.

M. de M..... voit aussi, dans le duc d'Orléans, un prétexte dont les agitateurs s'emparent et cherchent à se servir; mais, après avoir passé ainsi en revue ces différens personnages et examiné le degré d'importance qu'ils pouvaient réellement avoir, M. de M..... s'est résumé, en répétant qu'il ne croyait pas qu'il y eût le moindre danger *actuel* dans aucune de ces factions.

BOUTADE POLITIQUE.

—

LES TOUT (1819).

Le royaliste défend tout;
Les jacobins attaquent tout;
Les députés confondent tout,
Et Cazes, qui dévore tout,
Dit toujours, pour répondre à tout,
Qu'avec de l'or on corrompt tout.
Les très bons pairs accordent tout;
Molé désorganise tout;
Gouvion, qui l'imite en tout,
Glisse du Waterloo dans tout,
Et Pasquier légalise tout.
Lainé voudrait un peu de tout;
Beugnot se fait l'ami de tout;
Royer-Collard parle sur tout;
Et Guizot profite de tout.
Dupleix-Mézi colporte tout;
Le Richelieu sourit à tout,
Et, si le ciel ne change tout,
Le grand diable avalera tout.

CHARBONNERIE

ET

VENTES DE LA SUISSE, DE L'ALLEMAGNE, DE L'ITALIE ET DE LA FRANCE.

En 1823, à la mi-juillet, l'attention de tous les ministres en Suisse, de ceux-là du moins dont la fidélité à la cause universelle des rois et des peuples n'est point équivoque, fut singulièrement excitée par une réunion qui se tint au pays d'Aarau, et à laquelle tous les principaux chefs qui, en Suisse, dirigent les complots souterrains de la révolution (sous l'em-

pire du Directoire invisible et universel qui siége à Paris) se sont rendus de divers côtés.

Il a été remarqué que, précisément dans la même semaine, le président du Directoire, M. de Watteville, avait ménagé à la diète une vacance extraordinaire de quatre à cinq jours pour le travail des commissions, et que, peu avant cette même époque, il y avait eu, au commencement de juillet, une entrevue chez le *comte Capo-d'Istria*, à Genève, où s'était trouvé, entre autres matadors; le fameux Frédéric-César *Laharpe*.

Au retour de Laharpe, de Genève à Lausanne, le corps diplomatique fut informé, par le passeport que celui-ci y prit et qui fut envoyé et soumis au visa des diverses légations étrangères, que ce coryphée du parti prétendait faire un voyage en Allemagne, en Suisse, et de là en Piémont et en Italie.

La coïncidence de ce voyage avec les conjonctures politiques de l'époque déterminèrent les ministres des pays respectifs pour lesquels le passeport était mentionné à prévenir leurs cours et à recommander à leur surveillance un des principaux chefs de la révolution, et d'autant plus dangereux que, d'une part,

tous les antres et les secrets de la secte lui étaient connus, et que, de l'autre, il pouvait, à l'aide de sa Grand' croix de Saint-André, franchir, avec la même facilité, les parvis des palais et les cabinets des ministres.

Tout ce long voyage, cependant, ne paraît avoir été mis en avant que pour jeter un prétexte plausible sur son apparition à Berne pendant la diète; mais, avant tout, sur le rendez-vous d'Aarau, où il se portait et d'où il n'alla pas plus loin.

Les députés ayant coutume de faire des excursions pendant les petites féeries que j'ai indiquées plus haut, lesquelles, ordinairement ne dépassent pas un ou deux jours, M. *Gaudens Planta*, premier député des Grisons, et M. le landamann *Muret*, premier député du canton de Vaud, ont eu le loisir de se porter au rendez-vous sans faire de bruit: tous les trois, amis et déjà connus précédemment par des révélations surprises au sein même des ventes de Lausanne et de Coire; le premier, Gaudens Planta, comme *homme-roi de la Réthie*, et commandant toute l'organisation conjurée dans les cantons orientaux de l'Helvétie; l'autre, Laharpe, comme *chef de toute la*

Suisse, nommé à ce poste par le Directoire et le grand firmament de Paris; le troisième, Muret, *lieutenant* de Laharpe.

Après les premiers détails nécessaires pour caractériser les choses et leur assigner leur poids ou leur signification, je reviens à l'objet principal de la réunion d'Aarau, qui a eu lieu pour des *travaux préparatoires*, les 11, 12, 13 et définitivement, pour arrêter l'organisation, le 14 *juillet* 1823. La date de l'anniversaire est remarquable.

D'après les renseignemens plus récens, la nouvelle organisation de toutes les forces mystérieuses des conjurés en Suisse, rangées précédemment en 1820, 1821 et 1822, par ventes, a été décrétée et, immédiatement après, mise en œuvre sur tous les points de la Confédération suisse, où ils ont des établissemens. Il y a lieu de croire, quand on connaît l'unité universelle que la révolution s'efforce d'établir au moyen de son gouvernement central et occulte (établi à Paris), que cette organisation s'étend également aux autres pays.

Cette organisation est militaire et refondue entièrement sur le modèle des armées des an-

ciens Romains ; elle est divisée en légions, cohortes, manipules, et il y a des espèces d'escouades qui ne sont formées que de quelques hommes, là où il n'a pas été possible d'en instruire un plus grand nombre. Chaque division a son chef, son tribun militaire respectif.

Les tribuns seuls connaissent les grands chefs des provinces ; ils commandent exclusivement dans leur quartier, sans qu'aucun des grades subalternes connaissent, en aucune manière, les officiers supérieurs de leurs légions respectives.

Les tribuns président aux réunions qu'ils commandent, comme les vénérables dans les loges maçoniques, dont certaines formes sont conservées, pour se servir de la tolérance accordée à la maçonnerie proprement dite ; ils ont des centurions ou chefs de cent hommes pour surveillans.

Le plus grand mystère règne dans cette nouvelle association, et avant d'entrer en réunion, appelée extérieurement *loge*, l'attention la plus minutieuse et la plus scrupuleuse est portée pour qu'aucun individu étranger ou non reconnu, ou qui ne serait pas de la secte (on désigne ceux-ci par le nom de

payeurs, comme les francs-maçons les appellent *profanes*) ne puisse se glisser dans les rangs ou dans l'enceinte. Afin de prévenir plus scrupuleusement les indiscrétions, l'introduction des faux frères, la trahison dans l'intérieur des associations, par le canal des agens de police, désignés comme agens provocateurs, la plupart des instituts de l'ordre ont, dans leur résidence, des tribuns de chacune des langues et des pays de l'Europe; ils sont chargés de connaître les frères-voyageurs qui doivent être munis de signes ou de créditifs convenus. Ainsi à Genève, Lausanne, Aarau, Coire, etc,, ce sont des Allemands, des Italiens, des Anglais et des Russes mêmes qui sont chargés de cette vérification inquisitoriale.

Chaque chef ou sous-chef est armé d'un poignard ayant pour distinction le mot de la légion et cohorte, et le mot de passe de l'ordre, gravé ou inscrit sur la lame du poignard.

Les hommes libres, qui sont les soldats ou légionnaires, sont armés d'un poignard simple.

On appelle, en terme générique, les hommes initiés dans la secte, *réformateurs gaulois*.

Désignation dont chaque mot a un sens remarquable.

SIGNES ET MOTS.

Quand on veut reconnaître un *réformateur gaulois*, le demandant met la main dans son sein, comme pour saisir un poignard, en disant les mots suivans :

Demande. — Pourquoi ?

Réponse. — Quand vous m'aurez donné le premier, je vous répondrai.

D. Al.
R. de
D. bo
R. ram.
} Aldeboram.

Demande. — *Aldeboram ?*

Réponse. — Elle continue à répandre la lumière jusqu'à ce que les tyrans de la terre soient anéantis.

Demande. — Qu'avez-vous pensé en voyant ce prodige ?

Réponse. — Que, malgré tous les efforts que font les rois de la terre, unis ensemble par une alliance impie et abhorrée, les rayons de la liberté vont encore *rejaillir sur la terre*, et

que la mort des Bourbons sera l'arrêt de mort de tous les rois de la terre.

Demande. — Le mot de passe?

Réponse. — *Ad Galliam nova lux.*

SERMENT.

« Je jure, par la Sainte-Trinité et en face « de mes chefs, que je ne suis point forcé d'en- « trer dans cette société; que l'horreur que « j'ai du despotisme des rois, des pas rapides « que font les prêtres catholiques pour rame- « ner l'obscurité parmi nous, et le prompt « rétablissement des droits féodaux, lods et « ventes, etc., etc., que la Sainte-Alliance des « tyrans de la terre veut nous ramener, est la « seule cause qui m'a déterminé à prendre le « parti de servir avec les hommes libres; c'est « pour cela, et nulle autre cause, que je jure « que j'obéirai à mes chefs jusqu'à la mort; « que je me tiendrai prêt, avec mes armes, « pour marcher au premier commandement; « que je ferai tout mon possible pour entre- « tenir le feu sacré de la liberté parmi tous « mes enfans, frères et connaissances, et que « je ferai mon possible pour nuire aux rois,

« prêtres et nobles : de plus, je jure un secret « profond sur tout ce qui se passe dans cette « enceinte et sur tout ce que mes chefs veu- « lent bien me confier ; et si je deviens par- « jure, je consens qu'on me poignarde et « qu'on me jette aux vautours comme un par- « jure et un homme indigne de la liberté. »

On remarque qu'ils ont attiré beaucoup de paysans helvétiens dans cette société en parlant des lods et ventes et droits féodaux, etc., etc.

Au premier aperçu, cette nouvelle organisation ne paraîtrait qu'un changement à peu près nominal fait à la *Charbonnerie* ; car l'on y maintient les mêmes opinions et les mêmes doctrines que dans la *vendita* et l'*adelphina*, lesquelles n'ont paru être à quelques-uns que la seconde mutation donnée à la haute Charbonnerie, après ses défaites à Naples et à Turin. Dans l'organisation légionnaire, les conjurés ne correspondent également que par des messagers qu'on reconnaît, ainsi qu'il a été dit plus haut ou verbalement.

Mais ce qui est éminemment et spécialement important, c'est que tout atteste, dans cette organisation, une origine et une dictature françaises : *Ad Galliam nova lux ;* et que

le titre de Réformateur gaulois, donné généralement aux membres de l'association, annonce que le jacobinisme protestant a fait alliance avec le *jacobinisme politique et philosophique* dans cette nouvelle organisation.

Quant au mot de reconnaissance : *Aldeboram*, il paraît emprunté à l'astrologie ; je crois me rappeler, à ce sujet, que sir Walter-Scott met le nom de cette étoile dans la bouche d'un Bohémien, diseur de bonne aventure, si je ne me trompe, dans son Quentin Durward.

La réponse à la demande : *Qu'avez-vous pensé du prodige?* (c'est-à-dire en voyant reluire *Aldeboram*) réponse que voici : les *rayons de la liberté vont encore jaillir sur la France,* et *la mort des Bourbons sera l'arrêt de mort de tous les rois de la terre;* cette réponse, dis-je, prouve évidemment que *c'est en France* que se trouve le foyer central de toutes ces combinaisons infernales.

LOUIS XVIII

Tout ce que l'on a pu dire de la présence d'esprit et de la force d'âme de Louis XVIII, dans ses derniers momens, restera toujours au-dessous de la vérité. Le courage chrétien et royal de ce grand prince fut admirable. Il édifia tous ceux qui pouvaient l'approcher, par la ferveur et la piété avec lesquelles il accomplit tous les actes religieux qui précédèrent sa mort; et le sentiment de la royauté, la volonté d'être roi jusqu'à la fin, pour épargner à l'Etat les secousses d'une agonie qu'il regardait comme pouvant être nuisible aux intérêts publics, furent si vifs chez ce prince, qu'ils

servirent à prolonger son existence. Il voulait et il a su mourir en souverain. Dans les derniers temps, il prenait un soin extrême de cacher l'affaiblissement de sa vue; il feignait de lire sans voir, et il écrivait à tâtons, en quelque sorte, des lettres qu'on ne pouvait parvenir à déchiffrer, mais qui constataient du moins qu'il existait toujours et que toujours l'Etat avait un roi. Il avait si bien senti que sa fin était prochaine, et il savait si bien surmonter les faiblesses naturelles que cette pensée peut inspirer, qu'au commencement d'août 1824, près de deux mois avant sa mort, et lorsque le public ne pouvait se douter encore de l'affaiblissement considérable de sa santé, Louis XVIII donna pour mots d'ordre les noms de deux villes: « Saint-Denis — Givet, » faisant ainsi, par ce jeu de mots, une allusion bien positive au dénoûment qu'il voyait s'approcher.

LE ROI ET LE POÈTE.

« Sire,

« Je ne puis résister au besoin de vous exprimer combien je suis profondément reconnaissant de vos bontés. En donnant votre sanction royale au choix d'une illustre compagnie qui m'appelle dans son sein, vous venez de m'accorder la plus honorable récompense que puisse ambitionner un homme de lettres. Je dois rendre à Votre Majesté un hommage public dans mon discours de réception à l'Académie française ; mais, Sire, faut-il l'avouer, une pensée me désespère ; je serais blessé, jus-

qu'au fond de l'âme, qu'on pût soupçonner qu'une pension avait acheté ma plume la veille du jour où elle exprimait les sentimens dont je suis pénétré; qu'au moment où elle traçait votre éloge, elle avait cessé d'être libre. Souffrez donc que je remette ma pension aux pieds de Votre Majesté. Veuillez la reprendre sans vous offenser de ma respectueuse franchise. Oui, Sire, me permettre de ne point accepter cette faveur, c'est porter au comble vos bontés en me laissant prouver que je n'en étais pas indigne; et ce dernier bienfait, le plus grand de tous, vivra éternellement dans la mémoire de

« Votre reconnaissant et fidèle sujet,

« Casimir Delavigne. »

Paris, le 30 avril 1825.

M. LE PRINCE DE POLIGNAC.

Quelles que puissent être les opinions politiques, elles ne sauraient empêcher l'équité de reconnaître les sentimens nobles et élevés. Peu de personnes ont porté, aussi loin que le prince de Polignac, le sentiment de la nationalité française, de la supériorité de nos armes et de nos arts, le désir exclusif de les faire valoir et triompher en toute occasion. La lettre suivante, que ce prince me fit l'honneur de m'adresser pendant son ambassade à Londres, bien que l'objet en soit fort peu important, m'a

semblé tellement empreinte de cet esprit tout français de M. de Polignac, que je la place ici comme une justice et un hommage au caractère privé d'un homme généralement peu connu et mal jugé.

Londres, ce 16 février 1825.

Mon cher Sosthènes, je vous ai parlé, pendant mon séjour à Paris, d'une petite affaire personnelle que des événemens importans m'ont fait perdre momentanément de vue; j'y reviens maintenant.

Je fus instruit au mois d'août de l'année dernière, par le duc de Doudeauville, que le feu Roi avait eu la bonté de rendre une ordonnance par laquelle il voulait bien me donner un service en porcelaine. J'eus tout de suite l'idée de tourner ce don au profit de notre orgueil national, et je priai le duc de Doudeauville, au lieu d'un service entier, de ne me faire passer qu'un service de dessert, en reportant sur la confection de ce service une partie du prix qui aurait été mis à l'achat du service complet. Le but de cette demande, mon cher Sosthènes,

était de montrer ici, dans un beau jour, notre industrie nationale; c'est dans cette pensée que déjà j'ai fait meubler le salon de l'ambassade, où est le portrait du Roi, tout en étoffes de Lyon. J'ai fait venir de France les meubles, tables, glaces, etc. de ce salon, qui m'a coûté, pour son ameublement complet, de 60 à 62 mille francs; ma porcelaine, mon argenterie, mon plaqué, même ma verrerie, tout me vient des manufactures françaises. Je désirerais donc que le présent royal qui m'a été fait m'aidât à faire briller leur industrie toujours croissante; il me faudrait pour cela quelque chose que je n'eusse pas encore et qui ne peut guère s'obtenir qu'à Sèvres. J'ai, à moi, deux beaux services entiers de porcelaine, et en outre un très beau service de dessert représentant *des fleurs et des fruits;* ce dernier est fort bien dessiné; cependant on commence à l'imiter avec succès ici. J'eusse désiré montrer aux Anglais un ouvrage dont l'imitation chez eux n'a jamais pu être qu'imparfaite, malgré tous leurs efforts. Mais ce genre de dessin ne peut bien se faire qu'à la manufacture de Sèvres, et mes porcelaines ne viennent pas de cette manufacture. J'avais donc exprimé le désir, au lieu

de *fleurs et de fruits* sur le service qu'on me destine, d'avoir des dessins représentant *divers paysages*; ils seraient ici fort admirés, fort enviés et répondraient par conséquent au but que je me propose. Je voulais, mon cher Sosthènes, vous entretenir un moment de cette affaire; je vous connais assez bien pour croire qu'elle caressera quelques-unes de vos secrètes pensées sur notre supériorité en toutes choses. Pouvez-vous l'arranger comme je le désire? j'en laisse la décision à un sentiment, que je partage, de Français et d'ami. Je vous prie simplement de me la faire connaître et je profite de cette occasion, mon cher Sosthènes, pour vous réitérer l'assurance de mon bien sincère attachement.

Le prince de POLIGNAC.

CATALOGUE

OUVRAGES REÇUS ET NON JOUÉS

AU THÉATRE FRANÇAIS DEPUIS 1803 JUSQU'EN 1826.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DATES DE RÉCEPTION.
TRAGÉDIES EN CINQ ACTES.		
MM.		
Fulchiron.	Pizare.	5 fruct. an 11
Amar Duvivier.	Catherine II.	17 vent. an 12
Fulchiron.	Boëmond.	19 fruct. an 12
Briffault.	Déjanire.	4 pluv. an 13
Delorme.	La Mort de Sélim III.	31 mars 1810
Lemercier.	Le Capitole sauvé.	2 août 1811
De Montriché.	Elfride.	22 mai 1812
De Maisonneuve.	Le Maire de Rouen.	26 juillet 1814
D'Herbigny.	Absalon.	28 juillet 1814
Arnault.	Lycurgue.	15 janv. 1815
Lemercier.	Clovis.	5 févr. 1815
De Sourguières.	Frédégonde.	18 août 1815
Viennet.	Alexandre-le-Grand.	19 déc. 1815
De la Ville.	Scipion.	16 janv. 1818
Mennechet.	Adraste.	16 avril 1818
Richard.	Pierre-le-Grand.	25 déc. 1818
Bis (Hyppoltie).	Camille.	27 avril 1819
De la Mothe-Langon.	César dans les Gaules.	18 juin 1819
Turpin.	Caton d'Utique.	31 août 1819
Pichaldt.	Turnus.	1er oct. 1819
Duport.	Sélim.	19 déc. 1820
Denis.	Les Chevaliers de Rhodes.	4 mai 1821
Viennet.	Achille.	29 mai 1821
Arnault.	Guillaume de Nassau.	1er juin 1822
Barbier Veimar.	La Mort d'Achille.	21 nov. 1823
Ampère.	Albouin, roi des Lombards.	9 janv. 1824
Viennet.	Arbogaste.	18 mars 1825
Briffault.	Cyrus et Artaxerce.	16 nov. 1825
TRAGÉDIES EN TROIS ACTES.		
Feu Clairfontaine.	Adieux d'Hector et d'Andromaque.	2 avril 1813
Chauvet.	Antigone.	23 janv. 1812
Margueritte.	Jugurtha.	25 mars 1825
Rougemont.	Marcel.	26 oct. 1825
Laya.	La Journée d'Erethrie.	7 janv. 1825

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DATES DE RÉCEPTION.
COMÉDIES EN CINQ ACTES.		
MM.		
Amar Duvivier.	Paméla mariée.	17 niv. an 12
Laujon.	Les premiers Imprimeurs.	24 juin 1808
Feu Desfaucherets.	L'Ennemi de lui-même.	27 déc. 1810
Andrieux.	Le Créole.	26 août 1817
Dupreuil.	L'Esprit chagrin.	16 juill. 1819
Duval.	L'Ecole des Députés.	30 nov. 1819
Jouy.	L'Héritage, ou les Mœurs du temps.	20 mars 1821
Duret.	Sophocle.	27 oct. 1820
Empis et Cournol.	Catherine d'Arragon.	18 oct. 1822
Gosse.	Le Rigoriste.	25 juill. 1823
Jouy.	Les Intrigues de Cour.	22 déc. 1823
COMÉDIES EN TROIS ACTES.		
Creuzé.	Pelisson à la Bastille.	11 févr. 1808
De Saint-Cyr.	Vauban et Deshoulières.	12 sept. 1815
Ancelot.	Le Jeune Poète.	28 août 1818
Dépagny.	L'Ecole des Exagérés.	21 oct. 1818
Amédée de Beauplan.	Les deux Secrets.	8 janv. 1819
Nanteuil.	Les deux Cousins.	23 avril 1819
Le colonel Barrois.	Voltaire.	14 janv. 1820
Le Roy.	Vengarde.	21 janv. 1820
Laya.	La Jeunesse de Néron.	24 mars 1820
Ancelot.	Les Demi-Confidences.	24 mars 1820
Roucher.	Le Satirique.	21 avril 1820
Gosse.	Mademoiselle de Tournon.	6 juin 1821
Richard.	L'Homme scrupuleux.	24 oct. 1821
Merville.	Ilgonde et Arégonde.	6 nov. 1821
Bouilly.	Matinée de la Cour de Louis XIV.	28 nov. 1821
Dechoulx.	Le Curieux et l'Indolent.	25 janv. 1822

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	DATES DE RÉCEPTION.
MM.		
Saint-Hypolite.	Les Préventions d'un jeune Homme.	21 mars 1823
Vialla.	La Harpe et Dorat.	29 juill. 1823
Duval.	Ourika.	13 févr. 1824
	COMÉDIES EN UN ACTE.	
Chéron.	Le double Quiproquo.	29 frim. an 12
Arnault.	Scipion consul.	22 vent. an 12
Lemercier.	Sophocle jugé.	17 brum. an 13
Dieulafoi.	Le Voyage par dépit.	15 avril 1806
Creuzé.	Le bon Temps, ou une Heure d'un Courtisan.	2 août 1806
Salverte.	L'Intrigue contre Soi-Même.	22 août 1806
Le Moine.	La double Feinte.	11 avril 1808
Favières.	L'Etranger.	20 avril 1808
Ribouté.	Le Retour d'Astrée.	30 mars 1810
Ancelot.	Un Moment d'ambition.	22 avril 1817
Carpentier.	Les Préventions.	9 mai 1817
Marsolier.	La Lettre et la Réponse.	18 août 1816
De Rancé.	Les trois Léon.	1er avril 1818
De Pixérécourt.	Madame de la Vallière.	28 août 1818
Pigault-le-Brun.	Les fausses Apparences.	4 déc. 1818
De Beauplan.	Le Susceptible.	17 août 1819
Dupreuil.	L'Ambulomane.	19 nov. 1819
De Rancé.	Les trois Cousins.	1er sept. 1820
Duval.	La petite Loterie.	8 déc. 1820
Saint-Léger.	Fleurette.	11 oct. 1822
Bouilly.	Le Bien et le Mieux.	31 janv. 1822
Théaulon.	Marianne ou la Sœur.	19 sept. 1823
Duport.	Un Souvenir d'enfance.	11 oct. 1823
Gothis.	Sapho (scène lyrique).	23 janv. 1824

LE PRINCE ET L'AVOCAT.

Le triomphe que le *Constitutionnel* et le *Courrier Français* ont obtenu, dans le procès qui leur a été intenté, a donné occasion aux coryphées du parti *libéral* de manifester leurs principes et de concevoir les plus belles espérances pour la réussite de leurs projets. Le jour où l'arrêt de la Cour royale a été prononcé, M. Dupin, avocat, chargé de la défense du *Constitutionnel*, a reçu la visite des princes du *libéralisme*. Ils l'ont complimenté sur le succès qu'il a obtenu; ensuite ils l'ont conduit chez S. A. R. le duc d'Orléans. Ce

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

[illegible] Roy. Il
capable de rempl
distingué, et qu'il
forts à ceux de ses
la chambre des Dé
nonçant à M. Dupi
de son palais lui éta
dredi, jour où il r
toujours mis pour l

De là, ces messi
M. Ternaux, où ils
blée. Les membres d
le sujet de leurs déli
venus que le Roi, l
nelles, méritait d'êt
bon père de famille;
feraient tous leurs eff
lui fût fait aucun r

La conclusion a été que le duc d'Orléans devait monter sur le trône ; et, pour prouver qu'il fallait que les choses fussent dirigées de son côté, on a rappelé, ce qui est vrai, que, le jour de l'enterrement du général Foy, on a jeté, dans la voiture de M. le duc d'Orléans qui se trouvait au convoi, des billets portant que celui qui savait si bien honorer la victoire et les talens était digne de régner.

RÉSUMÉ

SUR LA PRESSE PÉRIODIQUE.

Copie d'une lettre adressée, le dimanche 9 avril 1826, par M. ....., au ministre de .....

MONSEIGNEUR,

En 1824, les journaux ont tué la loi de remboursement, dont l'adoption, dès cette époque, eût assuré à la France, dans la crise d'aujourd'hui, le premier rang parmi les nations à crédit.

En 1825, les journaux ont tué la loi de

conversion, dont l'effet, trop limité, est devenu plutôt un mal qu'un bien.

En 1826, les journaux viennent de tuer une loi monarchique, née du sein de la Charte, et qui promettait de soutenir sa mère.

J'oubliais..... Les journaux, en 1793, ont tué un Roi, et, en 1820, un prince.

Quelle victime leur faut-il encore?

J'ai l'honneur, etc., etc.

DISSOLUTION

DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS.

Le 28 avril 1827, veille du jour où le Roi devait passer la revue, à la suite de laquelle la garde nationale de Paris fut dissoute, je reçus, d'une personne bien connue et bien honorable, l'avis suivant :

« Presque tous les commis de la maison de « M. V....., rue du Faubourg-Poissonnière, « doivent s'introduire demain dans les rangs « de la garde nationale : aucun d'eux n'en « fait partie. Ces messieurs se proposent de

« pousser des cris inconvenans; ils agissent « à l'insu de leur chef. Le fait m'a été attesté « hier soir par une personne de la maison, et « qui n'a pas voulu faire partie de l'expédition « projetée (1). »

---

(1) M. V..... était capitaine d'une des compagnies de la 3e légion.

LISTE

DE MM. LES PAIRS DE FRANCE PENSIONNAIRES, EXISTANT EN 1828.

	francs.
1. Comte d'Aboville.	6,000
2. Comte d'Abrial.	24,000
3. Vicomte d'Agoult.	12,000
4. Comte d'Ambrugeac.	12,000
5. Comte d'Andigné.	12,000
6. Marquis d'Aragon.	12,000
7. Comte d'Argoult.	12,000
8. Duc d'Aumont.	15,000
9. Comte d'Autichamps.	12,000
10. Marquis Barthelemy.	24,000

	francs.
11. Comte de Beaumont.	24,000
12. Comte de Boissy-d'Anglas.	12,000
13. Vicomte de Bonald.	12,000
14. Marquis de Bonnay.	12,000
15. Comte de Bordessoulle.	12,000
16. Comte de Bourbon-Busset.	12,000
17. Comte Bourke.	12,000
18. Comte de Bourmont.	12,000
19. Marquis de Brézé.	6,000
20. Duc de Cadore.	24,000
21. Marquis de Caraman.	13,000
22. Comte de Castellane.	10,000
23. Duc de Castries.	12,000
24. Comte du Cayla.	10,000
25. Marquis de Chabannes.	10,000
26. Comte Chabrol-de-Croussol.	12,000
27. Comte Chaptal.	24,000
28. Baron de Charette.	12,000
29. Marquis de Chasseloup-Laubat.	24,000
30. Vicomte de Châteaubriand.	12,000
31. Comte de Choiseul-Gouffier.	12,000
32. Comte Chollet.	12,000
33. Comte Claparède.	15,000
34. Comte Clément-de-Ris.	24,000
35. Cardinal duc de Clermont-Tonnerre.	15,000
36. Duc de Clermont-Tonnerre.	12,000
37. Comte Colchen.	24,000

	francs.
ɓchal duc de Conegliano.	10,000
ıte Cornet.	24,000
te Cornudet.	24,000
ıte Curial.	15,000
de Damas Crux.	10,000
ıte Davoust.	12,000
quis de Croix.	24,000
ıte Dedelay-d'Agier.	24,000
ıte Dehédouville.	12,000
ıte Dejean.	12,000
ıte Dembarrère.	24,000
ıte Desèze.	12,000
te Destutt-de-Tracy.	24,000
mte Digeon.	12,000
mte Dode-de-la-Brunerie.	12,000
mte Dubouchage.	12,000
n Dubreton.	12,000
te Dupuy.	24,000
de Duras.	12,000
te de Durfort.	15,000
quis d'Ecquevilly.	15,000
te Emmery.	12,000
d'Escars.	12,000
te Fabre de l'Aude.	24,000
de Feltre.	12,000
de Fitz-James.	12,000
te Frère-de-Villefrancon, archev.	12,000

	francs.
65. Comte Gassendi.	24,000
66. Baron de Glandèves.	12,000
67. Duc de Gramont.	12,000
68. Comte Guilleminot.	12,000
69. Duc d'Harcourt.	10,000
70. Comte d'Haubersart.	12,000
71. Duc d'Havré.	10,000
72. Comte Herwin-de-Nevelle.	12,000
73. Marquis de Gancourt.	24,000
74. Comte Klein.	24,000
75. Comte de La Bourdonnaye.	12,000
76. Comte de la Ferronnaye.	10,000
77. Duc de Laforce.	15,000
78. Vicomte Lainé.	12,000
79. Marquis de Lally-Tolendal.	10,000
80. Comte de la Roche-Aymon.	15,000
81. Baron de Larochefoucauld.	12,000
82. Marquis de la Rochejacquelein.	10,000
83. Marquis de la Suze.	8,000
84. Marquis de la Tour-du-Pin.	12,500
85. Marquis V. de Latour-Maubourg.	15,000
86. Duc de Latour-Maubourg.	24,000
87. Duc de la Trémouille.	12,000
88. Duc de la Vauguyon.	20,000
89. Comte Lecouteux-de-Canteleux.	12,000
90. Comte Lemercier.	24,000
91. Duc de Lévis.	20,000

	francs.
92. Duc de Lorges.	12,000
93. Comte Lynch.	12,000
94. Duc de Maillé.	12,000
95. Marquis Maison.	12,000
96. Marquis de Malleville.	12,000
97. Marquis de Marbois.	24,000
98. Comte de Mesnards.	12,000
99. Maréchal comte Molitor.	12,000
100. Comte de Monbadon.	24,000
101. Comte de Montausier-de-Sainte-Maure.	12,000
102. L'abbé duc de Montesquiou.	15,000
103. Comte de Montesquiou.	24,000
104. Duc de Montmorency.	10,000
105. Baron Mounier.	10,000
106. Duc de Narbonne-Pelet.	12,000
107. Marquis de Nicolay.	6,000
108. Comte de Noë.	12,000
109. Marquis de Pastoret.	24,000
110. Comte Péré.	24,000
111. Marquis de Pérignon.	12,000
112. Prince de Poix, duc de Mouchy.	12,000
113. Comte de Pontécoulant.	24,000
114. Comte Portalis.	10,000
115. Marquis de Raigecourt.	15,000
116. Comte Rampon.	24,000
117. Marquis de Rastignac.	12,000

	francs.
118. Duc de Reggio.	10,000
119. Comte Ricard.	12,000
120. Comte de Richebourg.	12,000
121. Duc de Richelieu.	12,000
122. Duc de Rohan.	6,000
123. Comte de Rully.	12,000
124. Duc de Sabran.	12,000
125. Duc de Saint-Aignan.	12,000
126. Comte de Sainte-Suzanne.	24,000
127. Comte Salmon-du-Chatellier, évêque.	12,000
128. Comte de Ségur.	24,000
129. Marquis de Sémonville.	24,000
130. Comte Soulès.	24,000
131. Comte de Sparre.	12,000
132. Maréchal duc de Tarente.	12,000
133. Comte de Tascher.	12,000
134. Duc d'Uzès.	12,000
135. Duc de Valmy.	12,000
136. Comte de Vaubois.	24,000
137. Comte de Vaudreuil.	10,000
138. Marquis de Vence.	12,000
139. Comte de Vichy, évêque d'Autun.	12,000
140. Comte de Villèle, archev. de Bourges.	12,000
141. Comte de Villemanzy.	24,000
142. Comte Vimar.	24,000
143. Comte Lanjuinais, fils.	12,000

	francs.
144. Marquis de Laplace, fils.	12,000
145. Comte de Beausset-Roquefort, archevêque d'Aix.	12,000
146. Comte de Cheverus, archevêque de Bordeaux.	12,000
147. Marquis de Loyans de la Tour-du-Pin-Montauban.	12,000

ÉLECTION ACADÉMIQUE.

(SECTION DES BEAUX-ARTS.)

—

Lettre de Boyeldieu à M. de Larochefoucauld, alors aux eaux des Pyrénées.

Monsieur le Vicomte,

J'aurais pu m'abstenir de vous faire agréer mes respectueuses félicitations si, comme je l'avais espéré, notre académie vous eût donné une preuve de la reconnaissance qu'elle vous doit, en vous nommant, à l'unanimité,

comme cela aurait dû être, membre de sa compagnie. Alors, j'aurais pensé que c'était nous qu'il fallait féliciter; mais, en appréciant l'ingratitude des hommes dans cette occasion, je ne puis tarder un instant à vous exprimer toute la vive peine que j'ai ressentie en voyant mon espérance déçue. J'avais joui d'avance du bonheur de voir l'homme qui a le plus fait pour les arts et pour les artistes, venir quelquefois s'unir à ces derniers pour être témoin de l'attachement vrai que je croyais qu'on lui portait. J'avais d'autant plus de raisons d'attendre ce résultat que le nombre des promesses, des engagemens, des assurances que j'avais reçus partiellement, excédait la majorité. Tous reconnaissaient les obligations qu'ils vous avaient; tous, à les entendre, voulaient profiter de cette occasion pour vous prouver leur reconnaissance. Cependant, ils n'ont pas craint de manquer à leur parole, et je ne puis y penser sans être révolté; mais comme je ne veux pas que vous puissiez confondre les coupables avec ceux qui ont toujours des droits à votre estime, je trouve du plaisir à vous assurer que Chérubini

et Catel n'ont porté que votre nom sur les bulletins, et que, comme moi, ils ont été affligés du résultat de cette séance.

Il faut bien le dire, monsieur le Vicomte, dans cette occasion, les services passés ont été oubliés pour faire place à l'espoir de services futurs. Votre concurrent est nouvellement en place (1), et sa situation a donné des alimens à l'ingratitude. Quant à moi, M. de Siméon m'avait fait l'honneur de venir me demander mon suffrage, et en lui parlant avec une entière franchise de mon dévouement pour vous, je n'ai eu qu'à me louer de lui, et je dois le dire tout autant pour vous, monsieur le Vicomte, que relativement à moi; il m'a quitté en m'assurant de l'estime que paraissaient mériter mes sentimens. Je suis donc content de moi, mais je ne le suis guère de notre Académie. Si vous eussiez été à Paris, la chance eût tourné autrement.

Quel qu'ait été le résultat de cette élection, je vous connais assez, monsieur le Vicomte,

---

(1) M. le vicomte de Siméon venait d'être nommé directeur de la division des beaux-arts au ministère de l'intérieur.

les augmenter, mais
vous dire que, toute

Monsieur le
Votre respectu

Paris, 25 août 1828.

RÉP

Si je ne connaissai
hommes et les affaire

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

autres, mon éducation est, je crois, bien complète. Je reste impassible à tout ce qui ne blesse que moi. Quelques amis me sont restés fidèles dans votre Académie, je n'en sens que plus et mieux le prix de leur dévouement, et je vous mets à leur tête, vous, mon cher Boyeldieu, aussi distingué par les qualités de votre âme et de votre esprit que par votre talent. Quant à ceux qui n'ont pas cru devoir agir comme vous, je désire, par les nouveaux services que je leur rendrai, les obliger à quelques regrets. Ce qui vient d'arriver ne saurait altérer, je vous assure, ni mon caractère ni ma conduite.

Je vais écrire à M. de Siméon pour lui faire mon compliment. Il m'a fait une bonne et loyale guerre ; et du reste, mon absence, avant et pendant l'élection, a prouvé que si je mettais un prix infini à l'attachement de mes amis, je ne mettais pas une grande importance aux succès de l'ambition, même la plus honorable.

Chérubini est un homme d'honneur ; je devais donc entièrement compter sur lui comme

sur M. Catel. Parlez-leur de moi avec une affection toute particulière.

Bonjour et bonne amitié, mon cher Boyeldieu.

Aux Eaux-Bonnes, le 2 septembre 1828.

PROPHÉTIES.

PROPHÉTIE

DE PHILIPPE-DIEUDONNÉ-NOËL LAVARINS, IMPRIMÉE EN 1542 ET CONSERVÉE DEPUIS CINQUANTE-SIX ANS DANS LA FAMILLE DE M. D..... DE S....., DÉPUTÉ DE 1829.

La Gaule Celte verra naître, non loin de son sein, un être surnaturel. Cet homme sortira tout jeune de la mer, viendra prendre langue et mœurs chez les Celtes Gaulois; s'ouvrira, encore jeune, à travers mille obstacles, chez les soldats, un chemin, et deviendra leur premier chef; ce chemin sinueux lui baillera force peine; s'en viendra guerroyer près de son natal pays, par un lustre et plus outre mer;

sera un guerroyant avec gloire et valeur, et guerroyera l'Italie de nouveau ; donnera des lois aux Germains.

Il fera troubles et terreurs aux Gaulois Celtes, et sera nommé ainsi, non Roi, mais par après *Imperator*, par grand enthousiasme populaire ; bataillera partout dans l'empire ; déchassera princes, seigneurs et Rois, par deux lustres et plus ; puis élèvera de nouveaux princes et seigneurs à vie. Sera vu avec une armée forte de quarante-neuf fois 20,000 piétons armés qui porteront armes à cornettes de fer. Il aura sept fois 7,100 chevaux montés d'hommes qui porteront plus que les premiers grande épée à lame et corps d'airain. Il aura sept fois 2,000 hommes qui feront jouer machines terribles ; vomiront et soufre, et feu, et mort. La toute suppute de son armée sera de quarante-neuf fois 29. Il portera en dextre main un aigle, signe de la victoire à guerroyer ; donnera maints pays aux nations, et à chacun paix. Lui, viendra dans la grande ville, ordonnera, fera grandes choses, édifices, ponts, ports de mer, aqueducs, canaux ; fera à lui tout seul, par grandes richesses, autant que tout Romain et tout dans les dominations

es Gaules ; aura femme par deux, et fils un eul ; s'en ira guerroyer jusqu'où se croisent :s signes, longitudes et latitudes, 55 mois.

Là, les ennemis brûleront grande ville ; et ıi, entrera et sortira avec les siens de dessous endre, force ruines ; et les siens, n'ayant plus ı pain ni eau par grandissime froidure, seront ı malencontreux que les deux tiers de son rmée et en plus par demi l'autre ; lui, n'é- ınt plus dans sa domination. Alors le grand omme, trahi par les siens, pourchassé à son ɔur par grande perte jusque dans la grande ille, et déchassé par grande population eu- ɔpéenne ; à la sienne place seront mis les ois du vieil sang de la Cap ; lui, contraint à exil dans la mer d'où il est venu si jeune, et roche de son natal bien, y demeurant par nze lunes avec quelques-uns des siens, vrais nis et soldats, n'étant plus que sept fois, sept is deux fois de nombre. Aussitôt les onze nes parachevées que lui et les siens, prendre ıvire et venir mettre pied sur terre celte uloise, et lui cheminer vers la grande ville, ı être aussi le Roi du vieil sang de la Cap, ı se lève, fuit, emportant avec lui orne- ens royaux ; pose choses en son ancienne

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

temps, gardère
Les peuples et
loups s'entre-dé
Roi de la Cap se
sons; les malenc
fer ou par feu; se
les derniers rame
seront encore me
eux.

Lors un jeune
grande ville; il
armure. Ains la
grand prince d'O
veilleusement par
Belgique, qui se
trancher troubles,
de rameaux d'olivi

épouses en ôtages, et ploient sous les lois saines et justes, aimées de tous.

Ains, pendant vingt-cinq lunes dans *Lutetia*, la Seine rougira par sang, suite de combats à outrances; étendra son lit par ruines et mortalité, séditions nouvelles et malencontreuses. Ains seront déchassés des palais des Rois par l'homme valeureux et peu après les immenses Gaules déclarées par toutes les nations grandes et mères-nations; et lui, sauvant les restes échappés du vieil sang de la Cap, règle les destinées du monde, dictant conseil souverain de toute nation et de tout peuple pour base de fruits sans fin, et meurt.

PROPHÉTIE DE SAINT CÉSAIRE,

ÉVÊQUE D'ARLES, MORT EN 562, EXTRAITE DU *LIBER MIRABILIS*, PAGES 55, 56, 58, CHAPITRE DU ROYAUME DE FRANCE.

Ouvrage imprimé en 1525 et se trouve à la Bibliothèque royale.

Sur la fin du dix-huitième siècle et au-delà, l'Eglise universelle et le monde entier auront à gémir sur les malheurs et la dévastation d'une grande et fameuse cité. Le royaume de l'Eglise de France sera en butte à tout l'univers; l'Eglise dépouillée de tous ses biens temporels, et ses membres, de quelque dignité qu'ils soient, se trouveront heureux si, en conservant leurs places, ils peuvent échapper à la mort. Alors toutes les églises seront souillées

et profanées, les saints autels renversés, et les femmes consacrées à Dieu forcées de sortir de leurs maisons. La malice des hommes se tournera contre toute l'Eglise ; et personne, pendant plus de vingt-cinq mois, ne prendra sa défense, parce que, pendant ce temps, il n'y aura ni Roi en France ni pape à Rome. Celui qui gouvernera toute l'Eglise aura quitté la ville, séjour de ses prédécesseurs. Les ministres et les princes de l'Eglise seront expulsés et chassés de leurs dignités et prélatures, et cruellement frappés dans leur fuite; à peine trouveront-ils un asile où ils puissent, avec les leurs, manger un pain de douleur dans cette vallée de larmes. La religion sera dans un morne silence, effet de la frayeur qu'inspire la fureur qui s'abandonne aux plus affreux excès. Alors ceux qui gouverneront le royaume de France seront dans un aveuglement tel, qu'ils ne pourront trouver de défenseurs parmi eux. La colère du Seigneur se tournera contre eux, les grands et les puissans du royaume. La vengeance céleste se manifestera contre les grands et contre tous en général et en particulier, et la paix ne se rétablira parmi les Français que lorsque le royaume sera presque

entièrement détruit. Dans beaucoup de lieux, la crainte laissera les campagnes incultes : les sciences et les arts seront au moment de périr en France. Le peuple, rempli d'orgueil, se révoltera contre son propre Souverain, et presque tous les nobles seront dépouillés de leurs biens et de leurs dignités, et cruellement mis à mort. Plusieurs diront : Egalité, égalité, égalité. Le plus grand prince fuira, et sera ramené dans son château. Il y aura un affreux carnage, et on fera mourir les Rois, les ducs et les barons avec grand nombre des plus puissans seigneurs. La plus infâme trahison éclatera à la captivité du Roi de France : alors les princes les plus nobles seront mis en prison ; par un événement lamentable, ils seront pressés de douleurs à cause des leurs. Le peuple fera des lois de sa propre volonté, et ensuite toute la France sera pillée et gouvernée par des brigands et des voleurs. L'aigle volera partout, et soumettra plusieurs nations à son empire. Le royaume de France, envahi dans toutes ses parties, sera presque détruit. Beaucoup de nations seront ébranlées, et feront de nouvelles constitutions ; mais elles garderont l'ancienne, et se gouverneront d'après

elle. Les nations voisines de la France seront très tristement battues par l'Arménie; la Germanie, la Tigritie, la Dacie, la Norwège, s'empareront de tous leurs ennemis, feront camps les mieux fortifiés. Les villes les plus puissantes et les plus redoutables seront prises, soutiendront des combats, et l'éclat du royaume de France sera changé par la Justice divine; les villes de la France abandonnées, pillées, détruites. On oubliera entièrement le bien et l'intérêt public; la partialité, la singularité mises en honneur. Alors personne ne gardera la foi à son prochain; on se trompera les uns les autres. Il y aura dans tout le royaume de France une famine très cruelle, et la gloire des Français sera changée en opprobre, parce que le Roi sera humilié et privé de son éclatante couronne donnée par le peuple à un autre auquel elle n'appartiendra pas; mais un jeune captif reprendra la couronne des lis, et relèguera les enfans de Brutus dans une île, de manière qu'il n'en sera plus parlé. Alors un pape, selon le cœur de Dieu, fera une heureuse réforme dans l'Eglise et dans le monde entier par sa vie sainte, et ramènera les ecclésiastiques à leur premier état: alors il n'y aura

qu'une seule foi et une seule manière de vivre. Tous les Français réunis d'opinion s'aimeront les uns les autres pendant longues années, et c'est dans cet état que finira le royaume de l'Eglise de France.

Amen, *Amen.*

Fragment de la prédiction d'une religieuse de Bellay. Cette prédiction fut faite en **1810**, *et gardée religieusement dans sa famille, laquelle habite les environs de Béziers. Une personne de la même famille devant faire un voyage à Paris, dans le mois de juillet* **1830**, *celle qui possédait cette prédiction fit tout au monde pour l'en empêcher, et ne put y parvenir.*

. . . . . .

Alors Dieu retirera sa main de celui qui aura signé un arrêt injuste, et le jour de la fête des siens son exil sera aussi décidé. Les mé-

chans triompheront. La Seine chariera des cadavres. Le sang coulera sur et sous les pierres de la grande ville. Des femmes, des enfans périront. Ceci arrivera avant la fin de juillet 1830, et pendant le mois d'août, une branche glorieuse des Bourbons sera coupée!... Un Bourbon doit périr. Un autre avant sera élevé. Dieu élève pour punir et châtie pour récompenser! Avant la fin de l'année il tremblera. Ceux qui l'auront élevé tressailliront... Je vois du feu les poursuivre et du sang couler!...

Des drapeaux funèbres s'élèvent. Tout est perdu pour eux! Ils semblent triompher encore. Les insensés! ils se rient de Dieu!.... Les temples sont fermés... Les ministres divins fuient... Un nouvel an paraît, le grand Pontife meurt!... Ils ne s'entendent plus... Fuyez! enfans de Dieu!... fuyez... Le jour des morts est arrivé... Des cris retentissent de toute part : Vive la République!... Vive Napoléon!... Vive le Roi!... Vive Henri!... Vive Louis!... Quelle confusion... le fer, le sang, la faim, tout l'enfer!... Malheur!... malheur!... Je vois, à l'aspect de celui qu'on a

méconnu, le monde fléchir et tomber. Une femme l'a sauvé. Une femme le suit. Un ministre du Très-Haut le soutient. Dieu les accompagne. Voilà votre Roi. Il paraît au milieu de la confusion et de l'orage. Quel affreux moment!....

SUITE

DES ANECDOTES, SOUVENIRS, ETC.

CHARLES X ET M. DE POLIGNAC.

Un homme de toute foi m'a assuré qu'il tenait de M. de ..... lui-même que, quand M. de Ch..... sortit du ministère, Louis XVIII chargea M. de ..... d'aller proposer à MONSIEUR de donner le portefeuille vacant à M. de Polignac. — « Vous ne le connaissez pas comme moi, répondit Son Altesse Royale; c'est le plus honnête homme du monde, parfaitement dévoué et même d'une

certaine capacité; mais ses vues ne sont pas assez étendues, et c'est, d'ailleurs, l'esprit le plus arrêté que j'aie jamais connu. Nous n'en pourrions rien faire. » — Après ce jugement, comment expliquer le choix de M. de Polignac pour la présidence du Conseil en 1829?

Le hasard le plus étrange, l'accident le plus fortuit et le plus inattendu, a fait tomber entre mes mains la note suivante, adressée au commencement de 1830 par Monseigneur le duc d'Orléans (1) à l'un des régisseurs de ses domaines. Auquel ? Je l'ignore. Cette note est tout entière de la main du Prince. Je l'ai conservée, car elle m'a semblé, à plusieurs égards, très significative du caractère, des

(1) Aujourd'hui Louis-Philippe.

habitudes et des moyens de Son Altesse Royale.

NOTE.

« 1° La proposition d'attendre ce que deviennent les touffes brûlées me paraît bonne, en la limitant à l'époque où la végétation bien établie permettra de distinguer les brins morts, et alors on ne coupera que ceux-là qu'on rabattra sur le vif.

2° Recéper les châtaigniers brûlés, c'est bien.

3° Je préfère qu'on arrête les poursuites contre le vieillard Mouron, et *qu'on sache dans le pays que c'est sur ma demande expresse.*

4° Proposer des secours et gratifications, comme cela est suggéré; c'est le meilleur moyen de calmer *la sotte hostilité qu'on excite de la part des habitans.*

5° Quant aux graines, on en a ramassé

énormément à Neuilly, qui doivent avoir été adressées ou qui peuvent l'être d'un moment à l'autre. La même opération doit avoir été faite au Raincy. En outre, on a pu se procurer autant de glands qu'on a voulu dans la plupart des forêts. Si on ne l'a pas fait, c'est une triste économie de peine et une augmentation de dépense, car il faudra en acheter et le plus promptement possible. Je crains qu'on n'en ait laissé geler beaucoup par négligence. Enfin, il faut en acheter, et aussi acheter du plant. On doit me faire des rapports sur tout cela, le plus tôt possible, et des propositions. C'est très pressant. »

JOURNÉES DE JUILLET.

—

DIALOGUE.

(*La scène se passe sur la grande route de Saint-Cloud à Rambouillet, le 26 juillet 1830, dans la voiture du Roi qui se rend à la chasse.*)

Le Roi. — Eh bien ! messieurs, avez-vous lu le *Moniteur*, ce matin ?

M. de Luxembourg. — Non, Sire.

Le Roi, *de l'air le plus calme.* — Voici les ordonnances qu'il contient. (*Le Roi les lit.*)

M. de Luxembourg. — C'est au moins un grand parti !

Le Roi. — Nous sommes certains du succès. Ces mesures sont nécessaires. Polignac répond du succès.

M. de Girardin. — Il faudrait voir comment cela prendra pour émettre une opinion positive. Quant à moi, la mienne est constante, et si l'on n'a pas cent mille hommes pour soutenir ces ordonnances, le trône peut être vivement compromis. »

Et le Roi parla d'autre chose.

Dans l'hésitation qui suivait encore les journées de l'insurrection, la Chambre des députés attendait, d'heure en heure, le retour de M. de Mortemart. Il y avait encore majorité pour Charles X, d'abord sans ses ministres, et, plus tard, pour le duc de Bordeaux Roi et le duc d'Orléans régent. M. Hyde-de-Neuville, dont la fidélité sera historique, ayant obtenu, comme grâce, une dernière heure, chercha et fit chercher partout le duc de Mortemart, sans parvenir à le rencontrer.

Les gens bien instruits assurent que des agens habiles du duc d'Orléans, voulant gagner du temps, fatiguer et inquiéter la Chambre par des retards, s'efforcèrent de persuader à M. de Mortemart que ce prince ne travaillait pas pour lui. La parfaite loyauté du noble duc ne lui permit pas de s'apercevoir et de se douter même du piége. C'est ainsi que la bonne foi fut trompée. « Ne faites rien surtout, fit dire M. le duc d'Orléans à des gens qui, en position d'agir, s'y disposaient, car tout serait perdu, et tout va bien. » Ils demeurèrent en repos et tout fut perdu.

M. de Girardin, qui mit un grand zèle pendant ces fatales journées, pour tâcher de tout arranger, fut chargé, de la part de Charles X, de porter au duc d'Orléans la lettre par laquelle Sa Majesté abdiquait et le nommait Lieutenant-général. M. de Girardin la remit au prince lui-même; mais, malgré toutes ses instances, il lui fut impossible d'obtenir un seul mot de réponse. Il retourna la demander quelque temps après, et cette fois il ne put même pas parvenir jusqu'au prince. — « Quand on risque ainsi sa tête, avait dit Son Altesse Royale à un juge, homme de mérite,

qui lui parlait en faveur du duc de Bordeaux, on agit pour soi et non pour les autres. »

Au milieu de la nuit, un aide-de-camp du duc d'Orléans vint chez M. de Girardin, sans lettre et sans réponse officielle, disant seulement que le Prince conseillait à Charles X de quitter Rambouillet, où Sa Majesté s'était rendue après avoir signé ses lettres d'abdication.

— « Dix mille hommes ont ordre de marcher demain sur Rambouillet, » fit dire Casimir-Périer à M. de Girardin, qu'il connaissait depuis long-temps; « que Charles X ne s'expose pas à y rester. » Il était clair qu'on voulait à tout prix pousser la famille royale hors du Royaume, afin de n'avoir pas à se prononcer sur la Régence.

M. H..... d'....., homme d'une fidélité et d'un caractère peu communs, avait, depuis longues années, des relations intimes avec Monseigneur le duc d'Orléans qui, ainsi que

sa famille, lui avait eu de grandes obligations pour l'arrangement de ses affaires princières; mais M. H..... d'..... était plus encore attaché au principe de légitimité et à la famille royale, dont il avait reçu des marques particulières de bienveillance. Il allait fort peu au Palais-Royal depuis quelque temps. Il s'y rendit, au moment où l'on ne parlait encore que du Régent, espérant placer quelques mots utiles. Le duc d'Orléans l'aperçut dans la foule, triste et rêveur; il vint à lui et l'aborda avec embarras: « On ne vous voit plus. — Je me présente au moment décisif, et j'espère que bientôt les choses s'arrangeront de manière à concilier tous les devoirs avec tous les intérêts. Comblé de bontés par Charles X, il ne serait ni dans mon cœur ni dans ma conscience de me montrer jamais ingrat envers le Roi. Votre Altesse Royale connaît mon dévouement pour elle; je lui en ai donné plus d'une preuve, et je suis convaincu que, par ma conduite, j'acquerrai des droits de plus à son estime. — *Non, monsieur*, répondit-on du ton le plus sévère. »

Pendant les trois journées et les premiers jours suivans, les ambassadeurs, non prévenus des ordonnances et laissés sans avis, furent incertains de la conduite qu'ils devaient tenir. Seul, le ministre de Suède voulait, sans attendre davantage, que le corps diplomatique se rendît à Saint-Cloud et à Rambouillet. Le nonce du pape imita ce généreux exemple. L'ambassadeur d'une grande puissance du Nord s'y opposa fortement, entraîné à ce parti, d'abord, par les instances de madame de ..... et ensuite par celles de mademoiselle d'Orléans elle-même. Il donna, ainsi, le dernier coup à la cause royale.

..... On parla ensuite de ce qui s'était passé à Saint-Cloud pendant les journées de juillet. M. H..... nous dit que « jamais cette résidence n'avait été plus déserte. On y était réduit au plus simple service. Beaucoup de gens qui, avant les ordonnances, semblaient fort ardens, se montraient alors un instant,

puis disparaissaient sous un prétexte ou sous un autre, et on n'entendait plus parler de rien. Soit aveuglement inoui, soit calcul de confiance affectée, Charles X montrait une sécurité complète. Le retour de M. de G..... qu'on avait envoyé à Paris, avait contribué à entretenir cette sécurité jusqu'au mercredi soir. Il avait passé aux écuries, de là il s'était rendu chez M. de Polignac, n'avait vu que lui, et dans un empressement bien naturel, il s'était hâté de revenir auprès du Roi. Il avait dû naturellement croire ce que le ministre lui avait dit, et ce dernier, trompé lui-même, sans doute, par de faux rapports, avait assuré que tout allait à merveille et que les principaux chefs des révoltés étaient arrêtés!.... » C'est ainsi que les illusions du Roi étaient entretenues, et que la vérité ne pouvait parvenir à se faire jour.

« M. H..... regardait comme un malheur que le duc de Mortemart ne fût pas revenu auprès du Roi en habit de ministre, ce qui, en pareille circonstance, lui eût donné un crédit et un aplomb plus utiles. Mais pas un ordre, pas une volonté ne furent exprimés, et partout régnait une confusion que rien n'égale.

« Le vendredi, à minuit et demi, M. H..... reçut l'ordre du départ pour quatre heures et demie du matin. Se doutant bien qu'il n'y avait pas le sou dans la bourse royale, car les charités du Roi absorbaient tout avant la fin du mois, il va réveiller M. de la B., qui lui fait l'aveu de la détresse pécuniaire où on se trouvait, et le décide à envoyer quelqu'un à Paris, qui en rapporta cent mille francs en billets de banque qu'il laissa tomber le lendemain sur la route, en donnant le chapeau qui les contenait.

« M. H..... ajoutait que Monseigneur le Dauphin devait être bien plutôt plaint que blâmé. « Enfin, vous vous en allez cette nuit, « disait-il à M. H.; je reste seul maître, je « reste avec les soldats, et nous allons voir ce « qui se passera. » M. H. ignorait ce qui avait fait changer cette résolution. Il a parlé de l'obéissance complète de Monseigneur le Dauphin pour le Roi, obéissance que Son Altesse Royale regardait comme son premier devoir et qu'il portait jusqu'à l'abnégation personnelle.

« Il dit encore que sans le refus de tirer, fait par une batterie à Monseigneur le Dau-

phin (la seule qui ait refusé de faire son devoir), il est difficile de prévoir ce qui fût arrivé ensuite, car la partie se trouvait engagée hors Paris, et il aurait fallu sans doute la soutenir. Une compagnie de grenadiers avait aussi refusé de marcher en avant : « Il est « trop tard, avait dit l'officier en sortant des « rangs. » Tout cela avait porté Monseigneur le Dauphin à croire qu'ils étaient trahis et abandonnés.

« On ne savait plus ensuite où l'on devait se retirer; ce fut M. H. qui parla de Trianon, et tout à coup l'ordre précipité du départ fut donné, sur les avertissemens, dit-on après, qu'avait transmis le général B..... et ce départ, au lieu d'une retraite, eut l'air d'une fuite.

« La même fatalité semblait accompagner toutes les circonstances de ces affreux momens. Le mercredi, M. Casimir-Périer avait envoyé trois fois chez M. H.; il l'avait fait chercher partout pour se faire conduire chez le Roi. Ce jour-là, encore, tout pouvait être sauvé. On ne trouva point M. H. qui, depuis quelques jours, ne quittait plus Saint-Cloud. Précédemment encore, M. H., de la part du

prince de P., avait été proposer un ministère à M. Casimir-Périer.

« M. H. fit ensuite tout ce qu'il put pour qu'on se rendît à Tours avec des troupes; mais on ne pouvait plus rien décider; on ne pensait plus à rien, et jamais confusion ne fut plus complète. »

. . . . . .

Le brave Comte de ..... vint aussi me voir. Il me raconta que dans une entrevue qu'il eut avec Charles X, le 15 juin, six semaines avant les ordonnances, et où il lui exprimait avec beaucoup de sagesse et d'indépendance ses craintes, son opinion sur le ministère, et sa manière de voir sur les affaires générales, le Roi l'interrompit tout à coup : « Tenez, mon « cher ..... vous êtes l'homme le plus brave « que je connaisse, et nul danger ne peut « vous étonner; mais vous n'avez pas le cou- « rage moral, vous n'entendez rien à la poli- « tique; 15 jours de dictature, une bonne loi

« d'élection et tout est sauvé. » — Sire, lui répondit ..... sans hésiter, je prie seulement Votre Majesté de réfléchir sérieusement aux conséquences d'une pareille démarche : elles m'effraient d'autant plus que le Roi pense pouvoir se démettre de la dictature au bout de 15 jours; et que bien loin de cela, moi je pense que si le Roi croit devoir se saisir de la dictature, il doit au moins s'attendre à la garder jusqu'à la fin de son règne. S'il la prend une fois, le lendemain du jour où il s'en démettrait, il ne serait plus Roi : aussi, je demande une dernière grâce au Roi, s'il s'y décide; c'est de penser qu'il doit avoir au moins à Paris ou dans les environs 80,000 hommes pour assurer une démarche dont les conséquences seront graves. — « Allez, allez, mon ami, dit Charles X en lui frappant sur l'épaule, vous n'y entendez rien. »

Qui donc avait pu entretenir chez le Roi de si déplorables illusions!!!

NEUILLY. — LE PALAIS-ROYAL. — MADEMOISELLE D'ORLÉANS.

M. ..... est un peintre distingué, qui a donné pleinement dans la révolution de juillet et a été un de ses plus chauds partisans. Il racontait naguère que, se rendant à Neuilly, avec quelques hommes de son opinion, pour proposer la couronne au duc d'Orléans, et lui persuader de l'accepter, en l'arrachant à sa retraite, madame la duchesse d'Orléans prit hautement la parole pour faire sentir qu'une pareille offre était impossible à accepter; qu'il existait des droits sacrés qu'on ne pouvait méconnaître; que le Prince

pouvait et devait accepter la Lieutenance-générale, mais rien de plus ; et, qu'au reste, elle ne l'avait point épousé pour qu'il devînt..... autre chose. Monseigneur le duc d'Orléans semblait hésiter. Alors Mademoiselle d'Orléans s'avança et parla contre la branche aînée avec une telle violence, qu'elle étonna même les auditeurs. Elle apostropha plusieurs fois son frère, et Monseigneur le duc d'Orléans finit par accepter la couronne.

J'ai entendu rapporter à M. S..... qu'allant au Palais-Royal, pour la première fois, depuis la révolution de juillet, Mademoiselle d'Orléans, l'apercevant, vint à lui sur-le-champ. « Hé bien! M. S..... que dites-vous? « —Madame, que le trône de juillet a, dans les « révolutionnaires, des ennemis bien dange- « reux. — Oh! reprit vivement *Mademoiselle*, « nos ennemis ne sont point les libéraux, « mais bien les *Carlistes*. »

RAMBOUILLET.

J'avais connu M..... à la Chambre des députés, où il siégeait d'un autre côté que moi; l'intérêt que je lui avais témoigné, dans un moment fort malheureux pour lui, avait établi quelques relations particulières entre nous. Depuis la Révolution, j'eus à lui parler dans l'intérêt d'un employé dont le sort dépendait de M..... et j'en profitai pour lui demander quelques détails sur le départ de Rambouillet; voici à peu de chose près le texte de sa réponse :

« J'admirai constamment la dignité de Charles X; il ne se démentit pas un instant. Quant

à madame la duchesse d'Angoulême, jamais son souvenir ne s'ôtera de ma pensée; elle m'arrachait l'âme. Quand elle nous apercevait, ce n'étaient pas des larmes qu'elle répandait, mais elle poussait malgré elle des sanglots qui l'étouffaient!

« Charles X donna d'abord l'ordre de se défendre et de faire tirer sur la multitude qui se portait à Rambouillet. Ma cause, vous le comprenez, n'était pas la vôtre; d'ailleurs j'eus horreur du sang qui allait se répandre et de tout ce qui pouvait en être la suite. « Sire, lui dis-je à l'instant en entrant chez lui, le Roi sait ce qu'il en coûte pour tirer sur le peuple; il a été forcé d'abdiquer. Le duc de Bordeaux aujourd'hui est Roi, c'est en son nom qu'on tirera, et les conséquences seront les mêmes. »

« Cette considération seule fit rétracter les ordres; car, je dois le dire, Charles X ne témoigna pas la moindre crainte. »

Les commissaires envoyés à Rambouillet y étaient mal vus, comme on le comprend

bien. Aussi jamais étonnement ne fut égal à celui du duc de Luxembourg quand il vit le général de C..... et M. Odillon-Barrot qui, du premier moment qu'ils se furent rencontrés, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et se serraient affectueusement les mains. « Etes-vous fou? dit le duc au général en le tirant par son habit. » — La réponse ne se fit pas attendre : — « J'étais chargé de pupiles, dit M. de C....., et dans une affaire de la plus haute importance pour eux, M. Odillon-Barrot a été parfait pour eux et pour moi, de soins, de conseils et de désintéressement. Il n'est aucune circonstance qui puisse m'empêcher de lui témoigner ma reconnaissance. » Et alors, au lieu de s'étonner et de le blâmer, chacun l'approuva et fit à M. Barrot un accueil convenable.

« Madame, dit à Rambouillet un des gar-
« des à madame la Dauphine, jamais défense

« ne fut plus légitime, elle est devenue indis-
« pensable; il ne faut que des ordres; nous
« les attendons; qu'on les donne donc.

— « Vous avez raison, répondit la Princesse
« en versant d'abondantes larmes et en serrant
« dans ses bras et contre son cœur le duc de
« Bordeaux, avec un mouvement presque
« convulsif; mais voyez cet enfant, nous en
« sommes responsables; il est tout pour nous,
« il est tout pour la France; il faut le sauver
« à tout prix, et le mettre en sûreté; jamais
« nous ne le quitterons. »

Je répète ici le récit qui aurait été fait, selon une personne qui me l'a rapporté, par M. le général Pajol, au sujet du départ des bandes parisiennes, pour Rambouillet, et qui montre sous un jour favorable les sentimens de résolution et d'humanité du général.

« J'étais au Palais-Royal quand on vint

annoncer que la famille des Bourbons se refusait à quitter Rambouillet. Aussitôt une voix se fit entendre, soit du balcon, soit des cours, et demande 5,000 hommes de bonne volonté pour marcher sur cette résidence. Un plus grand nombre se présenta ; quoique bien inférieur cependant à ce que l'on a dit depuis, il pouvait être de 15 à 18,000 hommes. On me proposa cet étrange commandement, et je l'acceptai sans hésiter, dans l'espoir d'imposer à cette multitude, de m'opposer aux désordres et peut-être aux crimes qui pouvaient accompagner le passage et le succès d'une pareille armée, et assez disposé à croire qu'il n'en reviendrait personne, pas même moi. L'idée dominante était de forcer Charles X à quitter Rambouillet ; mais il me paraissait impossible de réussir, tant il lui eût été facile de mitrailler cette multitude, de mettre la confusion dans ses rangs, et en les prenant sur les derrières, de leur ôter tout espoir de salut. Ceux qui seraient parvenus à se sauver eussent apporté l'effroi dans Paris, et qui sait ce qui fût arrivé? Toutes les voitures qu'on rencontrait, bourgeoises, fiacres, char-

rettes, ou *omnibus*, étaient mises en réquisition. Qu'on juge d'une pareille marche ! Pour tout ce qui raisonnait, nous marchions à une mort certaine, et jamais je ne crus y avoir échappé plus miraculeusement. »

LES TROIS CENTS RÉPUBLICAINS.

Je revenais une fois de Châlons, depuis la révolution de Juillet, par la malle-poste. Le hasard me donna pour compagnon de voyage un homme de révolution, dont toute la vie avait été une suite d'aventures plus curieuses les unes que les autres, et qui se fit bientôt connaître pour ennemi juré des Rois, regardant leurs personnes comme un holocauste qu'il était louable d'offrir au repos des peuples; furieux d'avoir été joué dans la personne de Louis-Philippe, mais portant surtout une haine implacable à la branche aînée. « Nous étions,

« me dit-il, trois cents, aussi déterminés que « moi, parmi la multitude de Rambouillet. « Notre parti était arrêté, et si le traité qui « décida le départ, sous la protection des com- « missaires révolutionnaires n'avait pas été « conclu, nous étions résolus de nous embus- « quer au-delà de Rambouillet, des deux côtés « de la route; et de là, à un signal donné, de « faire à la fois une décharge de nos trois « cents fusils sur la voiture qui contenait la « famille royale. Le sang de Roi n'est pas plus « précieux que celui de tout autre. Les Rois « sont hommes comme nous; quel service nous « eussions rendu! Revenu à mes occupations « habituelles, j'ai quitté les armes, bien dé- « cidé à les reprendre au jour du besoin. » Et il me montrait un poignard, très facile à cacher, dont la blessure devait être mortelle. Il ne le quittait jamais. Quelques lieues avant Paris, le postillon s'avisa de m'appeler: *monsieur le Duc;* la confiance de mon républicain en parut un peu altérée, et nous nous séparâmes, assez froidement, un instant après

M. LE DUC D'ORLÉANS ET MADAME FEUCHÈRES.

Dernièrement, chez la marquise de F..... la conversation tomba sur Louis-Philippe; elle raconta qu'elle tenait du marquis de V..... qui en avait été le témoin, l'anecdote suivante, que je rapporte sans y ajouter plus de foi qu'elle ne semble en mériter.

C'était sous la Restauration; le marquis de V... se trouvait chez M. le duc de Bourbon; madame Feuchères était en tiers. On annonça M. le duc d'Orléans, aujourd'hui Louis-Phi-

lippe, qui parut aussitôt, armé d'un énorme bouquet de roses. Après avoir salué le Prince, M. le duc d'Orléans se retourna du côté de madame Feuchères ; tout en lui adressant quelques flatteuses paroles, il se mit à ses genoux ; et c'est dans cette noble et galante posture qu'il offrit, à la maîtresse du Prince, le bouquet de roses qu'il avait fait cueillir pour elle.

MONTAGNARDS MUSICIENS.

Pendant la saison des eaux, à Bagnères-de-Bigorre, M..... dans un louable motif de charité, a organisé des concerts qui ont eu beaucoup de succès. Ils commencent à huit heures et finissent à dix. Les concertans sont environ quatre-vingts enfans pauvres du pays qui chantent en chœur sans être accompagnés par aucun instrument; une partie de la recette leur est consacrée, et le surplus est employé à des œuvres utiles.

Le costume de ces jeunes musiciens est uniforme et élégant : béret amaranthe et glands

blancs, col de chemise rabattu, petite cravate noire nouée par un seul nœud et dégageant tout le col, gilet blanc, ceinture rouge, pantalon blanc, veste bleu de roi, avec trois rangs de boutons ronds de métal.

Il y a beaucoup plus d'ensemble qu'on ne pourrait le croire dans la manière de chanter de ces pauvres enfans qui n'ont pas le temps de se livrer à de longues études vocales. Ils attaquent toujours la note avec justesse et quelquefois avec vigueur. Il y a parmi eux quelques voix remarquables; les chœurs vont à merveille; à un signal donné, ils partent tous ensemble; aucune voix ne reste en arrière; mais, comme toujours, ce sont les *solos* qui sont la partie faible.

M..... les a dressés parfaitement à cet exercice musical qui rappelle tout-à-fait celui de l'école de Choron, à laquelle les amateurs se rendaient naguère avec tant d'empressement, alors que la munificence des Bourbons soutenait cet établissement utile et fermé depuis la révolution.

Après la révolution de 1830 et au moment du procès des ministres devant la cour des Pairs, Paris fut en proie à des agitations inquiétantes. Les menaces des factions s'adressaient à ceux que leur position politique antérieure semblait devoir rendre favorables à la cause des accusés. Chacun voulut alors contribuer à maintenir la tranquillité publique contre les projets homicides des factions. L'élan fut général; je fis comme tout le monde,

et les deux pièces suivantes ne sont destinées qu'à conserver le souvenir de la gravité des circonstances et du mouvement des esprits.

AU MAIRE DU X^e^ ARRONDISSEMENT.

Paris, le 21 décembre 1830.

« Monsieur le Maire,

« Dans les momens de crises, dans ces momens affreux où la sûreté publique peut être si gravement compromise, tout citoyen se doit à la défense des intérêts généraux. Tels ont toujours été mes sentimens.

« En 1814, aide-de-camp du général Dessolles, je fus assez heureux pour pouvoir protéger la sûreté de nos concitoyens au milieu des collisions et des rixes qui s'élevaient sans cesse avec les étrangers. Depuis 1817 jusqu'au jour de la dissolution de la garde nationale, je fus

chargé du commandement d'une des légions de Paris. Aujourd'hui je me fais un devoir et un honneur de rentrer dans les rangs comme simple garde.

« La santé du duc et de la duchesse de Doudeauville me retient presque toujours auprès d'eux à la campagne. Mais je n'ai pas voulu être absent de Paris, dans un moment où l'on cherche à prêter à quelques personnes des sentimens que je ne croirai jamais être ceux de qui que ce soit.

« Je crois remplir ainsi le double devoir de citoyen et de fils, puisque la capitale paraît en proie à une vive agitation et que mon père, siégeant comme juge à la Chambre, se trouve menacé ainsi que ses collègues, quoique toute sa noble vie, son dévouement continuel au bien de ses semblables et sa démission comme ministre le jour de la dissolution de la garde nationale semblent devoir protéger ses jours contre toute attaque personnelle.

« Mes uniformes seront prêts aujourd'hui, et je me mets à l'instant même à votre disposition. Je ferai, sans aucune réclamation, partie de la compagnie qui me sera indiquée, mais je préfererais être inscrit dans celle de mon ne-

veu, le duc de Liancourt, qui habite le même hôtel que moi.

« Veuillez, monsieur le Maire, agréer, etc.

« Le vicomte de LAROCHEFOUCAULD. »

RÉPONSE.

22 décembre 1830.

« Monsieur le Vicomte,

« C'est avec reconnaissance que nous acceptons l'offre de vos services. Votre généreuse proposition atteste que vous partagez les sentimens qui honorent votre famille, et l'on ne devait pas moins attendre du fils de M. le duc de Doudeauville.

« Hier même, au reçu de votre lettre, M. Leroi-Laduire, votre sergent-major (rue du Bac, en face du passage Sainte-Marie), a été invité à vous inscrire sur le contrôle de la compagnie de grenadiers du deuxième batail-

lon. Veuillez bien vous mettre en rapport avec lui.

« Je suis, avec la considération la plus distinguée,

« Monsieur le Vicomte,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« *Le Maire* BRIAIS. »

M. LE DUC D'ENGHIEN. — BUONAPARTE. — M. DE TALLEYRAND. — M. DE CAULAINCOURT. — LE DUC DE ROVIGO.

Dernièrement, madame de J..... me racontait, à propos de M. le duc d'Enghien, quelques détails qu'elle tenait d'une source assurée.

Le soir qui précéda l'affreuse exécution de ce malheureux prince, Buonaparte vint, suivant son habitude, passer la nuit à la Malmaison. L'impératrice Joséphine lui avait adressé, pendant tout le cours de la journée, les plus vives instances pour obtenir la grâce

de son prisonnier. Il s'endormit, et, à six heures du matin, il réveilla l'Impératrice en lui disant ce peu de mots : « Joséphine, M. le duc d'Enghien n'existe plus. » Elle tomba sur-le-champ dans d'horribles convulsions. Buonaparte, après lui avoir donné les premiers soins, sortit de la chambre, alla chercher sa fille Hortense et l'envoya auprès de sa mère, en lui recommandant surtout de la faire descendre au déjeuner.

Dans l'intervalle, M. de Caulaincourt arriva à la Malmaison, droit chez l'Impératrice qui, en le voyant, s'écria : « Malheureux! qu'avez-vous fait? il est mort!.... » M. de Caulaincourt tomba sans connaissance sur le parquet; et, à peine revenu à lui, il demanda des chevaux de poste pour repartir. — Il n'avait rien à se reprocher; car il est clair, par cet incident, qu'il avait tout ignoré. — Buonaparte, qui le faisait surveiller, le mande aussitôt dans son cabinet, l'entraîne à table, le fait placer près de lui et met en œuvre tout ce qu'il avait d'ascendant pour le retenir. M. de Caulaincourt céda. Bientôt après il fut comblé de faveurs.

Long-temps après, sous la Restauration, le duc de Rovigo fit imprimer une brochure qui

le disculpait entièrement du meurtre de M. le duc d'Enghien. Il accusait beaucoup M. de Talleyrand. Cette brochure fit grand bruit. La duchesse de D.... „personne aussi spirituelle que dévouée dans ses affections, et amie intime de M. de Talleyrand, lui écrivit ces trois lignes : « Aussitôt ma lettre reçue et sans admettre ni raisons ni excuses, partez, les circonstances l'exigent impérieusement. » M. de Talleyrand vint chez elle à l'instant. Le résultat de la conversation fut que M. de Talleyrand se rendît aussitôt chez Louis XVIII pour provoquer une explication.

« Nous vous avons trop d'obligations, monsieur de Talleyrand, lui dit le Roi, pour être tenté de les oublier, et je vous connais trop bien pour concevoir de pareils soupçons. » — Quelle était donc la pensée du Roi? C'est ce qu'on ne saura jamais bien. Toujours est-il que M. de Talleyrand ne partit pas, et qu'à la Cour il ne fut plus question de cette brochure.

PAPIERS CACHÉS.

Il est hors de doute qu'une foule de circonstances intéressantes et de papiers importans, relatifs aux événemens de la première révolution, ne sont point encore connus, malgré la période déjà considérable qui s'est écoulée depuis les horribles scènes de 1793. Il y a peu de temps, une personne, recommandable à tous égards, a remis entre mes mains la déclaration que l'on va lire, et qui, soit par moi, soit par mes enfans, à qui je confierai, avant ma mort, les renseignemens que je possède,

pourra servir à suivre les traces du dépôt dont il est question dans cette pièce et à en découvrir le contenu.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je déclare exacte et véridique la relation ci-incluse :

Me trouvant sur le pont..... avec madame R...., elle me dit, en me montrant les croisées d'une maison, en face de laquelle nous nous trouvions (ces croisées dépendent de la première maison à droite en entrant rue ... par le pont, son entrée est, je crois, sur le quai; cette maison présente l'une et l'autre face, c'est-à-dire celle de la rue et celle du quai, mais les croisées que j'indique donnent sur le quai et font face au pont) : « C'est là que demeurait « et où est mort mon ami B..., Allemand (gra- « veur breveté de monseigneur le comte d'Ar- « tois), qui partageait dans la révolution mes « sollicitudes pour la famille royale. C'est de « lui que je parle dans ma relation à la « Reine, que j'ai remise à S. A. R. Madame,

« duchesse d'Angoulême, et que je vous ai « dit avoir donné tant de renseignemens à la « Reine, pendant sa détention au Temple, et « enfin qui avait fait un voyage à Vienne dans « l'intérêt de cette malheureuse princesse ; « voyage dont il est revenu si mal satisfait « qu'il est tombé dans un chagrin qui a causé « sa mort.

« Il y a dans cette maison, qui nous fait « face, ajouta madame R., un dépôt précieux « dont on ne se doute pas. Comme M. B... « avait entre les mains des papiers concernant « la famille royale, et plusieurs lettres de la « Reine, il a renfermé le tout, ainsi que la « partie de cheveux de cette auguste prin- « cesse, que j'avais partagée avec lui, derrière « une pierre qu'il a arrachée et replacée lui- « même dans l'un des murs ; et, comme mal- « heureusement il n'a pas indiqué l'endroit où « ces objets se trouvent placés, je n'ai pu les « enlever après la mort de M. B.... Ce dépôt « se trouvera par la suite des temps si jamais « cette maison est abattue de fond en comble. »

Je dis alors à madame R... : « Il me semble que vous devriez faire part à M. le vicomte de Larochefoucauld de ce dépôt ? — C'est ce que

je ferais, me répondit-elle, si je savais l'endroit : mais comme je ne le sais pas, je n'en veux pas parler, et je vous prie de m'en garder le secret. — Comment, lui répliquai-je, ne vous êtes-vous pas fait montrer l'endroit par M. B..., avant sa mort? — Il ne l'a jamais voulu confier à personne, m'a-t-elle répondu; pendant sa maladie je ne l'ai pas quitté, pensant toujours qu'il me le dirait; mais il ne croyait pas mourir de cette maladie, et je n'ai pas osé, à son dernier moment, lui faire des questions dans la crainte de l'effrayer; cela se trouvera quand on démolira la maison. »

Ne pouvant déterminer madame R..... à faire connaître ce fait, l'idée m'était venue (pour tâcher de tout concilier), si je le pouvais, de louer l'appartement qu'avait occupé M. B... pour être à même de faire avec soin la recherche du dépôt, sans donner aucun éveil, et pouvoir ensuite le faire connaître à ceux qu'il intéressait; mais ne pouvant me dissimuler l'impossibilité où je serai jamais de faire cette recherche par moi-même, j'aime mieux encore, ne pouvant pas indiquer au juste où est placé le dépôt, faire connaître une révélation qui peut intéresser la famil-

royale que de m'exposer, plus long-temps, à en emporter le secret avec moi, d'autant que personne au monde n'en a connaissance.

M. le vicomte de Larochefoucauld ayant connu madame R..... et sachant les circonstances qui ont mis cette dame dans le cas de me faire cette confidence, je crois ne pouvoir mieux faire, connaissant son dévouement et son zèle actif dans tout ce qui intéresse les Bourbons, que de déposer entre ses mains la présente déclaration. Si elle a des résultats heureux, je supplie madame la Dauphine, quand je ne serai plus de ce monde, de faire offrir quelquefois le saint sacrifice de la messe, pour la délivrance de mon âme!

PRAGUE.

Il est bon, sans doute, de conserver, de la main d'un des hommes les plus distingués, les plus honorables et les plus fidèles, les détails qui se rapportent à nos princes pendant leur séjour en Allemagne, après la révolution qui les a conduits dans ce pays. L'histoire recueil-

lera ces documens, si précieux aujourd'hui pour tous les cœurs royalistes.

Vienne, 20 octobre 1833.

« Vous auriez bien le droit, mon cher vicomte, d'être étonné de mon silence à votre égard, si je n'étais excusé par mon éloignement de Prague et de Vienne pendant deux mois, et par l'activité de mes voyages qui ne m'ont pas permis de recevoir ni votre lettre, ni aucune nouvelle de tous ceux qui me sont chers. Je suis arrivé avant hier de Léoben, et me voilà seulement en mesure de me réjouir et de vous remercier de votre bienveillant souvenir.

« Au moment où le Roi est parti de Prague, il était souffrant. J'allai le joindre à Vordenberg; je fus frappé de son changement, il ne mangeait absolument rien; tous les soirs, il avait la fièvre et des sueurs. Nous étions alarmés sur sa situation. Aujourd'hui, il est revenu à son état de santé ordinaire, après avoir eu une légère et courte attaque de goutte. Cet état était, du reste, le résultat de ses souffrances morales.

« Madame la duchesse de Berry est arrivée à Léoben avec M. de Lucchesi, M., madame de Podenas et leurs enfans, M. de Saint-Priest, sa femme et M. de Sala. Cette princesse est fort amaigrie par les tourmens et les chagrins qu'elle a éprouvés; on l'a trouvée généralement changée. Vous pouvez facilement comprendre tout ce qu'une telle réunion a remué de sentimens.

« Les habitans de Léoben ont été parfaits pour la famille royale. La fête de madame la Dauphine a été célébrée par eux. Ils avaient préparé une illumination avec des transparens en son honneur. Les autorités civiles et militaires du pays sont arrivées à Léoben pour offrir au Roi leurs hommages. Le prince de Hesse-Hombourg, gouverneur général, s'est trouvé à dîner le jour où nous avons *solennisé* le soixante-seizième anniversaire de notre infortuné Roi, malade et couché dans une modeste auberge de petite ville.

« Nous voyageons encore aujourd'hui, en partie du moins. Le Roi devait être à Lintz aujourd'hui. Madame la Dauphine a passé à Vienne, où l'attendaient et l'ont reçue avec

un grand empressement, plusieurs Français fidèles...

« Je conserverai avec grand soin les lettres que vous m'avez adressées, et celles que vous voudrez bien y joindre. Adieu, recevez l'assurance de tous mes sentimens, les plus affectueux et les plus dévoués.

MONTBEL.

TROUBLES DE JUIN.

J'allai, il y a peu de jours, faire une visite à M. Royer-Collard, il me raconta que le jour de l'émeute, il avait quelques personnes à dîner chez lui. A huit heures du soir, on vint le prévenir qu'il y avait de l'agitation dans la rue. Puis, une demi-heure après, on lui annonça que la cour était envahie par une cinquantaine de personnes, jeunes gens pour la plupart, et qu'une députation demandait

à lui parler. Il jugea plus à propos de l'attendre dans son salon. Au bout d'un quart d'heure, on prévint M. Humblot-Conté, ancien député, pair maintenant, que l'on avait dételé ses chevaux et que l'on se disposait à jeter sa voiture sur une barricade déjà formée. Il se hâta de descendre et parvint à obtenir que sa voiture restât, debout sur les quatre roues, collée contre le mur. Vers neuf heures, huit jeunes gens demandèrent à parler à M. Royer-Collard; un orateur ayant un bonnet sur la tête et de longs cheveux portait la parole; il demanda des armes. — Je n'en ai point, répondit M. Royer-Collard avec sang-froid : je ne suis plus d'âge à faire partie de la garde nationale; d'ailleurs, je suis membre de la chambre des Députés. —Les misérables! s'écria aussitôt l'un des jeunes gens, ce sont eux qui font tous nos maux; ils vendent et sacrifient les intérêts de la nation; c'est pour la délivrer d'eux que nous prenons les armes!... Peut-être demain, pas un de nous n'existera, mais nous ne regretterions pas la vie, si la patrie était délivrée, dit-il avec un accent et une physionomie dont rien ne peut donner l'idée. L'orateur,

celui qui semblait le chef, le regarda; il se tut.

« Monsieur, nous voulons des armes, et nous irions faire perquisition dans la maison, si nous ne savions que l'on peut compter sur votre parole : y en a-t-il chez vous, ou ailleurs que chez vous? — Non, messieurs, répondit M. Royer-Collard; ma maison est habitée par deux vieillards et un pensionnat de jeunes enfans; mais permettez-moi, messieurs, à mon tour, de vous demander si vous n'êtes pas insensés de vous exposer à être tous massacrés sans aucun résultat, par la troupe, ce qui infailliblement va arriver; vous n'êtes qu'une poignée, pas cent en tout, comment résisterez-vous?—Quand la troupe qu'on enverra, marchera contre nous, elle ne sera pas ailleurs; ce que nous voulons, c'est de faire diversion..... Retirons-nous, continua le chef, la parole de M. Royer-Collard doit nous suffire. » Ils sortirent du salon, mais ils continuèrent à occuper la cour, la barricade qu'ils avaient construite dans la rue se trouvant voisine de là.

Vers une heure et demie du matin, on entendit la troupe arriver, et après quelques

coups de fusils échangés, tous ces jeunes gens se hâtèrent de s'éloigner, probablement pour aller rejoindre le lieu du véritable combat. Ils avaient obtenu ce qu'ils voulaient. La troupe défit la barricade, mit tous les débris dans la cour de M. Royer-Collard, et le lendemain, chacun vint réclamer sa charrette ou sa voiture.

ANTHROPOPHAGIE.

La marquise de V..... nous a dit qu'elle avait, jadis, connu à Saumur, un intendant militaire qui lui avait raconté l'horrible nécessité dans laquelle il s'était trouvé de manger sa femme ; ou, pour mieux dire, la déplorable ignorance dans laquelle il avait été tenu par ceux qui l'avaient amené à cette action dont le souvenir, bien qu'ancien, causait toujours à ce malheureux homme une sorte de terreur. Voici le fait :

En revenant de Batavia, sur un bâtiment

de commerce, et à la suite d'un naufrage désastreux, ils avaient été pris, lui et sa femme, par des sauvages. Après avoir été dépouillés, il fut séparé d'elle, gardé à vue, et pendant quelques jours, il resta à peu près privé de nourriture. On le ramène enfin au chef-lieu de la peuplade, et on lui offre des alimens grossièrement préparés à la manière de ces barbares. Il se jeta dessus avec avidité, et la faim qu'il éprouvait les lui fit trouver excellens. Quand ils le virent à peu près rassasié, ils lui firent entendre que c'était une partie du corps de sa femme qu'il venait de dévorer. On peut juger de son effroi et de son désespoir. Il s'attendait bientôt au même traitement. Mais quelques hommes du bâtiment qui s'étaient sauvés du naufrage et qui avaient pu revenir jusqu'à lui, vinrent heureusement le délivrer. Depuis cette aventure, M. ..... était tombé dans une mélancolie profonde dont rien ne pouvait le tirer.

A ce propos, un des témoins de ce récit, ancien officier de la garde impériale et de la garde royale, nous raconta aussi un fait moins tragique, sans doute, mais d'une nature à peu près analogue. Cet officier se trouvait dans la

Pouille avec une partie de son régiment. Un vieux grenadier avait été chargé de faire la soupe de la chambrée. Il l'apporte, et jamais on n'en avait mangé de meilleure. Pendant que l'escouade était en train de l'expédier, au milieu de toute la gaîté d'un appétit satisfait, la vieille moustache, avec un sourire malin, plonge la cuiller au fond de la marmite, et en ramène successivement deux paires de mains qu'il avait été, le matin, détacher de quelques corps de pendus encore attachés à une potence. Le dégoût et l'effroi se manifestèrent aussitôt. Toute la chambrée fut indignée et malade. On traduisit devant le Conseil ce *loustique* antropophage, qui ne put être condamné qu'à trois semaines de cachot.

VERSAILLES.

Un ouvrage curieux, par les recherches, sur les travaux de Versailles et sur les immenses et prétendues prodigalités si sévèrement reprochées à Louis XIV, vient de m'être confié par l'auteur, employé depuis long-temps aux archives de la liste civile. L'auteur a su donner de l'intérêt à un travail de chiffres assez aride. Il prouve en résumé, par des documens incontestables, que tous ces admirables travaux, qui attestent la magnificence du grand Roi comme la grandeur du siècle et le

bien-être des ouvriers du temps, n'ont pa
dépassé la somme de 220 millions d'alors
faisant aujourd'hui 1300 millions. L'auteur
répond, du reste, victorieusement à cette es
pèce de pamphlet historique de Lémontey, in
titulé : *Essai sur l'établissement de Louis XI*
et il jette des aperçus généraux fort justes e
d'une nature élevée, à travers des calculs qui
d'ailleurs, sont loin d'être dénués d'un intérê
véritable.

LYON ET PARIS (1834).

Les renseignemens arrivés de Lyon font horreur. Rien ne saurait donner l'idée de l'acharnement avec lequel on s'y est battu. Le général Aymard, obligé d'abandonner une position, n'ayant pas assez de troupes pour tout garder, avait encloué quatre pièces; les ouvriers les ont prises, et 150 Polonais en ont fait le service. Il a péri au moins 7,000 personnes; le gouvernement en avoue 5,000.

Tous les efforts du parti républicain s'étaient portés sur Lyon; les chefs s'y étaient rendus

de différens côtés, se croyant sûrs de vaincre; leur tentative devait faire alors une sorte de fusée. 15,000 personnes à Paris avaient des armes, décidées à vaincre ou à se faire tuer. Le mouvement de Lyon ayant avorté, des agens républicains ont couru de tous côtés pour empêcher de prendre les armes; mais les plus ardens ont voulu, bon gré mal gré, commencer l'action. On a accusé le gouvernement d'avoir poussé à cette affaire dont il était instruit, dans laquelle il était sûr de vaincre, et dont il préjugeait facilement le bon effet sur l'esprit public. A l'appui de cette opinion, on cite quelques faits : « Un ancien officier de la garde royale, et qui s'était dirigé, comme curieux, vers la rue Transnonain, reconnut, à peu de distance d'une barricade, un de ses amis à la tête d'un bataillon d'infanterie. » — Mais la barricade n'est pas formée, lui dit-il; comment ne l'enlevez-vous pas avant qu'elle le soit? — Nous avons l'ordre de les laisser faire. » — Un sergent de ville, pris en blouse, s'est brûlé la cervelle.

Les républicains se sont battus avec un courage, un acharnement et un fanatisme incroyables. Ils s'étaient liés entre eux par les ser-

mens les plus terribles, et s'étaient juré de se débarrasser de ceux qui sembleraient faiblir.

Un jeune homme entre, éperdu, chez une personne que connaît particulièrement celle qui m'a raconté ce fait : « Au nom du ciel, mon- « sieur, donnez-moi des armes. — Malheureux! « qu'allez-vous faire? — Monsieur, je vous en « supplie, donnez-moi des armes; vous me « sauverez la vie. Si, à cette heure, je suis « trouvé par les miens sans armes, je suis « perdu! »

Au commencement de l'action, huit hommes, pris les armes à la main, allaient périr sous les coups des soldats et des agens qui les avaient saisis : « Donnez-moi la vie, s'écria l'un « d'eux, je vous mène à l'instant dans une « maison pleine d'armes et de munitions. » Un de ses compagnons l'entend, s'approche de lui, et, sans dire un seul mot, lui enfonce un couteau jusqu'au cœur. Tous les huit ont péri. On a saisi un grand nombre de poignards ciselés d'une manière horrible pour rendre les blessures mortelles.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ABDICATIONS.

Monsieur de....., duc d'....., homme d'un esprit distingué, d'un dévouement à l'épreuve et de nobles sentimens, m'avait demandé à causer avec moi. Il m'a fait l'honneur de venir hier; et, dans une heure et demie de conversation, il s'est montré infiniment plus sage, plus spirituel, plus instruit encore qu'on ne me l'avait dit.

Nous nous sommes trouvés d'accord sur une infinité de points, choses et personnes; bien

qu'il parût penser qu'il était telle circonstance où le caractère de madame la duchesse de Berri pouvait encore l'appeler à jouer un rôle, il reconnaissait, comme moi, que son mariage lui avait fait perdre toute son importance politique; il affirmait que M. de Lucchesi avait agi par un sentiment purement chevaleresque et presque héroïque, et il assurait qu'il était le plus honnête homme du monde et le plus désintéressé.

Ayant beaucoup voyagé, vu beaucoup d'étrangers importans et de membres du corps diplomatique, M. le duc d'..... assura que la conduite des souverains envers Louis-Philippe était toute politique; qu'ils le ménageaient, seulement, parce qu'ils le considéraient comme l'adversaire le plus redoutable de la révolution et de l'esprit révolutionnaire que ces souverains redoutaient avant tout; que les abdications de Charles X et de Louis XIX leur paraissaient choses jugées sans retour; que . . . . . ; qu'ils voulaient laisser Louis-Philippe user et tuer la révolution; mais . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

A propos des abdications, M. le duc d'..... me conta un fait curieux qu'il tenait de M. de Metternich. On se rappelle l'abdication du vieux Roi de Sardaigne en faveur de son frère. Les regrets de l'abdication étant survenus, et le nouveau Roi consentant volontiers à résigner le pouvoir, il fit sonder les puissances sur la convenance et la possibilité de cette rétrocession. La réponse la plus positive fut unanime, et ce précédent doit être considéré comme loi pour l'avenir : « Le Roi actuel, répondit-on, est libre d'abdiquer ; mais, dans ce cas, la couronne passera à ses descendans. Les droits ne peuvent remonter ; ils doivent descendre. » C'est ce que M. Benjamin Constant avait exprimé en d'autres termes : l'hérédité, c'est celle qu'on reçoit et non celle qu'on donne.

Je rencontrai, hier, monsieur ***, d'un âge grave, dont les opinions de tout genre sont parfaites et qui me connaît beaucoup. Il m'aborda, en me parlant de la lettre que j'ai mise dans la *Gazette* sur les abdications. — « Moi

« aussi j'ai été à Prague, me dit-il ; le Roi m'a « beaucoup parlé, et je confirmerai, s'il pou- « vait être nécessaire, la vérité de ce que vous « avancez. Je possède en outre, ajouta-t-il, « des extraits de lettres de Charles X lui-même « au marquis de S....., certifiés par ce « dernier, et qui sont la confirmation absolue « et positive de votre lettre. »

CONVERSION.

On m'écrit :

« La femme d'un entrepreneur de méca-
« niques, à..... était mourante, et condamnée
« par M...., médecin, et son confrère de la
« ville voisine. Alors, on a eu recours unique-
« ment aux prières de Montléus; cette femme
« est infiniment mieux depuis le 8 décembre,
« et elle est aujourd'hui hors de danger. Le
« mari, qui était peu religieux, a été frappé
« de cette sorte de résurrection; il reconnaît

« que c'est à Dieu seul qu'il doit ce secours « inespéré et ce mieux si rapide. Il est tou- « chant de reconnaissance et d'espoir ; il dit « qu'avec les prières de sa femme, il espère « que ses vœux seront dignes de parvenir aux « pieds du Tout-Puissant. Il a fait demander « aujourd'hui une messe d'action de grâces. »

M. LE DUC DE BORDEAUX.

Toutes les nouvelles de Prague s'accordent sur les qualités et les progrès de toute nature de M. le duc de Bordeaux. Son esprit se forme et se développe d'une manière surprenante. Son caractère est ferme; sa sagacité vive et pénétrante; son cœur est parfait. L'étude de l'histoire l'attache surtout. C'est un jeune homme dans toute l'acception du mot, plein d'ardeur, de générosité, de mouvemens en dehors, et à qui, cependant, les circonstances dont il a été entouré, ont donné une maturité

de réflexion, une raison précoce qui frappe ceux qui causent avec lui. Il parle bien, et surtout il écoute à merveille. On voit ici l'effet des leçons, des conseils, de la présence journalière de deux hommes que le prince aime et respecte profondément; M. Frayssinous, dont la douceur, l'esprit juste et sage, la piété éclairée sont si bien appréciés en France; et le comte de Bouillé, homme instruit, spirituel, parfaitement sage aussi, et Français jusqu'au fond de l'âme.

Tout cet avenir se montrait déjà à moi dans le voyage que j'avais fait précédemment à Bustchiérad, et ce que j'apprends me confirme, avec bonheur, toutes les espérances que j'avais dû concevoir. Du reste, pouvait-il en être autrement? Henri V est l'enfant de la Providence, et la Providence laisse-t-elle jamais ses œuvres incomplètes et inutiles? Cette école de l'exil sera devenue pour Henri V l'école de la perfection et du bonheur. C'est l'éducation du présent et de l'avenir qu'il y reçoit, et Dieu le garde loin des fautes et des calomnies. Que peut-on lui reprocher dans le passé? quel reproche peut-il mériter dans le présent? quels ennemis pourrait-il avoir, et quels amis lui

manqueraient ? Au surplus, c'est avec les Français qui se trouvent sans cesse à Prague et qui se rendent en foule auprès de lui, que M. le duc de Bordeaux aime surtout à causer. « Nous nous sommes trouvés là jusqu'à quarante-cinq en un même jour, » me disait hier M. de la Bouillerie fils, qui a passé quelque temps à Prague. Il n'est sorte d'éloges qu'il ne fasse de Henri V, et, sous tous les rapports, M. de la Bouillerie est un juge aussi bon qu'éclairé.

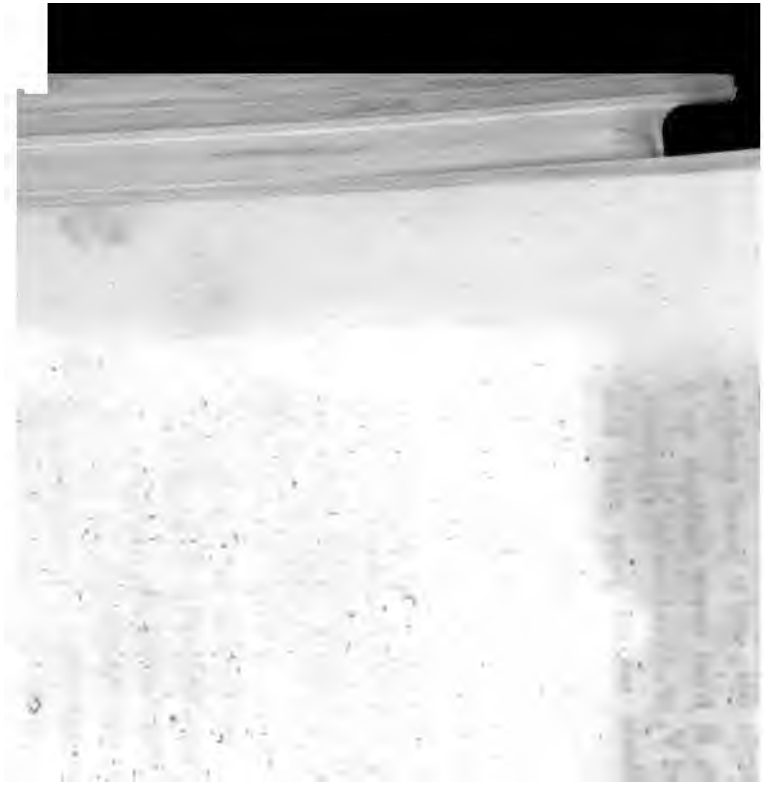

M. L'ABBÉ DE GENOUDE.

Le jour de Noël (1835), je suis allé entendre au temple M. l'abbé de Genoude qui prononçait un sermon sur le Verbe. Il n'a fallu rien moins que la solennité du jour, l'intérêt de sa parole et mon amitié pour lui, pour me faire braver la rigueur excessive d'un froid inaccoutumé, même dans cette saison.

M. l'abbé de Genoude a un genre d'éloquence qui lui est personnel et qui doit exercer une grande influence à cette époque. Il la puise dans son caractère réfléchi et dans la conviction de

sa vie entière. Ses paroles sont pénétrantes sans sécheresse, élégantes sans recherche. Homme persuadé, savant, éclairé, spirituel, il convainc par la puissance de ses raisonnemens, par la vérité, la variété, l'éclat saisissant des comparaisons et des images. La lucidité de ses paroles éclaire la profondeur de ses pensées. Dans un temps où l'on paraît vouloir être plus convaincu que touché, l'abbé de Genoude doit avoir de la puissance sur les esprits, car si l'onction dont il est lui-même pénétré se laisse voir dans ses discours, ce sont les moyens et la méthode de la persuasion qui semblent pourtant dominer dans son talent. Malheureusement, sa mémoire qui n'est point encore assez exercée, l'a obligé de lire son sermon; mais je me trompe, ce n'est point un sermon dans le sens ordinaire de ce mot : on écoute M. de Genoude avec intérêt et attention comme orateur; il ne sermonne pas, il persuade; il ne prêche pas, il instruit. Il y a un bel avenir pour l'église moderne dans le talent que M. l'abbé de Genoude vient de montrer.

JUGEMENS RÉVOLUTIONNAIRES.

« J'ai refusé de siéger au procès des sous-offi-
« ciers de Lunéville, me disait M. de.....
« membre de la chambre des Pairs et l'un
« des plus braves généraux de l'ancienne et
« de la nouvelle armée; comment condam-
« ner des hommes coupables d'avoir mis en
« pratique les principes qu'ils ont entendu pro-
« clamer comme utiles, par ceux qui pour-
« suivent aujourd'hui leur condamnation? ce
« serait pour moi chose impossible, et je m'abs-

« tiens. » — Voilà le véritable honneur et la véritable équité! — « Je tiens, ajoutait-il, « de Pairs présens à l'audience, que plusieurs « lettres de *Carbonari* paraissant inintelli- « gibles, on se disait à l'oreille : Il faut en de- « mander l'explication à Barthe et à Persil; ils « faisaient partie des associations, et ils pour- « ront nous donner des renseignemens. »

LOUIS-PHILIPPE (1835).

Je rencontre souvent M. de ..., toujours fort bien instruit et fort au courant des choses; nous nous parlons réciproquement en toute confiance. M. de ... convient que les ministres ont fait de grandes fautes. Il paraissait surtout convaincu que MM. Guizot et Thiers reviendraient infailliblement aux affaires. Il m'expliqua comment, après la démission du maréchal Mortier, les ministres, d'un commun accord, avaient positivement refusé le maréchal Soult, toujours désiré par Louis-Philippe; comment-ils avaient proposé M. de Broglie,

président sans portefeuille ; comment Louis-Philippe s'était plu à rendre toutes les combinaisons impossibles pour faire triompher son immuable pensée ; comment le maréchal Soult avait été chargé de former un cabinet, etc., etc. M. de... ajouta que Louis-Philippe avait d'abord ébloui ceux qui l'approchaient et qui lui avaient cru un esprit supérieur ; mais que, plus tard, ils étaient revenus de cette opinion, et qu'il. . . . . ; que, quand les événemens l'avaient secondé, on vantait son habileté ; mais que, dès que les circonstances se compliquaient, ... Cette opinion paraît d'autant plus curieuse qu'elle n'est pas seulement celle de M. de..., mais encore celle des hommes d'esprit, ministres de Louis-Philippe, et capables de le juger.

INTERVENTION EN ESPAGNE (1835).

Décidément, il n'y aura point d'intervention. M. de Talleyrand a plus contribué que personne à l'empêcher. On ne pouvait intervenir sans le consentement de l'Angleterre, et Louis-Philippe s'était assuré, par M. Sébastiani, que le cabinet anglais n'y consentirait jamais : « Un rien, disait M. Sébastiani, peut déranger l'équilibre européen ; et puis d'ailleurs, croyez-

moi, faites des vœux pour Don Carlos; car, vainqueur, il sera cent fois moins incommode à la France que Christine qui, en résumé, obéit à tout le monde et ne commande à personne. »

MONOMANIE.

Une personne, digne de confiance, racontait hier devant moi l'anecdote suivante, comme s'étant passée il y a peu de temps.

« Fermez donc votre porte en dedans, ré-
« pétait sans cesse et avec instances un domes-
« tique à M***, son maître. » Ce dernier ne
« faisait qu'une légère attention à ce propos ;
« mais cependant, à force de persécutions,

« il finit par se soumettre aux recommanda-
« tions de son serviteur. Une nuit que sa porte
« se trouvait moins bien fermée que de cou-
« tume, et qu'un peu d'agitation avait rendu
« son sommeil moins profond, M*** croit en-
« tendre un bruit léger à la serrure. Il se lève
« avec précaution; il allume une bougie dont
« il a soin de dissimuler la lumière; il marche
« sur la pointe des pieds et ouvre brusque-
« ment la porte.... Que voit-il?... son domes-
« tique, les traits renversés, la physionomie
« sinistre, et armé d'un couteau. La présence
« ou plutôt l'apparition de son maître l'attéra.
« — « Malheureux! lui dit celui-ci, que fais-tu
« là? — Je venais vous assassiner! — Pour me
« voler, sans doute? — Non, j'avais soif de
« votre sang! ne vous avais-je pas recommandé
« cent fois de vous enfermer à double tour? »
« On comprend tout ce que son maître put lui
« dire dans une telle circonstance. Le repen-
« tir de ce malheureux fut extrême, et les
« pleurs qu'il versait en abondance en étaient
« un assuré témoignage. Dès le lendemain,
« M*** le confia aux soins d'un ecclésiastique
« pieux et éclairé dont les exhortations et les

« instructions ont déjà produit un tel effet sur « l'esprit de ce pauvre homme, qu'il n'est plus « permis de douter que, surmontant la mo- « nomanie épouvantable à laquelle il était en « proie, il n'en soit bientôt et à tout jamais « délivré. »

Les lois humaines auraient conduit ce malheureux à l'échafaud; la religion, seule, rend les hommes à l'innocence, à la vertu et à la vie sociale.

BADAUDS ANGLAIS.

Une foule considérable était réunie sur une des places de Londres, où se trouve un lion sculpté, et semblait attendre avec anxiété un événement quelconque. Une personne, qui traversait la place, frappée de cette inquiétude et de l'attention avec laquelle tous les regards étaient fixés sur le lion, en demanda la cause à quelques gens qui ne lui répondirent pas, ou qui lui répondirent d'une manière distraite et obscure, les yeux toujours attachés sur le

lion. Enfin un des spectateurs, plus complaisant ou moins absorbé que les autres, voulut bien lui donner quelques éclaircissemens sur la cause de ce rassemblement taciturne : — « Il y a quelque instans, lui dit-il, un homme arrêté sur cette place, regardait, avec une curiosité et une immobilité parfaites, le lion que vous voyez au milieu de cette place. Un passant, qui l'avait observé, lui demanda ce qu'il contemplait avec tant de fixité : — Une chose fort bizarre, répondit le curieux attentif. On m'a assuré que, quand l'horloge de Wetsminster sonnait midi, au douzième coup le lion remuait sa queue. Cela est si extraordinaire, si peu vraisemblable, que je n'en crois pas un mot; mais cependant la chose m'a été affirmée avec une telle assurance que je veux en avoir le cœur net, et que, dans la crainte de quelque supercherie, je suis venu ici avant l'heure pour bien observer tout ce qui se passe et ne point manquer le moment indiqué. » Le même mouvement de curiosité a saisi l'interrogateur; le troisième, le quatrième, le cinquième passans en ont fait autant, puis enfin les curieux se sont si bien multipliés qu'ils ont fini par faire cette foule énorme qui

empêche de circuler. Moi-même qui vous parle, j'attends comme les autres et je ne puis m'en aller. » — Qu'on parle donc encore de la *badauderie* parisienne ! — Est-il besoin d'ajouter que l'horloge sonna midi et que la queue du lion ne remua pas?

FIESCHI.

M. Ch...., homme d'esprit et de caractère, racontait dans notre dernière assemblée des actionnaires de..... un fait dont il m'a semblé important de conserver le souvenir.

Dans les troubles du mois de juin, M. Ch.... était à la tête d'un détachement de la garde nationale. Il faisait nuit et, en s'approchant de la rue du Croissant, il entend tirer trois coups de fusil isolés, et avec d'autant plus d'étonnement, que le calme régnait de ce côté et qu'on n'apercevait pas le moindre attroupement. Un quatrième coup se fait entendre du même côté; M. Ch..... s'y précipite aus-

sitôt. Il aperçoit deux hommes en uniforme de vétérans, et dont l'un était un tambour. Tous deux étaient armés de fusils. Il saisit celui du tambour; il était froid. La chaleur de l'autre canon lui prouva qu'on venait de tirer. « Malheureux! s'écria-t-il, en apercevant à quelques pas un cadavre gisant par terre et étendu dans son sang; malheureux! que viens-tu de faire? Un homme tué, inoffensif sans doute, sans arme et en habit bourgeois! — Bah! bah! mon officier, lui répondit froidement le vétéran, porteur d'une odieuse figure qu'éclairait le réverbère, c'en est toujours un de moins! » M. Ch...., tout rempli d'horreur, l'arrêta et le fit conduire à la préfecture de police. Il n'entendit plus parler de cette affaire; mais, avant-hier, quelle fut sa surprise en entrant à la chambre des Pairs! Que voit-il au banc des accusés? l'horrible figure du mois de juin!..... C'était Fieschi!

L'avocat de ce monstre lui dit qu'une femme de haut parage désirait avoir de son

écriture..... il écrivit aussitôt ces lignes, dont je corrige l'orthographe, et qui ne manquaient pas de portée morale.

« Je puis d'autant moins me refuser à la de-
« mande de mon avocat, qu'il m'est impossible
« de supposer, au désir de cette dame, un autre
« motif que celui de l'intérêt que lui inspire
« ma situation malheureuse. »

LES DEUX ÉPOUX.

Madame de F..... ne pouvant vivre avec son mari, qu'à tort ou à raison elle détestait, était résolue à s'en séparer à tout prix. Elle avait su des gens de loi qu'elle avait consultés que, tant qu'il n'y aurait pas eu de *voies de fait*, l'instance en séparation était impossible. Elle arrive donc un jour triomphante, chez son avoué et encore tout émue : « Victoire ! vic-« toire ! s'écria-t-elle en entrant, j'en suis venue « à mon honneur. M. de F..... vient de me « donner un bel et bon soufflet. — Un soufflet ! « — Et fort bien appliqué, je vous jure. Aussi, « je l'ai remercié avec une reconnaissance si

« profonde et si sincère qu'il n'en revenait pas.
« — Sans doute, madame, il y avait au moins
« un témoin de cette scène ? — Hé ! mon Dieu
« non ! — Alors, madame, c'est un soufflet en
« pure perte. — Comment, monsieur, vous
« ne pourrez rien en faire ? — Rien du tout,
« madame, il faut au moins un témoin, c'est
« la première et indispensable condition. —
« Oh ! bien alors, dit madame de F..... » Et sans rien ajouter, elle sort précipitamment, s'élance dans sa voiture, arrive grand train à l'hôtel, monte rapidement à l'appartement de son mari, y entre à l'improviste et avec la vivacité de l'éclair, elle applique une vigoureuse paire de soufflets sur les joues de M. de F..... tout ébahi; puis, lui faisant froidement une révérence cérémonieuse : « Je vous avais re-
« mercié, lui dit-elle, du soufflet que vous
« aviez bien voulu me donner, parce que j'es-
« pérais qu'il servirait à ma séparation. Il se
« trouve qu'il est inutile, et je vous le rends. »

MOEURS DU SIÈCLE.

Une femme, de bonne compagnie cependant, écrivait le billet suivant au comte de B... C... qui devait donner une fête brillante.

« Vous ne pouvez me refuser une invitation « pour ma protégée. Elle tient à tout ce qu'il « y a de mieux et elle possède vingt-cinq « mouchoirs dont le moindre vaut cinq cents « francs. »

Quel motif d'admission!...

En homme d'esprit qui voulait faire com-

prendre le peu de convenance de la demande et de la raison alléguée, le comte de B... C... répondit :

« Que votre grande dame m'en jette *un*, et j'ouvrirai ma porte. »

La leçon a-t-elle été comprise?

ÉTRANGE VISION.

Il y a peu de jours, chez la marquise de F....., madame de ***, sœur de la baronne de D....., racontait ceci : « M. de la Garde, Suédois, dînait chez le grand-duc de Bade. Il vit tout à coup entrer un second grand-duc de Bade, en tout semblable à celui qui était à table en face de lui. Cette figure vint se placer derrière le grand-duc. — « Ah ! mon Dieu, que vois-je ? s'écria, terrifiée et d'une voix étouffée, la grande-duchesse auprès de qui

M. de la Garde était placé ; monsieur de la Garde, ne voyez-vous pas comme moi....? » M. de la Garde n'osa pas répondre. Il quittait la résidence le lendemain, et se mit en route de grand matin. Vers la fin de la journée, des courriers qui le dépassèrent lui apprirent la mort du grad-duc.

MORT DE MADAME DE T.....

Madame la princesse de T..... vient de mourir dans les sentimens les plus chrétiens. Quelle grande et noble puissance que celle qui pardonne ainsi au repentir! M. de T..... est, dit-on, lui-même dans un état d'affaiblissement progressif qui ne laisse pas que d'être grave. La mort de Bourdois, son médecin, qui avait le même âge que le prince, lui a causé quelque impression. « M. de T..... va mettre désormais toute sa diplomatie à être surpris par la mort, disait à

ce sujet un de ses anciens amis : c'est la de
nière partie qu'il joue avec l'éternité. » Esp
rons qu'il en sera autrement ! La mort de m
dame de T..... est, pour le prince, u
avertissement qu'il comprendra sans doute
et qui, en simplifiant sa position de mond
et de conscience, lui permet de recouri
plus facilement à toutes les indulgences d
l'Eglise; et l'on aime à croire à la sincérit
d'une pensée juste et sérieuse qui aurait été
dit-on, exprimée par M. de T..... à propo
d'une mort subite qu'il venait d'apprendre
« On a beau dire; cela fait réfléchir. »

BAL DES TUILERIES EN 1835.

« Eh bonjour ! que je suis bien aise de vous trouver ici ! nous allons souper ensemble. »

A qui cette galante et familière apostrophe était-elle adressée ? A M. le comte d'H....., pair de France, tout confondu d'en être l'objet. Et qui la lui adressait ? Un des maîtres

d'armes de Paris, convive de cette brillante réunion, qui dansait, buvait, mangeait et entrait en camaraderie avec tous ceux qu'il pouvait rencontrer.

LE CADEAU EXTRAORDINAIRE.

« Chère maman, » disait jadis M. de F....., encore jeune et élégant, à madame sa mère, qui, maternellement jalouse des succès de son fils, tout en jouissant de ses qualités, conservait même vis-à-vis de lui cette sorte de malice qui était le cachet de son esprit; — « chère maman, donnez-moi un conseil : je « veux faire le plus joli cadeau du monde à « madame de *** (il en était fortement épris, « du moins il le croyait) ; mais, quelque chose « de bien extraordinaire, quelque chose de

« bien rare enfin ; je mets votre imagination « et votre goût à contribution. — Je vais y « penser, mon fils. » Et la bonne mère se donne l'air d'y songer un long temps. M. de F..... attendait impatiemment : — « Eh bien, ma « mère ! — Eh bien, mon fils ! je crois avoir « votre affaire, dit-elle d'un air réfléchi ; don- « nez un de vos cheveux à madame de ***, je « vous jure que rien ne sera plus rare. »

M. ROYER-COLLARD.

Certes, malgré ses soixante-treize ans, la tête de M. Royer-Collard n'est point affaiblie ; et son dernier discours (1), sur lequel je suis allé le féliciter, l'a prouvé suffisamment. Il est convenu, avec une noble et naturelle satisfaction, qu'il n'avait jamais été aussi parfaitement accueilli par la Chambre et écouté avec une attention plus profonde. Il venait d'être extrêmement souffrant ; et son silence qui,

(1) Sur les lois de septembre.

dans cette occasion, eût été une calamité, l'affligeait profondément pour lui-même. Aussi y mit-il ce courage qui est propre à son caractère. Il gagna difficilement la tribune: sa voix d'abord était faible ; mais elle reprit bientôt son énergie. L'effet qu'il a produit a été complet.

M. Royer-Collard a pu se tromper quelquefois durant le cours de sa longue carrière politique. Qui peut se croire à l'abri d'une erreur ? Mais c'est un homme de caractère et de conscience ; il croit assez à une voix intérieure, à une espèce d'instinct qui le conduit, le dirige, le pousse, le fait agir et lui inspire de la confiance. — « Je ne suis jamais hostile aux hommes, me disait-il, je ne le suis qu'aux faits ; mais quand une conduite me paraît méprisable, je ne puis le taire : aussi ai-je rompu entièrement avec M. ***, sur un léger prétexte, et par écrit, pour qu'il ne pût en ignorer. Je n'ai jamais été son ami, tant s'en faut : mais je déteste les gens qui n'ont aucune conviction. Quoi ! cet homme, qui a toujours fait de la révolution, ne veut-il pas se mêler maintenant de faire de l'ordre? C'est une mince habileté que la sienne,

c'est une vraie rouerie en toutes choses. Il y a peu de véritable habileté dans ce ministère; il y a de l'esprit, du talent, ou plutôt des connaissances; mais, avant tout, une complète rouerie. Tenez, monsieur de Larochefoucauld, le plus fort du ministère, sans contredit, c'est encore Louis-Philippe. Je.....; mais c'est, malgré tout, un homme habile, plus habile même qu'on ne le supposait. Jamais il n'a mieux fait, dans son intérêt, que de ne vouloir point consentir à cesser de gouverner son cabinet. Les conséquences de son abdication gouvernementale eussent été immédiates. »

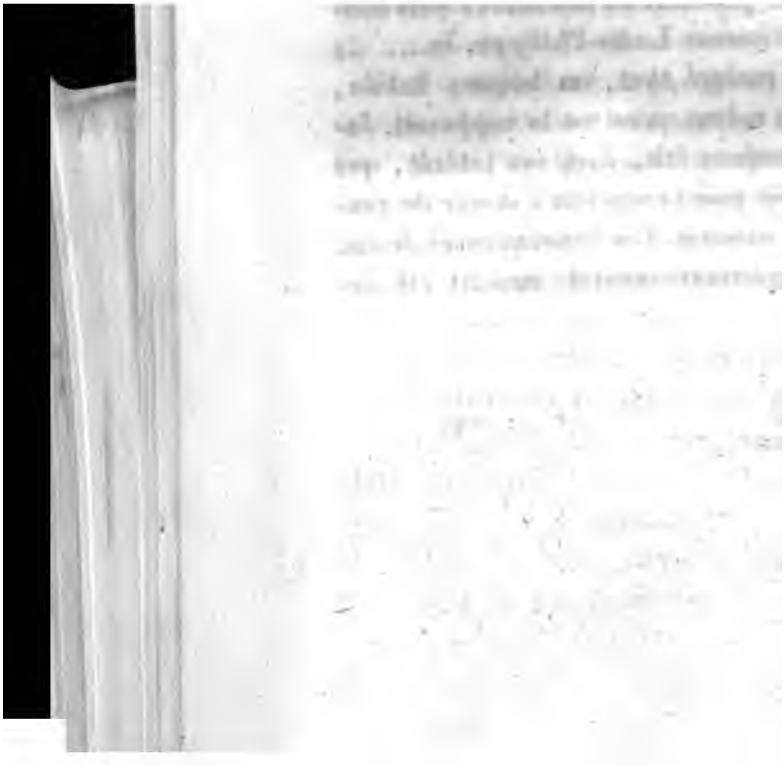

SOLDATS ESPAGNOLS.

De Bagnères-de-Bigorc, 16 septembre 1835.

Nous avons eu, ces jours-ci, le cœur déchiré en voyant arriver, dans la maison d'arrêt de la ville, trente-cinq Espagnols désarmés par les douaniers, près d'Arau. Après s'être battus avec valeur contre les christinos, ces courageux Navarrois s'étaient trouvés séparés du corps d'armée auquel ils appartenaient et acculés sur le territoire de France. Ils se sont rendus forcément à l'*hospitalité* du gouvernement français, qui les traîne de prison en

prison jusqu'au lieu de leur destination. Déguenillés, fatigués, mais fiers et point abattus, ces pauvres jeunes gens ont reçu avec reconnaissance la collecte que nous avons faite à l'instant pour eux et qui s'est montée à 280 fr. Je courus aussitôt chez le procureur du Roi, M. de Laf....., qui donna des ordres pour que ces malheureux reçussent les secours dont ils avaient besoin et fussent bien traités; car s'il remplit son devoir avec sévérité, il l'accomplit aussi avec toute l'humanité d'un homme de cœur. Il m'a, ce matin, accompagné lui-même à la prison, où la joie et la gratitude de ces pauvres gens, pour des secours si nécessaires, étaient vraiment touchantes. Le procureur du Roi a aussi recommandé au lieutenant de la gendarmerie d'avoir pour les prisonniers tous les égards qui dépendraient de lui. Il est vrai que les christinos, après être désarmés pour la forme, restent libres, et rentrent même quelques jours après avec leurs armes.

Telle est la justice impartiale du gouvernement doctrinaire. Ce contraste, dans les traitemens, exaspère ici les esprits. Déjà l'autorité était avertie de propos assez vifs tenus par quelques personnes. Je parvins heureu-

sement à mettre le calme partout, et les prisonniers sont partis sans bruit, munis de tous les secours qu'on avait pu rassembler et auxquels avaient concouru Français et Anglais, sans distinction d'opinions, qui se trouvaient aux eaux en ce moment.

Le prince Czatoryski logeait aux Eaux-Bonnes, dans la même maison que moi, et l'on se plaît à conserver le souvenir d'un homme si justement célèbre. Je l'avais déjà rencontré à Paris, chez madame de Laval. La révolution de Pologne a fait assez connaître les actes politiques de ce prince, pour qu'il soit inutile de les rappeler ici. Il paraît avoir cinquante ans environ. Sa barbe et ses cheveux sont blancs. Il porte, empreint sur sa figure, le caractère de la bonté et de la fermeté. Sa démarche est digne sans être fière; sa physionomie est agréable; ses traits sont réguliers. Il a perdu presque entièrement une immense fortune, et jamais une plainte ne lui échappe à ce sujet; jamais il ne dit un mot de lui. Sa modestie et ses manières sont parfaites, et sa conversation est remplie d'intérêt.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ÉTAT DE SIÉGE DANS LA VENDÉE.

En revenant des Eaux-Bonnes, à quelque distance de la Rochelle, je rencontrai des militaires qui venaient d'un camp de douze cents hommes établi près de Rochefort, et qui s'en allaient en semestre. Selon mon usage, en pareille rencontre, je proposai à l'un d'eux, pour lui épargner un peu de fatigue de route, de monter à côté de moi sur le siége de ma voiture où je me trouvais moi-même, parce que je menais, de front, quatre petits chevaux des Pyrénées qui, participant à la vigueur

des habitans des montagnes, faisaient régulièrement de dix-huit à vingt-quatre lieues par jour. Le camarade accepta la proposition. C'était un vieux troupier, espèce de sacripant, bavard et animé. Je le fis jaser. Il me raconta qu'il avait fait la dernière campagne de la Vendée, et me parla des habitans de ce bon pays avec une rage méprisante. — « Comme nous les traitions ces b..... là, me dit-il! pas une poule, pas une fille, pas une femme ne leur est restée intacte; elles nous ont toutes passé par les mains, et quand ils se plaignaient, nous leur f..... des coups de bâton. Apercevions-nous un paysan dans les champs? on lui criait d'avancer *à l'ordre*, et s'il hésitait, nous lui lâchions un, deux coups de fusils pour le mettre à la raison, ou pour l'abattre. Les b..... ne nous aimaient pas; nous les traitions comme des chiens qu'ils sont. Toutes les fois que je pouvais attraper deux poulets ou deux canards, ce qui m'arrivait souvent, et ma viande ne me coûtait pas cher, j'en portais la moitié à mon lieutenant qui me donnait la pièce. Si le paysan venait se plaindre, un coup de pied au c.. était toute la réponse; on n'y revenait pas.

Nous avions du mal, mais il faut avouer aussi que nous vivions bien. Si nous trouvions un fusil chargé d'une balle, v'lan, confisqué à notre profit; aussi, presque toujours ils avaient des balles. » Je me serais bien gardé de l'interrompre; je voulais tout entendre et tout connaître, en déplorant en moi-même les tristes effets d'une situation politique qui porte à de telles mesures, et qui tend à corrompre le caractère du soldat français, si naturellement doux et généreux! Mais quand le soudard fut à bout de ses révélations et de ses confidences, je me débarrassai de mon compagnon de route le plus tôt que je pus. A l'embranchement du chemin de Nantes, il me proposa de *me payer la goutte;* je le remerciai, je le mis à terre et lui souhaitai bon voyage.

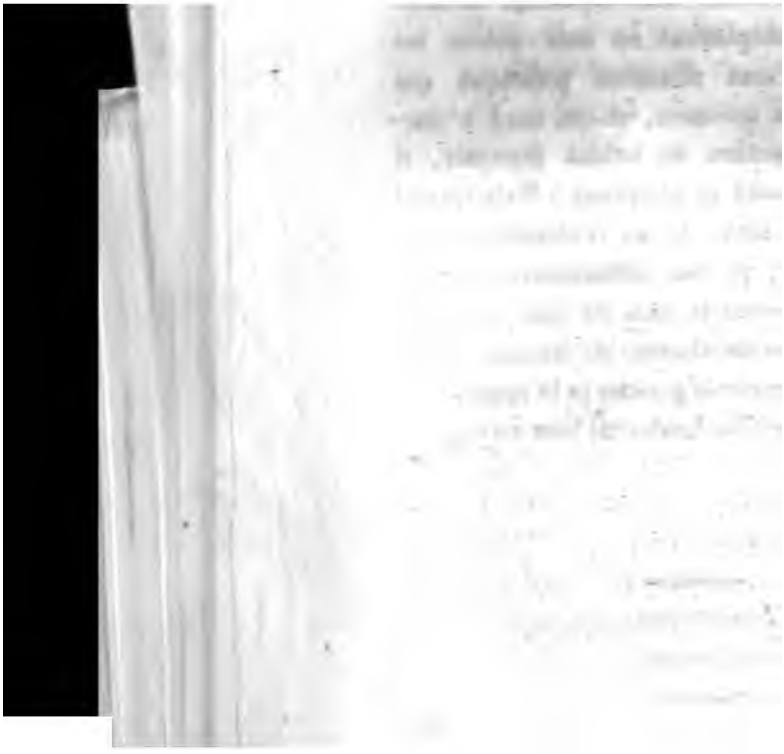

LOUIS-PHILIPPE. — LE MARÉCHAL GÉRARD. — M. DUPIN.

Tracy, le 20 novembre 1834.

Ce n'est qu'à contre-cœur que Louis-Philippe a pris comme président du Conseil, le maréchal Gérard, son ami. — « Il nous donnera, à vous et à moi, bien du *tintoin*, avait il dit à ses ministres; enfin, vous le voulez soit; mais vous verrez. »

M. Dupin, trop satisfait de sa position pour la risquer encore à présent dans un

ministère, n'a pas voulu la compromettre, en acceptant le portefeuille de la justice : — « Eh bien! lui a dit Louis-Philippe, puisque vous refusez, composez-moi un ministère de votre choix. » M. Dupin prit la plume sur-le-champ et écrivit. Le lendemain, le *Moniteur* contenait les noms des nouveaux ministres désignés par lui. Il n'a pas eu la main heureuse; car ils ne sont pas restés longtemps au pouvoir.

Le maréchal et la maréchale Gérard viennent de quitter Tracy. Ils sont oncle et tante de madame la comtesse Henri de L'aigle, une des personnes les plus agréables, les plus instruites, les plus aimables que l'on puisse rencontrer.

Le maréchal est un homme simple, franc, loyal; il a, ce me semble, d'étranges doctrines en politique, car il est pour les gouvernemens de fait, et il approuve cette maxime que le Roi règne et ne gouverne pas; mais ses idées sont modérées et ne sont nullement exclusives. Il comprend et tolère les opinions de chacun. Il discute sans vivacité, et ne cherche point à imposer ses sentimens. Sous la Restauration, il blâmait ou

regrettait tout ce qui voulait ou pouvait contribuer à renverser les Bourbons. Dénué d'ambition, il ne recule cependant devant aucune responsabilité, et si au moment de la révolution il a accepté le pouvoir, c'est par dévouement personnel pour Louis-Philippe qui, lui-même, a accepté le maréchal, parce qu'il connaît la facilité de son caractère, mais qui craint aussi la raideur que le maréchal apporte aux choses sur lesquelles il a pris un parti.

Quoique le maréchal Gérard ne soit pas, dans toute la rigueur du mot, ce qu'on peut appeler un *homme d'état*, il vient, à propos de l'amnistie, de prendre une place honorable parmi les hommes politiques, pour le bon sens et la droiture de cœur et d'esprit qu'il a montrés. Il sent parfaitement qu'il ne peut entrer au pouvoir que comme représentant un système de modération et de fermeté. Aussi a-t-il quitté les affaires du moment où il a vu que les choses tournaient de telle façon qu'il serait obligé de manquer aux engagemens qu'il avait pris avec lui-même, puisque l'on manquait à ceux qui avaient été formellement exprimés. Il s'est absolument refusé à toutes

les instances de ses collègues, qui promettaient de le laisser agir, et il a eu le bon esprit de ne pas s'exposer aux nouvelles mystifications des doctrinaires. Le maréchal veut, avec raison, que l'on soit conséquent; c'est à la netteté de la conduite et du caractère qu'il veut que l'on sacrifie, et la franchise des intentions ne peut jamais faire une alliance durable et loyale avec la fourberie de nos roués politiques.

M. DE TALLEYRAND. — LE DUC DE WELLINGTON (1834).

J'ai eu l'honneur de rencontrer hier M. de Talleyrand chez madame de Laval. Si ses jambes sont faibles et mauvaises, sa tête est toujours excellente et sa présence d'esprit entière. Il semblait mettre de la coquetterie à prouver qu'il était tout lui. Il raconta, avec toute l'expression qu'il peut apporter aux choses, ce qui s'était passé lorsque, au dernier changement du ministère anglais, le duc de Wellington vint remettre au Roi tous les porte-

feuilles que Sa Majesté lui avait confiés. Sa Grâce était accompagnée de M. Peel que le Roi avait nommé à l'instant premier ministre, et chargé à ce titre de composer un nouveau cabinet. — « Je vous remercie, dit Sa Majesté au duc de Wellington, de l'important service que vous venez de rendre à notre patrie et à ma personne. » — Mais, dit M. Peel avec émotion et tristesse au duc de Wellington, on dira, milord, que c'est par orgueil que vous refusez d'accepter un ministère sous ma présidence. — Ce motif seul pourrait surmonter la répugnance invincible que j'éprouve, lui dit le duc : nommez monsieur, continua-t-il en tendant la main à M. Peel, nommez le portefeuille que vous voulez me donner et j'accepte. » Le duc fut aussitôt nommé ministre des affaires étrangères; et M. de Talleyrand faisait remarquer combien ce trait avait quelque chose d'antique, de tranchant avec les mœurs actuelles et d'honorable pour le caractère du duc de Wellington.

M. de Talleyrand raconta aussi que dans ce moment, où à Londres tous les esprits étaient agités par le retard du changement ministériel, il avait vu le duc un moment poursuivi par la

populace. Deux hommes sortirent de la foule. « Milord, dirent-ils, nous avons servi sous vos ordres. Cette canaille espère effrayer votre cheval et vous faire tomber, afin de se jeter ensuite sur vous; mais soyez tranquille, milord, ils n'en viendront pas à bout. » Aussitôt l'un se mit à gauche, l'autre à droite, la main fortement appuyée sur chacun des genoux du noble duc. Sa Grâce traversa ainsi sans accident une partie de la ville, et ne semblait ému que de la reconnaissance qu'elle devait à ses généreux compagnons. « La canaille anglaise, « reprit M. de Talleyrand, est très lâche. « Victorieuse, elle serait cruelle, mais trente « constables armés de baguettes blanches suffisent pour la faire reculer. Chez nous, elle « est brave et sait se faire tuer. »

Il faut le dire aussi, il y a, en Angleterre, beaucoup plus de respect pour la loi.

MORT DE L'EMPEREUR FRANÇOIS II.
(1835.)

Une lettre de Vienne apporte des détails touchans sur la mort de l'empereur d'Autriche. « Sa Majesté sentait sa fin approcher et la vit venir avec calme. Il mit ordre à tous les intérêts de sa famille et de son empire. Rien ne fut oublié. Jamais chrétien ne témoigna plus de résignation à l'approche de ce moment que la volonté humaine ne peut reculer. Jamais homme en parfaite santé ne développa plus d'élévation et de présence d'esprit. Après

s'être occupé de tous les intérêts dont sa position lui faisait une obligation, l'empereur ne pensa plus qu'aux devoirs imposés par sa conscience, et, dans cette sublime occupation, il développa le même calme et la même force d'âme. Quand tous ses devoirs de prince et de chrétien furent remplis, il attendit patiemment la mort; et, sentant qu'elle ne pouvait tarder : « Qu'on ouvre toutes les portes de mon appartement, s'écria l'empereur en recueillant le peu de forces qui lui restait, et que tout le monde soit introduit sans distinction. J'ai vécu au milieu de mes peuples et je veux expirer dans leurs bras. » En effet, l'ordre de l'empereur étant exécuté, chacun se précipita dans ses appartemens, et la douleur respectueuse que montra la foule, parut aussi sincère que profonde? C'est au milieu d'elle que l'empereur rendit le dernier soupir.

LOUIS XVIII. — NAPOLÉON.

M. le comte de B.... m'a raconté, aux Eaux-Bonnes, deux anecdotes qui peuvent aider à connaître les caractères de Louis XVIII et de Napoléon, et qu'il est bon de conserver.

« C'était au commencement de la première révolution, me dit le comte; et une foule nombreuse, rassemblée aux Tuileries autour des voitures de Louis XVI, semblait

vouloir s'opposer au passage et à la sortie du Roi. « Descendons, dit ce bon prince, nous verrons s'ils l'oseront. » M. de B...., fort jeune alors, et qui accompagnait le Roi, monte rapidement dans la galerie qui forme aujourd'hui le Musée, pour voir s'il y avait sur le quai autant de monde que dans la cour. Il entend des rires assez éclatans sortir d'une pièce voisine ; il pousse fortement la porte ; que voit-il ? MONSIEUR, depuis Louis XVIII, avec madame de B... et M. de J..... riant beaucoup de l'agitation qu'on remarquait en bas. La présence de M. de B.... arrêta aussitôt les témoignages de cette joie singulière et si étrange au milieu de l'inquiétude publique et dans la position critique où se trouvait le Roi. — « Descendons, dit MONSIEUR en se penchant à l'oreille de madame de B... ; il est temps ; le Roi descend l'escalier et il faut que j'aille au-devant de lui. » — « Il fallait voir, continua M. de B..., ces deux gros princes, assez peu adroits, s'empressant de leur mieux pour aller l'un au-devant de l'autre et se joignant péniblement sur les marches du grand escalier. MONSIEUR, qui avait pris une figure de

circonstance, arriva jusqu'à Louis XVI et lui ouvrant les bras, il le serra contre son cœur. La physionomie du Roi, dans cette étreinte, montra bien qu'il n'était pas dupe de cette démonstration si affectueuse. »

Les juges les plus sévères de Louis XVIII seront, sans contredit, les contemporains de sa jeunesse et ceux qui, à travers toutes les actions de cette époque de sa vie, ont cru reconnaître des vues ambitieuses dans cet esprit si supérieur. La postérité lui sera un juge plus impartial et plus favorable.

« Au retour de Moscou, dit ensuite M. de B...., l'empereur, selon son habitude, m'envoya chercher aussitôt son arrivée. Il était toujours empressé de savoir ce qu'on pensait et ce qu'on disait de lui, tant il craignait le ridicule et le sarcasme qu'il voulait prévenir ou détourner. Dès qu'il m'aperçut : — Eh bien! monsieur de B...., s'écria-t-il, qu'est-ce qui se passe? qu'est-ce qu'on dit? *rit-on* beaucoup de moi (quel mot dans cette bouche et en cette occasion!)? — Sire, répondit M. de B...., dans des circonstances aussi graves, je ne sache personne qui soit tenté

de rire. — Il n'y a plus que cela pour en finir, reprit l'empereur en frappant sur son épée. — Oui, sire; il faut que ce qu'elle a fait vous serve plus que ce qu'elle fera. Soyez prêt à la tirer, si vous voulez, mais ne la tirez pas. — Ah ! ah ! dit l'empereur ; puis il parla d'autre chose. »

MADAME LA DUCHESSE DE BERRI.

C'était le 17 septembre 1832; j'étais à la Vallée-aux-Loups; je reçus un billet ainsi conçu : « J'ai à vous dire quelque chose qui presse. Je suis, pour vous, tous les jours chez moi à midi. Ne parlez de ce rendez-vous à qui que ce soit. » La personne qui m'écrivait ainsi est une femme de beaucoup d'esprit. Son amitié pour les hommes politiques du présent ne l'empêche pas d'accorder des regrets au passé.

Plus facilement instruite que beaucoup d'autres des affaires du temps, son caractère sûr, aimable et bon la porte à ne rien trahir, et plutôt à tout servir. C'est dans ce sens qu'elle agit toujours, en accordant cependant, à la supériorité d'esprit qu'elle possède, une confiance qui la conduit quelquefois à douter de celui des autres.

A midi, donc, le même jour, le marteau d'une lourde porte-cochère faisait, sous ma main, retentir la rue déserte où est situé l'hôtel de ..... « Madame ne reçoit pas si matin, me dit un valet de chambre. » Je me nomme; la porte s'ouvre. Il me fut facile, à la pâleur subite qui se répandit sur les traits de la personne chez laquelle j'entrais, de juger qu'il s'agissait de quelque chose d'important; ma curiosité put s'augmenter; mais quel que dût être le sujet de l'entretien, je me promis bien d'être, plus encore que d'ordinaire, silencieux, attentif, et de *voir venir*.

Après quelques circonlocutions embarrassées qui ne faisaient que confirmer toutes mes pensées : « J'ai quelque chose de fort essentiel à vous révéler, me dit madame de ..... à demi-

voix. — Trop heureux, Madame, de l'apprendre de votre bouche. — Soit que j'aie surpris à mes amis ce que je vais vous apprendre, soit qu'ils aient fait exprès de me le laisser deviner, j'ai cru devoir vous le communiquer. » — Je m'inclinai sans répondre. — « Vous jugez sévèrement les caractères et les personnes qui, selon vous, ont abandonné leurs principes et leurs amitiés, et vous les jugez quelquefois avec injustice, moi, par exemple. Hé! bien, vous allez voir. . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . Le gouvernement qui, il y a peu de temps encore, craignait de voir tomber madame la duchesse de Berri entre ses mains, le désire et le veut maintenant. Il le veut par tous les moyens possibles; il ordonne les recherches les plus sévères, et elles ne peuvent manquer d'avoir le résultat qu'il en attend : cette pensée fait horreur, et je m'étonne de ne pas vous en voir plus ému et plus inquiet. » — Je m'inclinai de nouveau sans répondre, avec la même froideur apparente, et me disant seulement que cette première confidence signifiait que le Gouvernement, embarrassé lui-même de la position où le mettaeint les projets de madame la duchesse de Berri, cherchait à effrayer les amis de S. A. R., afin qu'ils l'effrayassent à leur tour, et qu'ils la décidassent à renoncer à ses desseins, ou à quitter le sol de la France si elle était déjà parvenue à y pénétrer.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

— « Savez-vous bien, continua-t-on, ce qui adviendra quand on aura pris madame la duchesse de Berri? On lui fera son procès, et elle sera évidemment condamnée. Je ne dis pas, grand Dieu! que le jugement soit exécuté, poursuivit madame de....., qu'on l'ose, qu'on le veuille même, telles ne sont pas sans doute les pensées du gouvernement; mais, dans la position actuelle, il croit la session impossible si cette capture n'a pas lieu. Il faut, à tout prix, que Madame soit prise. On la mettra en prison et de là elle sera embarquée pour je ne sais où. Mais je me serais cru coupable de vous laisser ignorer tout cela. Puis, ces sentimens auxquels vous ne rendez pas assez de justice me faisaient un devoir de vous instruire. J'ai cherché à qui je pourrais parler, et je n'ai trouvé personne qui fût plus digne que vous

de ma confiance. » — Je m'inclinai de nouveau. — « Hâtez-vous donc, prévenez MADAME du danger qu'elle court et ne perdez pas un moment. »

On avait parlé plus de vingt minutes sans être interrompu par un mot ou par un geste, c'était à mon tour d'avoir la parole, car un plus long silence aurait été aussi impolitique qu'impoli. Je répondis avec un sang-froid sur lequel on n'avait peut-être pas compté : « Je savais, madame, une partie de ce que vous venez de me faire l'honneur de me dire. Je vais tâcher de répondre à tout. Je n'ignorais point les ordres donnés par le gouvernement pour empêcher madame la duchesse de Berri de venir en France, ou pour la rechercher si elle y mettait le pied. Je savais encore que, sous prétexte de l'intérêt de MADAME, le gouvernement ferait tout au monde pour l'effrayer et la décider à ne point aborder, ou bien à quitter un territoire où sa présence lui serait importune, ce que je comprends bien ; mais je suis loin de penser qu'il serait heureux ou avantageux au gouvernement de se saisir de MADAME. Je pense, au

contraire, que cette capture l'embarrasserait bien plus que les amis de madame la duchesse de Berri. Le gouvernement la redoute plus que nous, plus que MADAME elle-même. Il est impossible que le gouvernement ne comprenne pas tout l'odieux qui résulterait d'un pareil procès, tout le trouble qui naîtrait d'un emprisonnement, d'une détention qui pourrait enfanter des complots et des attaques. L'exil dont on menace madame la duchesse de Berri ne serait, en définitive et à peu de chose près, que la position qu'on lui a faite et qu'on voudrait qu'elle prît par choix ou par crainte. Par crainte! voilà justement le motif dont il est inutile de chercher à se servir vis-à-vis de MADAME. Au contraire, si on voulait la faire venir ou la faire rester en France, il faudrait lui parler des dangers qu'elle a à y courir. Vous savez bien vous-même que, loin de l'intimider, cette idée plairait à son caractère et lui servirait d'aiguillon. Je ne suis pas suspect en parlant ainsi, car vous n'ignorez pas non plus, madame, que je regarde comme impolitique et dangereux, pour la cause que je sers, toute tentative de violence. Si j'étais appelé à don-

ner un conseil sur les projets que l'on suppose à madame la duchesse de Berri, je m'opposerais à toute démarche à main armée, parce que je suis convaincu que ce n'est ni le temps ni le moyen; mais entre ce conseil et celui que vous m'engagez à donner, il y a toute la distance du possible à l'impossible. Cet avis n'irait point au caractère de madame la duchesse de Berri; il ne ferait que l'enfoncer dans ses projets; la menace du danger, loin de l'effrayer, la porterait en avant; je persiste à croire que la capture de sa personne est une chose que le gouvernement doit plutôt redouter que désirer. S'il la recherche et y réussit, c'est une nouvelle faute et qui lui tournera à mal, soyez-en sûre; quant à la condamnation de Madame, je défie qui que ce soit en France de la prononcer; je défie qui que ce soit de la mettre à exécution. Madame la duchesse de Berri peut trouver des traîtres; elle ne trouverait pas un bourreau; et, en admettant même que la peine capitale fût portée contre elle, et qu'il n'y eût point une levée de boucliers pour l'empêcher, le soulèvement des mœurs actuelles serait tel, et la

réprobation publique s'éleverait à tel point que cela serait suffisant pour rendre la chose impossible. D'ailleurs, je ne supposerais pas de pareilles intentions même à mes plus mortels ennemis. »

— « Mais vous ne savez donc pas ce qui s'est passé? me dit madame de..... en m'interrompant. — Non, madame. — Connaissez-vous le général...? — Non, madame. — C'est un homme très dévoué! et le gouvernement était lui-même effrayé de lui avoir confié un commandement à l'intérieur. Voulez-vous que je vous rapporte la conversation du général..... avec un de ses camarades? — Très volontiers. — Je n'ai pas une goutte de sang dans les veines en vous la racontant. Figurez-vous donc que M..... disait au général.... : « Mais enfin, général, qu'eussiez-vous fait de madame la duchesse de Berri si vous l'eussiez prise? » — Je l'aurais fait fusiller dans les vingt-quatre heures, répondit le général, et j'aurais bien servi, malgré lui, le gouvernement qui, plus tard, m'en eût remercié et récompensé. » — Eh bien! monsieur de Larochefoucauld, qu'en pensez-vous? — Je pense, madame, que

jamais homme n'eût mieux servi la cause du parti royaliste, et porté un coup plus funeste au parti qui lui est opposé. Un crime fait toujours horreur à la France, et c'est déjà trop du sang d'une tête couronnée sur les marches d'un trône. Voulez-vous d'un exemple à votre tour? Eh bien! c'est que, tout autant que l'incendie de Moscou, le meurtre du duc d'Enghien, dans les vingt-quatre heures, a été, en partie, la cause de la chute du gouvernement impérial. »

Après cela, il n'y avait plus rien à ajouter de part et d'autre sur le fond de la conversation. — « Du moins, me dit madame de....., ne laissez rien ignorer de tout ce que je vous ai appris. — Non, madame, mais je n'apprendrai rien à personne, je vous jure; on sait tout cela. D'ailleurs, je vous le répète, je ne crois pas au danger; et conseiller à madame la duchesse de Berri de s'y soustraire, ce serait, d'un côté, la méconnaître, et, de l'autre, l'exciter à l'affronter. — Vous me quittez sans être bien convaincu. — Pardonnez-moi, je le suis entièrement de tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. — Vous reverra-t-on bien-

tôt?— Je viens très rarement à Paris. » Et je laissai madame de..... bien persuadée que j'avais su apprécier cette preuve nouvelle de son esprit et de son bon cœur, mais qu'elle n'avait réussi ni à me faire partager les inquiétudes qu'elle éprouvait, ni à me faire croire à l'intérêt sincère que *ses amis* portaient à la situation personnelle de madame la duchesse de Berri.

VOYAGE A BUSCHTIÉRAD (1).

(Août 1833.)

Un mois après ma sortie de Sainte-Pélagie, des affaires de famille me conduisirent en Calabre ; mon attachement et mon respect pour la famille royale me décidèrent à entreprendre un pélerinage à Buschtiérad. J'avais l'intention de renfermer dans mon cœur tous les sentimens qui l'avaient agité pendant la dernière partie de mon voyage ; mais je lis, cha-

(1) Cette relation a paru dans le livre des *Cent-et-Un*, en 1834. On a été forcé d'y faire beaucoup de changemens aujourd'hui en raison des lois de septembre 1835.

que jour, tant de faits dénaturés, que je prends le parti d'en parler afin de rendre hommage à la vérité.

Je ne dirai rien de l'Italie, pays si connu, et jugé souvent d'une manière si superficielle : des souvenirs et des ruines, voilà tout ce que l'on y rencontre, et cette patrie des arts est devenue la patrie des regrets. Tout y est au passé ; le présent est mort, et l'avenir est éteint avant de naître : tel est le fruit des révolutions qui éclatent ou se préparent; elles resserrent les chaînes qu'elles voudraient briser.

On a tant discouru de l'Allemagne, que je craindrais en en parlant de ne rien apprendre à personne ; d'ailleurs, c'est à Buschtiérad que je voulais arriver ; aussi traversai-je rapidement ces contrées que j'aurais désiré connaître. On parlait du renvoi de M. de Barande, sous-gouverneur du duc de Bordeaux, du départ de cet élève distingué de l'Ecole Polytechnique, qui réunissait le suffrage général, et de son remplacement par des jésuites. Comme on le verra tout à l'heure, il ne fallait croire qu'à la première moitié de ces bruits; mais ces nouvelles me firent sentir l'impor-

tance que les événemens pouvaient donner à mon voyage, et je hâtai ma marche, décidé à ne jamais reculer devant la pensée d'un devoir. Cependant, blâmer est si facile ! je voulais voir et entendre avant de juger.

Je trouvai à Vienne un des hommes les plus honorables et les plus justement estimés, M. de Montbel. Son nom placé à la suite des fatales ordonnances de Juillet lui interdit de rentrer dans sa patrie ; il les combattit ; mais sa loyauté l'empêcha de se retirer au moment du danger. Si le gouvernement, au lieu de prendre l'offensive, eût laissé la Chambre refuser l'impôt sur une question de prérogative royale, le pouvoir aurait eu tout le pays pour lui.

Nous parlâmes avec M. de Montbel de la cour exilée, et nous fûmes sur tous les points parfaitement d'accord. Il devait me précéder à Buschtiérad. Quelques affaires me retinrent, malgré moi, un demi-jour à Prague. J'y trouvai, retiré dans un quartier éloigné, avec sa femme si belle et si bonne et ses enfans si charmans, un homme, le duc de Guiche, dont la franchise peut quelquefois déplaire, mais dont le dévouement au Dauphin peut presque passer en proverbe.

Nous traversâmes, pour quitter Prague, les cours d'un immense château, le Hradschin, espèce de ville que la famille royale de France habita quelque temps, et où elle doit retourner cet hiver. C'est au château de Hradschin que réside l'empereur d'Autriche dans ses voyages de Bohême ; ce souverain, ses sujets l'aiment comme un père, le respectent comme prince, et viennent le consulter comme un habile légiste. François II a compris qu'un roi devait aimer à se montrer l'égal de ses sujets et à condescendre à tous leurs besoins. « Cette « affaire regarde tel chef de division, » disait un jour l'empereur à l'un de ses nombreux consultans ; « c'est un brave homme, allez le « trouver. — Mais, Sire ; je ne sais pas son « adresse. » L'empereur sonna, et la lui fit donner. — « Mais, Sire, je ne sais pas écrire. » L'empereur l'écrivit. — « Mais, Sire, sans re- « commandation, je serai mal accueilli. » L'empereur le recommanda.... Si l'empereur va au Prater, admirable promenade située en dehors des faubourgs de Vienne, Sa Majesté ne permet pas que sa voiture dépasse le plus modeste équipage. . . . . C'est en entrant ainsi

dans tous les intérêts sociaux et en les respectant, que les rois se font considérer et chérir.

Buschtiérad est un vieux château situé à cinq lieues de Prague et à cent lieues de Vienne. On traverse, avant d'y arriver, d'immenses plaines, où rien ne repose la vue, et où tout, au contraire, dispose l'âme à la tristesse. Un temps affreux imprimait à nos pensées une teinte plus mélancolique encore. A un mille environ, une longue avenue de pommiers avertit qu'on doit quitter la route, et on entre, presque sans s'en douter, dans une espèce de cour arrangée en jardin. Rien de remarquable dans l'aspect de cette vieille et laide maison, que l'on est convenu d'appeler château. Les arcades forment en bas une espèce de cloître qui règne sur toute la façade et aux deux ailes : l'aile de droite touche à une porte qui sert d'entrée ; l'aile de gauche à une grande et belle ferme contiguë au château, et qui en est une riche dépendance. Quelques allées et nombre de vieux arbres forment un petit jardin du côté opposé à la cour.

Cette habitation, cédée à Charles X par le

grand-duc de Toscane, domine un joli vallon en forme de cratère. Des maisons isolées, entourées de feuillage, une belle végétation, et au fond du vallon un petit étang dans de jolies proportions, environné de beaux arbres, donnent l'idée de ce séjour qui renferme à la fois tant de grandeur et d'infortune, de ce coin de terre aussi modeste qu'isolé, qui fixe les yeux de l'Europe, en inspirant aux uns des pensées de crainte, et aux autres d'espoir; de ce lieu enfin dont la garde est au ciel, mais où cependant toutes les précautions sont prises de manière à ne laisser aucune crainte. Vingt hommes, qui se renouvellent toutes les vingt-quatre heures, y font constamment un service d'honneur.

Ce château est la demeure d'un prince grand par la dignité avec laquelle il supporte les revers de sa fortune; rien n'a pu le changer ou l'abattre. Charles X n'a compris ni son pays, ni l'époque à laquelle il vivait. Ses idées sont restées immuables, le siècle avait marché; aussi y eut-il entre le pays et le souverain un divorce terrible, un grand malentendu dont les conséquences devinrent funestes à tous. Mais, quant à la politique étrangère, disons

avec la même franchise que le Roi la dirigeait avec une noble et généreuse indépendance, et que, grâce à lui, la France commençait à reprendre la position qui lui convient. Alger et la Grèce donnent un démenti formel à ceux qui voudraient soutenir une allégation contraire. Son goût pour les arts lui fit élever des monumens durables que l'histoire célébrera. Elle attestera aussi les regrets des artistes qui méconnurent un moment sa munificence.

Au reste, l'impossibilité de revenir jamais sur l'abdication qu'il a signée lui est démontrée comme à nous.

Le cœur me battait en descendant de voiture, et je m'élançai chez le duc de Blacas, dont l'abord glacial m'eût entièrement découragé, si je n'avais été décidé à ne point m'en apercevoir. Aussi chercha-t-il à m'en dédommager plus tard par ses soins et par son obligeance.

M. de Blacas est, on doit le dire, un vrai modèle de dévouement. C'est lui qui maintient l'ordre dans la maison, et qui est chargé de tous les détails; c'est lui qui présente au Roi toutes les personnes qui viennent faire leur cour à la famille royale. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . M. de Blacas écoute ce qu'on lui dit, et met sous les yeux du Roi ce qu'on lui écrit ; mais il ne parlerait point d'un objet qui ne serait pas dans ses attributions ; il entend les affaires mieux que beaucoup de ceux qui le blâment, et parle naturellement de l'impopularité qui s'attache à son nom. Aussi ne m'a-t-il paru nourrir aucune pensée d'ambition. Il est une vingtaine de noms impossibles à présenter à la France ; et personne n'a la pensée de faire, de ces médailles vivantes de la cour passée, l'entourage de Henri V. Ils eurent leur mérite sans doute, mais chaque siècle a ses nécessités comme ses répugnances.

Je priai le duc de Blacas de descendre chez le Roi, afin de prévenir Sa Majesté de mon arrivée. Déjà il l'avait fait en apercevant ma voiture ; et il m'introduisit aussitôt, non dans le cabinet particulier de Charles X, mais dans un premier salon où ce prince reçoit habituellement. Le Roi me reçut à Buschtiérad comme dans son cabinet des Tuileries : il me

tendit avec bonté la main; et je m'inclinai profondément.

J'avais avec moi mon neveu, le comte Dhinnisdal, jeune homme plein de réserve, d'esprit, de résolution et de dévouement. Le Roi l'accueillit avec une bonté toute particulière. M. le duc de Blacas restait présent à l'entrevue. Après quelques paroles échangées, le Roi me dit : « Le duc de Blacas a dû vous prévenir qu'il « m'était impossible de vous loger, je n'ai pas « une chambre; vous n'en trouverez pas une « seule dans le village : je pense que vous « allez repartir pour Prague; j'ai aujourd'hui « quatre personnes à dîner, et je ne puis vous « retenir, mais vous reviendrez demain. »

— « Sire, j'ai passé dix-huit nuits pour avoir quelques jours à ma disposition, et fallût-il rester dans ma voiture, je ne quitterai pas Buschtiérad avant sept jours, ne songeant qu'au bonheur de revoir le Roi, et fort peu occupé de mon lit ou de mon dîner. » — « Comment ferez-vous? dit le Roi. » — « Je l'ignore, sire, mais ma résolution est invariable. » — « Vous viendrez dîner demain et les jours suivans. » Je ne prolongeai pas cette entrevue, et demandai au Roi de le voir en

particulier. Sa Majesté m'indiqua le lendemain à trois heures.

En sortant, j'allai offrir mes hommages à madame la Dauphine, à qui je demandai une audience particulière, et à M. le Dauphin (1), qui loge au même étage, dans un long corridor qui va d'un bout à l'autre du château au premier et au second étages, et que vient interrompre au premier une immense pièce qui sert de salle à manger. Je montai ensuite chez M. le duc de Bordeaux et chez MADEMOISELLE, qui sont à l'étage supérieur; c'était aller d'émotions en émotions : j'en rendrai compte plus tard. Il était six heures quand j'eus terminé mes visites, et la pluie qui tombait par torrens me rendait assez difficile la recherche d'un logement; les chevaux de poste qui m'avaient amené étaient encore à ma voiture.

Je rencontrai un valet de chambre parlant assez mal la langue du pays, qui est un mau-

(1) Les dénominations qui sont employées ici plusieurs fois, en parlant de ces personnages augustes, ne sauraient porter aucune atteinte aux titres de Louis XIX et de reine Marie-Thérèse qui leur sont attribués indélébilement par les abdications dont l'un et l'autre, d'ailleurs, reconnaissent toujours, comme tous les royalistes, la validité et le bénéfice en faveur de M. le duc de Bordeaux.

vais allemand ; et le priai de me servir d'interprète.

Je ne savais trop où porter mes pas, lorsque, attiré par une fumée épaisse qui sortait d'une chaumière voisine, j'entrai chez le forgeron chef de cette maison et d'une bonne et excellente famille qui me reçut d'abord avec cette immobilité allemande dont rien ne peut donner l'idée, ne répondant à ma pantomime pressante que par un flegme désespérant. Le traité se conclut enfin à ma grande satisfaction, et le désintéressement de ces braves gens égala leur obligeance. Ils me cédèrent une petite chambre à deux lits, et finirent par me prendre en affection. Ce fut du logis du forgeron que je me dirigeai tous les jours vers la demeure des rois.

L'habitude du pays, assez maussade pour ceux qui n'y sont pas faits, est de coucher sans draps, et nous nous disposions, avec quelques regrets, à céder à cet usage fort peu commode, quand madame de Gontaut, avec une obligeance tout aimable, devinant notre embarras, voulut bien y remédier. Mademoiselle ayant entendu dire que nous étions fort mal établis, avait la bonté de nous en-

voyer, tous les matins, un pain de son déjeuner.

Absorbé dans mes pensées et ne pouvant m'étendre dans un lit plus court que moi, je ne fermai pas l'œil de la nuit. Je me disposais à mon audience du lendemain, décidé à une franchise que j'ai toujours puisée dans mon dévouement. J'avouerai cependant que je me sentais bien plus de respect pour Charles X dans l'exil, que pour le Roi sur son trône.

Ce prince mène à Buschtiérad la vie la plus simple, et ses manières sont toujours pleines de grâce et de dignité : sa santé est bonne, et il n'a pas vieilli d'un jour depuis trois ans, soit au moral, soit au physique. Un frac bleu sans aucune décoration, un pantalon de drap, et un gilet blanc, telle est sa mise. Tous les jours il se promène deux ou trois heures, absolument seul, dans la campagne; il ne monte presque jamais à cheval, et chasse fort rarement; l'écurie est réduite au plus strict nécessaire.

Jamais Charles X n'a été plus respecté, on pourrait dire plus craint dans son intérieur. C'est lui qui fait les frais de l'établissement; les gens sont mis simplement en frac, et ser-

vent avec zèle et attachement; leur nombre est limité à ce qu'exige le service; rien ne manque, mais rien n'est superflu.

On a parlé des conseillers de Charles X : ils n'existent réellement point; et ceux d'ailleurs dont on voulait parler gémissaient avec la France des mesures qui auraient pu être prises pour l'éducation du duc de Bordeaux. Le Roi a une volonté qu'il puise dans ses propres réflexions, et à laquelle il tient quelquefois trop fortement. Le cardinal de Latil ne voit jamais le Roi en particulier, et s'est hautement expliqué sur cette mesure. Une vieille habitude de fidélité, une entière sécurité sur le sort de son diocèse confié à des mains habiles, le retiennent au séjour de l'infortune. Plus d'une fois il a songé à s'en éloigner; et sans doute il est permis de regretter que son hésitation, qui se prolonge, donne lieu à des bruits sans fondement, mais non pas sans inconvéniens.

A l'extrémité de la salle à manger, près de trois fenêtres qui donnent sur la campagne, est dressée une table qui sert de pendant à un billard placé à l'extrémité opposée.

A dix heures précises, la famille royale se

rassemble pour déjeuner, et à six on dîne. Les princes, sans exception de MADEMOISELLE et du duc de Bordeaux, offrent avec une extrême politesse des plats qui sont devant eux; trois ou quatre étrangers sont presque toujours admis : il règne une grande aisance, et il n'y a nulle sévérité d'étiquette. La chère est simple, mais bonne; le Roi dit en général un mot d'obligeance à chacun, et donne l'exemple aux convives en mangeant d'un très bon appétit. Madame la Dauphine est à sa droite, Mademoiselle à sa gauche, le duc de Bordeaux à côté de Madame, M. le Dauphin à côté de MADEMOISELLE, la duchesse de Gontaut auprès de M. le Dauphin; le duc de Blacas est en face du Roi; à sa droite le cardinal, et à sa gauche la vicomtesse d'Agoust, dont toutes les pensées, tous les soupirs sont pour Madame. MM. O'Hëgerthy père et fils, écuyers, l'un du Roi, l'autre de madame la Dauphine, dînent avec le Roi. Une heure après le déjeuner, la famille royale se sépare, et reçoit en particulier les personnes que leur fidélité conduit à Buschtiérad; vers deux heures, le Dauphin et la Dauphine vont promener tête-à-tête en calèche, ou bien le Dauphin suit, au

pas de son cheval, madame la Dauphine, qui a besoin d'un grand exercice, et monte rarement à cheval.

Vers une heure et demie, je me rendis chez le duc de Blacas, et je causai long-temps avec lui, heureux et satisfait de ses dispositions. M. de Montbel était à Buschtiérad depuis deux jours, et le roi ne lui avait encore rien dit d'une affaire qui occupait et la France et l'Europe. Il attendait lui-même pour en parler; mais son opinion n'était point douteuse.

A trois heures, le duc de Blacas me conduisit chez le Roi, et il me laissa seul avec lui : dans les autres entretiens que j'eus avec Sa Majesté, ce fut le valet de chambre de service qui m'annonça. Quand j'entrai, le Roi paraissait prévenu contre ce que j'allais dire; mais, suivant une habitude ancienne, précieuse chez un Roi, il m'engagea à parler, promettant de m'écouter. Je retrouvai, en présence de Charles X, cette indépendance que donne le véritable dévouement; mais je parlai avec une si grande mesure que le Roi daigna le remarquer. Il ne se prononça point; mais j'espérai avoir fait quelque impression sur son esprit et surtout sur son âme, en rappelant les

besoins de la France, ce qu'elle demandait et attendait. Je parlai avec chaleur de madame la Dauphine et du duc de Bordeaux. Le Roi parut ému. Il marchait avec moi, et s'assit plusieurs fois pendant une première conversation qui dura plus d'une heure et demie. « Madame a cédé ses droits, lui dis-je, à la reine Marie-Thérèse, et la pensée de ses vertus a p seule la décider à un aussi grand sacrifice que celui de publier son mariage. Mais quel reproche la France et Madame ne seraient-elles pas en droit d'adresser à madame la Dauphine, si cette princesse laissait ainsi compromettre le précieux dépôt qui lui est confié! Si tout à coup Madame paraissait dans le salon du Roi, qu'aurait-il à lui dire? » — « Je ne pense pas qu'elle y vienne de *si tôt*, » me dit le Roi d'un ton qui me fit penser que Sa Majesté avait des motifs pour ne pas l'y attendre. Puisse un jour cette princesse venir s'associer, avec son titre de mère et l'énergie de son caractère, à toutes les nobles pensées de la reine Marie-Thérèse! Frappé de plusieurs choses générales que je disais, le Roi m'engagea à en conférer avec le duc de Blacas, ajoutant : « Il est inutile de parler de

« l'éducation du duc de Bordeaux, car cette « affaire ne le regarde pas. » On voit à quel point est peu fondée cette supposition d'influence; aucune personne n'ose prendre la parole sur un sujet, quand le Roi ne la lui a pas donnée. Charles X, revenant à plusieurs reprises sur le passé, me dit ces paroles remarquables :

« J'aurais cru manquer à moi, comme aux « Français, en prenant, pour la promulgation « des ordonnances, des précautions que je « regardais comme inutiles; rien ne m'a plus « étonné que cette opposition formidable; et « je ne pouvais me persuader qu'elle durât. « Aujourd'hui même je ne me reproche qu'une « seule chose, c'est ma trop grande confiance; « une conspiration existait, et ceux qui s'en « sont vantés ne pourraient le nier : je vou- « lais sauver la France et le trône, et plus tard « les Français auraient été forcés de recon- « naître que je n'avais jamais eu l'intention « de renverser la Charte que j'avais jurée. » Charles X est de bonne foi avec lui-même. M. de Lafayette ne l'est-il pas aussi? tous deux, dans un genre bien opposé, rêvent l'impossible.

En sortant de chez le Roi, je me rendis chez madame la Dauphine; mais comme ma conversation avait duré plus long-temps que je ne l'avais cru, je vis avec regret qu'il ne me restait que vingt minutes avant l'heure à laquelle Madame se rend chez le Roi; aussi demandai-je la permission de ne dire que quelques généralités, et de revenir le lendemain. Ma demande fut accueillie avec bonté; je remets à parler de mon entrevue. Madame me demanda si j'avais sollicité une audience du Dauphin; je répondis affirmativement, et je me retirai.

J'ai nommé le Dauphin, et j'avouerai sans détour que je suis arrivé à Buschtiérad avec de telles préventions, que je redoutais de voir ce prince en particulier. Je dirai avec la même simplicité que je l'ai trouvé tout autre que je ne m'y attendais. J'ignore si tout le monde me comprendra, mais du moins ne pourra-t-on refuser d'ajouter foi à un langage aussi franc. Sa conversation est aussi sage que modérée; sa volonté formelle est de ne se mêler de rien; ses soins de fils, son respect, sa douceur sont admirables; sa résignation est entière, bien qu'il ne se fasse aucune illusion :

pas un mot d'aigreur ne lui échappe sur le compte de qui que ce soit; il n'a oublié personne, et m'a remis de sa main, une liste de quelques serviteurs, me demandant de chercher à leur être utile. Notre siècle n'est plus à la hauteur des martyrs; on ne les comprendrait pas. Ce prince a regardé l'obéissance passive comme le premier de tous les devoirs; il n'est pas plus possible de le juger sévèrement que de blâmer un saint qui a le courage de tout sacrifier à la pensée de l'autre vie; il a senti avec amertume sa position, mais sa conscience n'a point reculé devant ce qu'il a regardé comme une obligation sacrée, et après avoir donné quelques conseils qui furent repoussés, il se renferma dans une entière abnégation de lui-même: permis de le plaindre, permis de ne pas se sentir le courage de l'imitation, permis de juger autrement, comme il le dit lui-même, mais impossible de l'accuser. Ses idées sont loin d'être baissées, comme on s'est plu à le répandre; elles ont même semblé se retremper dans le calme et dans la solitude. Mon neveu, M. Dhinnisdal, qui ne connaissait ce prince qu'à travers ses préventions, a été tellement frappé de le trouver si contraire à

ce qu'il pensait, qu'il a conçu pour le Dauphin, peu connu et fort calomnié, autant d'estime que d'attachement. Je voudrais pouvoir répéter chaque parole de ce prince; elles feraient revenir bien des Français de l'erreur où j'étais moi-même. Du reste, entièrement en dehors de la politique, il témoigne le plus tendre et le plus touchant attachement au duc de Bordeaux et à MADEMOISELLE, et approuve tout ce que font le Roi et madame la Dauphine. « Je vois ce qu'il faut à la France, disait un jour le Dauphin à quelqu'un qui me l'a répété, c'est mon neveu conduit par ma femme. »

MADEMOISELLE, âgée de 14 ans, en a 18 pour la raison, comme pour les sentimens et la grâce : elle est adroite à tout ce qu'elle fait, sait le dessin, la musique et plusieurs langues : habituellement en blanc, sa mise est élégante et simple, sa conversation est aimable et spirituelle. Comme elle parle de la France! comme elle verse sur son exil et sur celui de sa famille des larmes qui en arracheraient à ses ennemis mêmes, ou plutôt à ceux de sa famille! — « Nous aimons tant la France! » nous dit-elle plus tard, lorsque nous lui fîmes

nos tristes adieux; « nous aimons tant les « Français! ils nous ont bannis, mais tous mes « vœux sont pour eux et pour la France; « parlez quelquefois de nous, qu'on ne nous « oublie pas dans l'exil : hélas! combien du- « rera-t-il ce pénible exil?.... » Disons-le franchement : jamais éducation ne fit plus honneur aux personnes auxquelles on l'a confiée. Non, non, princesse, la France ne vous a point bannis; la France ne fut pas consultée : un divorce terrible s'était, il est vrai, déclaré entre Charles X et elle; mais là se bornaient les idées de la France, et l'histoire en dira plus que ma plume.

En face de la petite porte du château est un étroit jardin où Mademoiselle passe une partie de ses récréations; une petite maison grotesquement construite en fait la décoration. Tout est simple autour des jeunes princes; ils se ressentent eux-mêmes de la bonté de la famille, et ils sont chéris de tous ceux qui les approchent.

Le duc de Bordeaux, cet enfant d'avenir...

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . est plus avancé que ne le comporte son âge. Son instruction dans les langues anciennes, en histoire, en géographie et dans les sciences qui lui sont soigneusement enseignées, est déjà remarquable; il est adroit à tous les exercices du corps; il monte à cheval à merveille, et tous les jours pendant deux ou trois heures; bravant la douleur, il ne comprenait pas qu'on le plaignît d'un coup de pied que lui avait donné le cheval de son gouverneur; il fait bien des armes; il casse à trente pas au pistolet une tête de poupée; il est raisonnable et enfant tout à la fois; adoré des siens, il les chérit; il est spirituel, pénétrant, réfléchi, vif, plein d'énergie et de résolution; il se soumet, mais on voit qu'il saura commander; il examine, écoute et sait entendre; il n'est pas grand, mais il est fort, et a beaucoup de l'air et des manières du duc de Berri. « Comment trouvez-vous le duc de Bordeaux? » me demanda un soir la Dauphine dans le salon (c'était le troisième jour depuis mon arrivée). « Il me serait assez difficile, Madame, de pou-« voir en juger, car je n'ai pas encore adressé

« deux mots en particulier à son Altesse « Royale ; je comprends la surveillance, mais « il me semble qu'il pourrait y avoir quelques « exceptions. » Le lendemain, en allant dîner, le duc de Blacas m'invita à me placer auprès du jeune prince ; je me trouvais ordinairement entre MM. d'Agoust et O'Hëgerthy fils.

Je crois ne pouvoir mieux faire juger ce jeune prince, qu'en rapportant à peu près la conversation que j'eus avec Son Altesse Royale : « Je pense, Monseigneur, que l'on répète sou- « vent à Votre Altesse Royale que *tous* les « Français la chérissent, la désirent. Dieu « fera sans doute que cette heureuse fiction « se réalise un jour ! Mais il n'en est rien « encore. Une couronne est un pesant far- « deau, et un prince doit se rendre digne de « la porter, par ses vertus comme par ses lu- « mières ; il faut que chaque Français puisse « croire que Monseigneur vaut mieux que lui, « et qu'il est plus éclairé, plus instruit : alors « on désirera Monseigneur pour lui-même, « tandis qu'il n'est encore que la représenta- « tion d'un principe qui ne sera invoqué par « la France que quand elle y verra son bon- « heur et son salut. Ce sentiment, moins flat-

« teur que l'amour sans doute, est plus dura-
« ble : j'ai foi à la légitimité, Monseigneur,
« mais ma confiance sera bien plus grande, si
« Votre Altesse Royale se rend digne de l'a-
« venir qui lui est réservé. » Le prince m'écoutait avec une sérieuse attention, et il semblait ne pas perdre un mot. Madame la Dauphine souriait en ayant l'air d'approuver; elle regardait son royal neveu avec l'intérêt et la tendresse d'une mère. « Je parle à Monseigneur un langage bien sévère, et je crains de l'ennuyer. — Pas du tout, me dit Son Altesse Royale, j'écoute avec attention tout ce qu'on me dit, et je n'oublie rien. » Le dîner allait finir, on sortit de table et nous restâmes dans le salon; je me sentis pris par derrière, c'était le jeune prince; il me saisit les deux mains. « Allons dans l'embrasure de cette fenêtre, me dit-il, achevons notre conversation, car je suis assuré que vous avez encore bien des choses à me dire; et puis vous me parlerez de votre prison. Nous en avons été bien occupés.... » On vint proposer à Monseigneur une partie de billard (c'est l'habitude de tous les jours après le dîner), il la refusa : on revint au bout d'un quart d'heure. « Je croyais

us avoir dit, ajouta-t-il d'un ton ferme, que ne voulais pas y jouer aujourd'hui. »

A huit heures, le jeune prince rentre chez , et à huit heures et demie MADEMOISELLE itte le salon. La mise du prince est une pe- e veste ronde, ordinairement de couleur rte, un gilet blanc, un pantalon large, dinairement blanc. « Mais vous êtes encore ouillé, lui dit un jour la Dauphine en venant ner.... — Ma seconde veste n'est pas encore rminée, répondit simplement le prince, illeurs cela ne me fait rien. » Il sort par us les temps, accompagné d'O'Hëgerthy re, de son gouverneur et d'un domestique. n pense généralement que l'éducation du ince a été fort bien dirigée jusqu'à présent r M. de Barande, que l'on regrette; mais faut convenir que pendant le court inter- lle qui s'est écoulé depuis son départ, une fluence plus impolitique que réellement ngereuse n'aura pu être bien funeste, ni ire aux pensées d'avenir, que les uns re- outent, que les autres chérissent, et aux- uelles, au fond de l'âme, tous ajoutent plus moins foi.

Je n'ai encore dit que peu de mots sur ma-

dame la Dauphine. Princesse admirable, femme vraiment héroïque ! qui dira vos malheurs comme vos vertus, vos infortunes comme votre courage ? qui peindra l'amour de cette princesse pour la France, son occupation constante, ses sentimens si français ? Qui verrait sans déchirement et sans reconnaissance couler ses larmes sur nos calamités ? Elle a tout pardonné ; pas un reproche ne lui échappe ; elle n'a de haine pour personne, elle a tout oublié, mais non point assez cependant pour ne pas s'être éclairée par l'expérience.

Marie-Thérèse permet qu'on lui parle de tout ; elle repousse les éloges ; elle écoute le blâme sans s'irriter, et sa bonté encourage la franchise. Elle sent qu'elle a vécu trop isolée de tous les intérêts français ; mais un principe d'obéissance, plus ou moins bien entendu, la tenait en dehors de tout. Son Altesse Royale sent aujourd'hui l'importance du rôle de mère qui lui est confié ; décidée à les remplir, elle en comprend les obligations. Oh ! que ne puis-je retracer ici un entretien qui dura plus d'une heure ! On apprendrait à la connaître. Elle comprend la France, elle entre dans ses idées, dans ses sentimens ; elle veut tout pour la

France, et rien que par la France. « O ja-
« mais ! jamais ! s'est-elle écriée devant moi,
« non, jamais, ni guerre civile, ni guerre
« étrangère, ni émeute ; ce n'est pas par une
« conspiration que nous voudrions revenir en
« France ; nous ne voulons pas lui être im-
« posés, il faut qu'elle nous désire. Hélas ! qui
« peut aujourd'hui envier une couronne ? une
« couronne est un terrible poids à supporter !
« On m'a dit ambitieuse !... toute mon ambition
« eût été le bonheur et la gloire de la France.
« Monsieur de Larochefoucauld, ajouta-t-elle
« avec un accent pénétrant, un journal a osé
« dire que je n'étais pas Française ; c'est le seul
« reproche que je me rappelle ; il m'a déchiré
« l'âme ; quelle cruelle injustice ! c'est la seule
« injure qui m'ait véritablement blessée. Oh !
« croyez et répétez que je suis Française, uni-
« quement Française, Française avant tout ;
« tous mes sentimens sont français, toutes
« mes pensées, tous mes vœux sont pour la
« France. Nous élevons le duc de Bordeaux
« pour la France ; mais c'est la France seule
« qui peut et doit le réclamer ; c'est à elle
« seule que nous le rendrons si elle le croit
« utile ou nécessaire à son bonheur comme à

« son repos; nous voulons qu'il soit digne un « jour du rôle qu'il doit remplir, si le ciel le « lui destine. Croyez que rien ne pourra ja- « mais m'arrêter pour faire ou obtenir tout « ce qui sera utile aux intérêts de la France. « Je ne suis pas aussi maîtresse que quelque- « fois on semble le supposer, mais du moins « je n'aurai rien à me reprocher; fiez-vous à « mes paroles. » Paroles précieuses, qui ont été suivies d'un succès tant désiré! Deux hommes indiqués pour l'éducation du jeune prince semblaient réunir tous les suffrages, et nos ennemis mêmes les redoutaient : c'étaient MM. de Châteaubriand et Oudinot; mais on ne peut qu'approuver ceux qui ont été faits, et les noms des élus sont une garantie pour la France (1). Du reste, n'exagérons rien et soyons justes pour tous : je désapprouvais le choix des jésuites, je le dis hautement, mais je respecte leur ordre; et quand il y a des associations qui cherchent à détruire, il est tout simple qu'il y en ait qui veuillent conserver; d'ailleurs je pense qu'un ordre qui a commis la faute que celui-ci a faite, en soulevant

(1) MM. Frayssinous et le comte de Bouillé.

contre lui autant de récriminations, est sans danger. Il est vrai qu'un *répétiteur* jésuite a, pendant deux mois, donné des leçons au royal enfant; mais les jésuites ne se sont pas et ne s'étaient point emparés de la maison, comme on s'est plu à le répéter; ils ne conduisaient et ne conduisent rien. Ce professeur ne se mêlait de rien que d'une leçon, et la leçon terminée, il n'était pas plus question des jésuites que s'ils n'existaient point.

Ceux qui supposent qu'il serait facile de faire tomber le duc de Bordeaux dans des exagérations dont personne ne veut, certes ne l'ont ni vu ni entendu : il est obéissant sans doute, mais il a dans l'esprit une énergie et une pénétration qu'il ne serait pas facile d'égarer à ce point.... Que la France se rassure donc, et qu'elle voue un éternel hommage de reconnaissance à Marie-Thérèse, à une princesse qui a compris ses vœux comme ses besoins, et qui ne laissera pas son ouvrage incomplet. Elle n'a rien fait pour s'emparer du rôle que le ciel lui impose au nom de la religion, de l'honneur, de la morale et de la politique; elle verse des larmes de regret en songeant aux circonstances malheureuses qui

l'ont placée si haut ; mais elle en comprend toutes les conditions, tous les devoirs, et saura les remplir. Disons-le hardiment : jamais on ne pourra penser à quel point la reine Marie-Thérèse a grandi dans l'infortune, et combien elle s'est éclairée sur les idées et sur la situation réelle de la France, comme sur les nécessités du moment : chacun s'éclaire, la nation s'éclaire aussi, et le temps fera justice de tout ; le temps est un grand maître, mais il faut savoir l'attendre. — « Que les « royalistes ne précipitent rien, me disait en- « core Marie-Thérèse, et qu'ils s'arment de « patience ; c'est à la France que je m'en re- « mets, à la France seule que je me fie ; je « veux tout devoir à elle seule, j'ai foi en elle « et à l'expérience qu'elle acquiert tous les « jours, pour comprendre et sentir quels sont « ses véritables intérêts. Jamais vous ne pour- « rez croire quelle est ma tendresse pour le « duc de Bordeaux ; ma vie tout entière est à « lui et à la France ; puisse mon existence de- « venir utile à l'un comme à l'autre ! »

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

La France veut l'ordre, et si elle redoute tout changement, c'est surtout parce qu'elle ne veut à aucun prix d'une nouvelle révolution : aussi la France a-t-elle ôté toutes les chances de succès à une république qui, pour arriver à donner des libertés, serait forcée de créer le pouvoir le plus despotique, de lever d'énormes impôts, et qui allumerait au sein

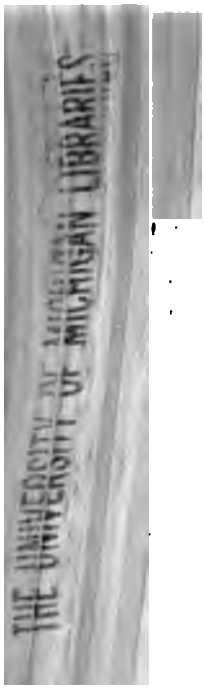
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

honneur
publicains
pie, cherch
tions d'ord
qu'elle ne co
claireront, e
chie tempér
désordres réu
pendus à la f
même de que
core l'ancien r
de 1814.

Sous une m
listes la conçoiv
redouter de l'Eu
blique, qui nou
redouter; un po
inspirer aucune e

La légitimité e

la société; c'est le lien comme le défenseur de tous les intérêts sociaux; un principe qui les représente et les défend, qui se retrouve partout, dans la famille isolée comme dans la grande famille, dans la propriété d'un seul, comme dans la propriété de tous; c'est la vie de tous, le moteur universel, l'image de Dieu sur la terre, car c'est la vérité. Ce n'est pas comme droit divin que je l'invoque, mais comme une propriété de l'homme, comme un droit créé par lui dans son intérêt, et qu'il a eu la sagesse de rendre inaliénable, afin de se lier lui-même les mains, et de s'épargner des alarmes, des révolutions et des troubles sans cesse renaissans.

Un pouvoir usurpé n'est point compétent pour défendre les droits de chacun; un pouvoir n'est bien établi que quand il se fonde sur le raisonnement, sur le droit et sur la loi.

« Personne ne veut la guerre, me dit dans mon voyage un diplomate étranger, ni les puissances, ni la France; mais enfin, si par une suite imprévue des événemens de l'Europe, la guerre éclatait jamais, que feraient les légitimistes? « Ils marcheraient tous con-

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

seule au mi
« térêts : cett
« dans le sol,
« parable et
« sont les véri
« comme de se

Nous étions a
che : c'était le
m'arracher à c
journée du lundi
royale, et le len
je devais aller e
dres et déposer à
vœux. Je rentrai
medi soir, le cœ
veille, du jour et
pus fermer l'œil.

Plein des réflexi
je me leva

crivis quelques lignes pour les présenter à madame la Dauphine. A dix heures, nous allâmes entendre la même messe que la famille royale, et je me rendis au son de la cloche dans une chapelle attenant au château. Dans la tribune de droite étaient Charles X, le Dauphin et le duc de Bordeaux; dans celle de gauche, madame la Dauphine, MADEMOISELLE, madame de Gontaut, madame d'Agoust; dans une troisième, le gouverneur, MM. de Montbel et de Blacas, et en bas les personnes de la maison. Je me plaçai parmi ces dernières; et en pensant aux vœux ardens qui s'élevaient vers le ciel de ce coin de terre isolé, je me sentis moi-même un sentiment de foi exalté. Je priai pour la France et pour Henri.

Je revins faire mes adieux à mon hôte et à sa famille, dont les larmes m'annoncèrent les regrets. A midi, je me rendis auprès de Charles X, qui me reçut avec une bonté toute particulière : ce prince sait connaître le dévouement véritable et lui pardonner sa franchise. J'osai le presser pour savoir ce que je dirais à mon retour à Paris sur l'éducation de M. le duc de Bordeaux, voulant reporter ses paroles textuelles. « Dites que je veux me don-

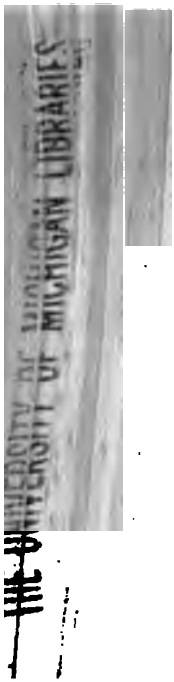
UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Nous mon
qui fut char
témoigna les
recommanda
ne l'avaient p

Mademoisel
bilité, comme
lante, par ses
France.

Le Dauphin
complimens co
confirma le ju
avions porté pe
tesse Royale nou
la porte de con
son appartement
— « Vous sortez
dit cette princess
pénétrés de ce qu

en France, le cri intime de notre conscience.... » Il faudrait avoir vu l'expression qui se peignit sur la physionomie de Madame, pour la comprendre et essayer de la rendre.

Je répétai en peu de mots, mais avec énergie, tout ce que je pensais, tout ce que je sentais, tout ce qui me paraissait indispensable. Je parlai de la France avec le sentiment qui anime un cœur français quand il parle de la patrie. Les larmes de Madame coulèrent, et elle nous promit solennellement de faire tout ce qui dépendrait d'elle pour soutenir et défendre les intérêts et les droits de la France. « Ce n'est pas assez, dis-je à Son Altesse « Royale, de plaider en faveur d'une cause « aussi belle, aussi juste et aussi sacrée, il « faut triompher à tout prix. — Fiez-vous à « ma parole, » furent ses derniers mots, et nous nous arrachâmes de sa présence. Une fois sortis, notre émotion, à M. Dhinnisdal, témoin de cette dernière entrevue, et à moi, était telle que nous restâmes quelques momens à la porte, incapables de faire un pas de plus. Je montai ensuite faire mes adieux à madame d'Agoust, au cardinal, à M. de Blacas et à M. de Montbel. Nous partîmes pleins d'es-

poir, voyant que chacun avait la même pensée sur le sujet qui m'occupait, et que nous marchions enfin vers le même but.

Nous partîmes pour Prague, où j'avais quelques affaires; mais notre émotion était telle, que nous ne pûmes dire un mot pendant le trajet.

Le lendemain, nous reprîmes la route de France en quittant ce séjour. Nous devions passer encore cette fois au bout de l'allée de pommiers qui conduit au château de Buschtiérad. La poste est à quelque distance : nous attendions dans la cour mon valet de chambre qui s'était perdu en partant de Prague. Quel fut notre étonnement en entendant le pas de quelques chevaux, et en reconnaissant le duc de Bordeaux, qui vint à nous avec une grâce charmante. « Ah! vous voilà, messieurs; je suis enchanté de vous revoir encore une fois. » Il nous tendit la main, et en piquant des deux il partit au galop, comme une personne qui brusque de pénibles adieux.

Nos yeux se remplirent de larmes. « Veuillez encore, Monseigneur, porter au château de Buschtiérad tous nos regrets et tous nos

vœux, ce furent nos dernières paroles. Le prince avait disparu; nous ne le revîmes plus; et bientôt nous continuâmes notre route le 5 août 1833, presque incommodés par le froid.

Nous nous arrêtâmes peu jusqu'à Paris; on devinera ce que nous éprouvâmes en apercevant les Tuileries.

LE PLESSIS-LES-TOURNELLES.

Au Plessis-les-Tournelles, 25 mai 1836.

Depuis long-temps je promettais à M. de Genoude, et je m'étais promis à moi-même d'aller faire un pélerinage au tombeau de la mère de ses enfans, de cette femme angélique dont, à force de sentimens pieux et de résignation, il a pu supporter la perte douloureuse. Je voulus tenir ma parole, et il y a peu de jours, je lui mandai que j'allais arriver.

A une lieue de son habitation, vers la *Mai-*

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

tablir. Je
de faire
facile d'ap
qu'on peu
une fantai
Deux to
de loin, fi
M. l'abbé
manière a
fiques foss
haut des to
étendues q
Avant d'
encore terr
habilement
embaumaien
traversé une
trois cents a
ment rétablis

qu'à présent suffi à l'habitation de M. de Genoude, ainsi qu'à celle de sa famille et des amis qui viennent sans cesse le visiter.

Il serait faux, injuste ou malveillant, de dire ou de penser que c'est l'ambition, ou du moins une ambition terrestre, qui a conduit M. de Genoude à ces vastes travaux. Du mariage si chrétien, si heureux qu'il avait contracté avec mademoiselle de Fleury, il lui reste trois enfans; le plus ardent de ses vœux serait que tous trois se consacrassent à l'église. — « Je le demande au ciel, disait-il; que me fait mon nom, et à qui importe-t-il qu'il soit conservé? Je serais plus en repos sur le sort de mes enfans, et j'aurais l'espoir de voir continuée, achevée, perpétuée par eux l'œuvre que je commence. » — Cette œuvre est la fondation d'une société de prêtres instruits, retirés dans cette demeure et aussi de laïques habiles répandus au-dehors, pour jeter des lumières de toute sorte au milieu du monde et éclairer ce monde par des livres écrits sous la pensée d'une religion pure et élevée. — « C'est par les mauvais livres que les sociétés ont été troublées, dit souvent M. de Genoude, c'est par les bons livres qu'elles doivent retrouver le

bonheur ! » — Grand et admirable projet que la difficulté de trouver des hommes en état de l'accomplir peut seule retarder ou circonscrire ; mais que la bonté de Dieu et la persévérance du fondateur parviendront, je l'espère, à réaliser. M. l'abbé de Genoude porte tous les hommes dans son cœur ; désormais il sera à portée de les connaître et de les juger plus sûrement. Il sait les remuer et les entraîner de toute façon ; il leur fait entendre la parole évangélique d'une manière élevée, hardie, neuve, tout à lui ; chacun trouve à puiser dans cette source féconde. Doué d'une imagination ardente et d'un zèle non moins ardent, ne voyant que Dieu en tout et partout, et constamment rempli de cette pensée, M. de Genoude espère toujours qu'on le suit dans la route où il marche, et il s'étonne vivement qu'on reste en arrière. — « Je quitterais la terre sans aucun regret, me disait-il l'autre jour, et tout au contraire, je remercierais le ciel de m'appeler à lui. »

C'est ainsi que M. de Genoude exprime franchement sa pensée ; puis, cet esprit si fertile et si rapide, si vous le ramenez aux affaires de la terre auxquelles il a su donner

une direction toute religieuse, il en parle aussitôt avec une chaleur bien facile à comprendre et à expliquer pour ceux qui le connaissent ; car, pour M. de Genoude, la politique c'est la religion, la religion c'est la politique, ou, en d'autres termes, la morale appliquée à toutes les œuvres, à tous les intérêts des hommes. — « Dieu est partout où est l'homme, dit habituellement M. l'abbé de Genoude ; par conséquent, il n'est aucune des transactions humaines auxquelles il ne doive présider. »

Telle est la nature de M. de Genoude et la puissance de ses facultés qu'elles ne lui permettent pas de s'arrêter, et qu'elles l'entraînent jusqu'au bout de ses idées. Bien jeune encore, et tout saturé de la lecture des livres philosophiques, il était allé jusqu'à l'athéisme. L'absurdité des origines matérialistes et l'opinion du néant de l'avenir ne pouvaient retenir et satisfaire long-temps un esprit de cette trempe ; aussi, bientôt détrompé, dégoûté de ces doctrines de malheur, il a été, par une action qui lui est naturelle, jusqu'où nous le voyons aujourd'hui, depuis le séminaire jusqu'à la *Bible* qu'il a traduite tout entière et à la

Raison du Christianisme, dont il achève en ce moment la publication. Il a quitté l'école, et il est arrivé jusqu'au sanctuaire où la volonté et la main de Dieu l'ont conduit à travers tous les liens qui semblaient devoir l'attacher si vivement et pour jamais à la terre.

M. de Genoude aurait pu devenir tout-puissant pour le mal, et chaque jour il devient plus puissant pour le bien. C'est lui-même qui dit de lui avec sincérité : « Si mes convictions et mes sentimens religieux n'étaient pas aussi profonds et aussi puissans, j'aurais pu être bien mauvais. » Peut-être a-t-il raison, et ceux qui ne l'ont connu qu'au début de sa vie et qui veulent le juger sur d'anciens souvenirs ne songent pas assez combien est active chez lui la pensée divine qui le domine et qui donne à ses actions une direction toute céleste. Toujours en présence de Dieu, si quelquefois, aux yeux des autres, M. de Genoude paraît trop animé, trop incisif sur quelques grandes questions, ce n'est sans doute pas aux yeux de Dieu que cette sainte ardeur est une faute. Au surplus, il n'était pas ce qu'il est, et il n'est pas encore ce qu'il sera.

M. de Genoude se trouve maintenant à la tête d'une grande fortune avec laquelle contraste heureusement une noble simplicité, et qu'accompagne une générosité réfléchie. On voit qu'il jouit de cette richesse uniquement dans l'espoir du bien qu'il veut faire. Il craindrait de laisser à ses enfans une trop grosse fortune en pensant qu'elle est plutôt un danger qu'un avantage. Aussi veut-il consacrer en œuvres utiles une grande partie de celle qu'il peut acquérir. Le propre de son esprit est de pouvoir embrasser mille choses à la fois, sans en négliger aucune, et de mettre, à tout ce qu'il entreprend, un esprit de suite qui ne se dément jamais.

Je suis convaincu que, par sa position sociale et son caractère actuel, il est appelé à rendre un jour de grands services à l'Etat et à l'Eglise. Déjà il en a rendu d'immenses à la cause royaliste; mais c'est plus tard qu'on en jugera. Il est arrivé parfois à ceux qui le connaissent mal de lui reprocher quelque confiance en lui-même; mais d'abord sa confiance est en Dieu; Dieu est sa pensée de tous les instans; donc ce n'est pas de lui,

mais de la Providence qu'il tire sa force et sa sécurité. Et puis, d'ailleurs, qui, jamais, a fait quelque chose sans avoir dans la réussite une espérance qui conduit à la conviction? La confiance est souvent un gage du succès, et quand elle vient de Dieu et s'appuie sur lui, elle en donne l'assurance. Il faut pour être juste envers M. de Genoude faire la part d'une situation que les circonstances ont grandie d'une étonnante manière, situation qu'il porte à merveille, et qui ne peut que grandir encore. Je me plais, j'en conviens, à m'étendre sur ce sujet, car j'aime sincèrement M. l'abbé de Genoude; il sait aussi qu'il peut compter entièrement sur moi, et quoi que l'on dise et que l'on fasse contre lui, son nom à beaucoup de titres, se trouve déjà inscrit dans l'histoire de l'époque.

On jouit chez lui d'une grande liberté et d'une grande aisance; on n'y voit aucun luxe; mais on y trouve en abondance tout ce qui peut être utile et agréable. Une extrême bienveillance fait les honneurs de la maison avec une recherche de politesse qui n'a rien de gênant. C'est la mère de M. de Genoude qui y préside, et qui ne quitte jamais ses petits-en-

fans qu'elle aime comme la mère la plus tendre. On comprend facilement la tendresse qu'elle porte à son fils, le seul qu'elle ait conservé d'une nombreuse famille, ce fils qui fait son bonheur et sa gloire! Elle veut que ce soit lui qui lui ferme les yeux, et jusqu'à ce moment suprême, oubliant, au tribunal sacré, qu'elle est mère, elle se met aux genoux de celui qui alors devient pour elle le Dieu dont elle reçoit l'absolution. Rien n'est aussi touchant que le tableau de cette mère entourant le fils qu'elle chérit des soins les plus affectueux, tandis que lui semble, si je puis le dire, s'y résigner, parce que c'est sa mère qui les lui offre. Les manières de M. de Genoude n'ont rien d'austère, mais elles portent avec elles le cachet d'un caractère grave; il n'y a pas à s'y méprendre, et le prêtre a cessé d'être homme! La fille d'un de ses frères, jeune personne aimable qui a perdu son père et sa mère, est élevée par lui sous ce toit hospitalier.

Des trois fils de M. de Genoude, l'aîné, âgé de huit ans, est un enfant remarquable. La douceur est empreinte sur ses traits, la pureté dans son regard. Il adore son père, et

tout son désir est de marcher sur ses traces. Il écoute tout, remarque tout, et interroge sur tout avec une attention singulière. Le second, doué d'une excellente mémoire, a un caractère moins facile; mais la force de volonté est déjà si marquée chez lui qu'on ne peut douter qu'il vaincra plus tard les difficultés que son caractère pourrait offrir. Le troisième est un enfant charmant, plein de grâce et de gentillesse; plus en lui que dans ses deux frères, on retrouve les traits de sa mère. Puisse-t-il lui ressembler en tout! Un ecclésiastique, M. l'abbé Grabut, homme de mérite et animé d'un zèle actif pour les habitans de ce pays, dirige l'éducation des enfans, surveillés encore par un répétiteur soigneux.

Il était quatre heures et demie quand j'arrivai au Plessis-les-Tournelles; je me promenai long-temps avec M. de Genoude, heureux de retrouver cet ami et de causer avec lui. Nous allâmes au-devant de plusieurs personnes qu'il attendait, et à six heures et demie nous nous mîmes à table. A huit heures et demie, la prière en commun, et vers neuf heures et demie ou dix heures, chacun se retira chez soi.

J'ai trouvé au Plessis mademoiselle de Bellegarde, personne d'un certain âge, originale et spirituelle, amie bonne et dévouée à la famille de M. de Genoude. Puis, les convives que la voiture de Paris nous avait amenés étaient bien selon mon cœur et mon plaisir. C'était d'abord M. l'abbé Juste, supérieur de la communauté du Temple, ecclésiastique plein de bon esprit, de douceur, d'onction, à qui M. l'archevêque avait, naguère, confié M. l'abbé de Genoude pour le diriger au début du ministère, et qui, de son directeur, est devenu, comme cela devait être, un ami sincère et tendre. M. l'abbé Juste était accompagné de madame sa mère, excellente personne dont les manières simples recouvrent à la fois le meilleur esprit et le meilleur cœur. Ensuite, M. de Lourdoueix, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, que sa coopération journalière à la *Gazette de France* et les ouvrages politiques qu'il a publiés, notamment la *Restauration de la Société française*, ont fait si heureusement connaître. M. de Lourdoueix est un homme supérieur, d'un sens profond, de facultés élevées; c'est un des hommes de l'époque qui, dans les matières transcendantes d'histoire,

de philosophie et de politique, voit le plus loin, le plus vite et le mieux. Après avoir été franchement du monde, M. de Lourdoueix, avec autant de courage que d'élévation et de sincérité, a cherché et trouvé, dans la religion et ses pratiques les plus constantes, ce qui pouvait seul remplacer, satisfaire et combler tous les besoins, toutes les habitudes de son âme aimante et forte. Ami intime de M. de Genoude, ils offrent l'un et l'autre l'exemple de cette fraternité dont le paganisme se vantait, et que le christianisme a rendue si pure et si inaltérable.

Jamais harmonie intellectuelle ne fut si complète et si parfaite entre deux hommes qui n'ont qu'une même vue et qu'un même but, qui ne désirent que la même chose et par les mêmes moyens, et dont l'union se resserre chaque jour, car chaque jour ajoute à leur bonne intelligence, à leurs qualités, à leurs facultés, à leur perfection. L'un sans l'autre, que feraient ces deux hommes? que deviendraient leurs travaux? Chacun d'eux retrouverait-il en lui seul ou autre part, la force, l'habileté, la pénétration qu'on les voit, ensemble, apporter au jugement et à la conduite des af-

faires? Je l'ignore, et la question est au moins inutile aujourd'hui que la société jouit et profite de la communauté de leurs talens; mais quand on voit de quelle main chrétienne, unie, assurée, vigoureuse ils tiennent élevé le drapeau de la monarchie et de la religion, on ne peut que souhaiter la durée d'une si noble association, s'en réjouir pour notre pays et tout espérer des destinées qu'ils lui préparent.

Digne mère d'un tel fils, madame de Lourdoueix, aux manières distinguées, à l'esprit enjoué, au cœur excellent, avait accompagné au Plessis celui que sa sollicitude entoure sans cesse des soins les plus maternels; et enfin, pour compléter cette caravane chrétienne, se trouvait parmi les pélerins du Plessis, madame S. Panier, leur amie si dévouée, si spirituelle. A l'âge où les femmes de bon sens ne conservent plus d'autre prétention que celle d'une parfaite amabilité, madame Panier qui, depuis quelques années, a enrichi la littérature religieuse et moraliste de plusieurs ouvrages d'un grand mérite (*le Prêtre*, *l'Ecrivain*, *l'Athée*, etc., etc.), se faisait remarquer dans ce cercle de gens de piété,

d'esprit et de talens par sa conversation toujours si vive, si animée, si piquante, si bonne, où elle révèle, à chaque instant, des avantages, des qualités, des sentimens qui charment ceux qui ont le plaisir de la rencontrer, et qui attachent fortement ceux qui ont le bonheur de la connaître.

C'était un spectacle touchant, et dont j'étais singulièrement ému, que celui de ces trois mères, madame de Lourdoueix, madame de Genoude, madame Juste, si respectables par leur âge, leurs qualités, leur tendresse auprès de leurs fils, hommes si éminens par leur foi, leurs vertus, leurs lumières, leurs caractères et l'influence qu'ils exercent sur leur pays et sur la société ! Les gens du monde, chez lesquels l'habitude des amusemens bruyans et des entretiens frivoles a, peu à peu, effacé ou affaibli le sentiment des plaisirs de l'esprit et des conversations enjouées sur des sujets raisonnables, ont le tort et le malheur de ne pas comprendre, de ne pas sentir le charme extrême que l'on trouve au milieu d'un cercle de pareilles personnes, causant supérieurement de tout, parce qu'elles sont parfaitement instruites de tout; animant chaque chose d'une gaieté sin-

cère et communicative, parce que cette gaieté provient du calme de la conscience et de l'espérance de l'avenir; dont toutes les paroles sont empreintes d'une bienveillance pénétrante, parce que cette bienveillance tient à une nature heureuse ou à l'esprit de religion.

Le lendemain était le jour de la Pentecôte. Nous entendîmes la grand'messe dans la chapelle du Château, où l'on voit un tableau fait en partie par Gérard, et qui représente l'assomption d'une âme bienheureuse. La figure du personnage qui s'élève vers le Ciel est celle de madame de Genoude, dont les restes mortels sont déposés au Plessis. Au haut du tableau, et lui tendant les bras, se trouvent, sous la forme de chérubins, les trois jeunes enfans qu'elle a perdus en bas âge; tandis que, sur la terre, on aperçoit, dans l'attitude du respect, de l'affection et de la prière, les trois autres fils qu'elle a laissés auprès de son époux. Elle semble heureuse des destinées qu'elle a faites et de celles qui l'attendent, et son pieux et tendre regard est une bénédiction envoyée à tous ceux qu'elle protège sur la terre.

Le service divin offrait encore une scène bien touchante. Deux des enfans de M. de

Genoude, qui célébrait la messe, paraissaient auprès de l'autel comme accolytes de leur père qui semble ainsi, chaque jour, les présenter et les offrir à Dieu. Ils le servent avec un soin et un recueillement parfaits malgré leur jeune âge, et ne laissèrent voir aucune distraction pendant l'exhortation du prône que nous écoutâmes tous avec autant d'attention que de fruit. Les paysans des environs qui trouvent maintenant au Plessis tous les secours de travaux, de charité et de religion dont *ils* ont besoin, ne sont pas moins attentifs et se montrent touchés de tant de bontés comme de si nobles exemples. Trois mariages ont eu lieu aujourd'hui; les cérémonies du baptême et de la mort ont repris leur usage et leur empire, et ce n'est pas trop préjuger que d'annoncer le bien immense que fera, dans ce pays, un zèle aussi éclairé que bien dirigé. Le soir même, M. l'abbé de Genoude nous fit entendre un excellent discours religieux, plein de savoir et de pensées élevées.

C'est ainsi que, selon les temps, s'écoulent toutes les journées du Plessis, instructives, spirituelles, enjouées, animées de cette uniformité douce qui place tout l'être dans un état de

délicieuse tranquillité. L'air qu'on y respire est si pur que toute l'âme s'en ressent. De si bons exemples font faire d'heureux retours sur soi-même.

Je pars demain, le cœur pénétré de reconnaissance pour un accueil si amical et si indulgent, et l'esprit rempli de souvenirs trop profondément inscrits dans mon cœur pour qu'ils puissent jamais s'en effacer.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

ERRATA.

—

Page 16. L'ex-ministre Bournonville; *lisez :* « L'ex-ministre, M. de Bournonville qui, depuis, montra tant de courage à l'époque de la Restauration. »

Page 71. Les Tout (1819); *lisez :* (1) « Il est superflu, sans doute, de dire que cette plaisanterie politique ne saurait être attribuée à M. D. L. R., et qu'elle n'est conservée ici que comme une sorte de pièce historique propre à faire connaître les opinions du temps et les attaques des partis. »

Page 187. . . . . Visite à M. Royer-Collard;

TABLE DES MATIÈRES.

TOME QUATRIÈME.

A.

Angoulême (Madame la duchesse d'). . . . . 3 et suiv.
Idem. — Son séjour au Temple. . . . . *id.*
Idem. — Son désespoir à la nouvelle de la mort de sa famille. 8
Idem. — Son voyage en sortant du Temple. 1
Idem. — Son mariage projeté. 13
Idem. — Relation de son voyage. 17
Idem. — Reconnue pendant la route. 18
Assignats refusés. . . . . *id.*
Angoulême (Madame la duchesse d'). . . . . 21 et suiv.
Idem. — Son arrivée à Mittau. . . . . .

Ancelot (M.), aut
Aboville (M. le cc
Abrial (M. le com
Agoust (M. le vicc
Ambrugeac (M. le
Andigné (M. le co
Aragon (M. le mai
Aumont (M. le duc
Autichamps (M. le
Académie des Bea
L. R. . . . .
Ambassadeurs penc
Angoulême (Madam
Angoulême (Madam
Bordeaux. . .
Antropophagie. .
Aymard (le général)
Abdications. . . .
Angleterre. — Ne veu
Espagne. . . . .
Angoulême (M. le d
Buschtiérad. . .
Agoust (Madame la vic

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

B.

Benezech (M. de) ministre de l'intérieur. 12
Idem. 14
Baron, serviteur de MADAME. . . . . 15 et suiv.
Backer (M.), secrétaire de la légation Suisse. . . . . *id.*
Bancal, commissaire de la convention, échangé contre MADAME. 16
Beurnonville (M. de), *id.* . . . . . *id.*
Benezech (M. de). 17
Buonaparte. — Pétition de lui pour retirer sa sœur de Saint-Cyr. 29
Beaumont (M. de), évêque de Plaisance. . . . . 33 et suiv.
Boyeldieu et l'Empereur Alexandre. . . . . 39 et suiv.
Buonaparte (les frères de). — Leurs projets. 66
Bourbons (les) attaqués par les factions. . . . . 66 et suiv.
Beugnot (M. le comte). 71
Bourbons (les) attaqués par le carbonarisme. . . 74 et suiv.
Briffault (M.), de l'Académie française. 93
Bis (M. Hyppolite), auteur. . . . . *id.*
Barbier Veimars (M.), *id.* . . . . . *id.*
Barrois (M.), *id.* 94
Boucher (M.), *id.* . . . . . *id.*
Bouilly (M.), *id.* . . . . . *id.* et 95
Beauplan (M. Amédée de), *id.* . . . . . *id.*
Bourbons (les) jugés et menacés par le libéralisme. . . 98
Barthélemy (M. le marquis). 105
Beaumont (M. le comte de). 106
Boissy-d'Anglas (M. le comte). . . . . *id.*
Bonald (M. le vicomte de). . . . . *id.*
Bonnay (M. le marquis de). . . . . *id.*
Bordesoulle (M. le comte de). . . . . *id.*

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Bordeaux (M. l
Billets de banq
B..... (M. de
Barrot (M. Odil
Buonaparte et l
Berri (Madame l
Barricades à Par
Berri (Madame la
Benjamin-Consta
Bordeaux (M. le d
Bouillé (M. le com
Barthe (M.), carbo
Broglie (M. le duc
Badauds anglais. .
Bade (mort du gra
Berri (Madame la d
Buschtiérad (Voyage
Barande (M. de), préc
Blacas (M. le duc de).
Bouillé (M. le comte d

Ch..... (Madame)

Carletti, courrier de Venise. 19
Constantin (le grand-duc). 40
Chenard, sociétaire de l'Opéra-Comique. 42
Considérations sur l'état de l'Europe, par Napoléon. . . 43
Cazes (M. de). 71
Charbonnerie ou Carbonarisme. 73
Capo-d'Istria (M. le comte). 74
Charles X et M. C. Delavigne. 85
Catalogue des ouvrages reçus et non joués au Théâtre-Français. 91
Clairfontaine (M. de), auteur. 93
Chauvet (M.), *id.* . . . . . *id.*
Cournol (M.), *id.* 94
Creuzé (M.), *id.* . . . . . *id.* et 25
Choulz (M. de), *id.* 94
Chéron (M.), *id.* 95
Carpentier (M.), *id.* . . . . . *id.*
Constitutionnel et le Courrier (leur procès). 97
Cadore (M. le duc de). 106
Caraman (M. le marquis de). . . . . *id.*
Castellanne (M. le comte de). . . . . *id.*
Castries (M. le duc de). . . . . *id.*
Cayla (M. le comte du). . . . . *id.*
Chabannes (M. le marquis de). . . . . *id.*
Chabrol de Croussol (M. le comte de). . . . . *id.*
Chaptal (M. le comte). . . . . *id.*
Charette (M. le baron de). . . . . *id.*
Chasseloup-Laubat (M. le comte de). 106
Châteaubriand (M. le vicomte de). . . . . *id.*
Choiseul-Gouffier (M. le comte de). . . . . *id.*
Chollet (M. le comte). . . . . *id.*
Claparède (M. le comte). . . . . *id.*
Clément-de-Ris (M. le comte). . . . . *id.*
Clermont-Tonnerre (M. le cardinal duc de). . . . . *id.*
Colchen (M. le comte). . . . . *id.*

Conégliano (M. le maréchal duc de). . . . .
Cornet (M. le comte). . . . . .
Cornudet (M. le comte). . . . . .
Curial (M. le comte). . . . . .
Croix (M. le marquis de). . . . . .
Cheverus (M. le comte de), archevêque de Borde
Cherubini (M.), académicien. . . . . .
Catel (M.), *id.*. . . . . .
Charles X. — 24 juillet. . . . . .
Idem, et la dictature. . . . . .
Idem, à Rambouillet. . . . . .
C..... (le général de) et M. O. Barrot à Rambouill
Concert des Pyrénées. . . . . .
Caulaincourt (M. de) et le duc d'Enghien. . .
Cheveux de la reine Marie-Antoinette. . . . .
Charles X en Allemagne. . . . . .
Conversion. — Malade guéri.. . . . . .
Carbonari. — Jugement à la cour des Pairs. .
Carlos (Don) et Christine. . . . . .
Cadeau extraordinaire. . . . . .
Carlistes et *Christinos*, prisonniers. . . . .
Czatoryski (le prince). — Son portrait. . . .
Canaille anglaise. . . . . .
Charles X à Buschtiérad. . . . . .
Châteaubriand (M. de). . . . . .

D.

Dumouriez. . . . . .
Doria (le cardinal) à Fontainebleau. . . . .
Duguani (*id.*). . . . *id.* . . . . . .
Dimanches et fêtes (Ordonnance sur les). . .
Delavigne (M. Casimir) et Charles X. . . . .

Delorme (M.), auteur. 93
Delaville (M.), *id.* . . . . . *id.*
Duport (M.), *id.*. . . . . *id.* et 95
Denis (M.), *id.* . . . . . *id.*
Desfaucherets (M.), *id.* 94
Dupreuil (M.), *id.*. . . . . *id.* et 95
Duval (M. Alex.), de l'Académie française. . . . . *id.*
Duret (M.), auteur. 94
Dépagny (M.), *id.*. . . . . *id.*
Dieulafoi (M.), *id.* 95
Dupin (M.), avocat. 97
Damas-Crux (M. le duc de). 107
D'avoust (M. le comte). . . . . *id.*
Dedelay-d'Agier (M. le comte). . . . . *id.*
Dejean (M. le comte). . . . . *id.*
Dembarrère (M. le comte). . . . . *id.*
Destutt de Tracy (M. le comte). . . . . *id.*
Digeon (M. le vicomte). . . . . *id.*
Dode de la Brunerie (M. le vicomte). . . . . *id.*
Dubouchage (M. le vicomte). . . . . *id.*
Dubreton (M. le baron). . . . . *id.*
Dupuy (M. le comte). . . . . *id.*
Duras (M. le duc de). . . . . *id.*
Durfort (M. le comte de). . . . . *id.*
Dauphin (M. le) à Saint-Cloud. 148
Dictature pour les ordonnances de juillet.. 150
Doctrinaire. — M. ***, ministre. — Jugé par M. Royer-Collard. 244
Dupin (M.). — Louis-Philippe. — Le maréchal Gérard. . 253
Dhimnisdal (M.). — Voyage à Buschtiérad. . . . 281 et suiv.

E.

Eugène (le prince). — Projet des factions. . .
Empis (M.), auteur. . . . . .
Ecquevilly (M. le marquis d'). . . . . .
Emmery (M. le comte). . . . . .
Escars (M. le duc d'). . . . . .
Enghien (M. le duc d'). — Buonaparte. — M. d
court. . . . . .
Espagne. — Non intervention. . . . . .
Epoux (les deux). — Séparation et soufflet. .
Espagnols (soldats) prisonniers. . . . . .

F.

Fêtes et dimanches (ordonnance sur les). .
Fulchiron (M.), auteur. . . . . .
Favière (M.), auteur. . . . . .
Foy (le général). . . . . .
Fabre de l'Aude (M. le comte). . . . . .
Feltre (M. duc de). . . . . .
Fitz-James (M. le duc de). . . . . .
Frère de Villefrancon (M. le comte), archev.
Feuchères (Madame) et M. le duc d'Orléans.
Frayssinous (M.) auprès d'Henri V. . . .
Fieschi au mois de juin. — Billet de lui. . .
F..... (M. de) et sa mère. — Cadeau extraor
François II, empereur d'Autriche. — Sa mort
ractère, ses vertus. . . . . .
Idem. . . . . .
Frayssinous (M.). . . . . .

G.

Gomin, serviteur de MADAME. 15
Idem. 16
Idem. 17
Gouvion-Saint-Cyr (M. de). 71
Guizot (M.). . . . . *id.*
Gosse (M.), auteur. 94
Gothis (M.), *id.* 95
Garde nationale. — Le jour de la revue et de sa dissolution. 103
Gassendi (M. le comte). 108
Glandevès (M. le baron de). . . . . *id.*
Gramont (M. le duc de). . . . . *id.*
Guilleminot (M. le comte). . . . . *id.*
Gancourt (M. le marquis de). . . . . *id.*
Girardin (M. de). . . . . 142 et suiv.
G..... (M. de). — Journées de juillet. 147
Garde nationale pendant le procès des ministres. . . . 168
Genoude (M. l'abbé de). — Sermon du jour de Noël. . 211
Gérard (M. le maréchal). — Louis-Philippe. — M. Dupin. 253
Guiche (M. le duc et madame la duchesse de). 283
Genoude (M. de). — Sa famille. — Ses amis, etc., etc. 321 et s.

H.

Hue (M.) 15
Herbigny (M. d'), auteur. 93
Hédouville (M. le comte de). 107
Harcourt (M. le duc d'). 108
Haubersaert (M. le comte d'). . . . . *id.*

Havré (M. le duc d'). 108
Herwin-de-Nevelle (M. le comte). . . . . *id.*
Hyde de Neuville (M.). 142
H..... d'O.....(M.). 144
H.....(M.). — Saint-Cloud pendant les journées de juillet. . . . . 146 et suiv.
Hesse-Hombourg (M. le prince de). 185
Humblot-Conté (M.). 188

J.

Jouy (M. de), de l'Académie française. 94
Journaux (les). — Leurs effets. 101
Juillet (journées de). . . . . 141 et suiv.
Joséphine (l'impératrice) et M. le duc d'Enghien. . . . 173
Jugemens révolutionnaires. 213
Juste (M. l'abbé). 331

K.

Klein (M. le comte). 108

L.

Louis XVIII reçoit Madame à Mittau. . . . . 22 et suiv.
Lainé (M.). 71
Laharpe (le colonel). — Suisse. 74
Louis XVIII. — Sa force d'esprit avant sa mort. . . . 83
Lemercier (M.), de l'Académie française. 93
Lamothe-Langon (M. de), auteur. . . . . *id.*
Laya (M.), de l'Académie française. . . . . 93 et 94
Laujon (M.), *id.* 94

Leroy (M.), auteur. 94
Lemoine (M.), *id.* 95
Labourdonnaye (M. le comte de). 108
Laferronnays (M. le comte de). . . . . *id.*
Laforce (M. le duc de). . . . . *id.*
Lainé (M. le vicomte). . . . . *id.*
Lally-Tolendal (M. le marquis de). . . . . *id.*
Laroche-Aymon (M. le comte de). . . . . *id.*
Larochefoucauld (M. le baron de). . . . . *id.*
Larochejacquelein (M. le marquis de). . . . . *id.*
Lasuze (M. le marquis de). . . . . *id.*
Latour-du-Pin (M. le marquis de). . . . . *id.*
Latour-Maubourg (M. le marquis V. de). . . . . *id.*
Latour-Maubourg (M. le duc de). . . . . *id.*
Latrémouille (M. le duc de). . . . . *id.*
Lavauguyon (M. le duc de). . . . . *id.*
Lecouteulx de Canteleux (M. le comte). . . . . *id.*
Lemercier (M. le comte). . . . . *id.*
Lévis (M. le duc de). . . . . *id.*
Lorges (M. le duc de). 109
Lynch (M. le comte). . . . . *id.*
Lanjuinais (M. le comte), fils. 110
Laplace (M. le marquis de), fils. 111
Loyans de la Tour-du-Pin-Montauban (M. le marquis de). *id.*
Luxembourg (M. de), le 26 juillet. 141
Larochefoucauld (M. de).—Sa lettre au maire du dixième arrondissement. 168
Lucchesi (M. de). 185
Louis XIV et Versailles. 195
Lémontey, auteur de l'Essai sur l'établissement de Louis XIV. 196
Lyon et Paris. 197
Lucchesi (M. de). 202
Louis XIX. . . . . *id.*
Louis-Philippe et les souverains. . . . . *id.*

Labouillerie (M. de) fils. . . . . .
Lunéville (Jugement des officiers de). . . . . .
Louis-Philippe. — Son esprit. — Son habileté. . .
Idem. — Jugé par M. Royer-Collard. . . . . .
Idem. — Le maréchal Gérard. — M. Dupin. . .
Louis XVIII. — Napoléon. . . . . .
Lourdoueix (M. de). . . . . .

M.

Mackau (Madame de), sous-gouvernante de Madame
Méchin (M.), commissaire auprès de Madame. . .
Idem. . . . . .
Mackau (Madame de). . . . . .
Meunier, serviteur de Madame. . . . . .
Idem. . . . . .
Méchin (M.). 1
Maury (M. le cardinal) envoyé par Napoléon auprès
pape. . . . . .
M..... (le prince de). — Son opinion sur la situat
de la France. . . . . .
Molé (M. le comte). . . . . .
Mézi (M. Dupleix de). . . . . .
Muret (M.), landamann. . . . . .
Montriché (M. de), auteur. . . . . .
Maisonneuve (M. de), *id*. . . . . .
Mennechet (M.), *id*. . . . . .
Marguerite (M.), *id*. . . . . .
Marsollier (M. de), *id*. . . . . .
Maillé (M. le duc de). . . . . .
Maison (M. le marquis). . . . . .
Malleville (M. le marquis de). . . . . .
Marbois (M. le marquis de). . . . . .
Mesnars (M. le comte de). . . . . .

Molitor (M. le maréchal comte). 109
Monbadon (M. le comte de). . . . . *id.*
Montausier-de-Sainte-Maure (M. le comte). . . . . *id.*
Montesquiou (M. l'abbé duc de). . . . . *id.*
Montesquiou (M. le comte de). . . . . *id.*
Montmorency (M. le duc de). . . . . *id.*
Mounier (M. le baron) . . . . . *id.*
Mortemart (M. le duc de). . . . . 142 et suiv.
Idem. 147
Montagnards musiciens. 165
Ministres de Charles X.— Troubles pendant leur procès. 167
Montbel (M. de). . . . . 183 et suiv.
Metternich (M. de). — Son opinion sur les abdications. 203
Malade guéri par les prières. — Conversion. 205
Mortier (M. le maréchal). — Sa démission. 215
Monomanie. — Domestique homicide. 219
Mœurs du siècle. — Mouchoirs de 500 fr. 233
Maître d'armes au bal des Tuileries. 239
Montbel (M. de) à Vienne et à Prague. 283
Mademoiselle, à Buschtiérad. 305
Marie-Thérèse (la reine), à Buschtiérad . . . . 306 et suiv.

N.

Napoléon. — Ses vues sur l'état de l'Europe. . . 43 et suiv.
Idem. — Son fils, et projets des factions. 68
Nanteuil (M.), auteur. 94
Narbonne-Pelet (M. le duc de). 109
Nicolaï (M. le marquis de). . . . . *id.*
Noë (M. le comte de). . . . . *id.*
Neuilly pendant les journées de juillet. 153
Napoléon. — Louis XVIII. 263

O.

Ordonnance du 5 septembre. . . . . .
Orange (le prince d'). — Ses prétentions envers
France. 6
Orléans (le duc d'). — Projet des factions. . . .
Idem et M. Dupin. . . . . .
Idem. — Projets des libéraux sur lui. 9
Idem. — Note à un régisseur de ses domaines. . .
Idem. — Régent et Lieutenant-général. 14
Idem. — Sa conversation avec M. H.... d'O.... . .
Orléans (mademoiselle d'). . . . . .
Ordonnances de Juillet. . . . . .
Orléans (M. le duc et madame la duchesse d') à Neuil
— Proposition du trône. . . . . .
Orléans (mademoiselle d'). — *Idem*. . . . . .
Orléans (M. le duc d') et madame Fenchères. . .
O'Hëgerthy (MM.) père et fils. 30
Oudinot (M. le marquis). . . . . .

P.

Pie VII. — Son départ de Fontainebleau. . . . 3
Police (la) révolutionnaire. — Bruits qu'elle répan
accrédite. . . . . .
Parme (le prince de). — Projet des factions à son ég
Pasquier (M.). . . . . .
Planta (M.), député suisse. . . . . .
Polignac (M. le prince de). . . . . .
Pichaldt (M.), auteur. . . . . .

Pixérécourt (M. Guilbert de), auteur. 95
Pigault-le-Brun (M.), *id.* . . . . . *id.*
Prince et l'Avocat (le). 97
Presse périodique (effets de la). 101
Pairs de France (liste des) pensionnés. 105
Pastoret (M. le marquis de). 109
Péré (M. le comte). . . . . *id.*
Pérignon (M. le marquis de). . . . . *id.*
Poix (M. le prince de), duc de Mouchy. . . . . *id.*
Pontécoulant (M. le comte de). . . . . *id.*
Portalis (M. le comte). . . . . *id.*
Prophéties. 118
Prophétie de Lavarins. 121
Polignac (M. de) et Charles X. 135
Périer (M. Casimir). 144
Polignac (M. de). 147
Périer (M. Casimir). 149
Palais-Royal (le) après les journées de juillet. 154
Pajol (M. le général) à Rambouillet. 158
Papiers cachés appartenant à la famille royale. . . . 177
Prague. — Détails sur la famille royale. . . . 183 et suiv.
Podenas (M. et madame de). 185
Paris et Lyon (barricades. — 1834). . . . . 197 et suiv.
Persil (M.), carbonaro. 214
Plessis-les-Tournelles (voyage au). . . . . 322 et suiv.
Panier (Madame S). 333

Q.

Quinette, commissaire de la convention échangé contre Madame. 16

R.

Ruffo (le cardinal) à Fontainebleau. . . . . .
Royer-Collard (M.). . . . . .
Richelieu (M. le duc de). . . . . .
Roi et le Poète (le). . . . . .
Richard (M.), auteur. . . . . .
Rougemont (M. de), *id.* . . . . . .
Roucher (M.), *id.* . . . . . .
Ribouté (M.), *id.* . . . . . .
Rancé (M.), *id.* . . . . . .
Raigecourt (M. le marquis de). . . . . .
Rampon (M. le comte). . . . . .
Rastignac (M. le marquis de). . . . . .
Reggio (M. le duc de). . . . . .
Ricard (M. le comte). . . . . .
Richebourg (M. le comte de). . . . . .
Richelieu (M. le duc de). . . . . .
Rohan (M. le duc de). . . . . .
Rully (M. le comte de). . . . . .
Religieuse de Bellay (prédiction d'une). . . . . .
Rambouillet (Charles X à). . . . . .
Rambouillet. — Attitude et départ de la famille royal
Rambouillet (commissaires de la chambre des Dépu
tés à). . . . . .
Rambouillet (troupes parisiennes à). . . . . .
Républicains (les trois cents) à Rambouillet. . . . .
Rovigo (M. le duc de) et M. le duc d'Enghien. . . .
Royer-Collard (M.). . . . . .
Républicains pendant les troubles de juin. . . 187
Républicains à Lyon. . . . . .
Religion. — Son empire sur les idées. 219
Royer-Collard (M.) — Son caractère, son talent. . .

S.

Suffren (le bailli de). — Son expédition dans l'Inde et son retour à Versailles. 4
S.... (Madame de), compagne de MADAME dans son voyage en Suisse. 12
Souriguières (M.), auteur. 93
Salverte (M.), *id.* 95
Saint-Léger (M.), *id.* . . . . . *id.*
Saint-Cyr (M. de), *id.* 94
Saint-Hyppolite (M.), *id.* . . . . . *id.*
Sabran (M. le duc de). 110
Saint-Aignan (M. le duc de). . . . . *id.*
Sainte-Suzanne (M. le comte de). . . . . *id.*
Salomon-du-Chatellier (M. le comte), évêque. . . . . *id.*
Ségur (M. le comte de). . . . . *id.*
Sémonville (M. le marquis de). . . . . *id.*
Soulès (M. le comte). . . . . *id.*
Sparre (M. le comte de). . . . . *id.*
Siméon (M. le vicomte de). 115
Saint Césaire (Prophétie de). 126
Suède (l'ambassadeur de). 146
Saint-Cloud, pendant les journées de Juillet. . 147 et suiv.
Saint-Priest (M. de). 185
Sala (M. de). . . . . *id.*
Sardaigne (abdication du roi de). 203
Soult (M. le maréchal). — Pensée immuable. 215
Sébastiani (M.). — Mot de lui sur Charles V et Christine. 217
Soufflet et séparation. — Les deux époux. 231
Soldats espagnols prisonniers. 247
Soldats français dans la Vendée. 251

Théaulon (M.), *id.*
Ternaux (M.), dép
Tarente (M. le mar
Tascher (M. le com
Troubles publics pe
Talleyrand (M. de) «
Troubles du mois de
Transnonain (
Thiers (M.), sou
Talleyrand (M. de) «
T..... (mort chrét
Talleyrand (M. de),
Tuileries (bals des) e
Talleyrand (M. de) et

Uzès (M. le duc d').

Viennet (M.), auteur.
Vialla (M.), *id.*
Valmy (M. [illegible]

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Vaubois (M. le comte de). 110
Vaudreuil (M. le comte de). . . . . *id.*
Vence (M. le marquis de). . . . . *id.*
Vichy (M. le comte de), évêque d'Autun. . . . . *id.*
Villèle (M. le comte de), archevêque de Bourges. . . . *id.*
Villemanzy (M. le comte de). . . . . *id.*
Vimar (M. le comte). . . . . *id.*
Versailles. 195
Vision (étrange) à Bade. 235
Vendée (Etat de siége dans la). 251
Wellington (le duc de). 259

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES